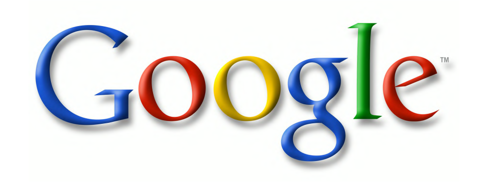
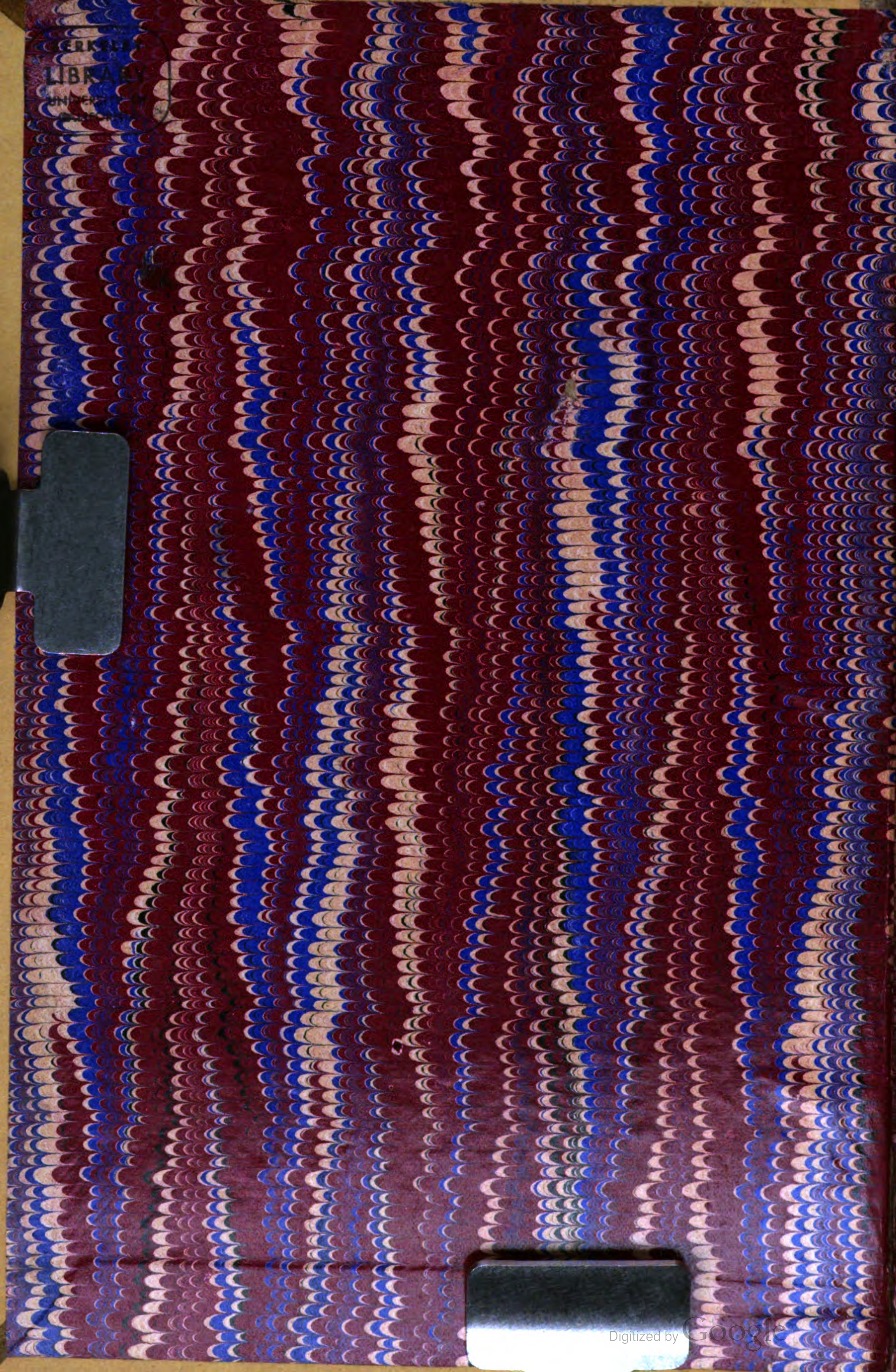
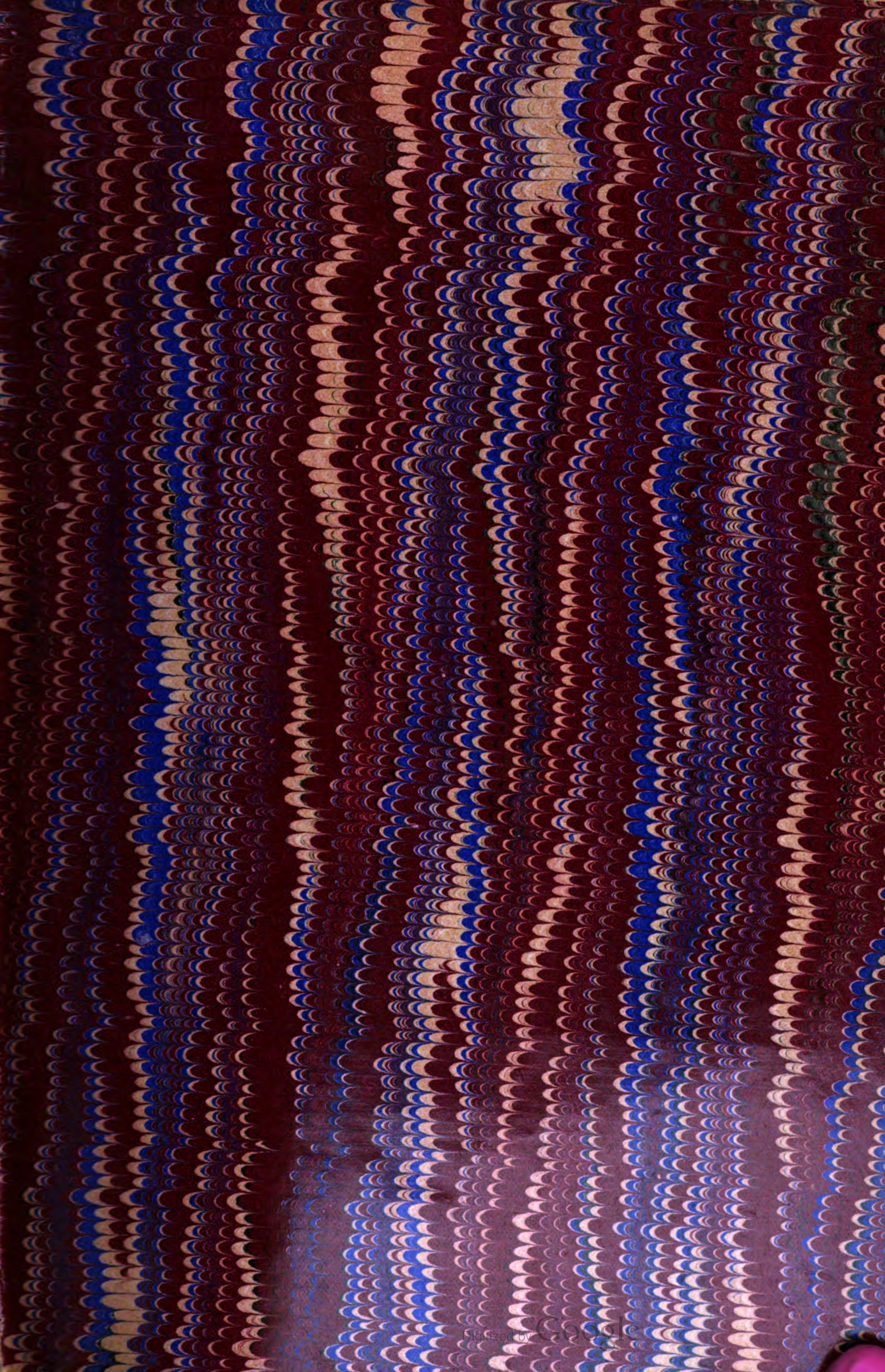



Bulletin
Société d'émulation du Bourbonnais, Moulins






COMPAGNON
RELIEUR
MOULINS

Société
D'ÉMULATION ET DES BEAUX-ARTS
du Bourbonnais

Société
d'Emulation & des Beaux-Arts
Du Bourbonnais

Bulletin Revue

PUBLICATION MENSUELLE

Suite au « Bulletin de la Société d'Émulation de l'Allier »
et aux « Annales bourbonnaises »

TOME CINQUIÈME

MOULINS
IMPRIMERIE ETIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS
1897



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1897.

SÉANCE DU 8 JANVIER

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON

Etaient présents : MM. Doumet-Adanson, Bertrand, Grégoire, Seulliet, Vié, Pérot, Mitton, Dubost, Bon Le Febvre, Abbé J.-H. Clément, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière réunion. Parmi eux se trouvent : l'*Histoire de la maison de Chabannes*, tome III, avec atlas de planches, et l'*Almanach agricole du Bourbonnais*, 2e année.

M. Génermont a écrit à M. le Président pour donner sa démission de membre de notre Société ; cette démission est acceptée.

M. Bernard fait la proposition d'offrir à M. Grégoire la collection de nos *Bulletins*, ce confrère s'occupant avec un zèle qu'on ne doit trop reconnaître de la publication de notre *Bulletin-Revue* ; il est utile, dans l'intérêt de la Société, qu'il ait dans sa bibliothèque nos publications. Cette proposition est adoptée.

M. Bertrand fait la communication suivante :

Il annonce que M. A. Julien, professeur de géologie et de minéralogie à la Faculté de Clermont-Ferrand, et notre confrère, vient de publier un ouvrage sur le terrain carbonifère marin de la France centrale où sont traités, pour la première fois, un grand nombre de fossiles de l'Ardoisière, près Cusset, et d'autres d'un autre genre, de Diou (Allier). Cet ouvrage in-4o, comprenant dix-sept planches en héliogravure et coupes géologiques dans le texte, est du prix de 60 francs. Il demande à la Société si elle veut y souscrire.

Il indique que l'une des grandes fleurs de lis en tôle estampée qui ornaient originairement la couronne placée au faîte de la tour de l'horloge « Jacquemard », à Moulins, qui était venue échouer chez un marchand d'antiquités de la ville, vient d'être vendue à Saint-Pétersbourg.

Cette fleur de lis avait été signalée à la Société par M. Doumet-Adanson, dans la séance du 4 mai 1883, t. XVII, p. 190; mais elle n'a pas fait partie, dès l'origine, de l'horloge. M. Doumet-Adanson estime qu'elle a été placée en 1779 ou 1780. Il y a des détails sur cet ornement dans le travail *La ville de Moulins aux XVIIe et XVIIIe siècles* de M. Boyer, inséré dans le tome II, p. 251, du *Bulletin* de la Société.

M. Bertrand ajoute que la supérieure du couvent des Bénédictines de Chantelle vient de vendre au musée du Louvre les trois belles statues en pierre du XVe siècle qui avaient été trouvées, le 17 février 1845, dans le sol de l'une des cours; elles avaient ensuite été placées dans la chapelle, où il n'était pas facile de les voir, ces religieuses étant cloîtrées.

Ces statues représentent sainte Anne et la Vierge enfant, cette dernière fragmentée; saint Pierre, avec les mains fragmentées aussi, et sainte Suzanne, patron et patronne de notre duc et duchesse de Bourbon.

Ces trois statues, que l'un de nos confrères, M. Martin-Flammarion, a photographiées, sont d'une belle exécution et ornaient probablement la chapelle du château.

M. Bertrand fait passer ces photographies, qui seront déposées au musée.

Il vient d'être fait à notre musée l'offre, à titre de don, d'un buste en marbre, représentant Raphaël, plus grand que nature, dernière œuvre du Salon, du sculpteur Didier Debut, né à Moulins (1). L'emballage et le transport, à notre charge, seraient d'environ 150 francs.

Le musée municipal a déjà, de ce compatriote, deux moulages de bas-reliefs qui sont très appréciés et qui proviennent d'un concours de prix de Rome de Didier Debut.

La Commission du musée a émis un avis favorable à l'acceptation de cette œuvre; la Société, consultée, accepte ce don et prie M. Bertrand d'écrire à M. Marcel Debut pour faire exécuter l'emballage par un spécialiste.

M. Pérot donne lecture d'un travail qui a pour titre: *Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais en 1896* (quinzième année).

M. Grégoire signale une tête en pierre de saint Mayeul ou de saint Odile qui se trouve dans une ancienne chapelle servant de grange, près du Veurdre.

M. le Conservateur du musée est chargé de s'informer du nom du propriétaire de la ferme et de lui écrire pour lui demander cet objet d'art pour le musée. M. Grégoire appelle aussi l'attention de la Société sur une butte encombrée de débris qui existe près de la vieille chapelle dont il vient de parler.

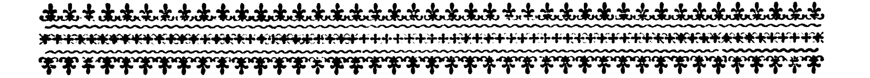
Est admis, en qualité de membre titulaire, dans la classe des sciences: M. Chanier.

Est présenté, en qualité de membre titulaire, dans la classe des arts, par MM. l'abbé J.-H. Clément et F. Pérot: M. Gélis-Didot, architecte à Paris.



(1) Ce don est fait par son fils, M. Marcel Debut, sculpteur et peintre à Paris, qui serait heureux de voir cette œuvre, acceptée par les concitoyens de son père, prendre place dans le musée départemental.





LA CROIX

DANS LES

MONNAIES DE L'EMPEREUR POSTHUME

(258-267 APRÈS N.-S. J.-C.)

Une très importante découverte de 600 grands et moyens bronzes, tous à l'effigie de l'empereur usurpateur des Gaules, Posthume, a été faite, au commencement de l'année 1896, dans la vieille et importante cité gallo-romaine d'Entrains (Nièvre).

Un de nos compatriotes, M. Bouchardon, ancien sous-directeur des contributions indirectes en retraite et numismate distingué, s'est rendu acquéreur de près de la moitié des monnaies découvertes et les a classées avec soin.

Or, voici qu'au milieu de ces grands bronzes, dont quelques-uns sont magnifiques, M. Bouchardon en a découvert trois qui semblent l'indice de préoccupations chrétiennes et comme un essai timide de prise de possession, sur les monnaies des empereurs, sinon du chrisme chrétien, du moins de la croix qui devait bientôt y figurer à la place d'honneur.

Voici très exactement la description de ces monnaies. La gravure qui accompagne notre texte en rendra l'intelligence plus aisée.

Premier grand bronze (A).

Face : IMP (*erator*)] C (*æsar)* M (*arcus*) CASS (*ius*) LAT (*inus* POS✝VMVS P (*ater*) P (*atriæ*) A[VG (*ustus*).

Tête radiée de Posthume à droite.

Revers : FELICITAS AUG(*usti*).

La Félicité debout à gauche, entre les lettres habituelles S et C (pour montrer que ces monnaies avaient été frappées en vertu d'un décret du Sénat), tenant de sa main gauche un caducée et de sa main droite une couronne d'abondance.

Pour frapper le revers de ce grand bronze, l'ouvrier s'est servi d'un coin de moyen bronze.

Deuxième grand bronze (B).

Face : *Id.*

Revers : LÆTITIA AVG. Très fruste dans le bas. Vaisseau avec ses rameurs, sans pilote, allant à gauche entre les lettres S. C.

[*Troisième grand bronze.*

Face : *Id.* Tête un peu modifiée.

Revers : VICTORIA (AVG). La Victoire passant à gauche, foulant aux pieds des captifs.]

Nous mettons cette pièce entre crochets parce que, malgré l'avis de plusieurs de nos amis, nous regardons ce grand bronze comme moins probant. La branche supérieure du T dans le mot Pos*t*hume paraît bien encore, mais l'oxydation nous semble en avoir un peu trop effacé le relief.

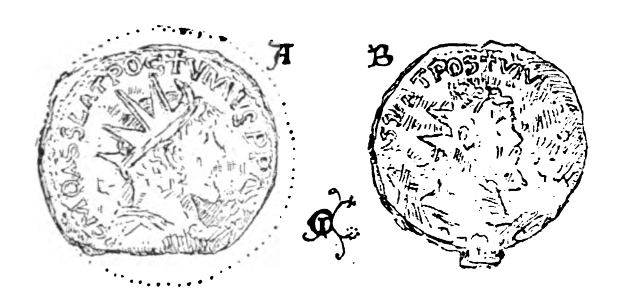
Ces grands bronzes mesurent $0^m,033$ de diamètre, $0^m,03\ 1/2$ d'épaisseur et pèsent entre 24 et 25 grammes.

Ces monnaies méritaient d'être signalées aux archéologues et aux historiens. Elles nous paraissent constituer un document du plus haut intérêt et d'une valeur d'autant plus grande que, malgré de nombreuses recherches dans les ouvrages de numismatique et dans les comptes rendus des sociétés savantes, nous n'avons vu aucune mention d'une monnaie de ce genre.

Aussi est-ce avec une extrême attention que nous avons vérifié les affirmations du numismate moulinois et que nous

avons associé à notre contrôle ceux de nos amis qui s'occupent de monnaies anciennes.

Evidemment, dans le mot POSTHUMUS, la lettre T a servi à l'ouvrier pour faire une ✠ légèrement potencée ou mieux pattée à ses *quatre* extrémités, comme dans les *trois* branches



du T romain. Le croisillon du haut est absolument visible dans les pièces examinées.

On ne peut objecter que les T n'ont cette forme que par l'inattention ou le manque d'habileté du graveur (1).

Il n'y a eu ni advertance ni manque d'habileté.

En effet, l'inadvertance pourrait, à la rigueur, être admise dans un cas donné, exceptionnel ; mais, dans la répétition d'un même signe, dans les mêmes mots, à la même place et dans des monnaies de différents coins, cela n'est pas soutenable.

Le manque d'habileté ne peut pas davantage être mis en avant comme une explication, car notre graveur sait fort bien

(1) Cette objection a été formulée par M. Otto Hirschfeld, savant numismate allemand, professeur très distingué à l'Université de Charlottenbourg, auquel M. Bertrand, notre docte collègue, avait demandé sa manière de voir. Mais M. Hirschfeld ne pouvait juger en connaissance de cause, n'ayant pas entre les mains les pièces elles-mêmes et supposant que les autres mots, où la lettre T se rencontre, portaient le même signe, ce qui est absolument en opposition avec les faits. Ce savant étranger pouvait donc croire « à une simple erreur du graveur », mais nous prouvons suffisamment, ce nous semble, que la gravure du croisillon supérieur du T répété dans le seul nom de l'empereur est intentionnelle.

faire la lettre T, et ce qui le prouve, c'est qu'il l'exécute très correctement, sur les mêmes monnaies, dans les mots LAT des trois faces et dans les mots FELICITAS, LAETITIA, VICTORIA, des revers. On admettra bien qu'il ne lui était pas plus difficile de le bien faire dans le mot POSTVMVS.

On ne peut pas davantage soutenir que le croisillon du T de Posthume est un signe abréviatif qui remplacerait la lettre H. Posthume en latin s'écrivait toujours sans H. On n'a pu fournir d'exemple du contraire. Enfin ce qui prouve que cette prétendue explication n'explique rien est ce fait que, dans les 600 monnaies de Posthume trouvées à Entrains, dans les milliers que possèdent nos musées et les collections particulières, on ne trouve jamais *ni* la lettre H, *ni* le croisillon supérieur du T. Or il est évident et de sens commun que si le croisillon pouvait être ici une abréviation de la lettre H comme un trait l'a été parfois dans les poteries pour remplacer la lettre I qui manquait clairement, on trouverait, dans toutes les monnaies de Posthume, *ou bien* l'H, *ou bien* le signe. Or, nous venons de le dire et nous le répétons, on constate que, sur des milliers de monnaies de l'usurpateur des Gaules, toutes sont dépourvues *et* du signe *et* de la lettre H ajoutée au nom français de Posthume.

Si donc la lettre T de Posthume est bien intentionnellement, dans nos grands bronzes découverts à Entrains, une croix chrétienne, dans *quelle intention* a-t-elle été mise, et que faut-il conclure ?

Il est, pour le moment, assez difficile de formuler une réponse définitive.

Nous nous proposons, par cette note, plutôt de poser un problème numismatique que de le résoudre.

Si l'on veut pourtant notre pensée, voici l'explication que nous donnerons de ces curieuses monnaies de Posthume.

Nous commençons par déclarer que, nous aussi, nous ne pensons pas que l'essai de christianisation des monnaies soit le fait de Posthume lui-même.

Si cet empereur usurpateur des Gaules avait suivi l'exemple de l'empereur qui régnait à Rome, Gallien, qui laissait la paix à l'Eglise et avait même restitué aux chrétiens quarante temples repris par les païens ; si, disons-nous, Posthume avait préféré le Christ à Hercule, pour lequel il semble avoir eu une véritable admiration et un culte spécial, comme au dieu de la Force et des travaux extraordinaires, il est certain que nous trouverions cette préférence affirmée hautement dans de nombreuses monnaies.

Or, c'est la première fois, croyons-nous, que le fait de monnaies de Posthume avec un signe chrétien est signalé. On a découvert à Lyon, dans le nord de la France, dans beaucoup de villes gallo-romaines du midi et du centre, de très nombreuses monnaies de cet empereur, la découverte d'Entrains en comporte près de six cents, et jamais ce fait si caractéristique n'a été signalé, bien que toutes les monnaies trouvées aient été étudiées avec soin.

Sans doute, on pourrait admettre que Posthume aurait pu se convertir au christianisme vers la fin de son règne, ce qui expliquerait la rareté de ses monnaies chrétiennes.

Mais nous répondrons que, s'il en était ainsi, il resterait inexplicable que ce signe de conversion ne fût pas affirmé plus audacieusement par l'empereur, alors tout-puissant (1), qui n'aurait pas manqué, dans ce cas, de mettre ouvertement la croix dans sa légende monétaire, comme les rois et les seigneurs chrétiens le firent plus tard.

(1) Posthume était, dans les derniers temps de son règne, véritablement tout-puissant. Les commencements, vers 261, avaient été pénibles ; l'usurpateur eut à fermer aux Francs les passages du Rhin et à réduire les provinces gauloises sous sa domination. Mais bientôt il devint le tranquille possesseur, le maître accepté et aimé de la Gaule. Gallien lui-même, ayant échoué dans sa tentative de reprise de la Gaule, avait renoncé sans retour au projet de déposséder l'usurpateur et avait repassé les Alpes. Pendant les trois dernières années de son règne, Posthume, qui avait fait oublier les crimes de son ambition et rendu les Gaulois heureux, pouvait tout entreprendre, tout se permettre sans mettre en péril son extraordinaire fortune.

Nous préférons voir, dans ces T en forme de croix, une manifestation religieuse du graveur, qui, n'étant pas autorisé et n'osant pas encore prendre sur lui de mettre franchement la croix en tête de la légende monétaire, a utilisé une lettre du nom de l'empereur (dont le profil rappelait d'ailleurs, plus que celui de tout autre, le profil attribué au Christ par les premiers chrétiens) pour manifester sa foi à la religion nouvelle.

Et même, réduit à cette hypothèse, le fait n'en est pas moins significatif et intéressant, puisqu il semblerait établir que la Gaule était, à la seconde moitié du IIIe siècle, assez universellement chrétienne pour que ce signe, frappé dans une province éloignée, pût être compris de la nation entière qui faisait usage des monnaies de l'empereur Posthume.

Abbé Joseph Clément.

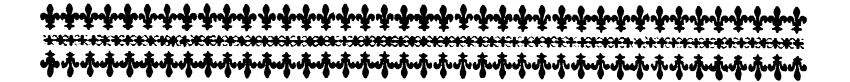
La Madeleine, décembre 1896.





CHÊNE JEAN-DIER (Forêt de Champroux)

Bulletin Revue de la Société d'Émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais. N° 1. Janvier 1897.



ANALOGIE

DE NOS HISTOIRES DE FÉES

AVEC LES CONCEPTIONS DE LA MYTHOLOGIE CELTIQUE



Les Gaulois, dit César, étaient les plus dévots des hommes : « *Natio gallorum omnis admodum dedita religionibus.* » Suivant les circonstances et les nécessités du moment, ils admettaient dans leur Olympe les éléments les plus disparates. Chez eux, comme chez les habitants de la verte Erin, l'hospitalité ne connaissait pas les restrictions mesquines; ils étaient assez généreux pour sourire à tous les dieux.

Dans les moindres détails de la vie civile, dans les affaires intimes, dans les actes publics, en justice et sur le champ de bataille, le druide intervenait comme le représentant de la divinité (1). Il était, par excellence, le prêtre, le *vates* et l'arbitre. Son influence était considérable sur ces natures énergiques, qu'il excitait sans cesse par la multiplicité des pratiques religieuses et par le sombre apparat des cérémonies celtiques. En lui, tout inspirait la confiance. Il avait plein pouvoir dès qu'il s'agissait de régler les formalités du culte (2).

(1) *Druides magno sunt apud eos honore, nam fere de omnibus controversiis publicis privatisque constituunt.* (César, VI, 13.)

(2) On aurait tort de confondre le druidisme avec la religion gauloise. L'étude approfondie des sources historiques est là pour nous dire que le druidisme fut un élément secondaire, un sacerdoce essentiellement indépendant, parfaitement organisé, d'une puissance morale exceptionnelle, mais postérieur aux premières manifestations de la vie religieuse chez nos ancêtres. Il serait peut-être téméraire de vouloir fixer d'une manière précise le secret de ses



Voilà pourquoi bien des rites avaient lieu sous le secret, dans les profondeurs de nos forêts. Bien des paroles mystérieuses sortaient de la bouche des eubages, qui n'avaient aucun sens pour le commun des mortels.

Quand la sagesse du vainqueur eut adouci la colère du vaincu, quand la fusion des races eut lentement transformé les habitudes de ce peuple barbare, on recueillit des notes très précieuses sur ce passé qu'on ignorait dans les écoles. De là, les récits si curieux de César, Cicéron, Diodore de Sicile, Strabon, Suétone, Pomponius Méla, Timagène et Pline le naturaliste; de là, ces légendes et ces contes populaires que l'imagination de nos pères a sensiblement embellis.

origines. Ce qui paraît certain, c'est que cette hiérarchie privilégiée ne fit qu'ajouter à l'ancienne discipline le tribut de ses dogmes, de ses pratiques et de ses mystères.

Selon toute probabilité, le berceau de cette corporation serait la Bretagne et non la Gaule : « *Disciplina in Britannia reperta atque inde in Galliam translata esse existimatur.* » (CÉSAR, VI, 13.)

Même en Gaule, certaines parties du territoire, telles que l'Aquitaine, la Narbonnaise et les contrées voisines du Rhin, lui seraient restées complètement étrangères.

Chez les druides, on le sait, c'est par l'enseignement purement oral qu'on se transmettait, de générations en générations, le dépôt des traditions sacrées. Les expériences si subtiles de la magie et les sacrifices humains faisaient l'occupation principale de ces prêtres austères, qui recherchaient pendant vingt ans, dit-on, la solution de leur initiation définitive. Bardes et Vates avaient le temps de se recueillir bien des fois dans la solitude avant d'arriver à l'honneur, c'est-à-dire aux nobles titres de *semnothères*, de *silodures* et de *saronides*, car ceux-là seuls prenaient la parole dans les assemblées générales, au pays des Carnutes, qui possédaient la science et la réputation.

A partir de la conquête, nous voyons s'allonger, dans des proportions notables, le catalogue de nos divinités gauloises. D'après les inscriptions locales, Hésus, Borvo, Bélénus, Arixo, Teutatès, Taranis et Bélisoma font assez bon ménage avec Apollon, Jupiter, Mars, Mercure, Esculape et Junon, la plus grincheuse des célébrités de l'Olympe. (Voir MOMMSEN, *Inscriptiones helveticæ*, SACAZE, et la *Revue épigraphique* d'ALLMER.)

D'autre part, Herzog et Mommsen pourraient nous édifier sur le culte d'Isis et de Mithra dans les Gaules.

Ce qui nous frappe avant tout chez nos pères, c'est une vertu d'assimilation surprenante.

Aux Ve et VIe siècles, après la prédication de nos premiers apôtres, le paganisme disparaît insensiblement de la société. On trouve encore çà et là, dans les mœurs, quelques usages et quelques souvenirs du passé, mais tout s'efface à la longue sous l'action bienfaisante du christianisme.

La tradition de nos anciens sur les *fées* me paraît être un écho lointain de la croyance primitive des Gaulois. Ces génies capricieux, qui se cachaient dans nos rochers et qui se faisaient un jeu de lancer dans l'espace ou de rouler d'énormes blocs afin d'arrêter le cours du Sichon vers le barrage de Pierre-Encise, me semblent un souvenir, une traduction plus gracieuse, une reproduction moins terrible du fameux dieu *Taranis lithobole* (1). C'est peut-être illusion de ma part, mais le rapprochement comparatif n'a rien qui s'oppose à l'analogie que je voudrais établir.

Les Gaëls et les Gallo-Romains, plus civilisés, ont dû modifier le premier type, afin de l'harmoniser dans les limites du possible avec les aspirations de leur tempérament poétique. Ils avaient à leur disposition des éléments très nombreux, puisque, dans tous les pays de montagnes, dans toutes les régions caillouteuses et granitiques, sur les grèves et sur les plages de la mer, nous retrouvons des histoires extraordinaires faisant allusion à une puissance supérieure qui manifestait bruyamment son activité sur notre humble planète, aux premiers âges de la création. Naturellement, la narration du mythe varie à l'infini; mais l'idée reste, et cette idée suppose un point de départ, une réalité quelconque, un état psychologique qu'il est utile d'analyser, de suivre et d'étudier chez les populations des Pyrénées, des Cévennes et des Alpes, dans les plaines de la Bretagne et sur le plateau central de l'Auvergne ou du Bourbonnais. Ce principe essentiellement militant, ce génie de la force matérielle, ce lanceur de pierres émérite, qu'on me permette l'expression, à mon avis, c'est Taranis. Les cippes et les monuments plastiques lui donnent la figure et les attributs qui lui conviennent ; sous tous les rapports, il justifie notre appréciation bienveillante.

Je le sais, Taranis est moins connu que Teutatès ; les poètes n'ont pas chanté sa gloire, et, sans ce vers de Lucain :

(1) Qui lance les pierres.

Taranis scythicæ non mitior ara Dianæ (1),

nous serions peut-être embarrassés pour lui fixer une place dans l'assemblée des dieux. Pourquoi nous étonner des oublis de la lyre ? Les hommes sont trop légers pour célébrer dignement la vertu des héros.

Les inscriptions de Muratori portent : TANARVS ; celles d'Orelli : TARANVCNVS et TARANVCVS.

Nos savants prétendent que tous les analogues étymologiques de Taranis se rapportent au tonnerre, image de la grandeur ; leur supposition n'a rien d'anormal. En effet, quand le vent des orages soufflait chez les Carnutes, quand le tourbillon des tempêtes enlevait les abris et les chênes, on croyait toujours distinguer, là-bas, la voix de Taranis avertissant ses enfants à travers les rafales.

En Provence, on l'assimilait au dieu Sylvain, *tutor finium, Lar agrestis custos, tutelaris ;* à Jupiter *Terminalis* et à Jupiter *Fulminant.*

En 1877, M. An. de Barthélemy signalait une de ses statuettes, découverte à Vienne par MM. Allmer et de Witte. On le représentait avec une peau de lion, un *urceus* (2) dans la main droite et un marteau dans la main gauche.

A l'édicule d'Avignon, la *syrinx* (3) remplace l'urceus et le marteau ressemble à un maillet de pierre. Un autre petit bronze du même musée a la saie gauloise, avec une peau de loup par-dessus le sagum ; comme à Vienne, du reste, la tête est encapuchonnée dans le muffle de la bête. (*Revue arch.*, 1879.)

Ailleurs, on retrouve le sagum, avec le manteau de fourrure. Sur le menhir de Kernuz, on distingue un loup près du dieu. Le musée de Nîmes a quelques cippes avec la représentation du marteau. La fouille la plus importante du Dauphiné mit à jour deux haches en pierre polie près de trois figurines.

(1) L'autel de Taranis aussi barbare que celui de Diane Taurique.
(2) *Urceus,* sorte de pot dont le col est assez large.
(3) *Syrinx,* instrument de musique.

En somme, d'après ce que nous savons, Taranis a toutes les allures d'un dieu redoutable. C'est un diminutif de Thor, le fils aîné d'Oddin et de Frigga, la célébrité scandinave qui se contentait d'un palais de 560 salles, au séjour enchanteur de Trougouandour. Il est de source aryenne et se rattache à la même conception.

Les palets de Gargantua, les céraunies, les cailloux de la *Crau* (1) sont autant de projectiles lancés jadis par le bouillant Taranis, comme aussi probablement les monolithes qui se dressent par milliers dans le *champ des rocs*, vers le village Matichard, au pied du Saint-Vincent (2).

Je n'oserais pas soutenir que les pierres à *coupelles* creusées ont un rapport immédiat avec le culte du dieu Lithobole. En pareille matière, nous ne pouvons faire que des suppositions plus ou moins fondées, car nous ne possédons pas les preuves positives que la prudence exige pour une affirmation catégorique. Quelquefois, près de Taranis, on remarque une femme portant des fruits ; sa robe est longue, et sa tête est couverte d'une étoffe grossière ; on l'appelle *Néhalennia ;* c'est la déesse de la Fécondité. Pourquoi ces deux personnages ensemble, sinon pour nous insinuer que le travail et l'union sont absolument nécessaires pour obtenir un résultat durable ?

Réflexion faite, il me serait bien difficile de donner des renseignements plus précis sur le dieu qui nous occupe. Je n'ai, sur sa famille, sur son entourage et sur ses relations, que des notions assez vagues ; peut-être y aurait-il indiscrétion à pousser plus loin mes recherches ! Mon article n'est qu'une hypothèse. Mon seul désir a été de rehausser aux yeux du public la gloire de nos fées bourbonnaises. Loin de moi la pensée d'assigner à ces dames un acte de naissance, une ori-

(1) *Crau*, gaël ; *craigh*, pierre. Vaste plaine de 200 kilomètres carrés, entre le Rhône et les étangs de Martigues. Quelques géologues la considèrent comme une anse de la Méditerranée dans laquelle se jetait la Durance.

(2) Paroisse de Lavoine.

gine quelconque dans la série des êtres. Mon but est plus modeste. J'ai cru découvrir un lien de parenté qu'elles ignoraient, jen suis sûr, et je me suis empressé de l'indiquer aux amis.

Avant de terminer, j'éprouve un certain plaisir à constater que nos *montagnardes* sont aussi des fées, mais des fées d'un ordre secondaire, qui ne sont pas sans malice et qui n'ont pas besoin du prestige de leurs aînées pour imposer leurs caprices.

Elles sont comme les religieuses : on ne sait jamais à quel âge elles sont vieilles. Avec le temps, leurs cheveux tombent, leurs dents s'en vont, leurs formes sont moins pures, leur fraîcheur disparaît ; mais elles conservent toujours leur bon sourire, toujours cette finesse du regard qui trahit les délicatesses de la femme, malgré les croûtes et les décompositions du visage.

La plupart des maris prétendent que les grâces de leurs compagnes sont un peu comme ces remèdes à la mode qui n'ont d'effet que pour l'usage extérieur ; je suis convaincu qu'il y a exagération. Les fées d'autrefois, dit-on, n'étaient pas sans défauts ; pourquoi serions-nous si sévères pour les fées d'aujourd'hui ?... Ici-bas, rien n'est parfait : les plus belles fleurs ont des parfums qui troublent, les meilleures femmes ont des attraits qui passent, et les maris les plus heureux seront toujours les plus soumis. C'est l'histoire de tous les régimes depuis que le monde est monde. A l'horizon des siècles futurs, hélas ! je n'aperçois rien qui puisse atténuer la portée de cette considération philosophique.

PIERRE-ENCISE.



L'ABBÉ CHATEL

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE

(*Suite*)

Après avoir réuni son clergé, il prépara son élection ; ses adeptes et ce même clergé l'acclamèrent *Evêque-Primat*, et il fut consacré par l'ancien évêque constitutionnel de Mâcon, Mgr Poulard, l'*évêque jureur ;* mais, doutant un peu de la valeur de cette consécration, l'évêque-primat en demanda une seconde, et d'une manière plus solennelle, en mars 1831, à Bernard Raymond, dit Fabré-Palaprat, grand-maître des Templiers, qui prétendait avoir été sacré évêque par l'évêque de Saint-Domingue.

L'Eglise française se composait d'un évêque-primat, chef de l'Eglise, d'évêques coadjuteurs, de vicaires primatiaux, de vicaires généraux, de chefs d'Eglise, de prêtres, de vicaires, de sous-diacres minorés et de tonsurés.

Un nouveau *Credo* fut imposé par Châtel, d'accord avec son clergé ; l'évêque-primat y expose la dissidence de son Eglise.

La loi naturelle, toute la loi naturelle, rien que la loi naturelle, c'est ainsi que se résume la doctrine de l'Eglise française ; on y trouve aussi : « Le droit divin de l'Eglise romaine, c'est le droit des rois et des curés. »

« Pour l'Eglise française, c'est le droit des peuples ; la voix du peuple, c'est la voix de Dieu. »

« L'Eglise romaine défend le mariage à ses prêtres ; l'Eglise française leur permet de se marier. »

La nouvelle Eglise se popularisa d'autant plus vite que beaucoup de prêtres très estimés en firent partie : à Paris, c'étaient MM. Normand, Robert et Bonnet, très connus et fort estimés du peuple ; à Nantes, à la Roche-sur-Raynou, à Lastour, à Lannecorbin, à Saint-Prix, à Ermont, Clichy-la-Garenne, Chatenay-Voltaire, Chaumont, Houdan, Epernay, Gournay, Rennes, Broy, Rouen, etc., etc., de nombreux temples s'élevèrent pour la célébration du nouveau culte. Paris en comptait plusieurs : place de la Sorbonne, rue Saint-Honoré, à Clichy, à Montrouge ; mais les portes de ces derniers furent bientôt fermées.

Le zèle des pasteurs et des fidèles se refroidit bien vite, car la duperie apparaissait dans les coulisses... ; les créanciers mirent fin à cette comédie jouée à leurs dépens, et, plus d'une fois aussi, la police fut obligée d'intervenir.

Enfin, en 1833, cédant à la misère ou à la voix de sa conscience, l'évêque-primat demanda à faire sa soumission à Mgr de Quélen et le supplia de lui permettre d'entrer à la Trappe ; il s'y rendit, en effet, mais ne put y rester que fort peu de temps : cet apôtre de la liberté ne pouvait plus s'assujettir aux règles du cloître, et laissa une seconde fois l'habit ecclésiastique.

Mais, pendant son épiscopat, l'abbé Châtel n'avait point oublié le côté pratique ; il fallait vivre, du reste. Il avait publié son *Eucologe*, resté célèbre, puis le *Code de l'humanité ramené à la connaissance du vrai Dieu et au véritable socialisme.* Dans cinq cents pages, il a condensé et développé vingt-neuf chapitres sur Dieu, la loi naturelle, la réhabilitation, la morale, le pouvoir social, la famille, l'homme, la femme, l'âme, les passions, etc. (1).

Peu de temps après, il publia un *Catéchisme à l'usage de l'Eglise de France*, qui eut quatre éditions (1833). Plusieurs discours parurent ensuite : sur la nécessité d'une religion, l'unité de Dieu, contre les excommunications, sur les spectacles, le ma-

(1) Paris, in-8°. 1832.

riage des prêtres, les abus de la confession, la vocation des femmes, etc.

En 1835, parut l'*Eloge de Napoléon*, de 10 pages, in-8°, très peu connu. N'ayant plus à flatter le roi, Châtel se tourna du côté des Césars ; à la page 13, il appelle Napoléon le « Jésus-Christ de la politique » ; car, de même que Jésus-Christ, Napoléon releva de ses ruines la vieille société...

Plus tard, viennent : *Profession de foi de l'Eglise catholique française, ou de l'éducation anti-nationale des séminaires*, br. in-8° ; *Sermons divers pour l'ouverture de l'Eglise catholique française*, br. in-8° ; *A la Chambre des députés*, p. in-fol., 1843 ; *Discours sur l'excellence de la loi naturelle, sur l'immortalité ; De la vocation de la femme.*

L'abbé de Pradt racontait un jour, à l'hôtel Castellane, où le souvenir de l'abbé Châtel était encore vivace, que l'évêque-primat vint un jour en personne pour lui offrir d'être l'un des grands dignitaires de la nouvelle Eglise ; mais l'ancien archevêque de Malines repoussa avec indignation une semblable proposition, et, après avoir raconté la scène violente qui termina leur entretien, il ajouta : « Je n'ai jamais plus amèrement senti les fautes de ma vie, et je ne les ai jamais payées d'une plus sanglante humiliation ! »

Nous avons passé un peu rapidement sur les hommes ; disons quelques mots des choses de l'Eglise française, de ses cérémonies, de ce culte inventé et du décorum affecté de ses prêtres.

*
* *

La plus importante des cérémonies consistait, après la célébration de la messe, en une communion fraternelle qui se distribuait chaque matin, à 8 heures ; les fidèles se montraient peu empressés à prendre le morceau de pain qui leur était présenté.

Chaque exercice religieux se terminait par un prône.

Aux grands jours de fête, le primat donnait lui-même la communion assisté de deux lévites et de son intime ami,

2

l'abbé de Tascher de la Pagerie; derrière le prélat, deux suisses se tenaient debout, la hallebarde au poing, l'épée au côté; le bedeau recueillait les offrandes en échange du morceau de pain que distribuait gracieusement le primat.

Celui-ci était tout habillé de soie rouge; sa tunique était serrée à la taille par un cordon que terminaient deux glands d'or, et, par-dessus, il revêtait une étole éblouissante; sa crosse était appuyée sur son fauteuil; l'abbé de Tascher, en tunique bleue galonnée d'or, se réservait l'honneur de la lui présenter.

L'église n'était autre chose qu'une salle appropriée tant bien que mal à l'usage d'un temple; un autel en bois était placé sur une estrade, au centre de la pièce, et était recouvert d'une simple nappe blanche. Au-dessus, s'élevait un tabernacle recouvert d'une étoffe brodée d'argent et frangée d'or; quatre candélabres à branches, alternant avec des touffes de fleurs, ornaient le gradin. Le primat, peu fortuné, avait loué tous ces ornements, y compris l'autel, à l'administration des pompes funèbres de la ville de Paris. Un ancien tableau ornait le fond de l'église; il représentait le Christ tombant sous le poids de sa croix; autour de lui étaient des personnages hurlant et se tordant dans des convulsions; l'Eglise française, qui y avait été ajoutée et personnifiée, tendait sa main aux convulsionnaires et leur montrait le ciel. Aux fenêtres étaient des rideaux autrefois blancs qui dissimulaient la malpropreté des vitres. Le carrelage, passé au rouge, était ciré; on apercevait, sur la cheminée, une carafe, deux verres et un briquet.

Un jour, après les cérémonies du matin, le propriétaire du *Bazar de la rue Saint-Honoré* — tel était le nom donné à l'Eglise française — arriva accompagné d'un huissier, qui opéra la saisie du mobilier de l'église : il y avait là quatre cents chaises et quelques ornements de clinquant, une crosse en bois doré; mais le bedeau s'interposa, non pour défendre son maître le primat, mais pour sauvegarder ses gages impayés, comme l'était le loyer; il apostropha assez vivement le pri-

mat, qui descendait les degrés de l'autel, et lui dit que sa femme avait la plus mauvaise opinion de son église. « C'est par ambition moi-même, ajouta-t-il, que je me suis mis à votre service ; cependant, Monseigneur, je vous demande pardon pour ma femme de ses réflexions, bien qu'elle me répète chaque jour que c'est vous qui croyez le moins en Dieu, et, qu'après tout, vous finirez très mal, vous et vos acolytes. Vous nous engagez chaque jour à jeûner pour l'amour de Dieu : nous jeûnons par force, puisque vous n'avez pas encore payé mes gages, ce qui ne vous empêche pas, avec M. de Tascher et tous les vôtres, de dîner aussi bien que vous avez déjeuné, et, avec cela, je sers de raillerie à mes voisins, moi qui me suis dévoué pour faire venir la pratique à votre bazar; mais plus personne ne veut être dupe de vos farces (1). »

Après cette apostrophe débitée avec le ton gouailleur du faubourien parisien, le propriétaire prit en pitié le pauvre bedeau et lui abandonna le produit de la vente des chaises pour l'aider à sortir de la misère dans laquelle il se trouvait avec sa femme et ses quatre enfants.

Le primat ne put que répondre à son bedeau qu'il eût à chercher une église plus florissante que la sienne. « Jamais, lui répondit le bedeau, vexé dans son amour-propre, après avoir servi dans l'église primatiale des Gaules, je descendrai à n'être que le bedeau d'une église de campagne ; non, jamais je ne ferai un pareil sacrifice, et je me soumettrai à l'ambition de la faim. »

L'abbé Auzon, devenu évêque de l'Eglise française, puis excommunié par le primat Châtel, touché de l'état miséreux du pauvre bedeau, lui donna quelques secours; quant au primat, il était dans un tel dénûment, que l'abbé de Tascher l'habillait et payait ses frais de ménage. Un autre de ses dignitaires, l'abbé Blachère, pourvoyait aux besoins de sa maison.

(1) L'entrée de l'église était précédée d'un vestibule servant de magasin ; là, une jeune et jolie fille y vendait des meubles au prix de fabrique : c'est ce qui avait fait donner le nom de *Bazar* à l'Eglise française.

Un prêtre du diocèse de Bourges, l'abbé Roch, s'étant pris d'une belle passion pour l'Eglise française, le primat lui conféra le titre de patriarche de l'Eglise constitutionnelle de France ; mais, à peine fondée, son Eglise fut fermée, en 1842, par un ordre de police. Châtel et Roch se séparèrent bientôt, l'ambition de l'élève dépassant celle du maître.

Chassé de son local et perdant chaque jour de son prestige, le primat adressa pétitions sur pétitions à la Chambre des députés, pour la réouverture de son église, en invoquant l'article V de la Charte. Ses démarches restèrent infructueuses.

L'abbé Auzon travaillait aussi, de son côté, avec l'abbé Roch : leur but était d'anéantir l'épiscopat. Le primat donnait dans ces idées. Bien que sans autorité comme sans mandat, ces deux sectaires s'étaient fait attribuer des titres pompeux. La police fut encore obligée d'intervenir ; l'abbé Auzon, expulsé de Paris, se réfugia à Chartres, parvint à y fonder une Eglise et trouva quelques prêtres qui y prêchèrent ses doctrines. Cette fondation fut très éphémère ; il revint à Paris pour s'y convertir, fit une rétractation sincère devant Mgr de Versailles et sollicita de l'autorité épiscopale la permission d'aller expier ses erreurs dans une maison de pénitence, ce qui lui fut accordé.

En 1842, reparaît encore le primat ouvrant une nouvelle Eglise ; le gouvernement en fit immédiatement fermer les portes, *à cause des paroles outrageantes envers la morale publique que l'abbé Châtel y fait entendre.*

Enfin, c'était en 1848, au moment de la révolution ; le primat, ayant tout épuisé, se tourna du côté des femmes et s'adressa à elles d'une manière particulière. Il fut, comme à son ordinaire, très éloquent dans ses discours et développa des théories sur l'émancipation de la femme, sur le divorce, sa thèse favorite ; il devint un des fervents du clan dirigé par Mme Niboyer (1).

(1) Le gouvernement d'alors avait interdit le club des femmes, mais Mme E. Niboyer, dite la citoyenne Niboyer, avait, malgré la loi, clandestinement

Traqué, chassé de partout, le primat trouva un refuge passage Dauphine, tout en haut de l'escalier G; il y dressa ses autels. Bientôt délogé, il les transporta salle Valentino, et c'est là qu'il fut arrêté en 1849, sous l'inculpation de membre de société secrète et d'embauchage des soldats de la garnison de Paris. Plusieurs listes de souscription en faveur des révolutionnaires parisiens avaient été saisies chez lui. Traduit devant la cour d'assises de la capitale, il fut acquitté ; mais, à peine libre, il rassembla les soldats de la rue et les engagea à se révolter contre leurs chefs, prêchant l'insubordination et la fraternité sociale. Arrêté de nouveau pour avoir ouvert un club sans autorisation, ce Luther de la Révolution de Juillet se vit condamner, le 7 mai 1850, à un an de prison et 500 francs d'amende, avec considérants de corruption et d'outrages à la morale. Il s'était écrié, en effet, devant une population qui l'applaudissait, « que le christianisme était dans l'erreur en mettant la chair au-dessus de l'esprit, tandis que l'un et l'autre avaient les mêmes droits à la jouissance ».

L'abbé Châtel était honnête, d'une nature généreuse et compatissante, et ces qualités lui ont été d'un grand secours lors de son retour à la raison. Malheureusement, il était d'une ambition aveugle. Supérieurement doué, sa parole était pénétrante, et, de sa voix claire et douce, il captivait, au pied de la chaire de Notre-Dame de Paris, tout ce que la capitale comptait de distingué. Nous n'avons point à discuter les raisons de mécontentement qui ont pu le déterminer à se séparer de l'Eglise catholique ; mais, sans cette dévorante ambition, il serait devenu l'une des gloires de l'Eglise. Quant à sa morale, le souffle des révolutions de 1830 et de 1848 avait embrasé son ardente nature, et il s'est fait l'apôtre de certaines de ces théories qui apparaissent aux époques troublées.

ouvert un club. C'est là que s'élaboraient, en la compagnie du primat, les articles destinés au journal *la Voix des Femmes.*

Une médaille commémorative fut coulée en plomb pour perpétuer le souvenir de ces réunions. (Notre coll. — Voir DE SAULCY : *Souvenirs numismatiques de la Révolution de 1848*; in-8°, p. 11, pl. V.)

La pauvre mère Châtel, qui n'avait point quitté Gannat, déplorait les extravagances de son fils. Chaque jour, elle lui écrivait de revenir à ses premiers sentiments chrétiens et de faire pénitence dans le sein de l'Eglise catholique.

Le Gouvernement prit en pitié ce malheureux dévoyé; il lui accorda une recette de poste dans un chef-lieu de canton de Saône-et-Loire. Mais son caractère indépendant ne put s'accommoder de cette honorable position; il revint à Paris, et, avec sa femme, y exploita un petit commerce d'épicerie; il donnait aussi des leçons de grammaire et apprenait à lire à des petits enfants du quartier, et cela sans faire fortune.

Il se fit ensuite magnétiseur, d'après la méthode encore fort en vogue des baquets de Mesmer, en mettant à profit l'extra-lucidité de sa compagne.

Il mourut, à Paris, dans l'extrême indigence, le 13 janvier 1857, âgé de 52 ans ; sans les secours de ses adeptes, il serait mort de faim. Il fut d'abord inhumé au cimetière Montparnasse; ses restes furent exhumés le 19 mai 1862 et transportés par les soins de M. Lavardat, l'un de ses fervents disciples, auquel il avait conféré le sacerdoce, au cimetière de Clichy-la-Garenne, où se trouvaient déjà inhumés plusieurs membres de l'Eglise française.

Jules Janin a jugé l'abbé Châtel; il accuse tout d'abord les Parisiens de trop de bonhomie et même de folie en acceptant sans réfléchir les doctrines de la nouvelle Eglise. « Le peuple de Paris, dit-il, avait bien le temps d'être impie un jour gras. » Il ajoute : « De notre temps, un homme s'est rencontré qui a voulu être Luther, c'est l'abbé Châtel ! » Et il fait le procès du pauvre primat, avec celui de Saint-Simon, du Père Enfantin, de Bernard-Raymond; il déplore, en terminant, la bêtise humaine, qui accepte si facilement la fiction pour le Dieu, et les déséquilibrés pour ses ministres.

Châtel fut certainement un déséquilibré, un type dont la biographie est néanmoins curieuse et mérite d'être publiée.

*
* *

Nous terminons cette biographie en donnant l'énumération des portraits représentant le primat. Dans un but de propagande en sa faveur, l'abbé Châtel n'a pas manqué, pour exciter la curiosité qui se produisait autour de sa personne, de se faire portraiturer sous tous les aspects et aussi dans tout l'éclat de son brillant costume. Nous avons pu nous procurer tous les portraits qui le représentent.

1° L'*Eucologe* et le *Code de l'humanité* sont ornés du portrait de leur auteur ; il est vu de face et regardant à droite, à mi-corps. Il a les épaules recouvertes du camail et porte la croix pastorale au-dessous du rabat. Au bas : L'ABBÉ CHATEL, FONDATEUR DE L'EGLISE FRANÇAISE. — DIEU ET LA LIBERTÉ. — L. Lauta ; imp. Aubert ; in-8°.

2° *Biographie des hommes du jour.* Grand portrait in-fol. L'abbé Châtel vu de face et regardant un peu à gauche. Même costume que le précédent et avec la même légende.

3° Portrait gr. in-fol. Tête jeune, de face ; l'abbé en surplis. Au bas : L'ABBÉ CHATEL, FONDATEUR DE L'EGLISE CATHOLIQUE FRANÇAISE ; la légende est coupée par une couronne de palmes et de chêne dont le centre est occupé par une croix couchée ; sur cette croix : DIEU ET LA LIBERTÉ. — H. Legrand, 1831 ; lithographie de Lemercier.

4° Portrait in-fol. Buste à mi-corps, de face, avec camail et croix. Même légende. — Paris, lith. A. Maurin ; chez Boisselet, éditeur, 21, quai Voltaire ; lith. Grégoire, 15, rue de l'Abbaye.

Ce portrait devait faire partie d'une série ; il porte le n° 82.

5° Le même portrait de format in-4° et portant la date de 1834.

6° Portrait in-4°. Buste de trois quarts, portant le camail, le rabat et la croix. Même légende, avec la signature de l'abbé Châtel. — De Graches, 1835 ; lith. de Bernard, 4, rue de l'Abbaye.

7° Portrait en pied, in-8°. L'abbé Châtel prêchant dans une chaire ; gravure avant la lettre. La figure et les mains sont légèrement teintées ; les favoris que portait habituellement l'abbé sont plus fortement accusés sur ce portrait que sur les autres.

8° Le même portrait colorié.

9° Même portrait avec la lettre : L'ABBÉ CHATEL, FONDATEUR DE L'EGLISE CATHOLIQUE FRANÇAISE. — Chez Hautecœur-Martinet, éditeur, rue du Roule, nos 13, 15, à Paris.

Dans le haut : COSTUMES FRANÇAIS, n° 157. Ce portrait est colorié à la main ; un velours rouge couvre le champ de la chaire, ainsi qu'un tabouret. L'abbé porte la soutane et le camail violets ; le bas de la soutane est frangé de rouge, un liséré blanc borde le camail ; il porte un surplis brodé et une croix d'argent sur la poitrine suspendue par un ruban rouge. Il lève la main droite dans l'attitude de la prédication.

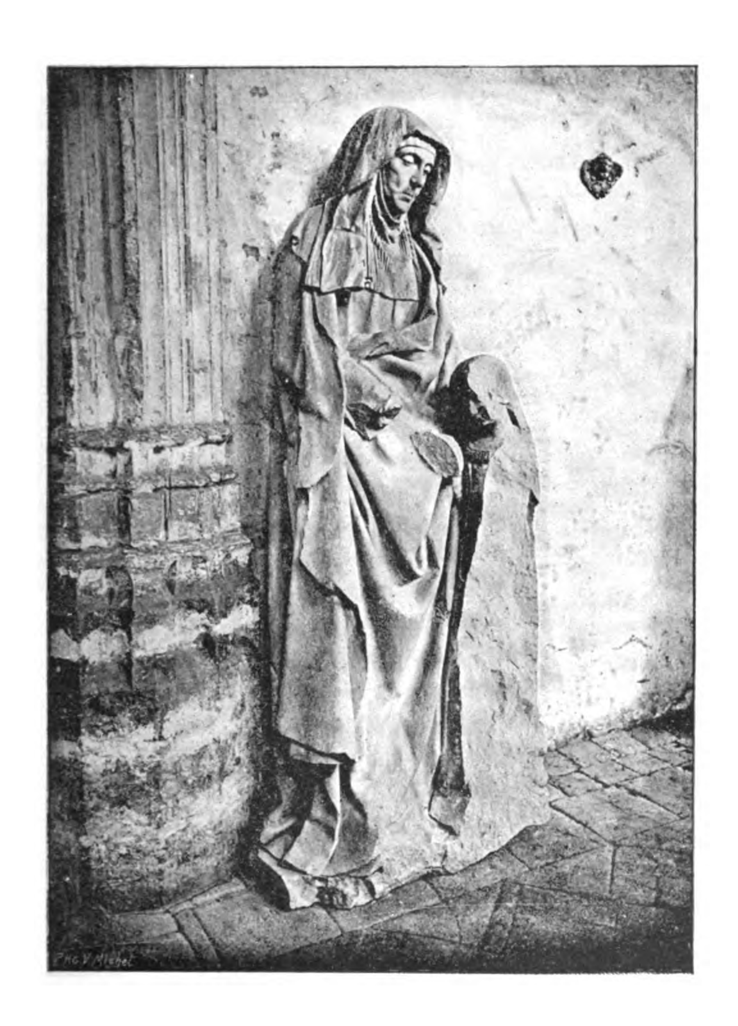
10° Grand portrait en pied, in-fol. Vu de trois quarts. L'abbé, debout dans son cabinet, tient son *Eucologe* d'une main et lève l'autre. Sa soutane est violette, une longue queue traîne sur le plancher ; il est revêtu d'une aube, et, par-dessus, un camail violet bordé de blanc. Il porte une croix d'or suspendue par un ruban rouge ; derrière lui, un fauteuil de velours violet ; sur sa table, recouverte d'un tapis vert, est une mitre noire avec croix d'argent ; derrière est une superbe crosse d'or à volute ciselée, qui soutient un livre ouvert, sur les pages duquel on lit : DIEU ET LA LIBERTÉ. Dans le bas : F.-F. CHATEL, ÉVÊQUE-PRIMAT, FONDATEUR DE L'EGLISE CATHOLIQUE FRANÇAISE. — Chez A. Didron, éditeur, quai de Conti, n° 5, à Paris. Leclerc, 1834. Imp. lith. Didron, quai de Conti, 5.

Nous n'avons pu savoir s'il existe d'autres portraits ; mais, pour notre homme, dix représentations différentes peuvent paraître bien suffisantes. Nous supposons que la plupart de ces portraits devaient être distribués à chacun des adeptes de la nouvelle Eglise.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire de la conversation, par LOUVET ; supplément, tome II. — *Biographie du clergé contemporain.* — *Biographie des hommes du jour.* — *La France littéraire,* supplément. — *L'abbé Châtel et sa doctrine,* par J. JANIN. — *Paris ou le Livre des Cent et un,* tome II, page 159. — *Le Journal des Campagnes.*

Francis PÉROT.



STATUE DE LA CHAPELLE DU CHATEAU DE CHANTELLE

(ACQUISE PAR LE MUSÉE DU LOUVRE)

SAINTE ANNE & LA VIERGE ENFANT

d'après une Photographie de M. Martin Flammarion



LES CARMES DE MOULINS

CHAPITRE Ier

Etablissement des Carmes à Moulins en 1352. — Quelques noms de bienfaiteurs. — Déprédations commises par les Anglais, 1384. — Chapitre général de 1387. — Construction des cloîtres. — Prise du couvent par des soldats bourguignons, 1411. — Difficultés entre les religieux et le prieur de Souvigny.



'ÉTABLISSEMENT des Carmes à Moulins remonte au milieu du XIVe siècle, ainsi que le constate un parchemin de 1466, conservé aux archives départementales de l'Allier, ayant pour titre : *Amortissements de ce qui appartient aux Carmes entre l'église et les fossés de la ville.* On lit, en effet, dans ce vieux document, que, le 6 février 1352, le duc de Bourbon Pierre Ier amortit « une place, laquelle a donnée à lad. ordre se il estoit de nôtre consentement Michels Rousseaulx dedans les fins de la franchise de nôtre ville de Molins pour bastir et édiffier en lad. place ung convent de leur d. religion..... laquelle place est assise jouxte le chemin par lequel l'en vait de Molins à Thoulon d'une part.... laquelle place peut comprendre, à la relacion des voysins, deux quartelées de terre..... » Cet amortissement avait eu lieu à la condition que « les frères qui seront habitans aud. nouvel convent soient tenus de célébrer deux messes chascune sepmoine pour nous et pour les notres perpétuellement, c'est assavoir : le samedi une messe de notre Dame et le lundi une autre messe pour les mors ». Le 14 août de l'année suivante, nouvel amortissement relatif à une sétérée de terre joignant l'emplacement dont nous venons de parler.

Est-il besoin d'ajouter que la libéralité du bon duc Pierre ne se borna pas à ces lettres d'amortissement, mais qu'il donna, aux Carmes, de beaux ornements à fond et lames d'or, comme chapes, chasubles et tuniques ? Le manuscrit auquel



nous empruntons ces derniers détails, ajoute, à cette énumération, les mots suivants : « et autres biens ». Nous ne pouvons que regretter ce laconisme. Bien plus, s'il faut en croire la tradition, le même prince aurait encore fait don d'une précieuse relique : « la croix de la vraye croix enchassée en or » (1).

Parmi les premiers bienfaiteurs, nous pouvons encore citer : Mme Detianges, 1360, ainsi que Jean et Hugues Durantin, 1371. En 1391, « une autre place » avait été donnée par Goussant ou Goussot de Thory ou de Thoury. Ce « fameux bienfaiteur et Madame sa femme » firent encore d'autres libéralités. Cette famille a même été reconnue, dans un procès du XVIIe siècle, comme les véritables fondateurs de la maison. L'année suivante, on trouve le nom de Paul Grenier et, en 1397, ceux de Guillaume Richard et de sa femme, etc.

A peine nos religieux commençaient-ils à être installés qu'ils eurent à subir des déprédations assez considérables. En effet, lors de l'entrée à Moulins des armées anglaises, 1384, leur maison, située hors de la ville, fut pillée.

Malgré toutes les difficultés inhérentes aux commencements d'une fondation de ce genre et les malheurs des temps, les Carmes surent, sans doute, donner une assez grande importance à leur couvent, puisqu'en l'année 1387 s'y tint un chapitre de tout l'ordre, ainsi que l'indiquait une épitaphe qui se lisait à l'entrée de l'ancienne chapelle de saint Etienne, érigée dans le cloître.

Il est aisé de se faire une idée de l'influence que ces religieux devaient prendre sur les populations au milieu desquelles ils étaient venus se fixer, si l'on songe que, pendant près de deux cents ans, Moulins n'eut pas d'autres maisons religieuses et qu'ils furent seuls par conséquent pour recevoir toutes les faveurs des princes et des ducs de Bourbon, qui se plaisaient, selon la remarque du P. Cuissot, à avoir avec eux « leurs divertissements spirituels ». Les bourgeois et les ouvriers de notre jeune cité se plurent aussi à manifester leurs

(1) A. D. de l'Allier, manuscrit du P. Cuissot.

largesses envers la maison de Notre-Dame, espérant ainsi, grâce à la foi vive qui les animait, recueillir en échange des dons et des bienfaits célestes.

A la fin du xive siècle, s'élevèrent les cloîtres à côté, paraît-il, d'une ancienne chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Pitié. Le premier, près la porte de la chapelle de saint Etienne, serait dû aux libéralités d'« honnorable personne » Sciourne, ainsi que le constatait l'épitaphe du bienfaiteur et de sa femme, où se lisait la date du 18 novembre 1387. Le dessus n'aurait été fait qu'en 1584 par le P. Arnaud Richard, natif de Millaud en Languedoc, « fort célèbre carme, chéri de Louise de Veaudemont », épouse d'Henri III, décédée à Moulins. Celui élevé du côté du réfectoire aurait été bâti par Dudar Damaze. Au gros pilier de ce cloître se voyaient trois coquilles. Le troisième, vers la cour et l'entrée du couvent, 1400, provenait de la munificence d'un secrétaire des ducs de Bourbon, noble Jean Gadet, dont les restes mortels avaient été déposés, douze ans plus tard, dans une petite chapelle de ce cloître dédiée à saint Jacques, à l'endroit où se trouvait l'entrée de la tribune construite ensuite dans l'église. Enfin, le quatrième, adossé à l'église, se serait construit à l'aide « des aumosnes générales des bienfaiteurs » (1).

Cet essor et ce développement furent de nouveau arrêtés par les incursions des soldats bourguignons qui, ayant à leur tête Amé de Virieu, s'emparèrent, 1411, du couvent, ainsi que du faubourg dans lequel il se trouvait. N'osant plus habiter leur « hostel », les religieux, avec l'autorisation du bailli et de Messieurs de la Chambre des comptes, célébrèrent « le divin office en la ville de Moulins, en la place où souloit estre le plaidoier ». Cette prise de possession donna lieu à une protestation de la part du R. P. en Dieu Me Henry d'Ysserpans, prieur de Souvigny. Pour apaiser l'autorité ecclésiastique, ces ma-

(1) Il faut citer, parmi les bienfaiteurs du xve siècle, Anne Dauphine, 1406 et 1416, dont le don sur la terre d'Ussel fut confirmé par le duc Jean de Bourbon, de Clermont, de Forêt et de l'Ile-Jourdain.

gistrats adressèrent au prieur, à la date du 12 mars, la lettre suivante, le suppliant d'accorder cette autorisation :

A nostre très cher Seigneur Monseigneur le Prieur de Souvigny,

Nostre très cher Seigneur, nous nous recommandons à vous très chèrement et humblement et plaise vous scavoir que pour le grand dommage et destruction de biens que Amé de Virieu fist l'autre jor aux pauvres Carmes..... de Moulins et pour ce desarroy de la guerre qui est à présent, il leur a convenu laisser leur convent est pour pitié et afin que le divin service, lequel ils n'osent faire en leur d. convent, ne cessat, Mons[r] le Bailly Mourenel et nous leurs prestames la maison de Mons[r] devant son hostel où soulloit estre tenue l'audience, jusques à ce qu'ils osent retourner à leur d. convent, et les pauvres frères ne le ont point faict pour contampté ne intention de préjudice à vostre droict ne à autre et pour ce vont pardevers vous pour eux excusés et afin qu'il vous plaise de leur faire sur ce grace de les souffrir tant que cette besongne soit anestée ou tant qu'il vous plaira. Si vous prions nostre très heu Seigneur qu'en ce vous plaise les avoir pour recommandé et vous plaise que nous puissions le vous mander et commander, car nous le ferons de très bon cœur au plaisir de Dieu, qui par sa grace vous deint bonne vie et longue. Escrit à Moulins le douzième jour de mars.

Les Gens des Comptes de Mons[r] à Moulins tous vostres.

De leur côté, les religieux eux-mêmes présentèrent cette requête :

A Monsieur de Souvigny,

Suplient très humblement vos humbles et dévots orateurs le prieur et convent de Notre Dame des Carmes de Moulins qui, comme pour la guerre des Bourguignons et pour cause des gens d'armes qui sont de jour en jour en leur hostel, ils ny peuvent demeurer ne faire leur devoir, pour laquelle chose il a convenu que, par ce moyen et volonté du conseil de Mons[r], ils soient retirez dans la ville de Moulins et l'on leur a rapporté que ce n'est pas vostre plaisance dont leur desplaist moult, car ils ne guidoient pas que ce fut à vostre préjudice, car, si ils le eussent sceu, tout avant œuvre ils fussent venus pardevant vous et pour ce sitost comme ils ont sceu ils sont venus pardevant vous, mon doubté Seigneur, pour vous faire obéissance, et que pour Dieu il vous plaira d'y advertir et y faire vostre aulmone de eux donner licence et de y demeurer jusques ces périls soient passez, car, Mons[r], en leur hostel ils ont tout perdu ce qu'ils avoient et c'est leur entente que sitost que les périls seront passez de eux en retournés chez eux, et, mon doubté Seigneur, vos dicts pauvres orateurs prieront Dieu pour vous et pour toute vostre noble lignée.

La lettre et la requête ci-dessus ne suffisant pas à obtenir la permission sollicitée, le 13 mars 1411 les Carmes élurent pour leur mandataire le P. Cholier, sous-prieur du couvent, avec mission de se transporter à Souvigny et de faire tout ce qui serait nécessaire en pareille circonstance (1). Le lendemain, en présence de Hugue Feme de Courtilles, clerc juré et notaire apostolique, M[e] Henry d'Isserpans « leur a donné congé et licence de célébrer aud. lieu le divin office jusqu'à la St-Michel prochain venant ». (*A suivre.*)

(1) Cette pièce, écrite en latin, se trouve, avec les deux lettres précédentes, dans le *Thesaurus Sylviniacensis*, pages 574 et suivantes.



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

M. Alary avait remis au père d'un de nos confrères diverses copies manuscrites de documents se rapportant à la période révolutionnaire. Dans la même liasse, se trouve une comédie en un acte, en vers, intitulée : *Un mot fait tout.* Ce manuscrit n'est pas de l'écriture de M. Alary. Quelqu'un de nos confrères en connaît-il l'auteur ?...

*
* *

Peut-on donner des détails biographiques sur le comte de Châteauvillard, l'auteur de l'*Essai sur le duel,* paru en 1836?

Cette famille existe-t-elle ou non?

Si non, quelle est sa descendance féminine ou collatérale ?

*
* *

Sait-on quelque chose sur Jeanne d'Arc en Forez ?

A Saint-Haon-le-Châtel, son souvenir est conservé et son portrait a été peint dans l'ébrasure de l'ancienne porte de ville.





CHRONIQUE

Le 26 décembre, MM. les avocats et avoués de Moulins avaient organisé un banquet pour fêter le cinquantième anniversaire de l'entrée de M. Armand Méplain au barreau de Moulins. A cette réunion assistaient également M. le Président du tribunal, M. le Procureur de la République, M. Béchet, greffier, MM. Tessier, Gabriel Seulliet et Millet, anciens avocats.

Au dessert, M. Burin-Desroziers a rappelé la place si importante que M. Méplain a tenue, pendant un demi-siècle, à la barre du tribunal. Des toasts chaleureux ont été portés par M. le Procureur de la République, M. Bonneton, président de la chambre des avoués, MM. Millet et Seulliet.

M. Méplain a, en termes émus, remercié ses confrères et amis, et, dans une charmante allocution, a évoqué ses souvenirs du Palais et la bonne confraternité qui a toujours uni les membres du barreau de Moulins.

M. Armand Méplain est membre de notre Société d'émulation depuis 1849 ; il a contribué, avec son frère aîné, M. Méplain, juge, son neveu, M. le docteur Méplain, et M. de Bure, à son développement et à sa prospérité. Nos collègues ont été heureux de voir les témoignages de sympathie dont le doyen du barreau de Moulins a été l'objet, et il leur sera certainement agréable que notre *Bulletin* conserve le souvenir de cette manifestation, qui, suivant l'expression du *Courrier de l'Allier*, « honore une grande figure bourbonnaise et un homme de bien ».

*
* *

Notre collègue, M. Mitton, architecte, est chargé de la reconstruction du portail de l'église Saint-Pierre des Carmes de Moulins. Bientôt la lourde partie supérieure du clocher va disparaître pour faire place à une tour élégante percée de hautes fenêtres et terminée par une galerie ajourée accostée de clochetons.

Le plan est terminé ; M. Mitton s'est inspiré des indications encore existantes de l'ancien portail, mais il a dû mettre la grande baie au-dessus de la porte, de la rosace et du pignon qui la domine.

Un cliché du plan, donné par le *Courrier de l'Allier* dans son numéro du 10 décembre dernier, montre que l'œuvre est bien conçue, et que notre ville sera dotée d'un nouvel édifice appartenant à cette belle architecture ogivale gothique à laquelle notre pays doit de si merveilleux monuments. F. P.

*
* *

Le dimanche 20 décembre, la Société des anciens combattants de 1870-1871 s'est rendue dans la cour d'honneur du lycée de Moulins, pour recevoir un drapeau. M. le préfet Druard présidait cette solennité, accompagné de M. Bartoli, secrétaire général, et entouré de la municipalité, des conseillers municipaux, des chefs de service de diverses administrations et de nom-



breux invités, parmi lesquels nous avons remarqué plusieurs membres de notre Société. La compagnie des sapeurs-pompiers formait l'escorte. La Lyre moulinoise, l'Union chorale, les Sociétés de gymnastique, de tir, de secours mutuels et plusieurs autres assistaient à la réunion.

Après un discours très patriotique, chaleureusement applaudi, M. le Préfet a remis le drapeau à la Société des anciens combattants ; son président l'a remercié, puis le cortège est allé saluer la plaque qui porte les noms de nos compatriotes, élèves du lycée, morts au champ d'honneur en 1870-1871.

Pendant toute cette cérémonie, la Lyre moulinoise et l'Union chorale se sont fait entendre à plusieurs reprises.

Malgré le mauvais temps, une foule considérable se trouvait sur le parcours du cortège.

La presse locale annonce que la Société des anciens combattants veut élever un monument à la mémoire de ses camarades morts pendant l'année terrible. Le concours de notre Société est, dès à présent donné à ce projet, qui l'intéresse au double point de vue patriotique et artistique.

*
* *

Nos deux compatriotes, M[lles] Desliens, artistes peintres à Paris, viennent de faire, dans leur atelier de la rue Vaugirard, 7, une exposition de leurs dernières œuvres ; le public parisien a répondu avec empressement à l'invitation que lui avaient adressée M[lles] Desliens, et la presse leur a consacré des articles élogieux.

L'exposition comprenait d'agréables tableaux de genre, fleurs, bouquets de pavots, de chrysanthèmes, brossés avec talent, et plusieurs portraits réellement remarquables, surtout ceux du contrôleur général Martinie, du R. P. Charmetant, de M. et de M[me] D., et le portrait de M. Bourderie, qui figurait, au mois de mai 1896, dans une des salles de l'avenue Victor-Hugo.

Nous enregistrons avec plaisir les succès obtenus par M[lles] Desliens, qui sont, du reste, bien connues dans le monde artistique ; elles ont eu plusieurs tableaux acquis par l'Etat et confiés par lui aux musées de Riom et de Tulle. Les villes de Tulle, Brives, Agen, Hyères et Menton leur ont également acheté des toiles pour leurs musées. Le jour où notre ville aura, sinon un musée, au moins quelques locaux vastes et bien éclairés, — et nous espérons que, grâce à la sollicitude de notre maire, ce jour sera prochain, — nous pourrons réserver, à notre tour, une place à M[lles] Desliens dans la salle des peintres bourbonnais.

*
* *

Notice sur L.-H. Tranchau, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, ancien censeur et proviseur du lycée d'Orléans, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, chevalier de la Légion d'honneur (1819-1896). Orléans, imp. Michau, g. in-8° de 40 p., orné d'un portrait gravé à l'eau forte, par E. Greffier.

M. Tranchau n'est point un inconnu en Bourbonnais. Il a été inspecteur d'Académie de l'Allier en 1860, et habita pendant près de quatre ans Moulins, où il a laissé d'excellents souvenirs ; il quitta l'Allier en 1864, pour aller comme proviseur au lycée d'Orléans. Quelque temps avant sa mort, M. Tranchau venait de publier un travail très important : *Histoire du lycée d'Orléans, 1762-1892* ; bibliothécaire de la Société archéologique de l'Orléanais, il parta-

geait ses heures de retraite avec toutes les Sociétés philanthropiques du Loiret, auxquelles il s'était fait un devoir d'appartenir.

M. Tranchau était un savant, un homme de bien, et nous nous associons entièrement aux regrets que cause sa mort.

*
* *

MM. Gabriel Plainchant, le docteur Eugène Charvot, René Moreau, architecte à Moulins, et Vié, professeur de dessin au lycée de notre ville, membres de notre Société, viennent d'être nommés officiers d'académie. Au nom de nos collègues, nous leur adressons nos félicitations.

*
* *

M. le Ministre de l'Intérieur a accordé un diplôme d'honneur à M. Lavergne, inspecteur des enfants assistés de l'Allier, pour la collaboration qu'il a prêtée, dans ce département, à l'application de la loi Roussel, relative à la protection des enfants du premier âge. M. Lavergne a déjà reçu plusieurs médailles pour la même raison.

*
* *

Nous avons vu avec le plus grand plaisir la nomination comme chevalier de la Légion d'honneur de notre confrère M. Henri Olivier, chef de bataillon au 98e régiment d'infanterie territoriale.

*
* *

Dans les récompenses accordées, cette année, par l'Académie de médecine, nous trouvons, en ce qui concerne des personnes appartenant à l'Allier :

Médaille de bronze à M. Mallat, pour son mémoire sur les eaux minérales de Vichy ;

Rappel de médaille d'argent à M. le docteur Laussedat, médecin à Royat, pour son mémoire sur le traitement des coliques hépatiques à Royat.

BIBLIOGRAPHIE

Annales de l'Association amicale des anciens élèves du lycée de Moulins ; in-8o de 71 p., 1896. — Moulins, Crépin-Leblond.

Nouvelle Méthode de musette, par Félix DESBARBAT. — Montluçon, Maugenest, 1896, in-8o de 16 pages.

Notice sur les ouvrages scientifiques de M. E. Olivier, directeur de la « Revue scientifique du Bourbonnais », par le docteur A. YVES et Francis PÉROT, g. in-8o de 8 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des Sciences médicales de Gannat.*) — Herbin, à Montluçon, 1896.

Mémoire à MM. les président et conseillers de la Cour d'appel de Limoges. — Montluçon, Herbin, in-8o de 20 p., 1896.

Ferme de l'Etablissement thermal de Vichy. Document à consulter. — Vichy, Bougarel, in-8o de 92 p., 1896.

Mémoire relatif à l'aliénation des terrains de l'ancien hôpital de Vichy. — Vichy, Bougarel, in-4o de 8 pages.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1897.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON

Etaient présents : MM. Doumet-Adanson, Bertrand, Grégoire, Seulliet, Vié, Pérot, Dubost, Bourdelier, Abbé J.-H. Clément, Yves, Guillaumier, Tiersonnier, Claudon, Capelin, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages envoyés, depuis notre dernière réunion, par les sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en relation, et par plusieurs personnes. Parmi eux se trouvent : *La Quinzaine Bourbonnaise*, tome V, 1896, offerte par le secrétaire-gérant de la rédaction, notre confrère M. Crépin-Leblond, et *Le départ des Hirondelles*, par M. de Rocquigny-Adanson.

M. le Président a reçu de la Société départementale d'agriculture de l'Allier une carte d'entrée à l'exposition qu'elle fera les 11, 12, 13 février.

M. le Secrétaire de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune (Côte-d'Or) nous écrit pour demander si on ne pourrait pas lui donner des renseignements sur l'étymologie du nom de Beaune, car, dans le département de l'Allier, il y a une commune qui porte ce nom dans le canton de Montmarault.

M. Grégoire est prié de vouloir bien répondre à la lettre de M. le secrétaire de la société de Beaune.

M. Grégoire lit la note suivante :

« J'ai trouvé, dans les notes de M. Dufour, dont j'ai parlé dans le *Bulletin* de novembre 1896, les renseignements suivants concernant deux statues



qui existaient avant la Révolution dans l'église des Cordeliers, à Montluçon, et dans la Collégiale de Moulins.

« Cordeliers. — On voyait, dans cette église, un morceau de sculpture d'une vérité effrayante représentant un cadavre en pleine dissolution, attaqué, rongé par les vers, de grandeur naturelle.

» Il y avait, à Notre-Dame de Moulins, une femme représentée également en état de mort, dans une attitude des plus indécentes.... Elle était en albâtre, de proportion demi-nature et parfaitement sculptée. Les chanoines de Moulins la firent enlever d'un des piliers de la grande nef auquel elle était attachée et on la cacha dans l'intérieur d'un autel en marbre que le chanoine M. Doyen Berger Dujonnet fit construire à ses dépens derrière le grand autel. Elle a été détruite à notre insu quand on a démoli cet autel. »

M. Grégoire fait passer sous les yeux de ses collègues la photographie du linteau d'une porte qui existe commune de Venas, au lieu dit le Salis ; il y a eu là une maison fortifiée; on voit encore une tour et des restes de fossés. Cette habitation aurait appartenu à une famille Mathieu de Salis qui ne se trouve pas indiquée dans l'*Armorial du Bourbonnais*. Les armoiries et emblêmes sculptés sur le linteau sont très curieux ; ils seront prochainement reproduits dans le *Bulletin*.

M. Pérot fait la communication suivante :

« Dans l'album qui accompagne le tome III, *Histoire de la maison de Chabannes*, l'une des planches en photogravure représente la médaille décrite par M. l'abbé J. Clément dans le *Bulletin de la Société d'émulation*, année 1896, page 280, et qui porte, d'un côté, le buste de saint Benoît, et, de l'autre, Notre-Dame de Montserrat.

» Cette médaille, déposée au Musée départemental de l'Allier, sous le n° 179, a été frappée à Madie par ordre d'un seigneur de Chabannes, en mémoire de la fondation, dans le pays, d'une dévotion spéciale à Notre-Dame du Montserrat. M. Pérot estime qu'elle a un intérêt tout particulier pour notre médailler. »

M. Pérot lit également ce qui suit :

« Nous extrayons les passages suivants d'une lettre de M. l'abbé Boudant, curé de Chantelle, adressée au directeur de l'*Art en province*, le 23 février 1835, et relatant la découverte des trois belles statues récemment acquises par les musées du Louvre :

« Les trois statues en pierre d'Apremont qui viennent d'être découvertes » sous le dallage actuel de la sacristie ornaient autrefois le portail de l'église » des Genovéfains. Les Jésuites du Collège de Moulins venaient, par l'édit royal » de 1614, d'être mis en possession des revenus du prieuré de Chantelle. Une » restauration complète du saint monastère dut signaler leur avènement parmi



» nous. Malheureusement, cette restauration fut mal comprise. D'abord une » sacristie neuve encombra la cour conventuelle et masqua l'un des transepts. » Trois statues colossales, nobles débris de quelque ouvrier de Michel Colombe, » furent, sans pitié, enfouies sous le dallage de cette sacristie. »

En annonçant à la Société qu'il avait reçu et fait placer dans le musée, le buste de Raphaël, du sculpteur D. Debut, M. Bertrand lit une note biographique sur cet artiste :

« Nous avions accepté comme vraie sa naissance en 1824, à Moulins mais les recherches faites sur les registres de l'état civil, de 1810 à 1830, n'indiquent pas qu'il soit né dans cette ville ; il conviendra de le désigner comme sculpteur bourbonnais jusqu'au jour où, en continuant le dépouillement des registres des greffes, on rencontrera l'acte de naissance.

» Didier Debut est décédé, à Paris, en avril 1893 ; il était frère de mère et non de père de Théodore Coinchon, qui avait dix ans de plus que lui. Leurs parents vinrent se fixer à Paris, sans fortune, et ils eurent des commencements bien difficiles. Didier avait de grandes dispositions artistiques. Elève de David d'Angers, il remporta un prix de Rome avec le beau bas-relief d'un combat entre Grecs et Troyens qu'il a offert au Musée de Moulins, et qui est placé dans l'escalier de la Bibliothèque. Debut est l'auteur de la statue de Rollin érigée au collège de ce nom, et il a exécuté les belles cariatides du tribunal de commerce de Paris.

» Il a décoré aussi plusieurs sépultures des cimetières de Paris, entre autres celle du docteur Palmien, à Montmartre.

» Il a été coulé en bronze de nombreuses figurines de cet artiste, notamment « Hercule étouffant un lion » (Salon de 1867) et un « Souffleur » qui est au Musée d'Angers (Salon de 1875).

» D'une nature un peu timide, Debut était aussi d'une très grande modestie, qui lui a été certainement préjudiciable dans le cours de son existence.

» Le buste de Raphaël, que nous devons à la générosité de son fils, est d'une composition très décorative ; le grand maître est coiffé de la toque, d'où émerge une abondante chevelure encadrant un beau visage calme, à peine barbu. Ses vêtements, sur lesquels se détache une riche chaînette, sont entr'ouverts et laissent voir une chemisette plissée. Il porte un ample manteau largement drapé. Cette œuvre était bien digne d'être admise au Salon, où elle a figuré sous le nº 3754. C'est la dernière lutte de Debut avec le marbre et sa dernière pensée que nous possédons. »

M. Bertrand montre ensuite à la Société deux bracelets en schiste acquis pour le Musée, et donne sur ces objets les renseignements suivants :

« Ces deux bracelets, en schiste houiller de l'époque celtique, que je crois avoir été taillés avec des instruments de silex, ont été trouvés dans une tranchée de drainage, dans une tourbière, au domaine des Thenons, commune de

Saint-Léger-des-Bruyères (Allier). Ces ornements des premiers habitants de notre sol, semblables aux nombreux fragments d'un atelier qu'a découverts notre confrère M. de Bure près de Montcombroux, ne sont pas du même minéral; celui-ci pouvait provenir du bassin d'Epinac (Saône-et-Loire) ; ils compléteront heureusement les documents que possèdent nos collections sur ces objets de toilette des âges préhistoriques. »

M. Pérot lit un sonnet adressé par M. Yves à notre confrère M. Bertrand.

M. P. Tiersonnier donne lecture d'un travail dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Notes sur quelques familles oubliées dans l'Armorial du Bourbonnais* de M. Roger de Soultrait.

Notre confrère M. Mitton a remis à M. Grégoire le dessin du clocher et de la façade de l'église de Saint-Pierre qu'il est chargé de reconstruire. M. Grégoire demande à la Société si elle veut faire reproduire ce dessin pour notre *Bulletin-Revue;* il est décidé que ce dessin sera inséré dans la prochaine livraison, si le cliché peut arriver à temps.

M. Capelin montre une tête de lion en bronze, d'un bon travail, qu'il a trouvée chez M. Arcil, son grand-père ; elle provient de l'ancienne fontaine qui existait dans le temps, rue de Bourgogne, dans l'édifice appelé le « château-d'eau ». Cette fontaine occupait l'emplacement de la fenêtre qui est actuellement au milieu de la façade, au rez-de-chaussée. Elle se composait, si nos souvenirs sont exacts, d'un bassin demi circulaire en volvic; au-dessus, la tête d'un lion versait l'eau par un tuyau de cuivre sortant de sa gueule. Cet ornement était surmonté d'une large coquille en pierre.

M. Capelin a promis de dessiner cette tête pour notre *Bulletin.*

Est admis en qualité de membre titulaire dans la classe des arts, M. Gélis-Didot.

G. B.





LES CARMES DE MOULINS

(Suite)

CHAPITRE II

Construction de l'église actuelle et de ses dépendances. — Entrée solennelle du connétable de France, le 22 mai 1515. — Lettre de François Ier du 2 septembre 1536. — Envahissement du couvent par les Calvinistes et citation, à ce sujet, d'un passage de la vie admirable de Pernelle Gaudon. — Les revenus de la maladrerie située au Chambon-Colombeau sont attribués aux Carmes, 1591, et difficultés à ce sujet.

La première chapelle des Carmes ayant été brûlée, il fallut songer à réparer ce désastre; et, tout naturellement, on fut amené à construire un monument avec des dimensions plus considérables, afin de l'approprier et aux besoins des fidèles et aux progrès toujours croissants de la maison, l'un de nos ducs lui ayant obtenu, en 1450, du pape Nicolas V (1), de pouvoir posséder quinze prêtres et dix novices. Sur les instances de Jean de Bourbon, le pape Pie II accorda, 1462, pour exciter les dons, une bulle portant indulgence de vingt ans à tous ceux qui, au jour de l'Annonciation de la Vierge, visiteraient cette église et feraient des aumônes à cette intention. Quelques années plus tard, 1469, nous trouvons que les religieux ont payé une somme de 1250 livres pour le premier prix fait des piliers et des voûtes du chœur de cet édifice.

Si nous suivons l'ordre chronologique, nous aurons à mentionner une permission de l'archevêque de Bourges, datée de 1472, concernant la publication de la bulle de Sixte IV ayant

(1) Sur l'instance du même duc de Bourbon et d'Agnès sa femme, le même pape Nicolas V accorda, 1453, une bulle à nos religieux les retirant sous l'autorité du Saint-Siège.



pour objet « la réparation » de cette église. Au premier mars 1497, nous relevons une donation de mille livres du roi Charles VIII, alors de passage à Moulins, libéralité affectée à l'achèvement de la structure du clocher, « fourni de cinq belles cloches, à la première desquelles sont les armes des ducs de Bourbon ». Autre bulle d'un pape, cette fois de Léon X, à la date de 1519, toujours dans le même but. Il est aussi question de la construction de la chapelle de Notre-Dame de Lorette.

Environ à la même époque, 1515 ou 1525, nos religieux bâtissent, « de nouvel », une maison près la grande porte de leur couvent et à côté de celle de Jean Becquas, receveur de Moulins, et aussi joignant « leur clochier de bois où sont à présent leurs cloches » (1).

En 1540, nous relatons la remise faite, par Messieurs de la chambre des Grands jours, des bancs, sièges et bois appartenant au siège présidial, en vue des « réparations » de l'église. La dépense de la charpente du clocher, sur la tour de la chapelle de Notre-Dame de Lorette, se monta, en 1576, à trois cent treize livres. Il est question, pendant l'année 1579, d'une dépense de cinquante livres relative à la couverture en ardoises de « l'impérial » du clocher (2).

Enfin, à la date de 1581, l'inventaire des documents relatifs à la construction de l'église indique une liasse de pièces avec cette désignation : « Mémoires des aumônes et des réparations de l'accomplissement du clocher, continuation de l'église en sa dernière partie et du commencement du portail et frontispice pour l'entrée. »

Le grand dortoir a été bâti par la maison de Bressolles, qu'un procès, à l'encontre de ses prétentions, déclara fondatrice de l'église, et non du couvent. Au-dessous étaient deux réfectoires. Sur la cheminée, se voyaient, en relief, les armes

(1) Arch. de l'Allier, Carmes, B. I.

(2) En 1574, Guillaume Seron avait déjà légué vingt-cinq livres pour les réparations du clocher.

des Bourbons et, au bas, celles d'un abbé de Soucy, bienfaiteur notable du réfectoire, c'est-à-dire « abbé crossé avec une bande à trois soucys ». A l'extrémité du dortoir, on descendait dans un petit logement affecté à la procure et construit avec les épargnes de la maison. Quant au bâtiment élevé sur la cuisine, il fut construit par le « vénérable » P. Claude Joannet, natif de Moulins. Il existait aussi un petit dortoir communiquant avec la tribune et dû aux libéralités du même Gadet qui fit élever l'un des cloîtres.

A la suite des bâtiments s'étendaient le jardin et l'enclos jusqu'aux constructions de l'hôpital Saint-Joseph (1). Ces terrains avaient été acquis « par pièces et par morceaux », si on en excepte « le bas de ce grand clos », qui fut donné par François Ier, comme dédommagement « de ce que les murailles du Chambonnet avoient été faites au dommage du couvent ». De son côté, la ville avait aussi, à ce sujet, fait « quelque bien au couvent » ; entre autres choses, elle s'était engagée à faire entretenir le pavé devant l'église.

Le grand jardin, continue le P. Cuissot, dans ses mémoires, séparé du reste par une haie vive, ne rendait, en 1631 et 1632, que vingt ou vingt-quatre livres. On y cultivait du blé trop ombragé par les noyers qui s'y trouvaient et qu'il fit abattre. Le fermage s'éleva ensuite à quatre-vingts livres, sans y comprendre la moitié des fruits des arbres qui avaient remplacé les noyers. Le même Père fit aussi planter une allée de charmes, « pour avoir du frais et pour nous mettre au couvert de la veüe et du beau regard de nos voisins qui désignoient de faire sur leur église une bibliothèque et chambres ». Ils achetèrent, en 1666, ce grand dortoir dont « les veües commandent partout ; et, sans cette alée, verroient tout à découvert, à quoy

(1) En 1648, les Carmes vendirent à Messieurs les gouverneurs de Saint-Gilles, moyennant douze cents livres, la maison et jardin du charron, sous l'enclos de leur couvent, pour l'établissement des filles de Saint-Joseph, acquisition faite en 1617 par le P. Picquelin et qui l'avait remise à son couvent à la date de 1626.



nos successeurs pourront prendre garde et ne se laisser surprendre à quelqu'un de leurs partisans qui ne manqueront point de dire qu'une plate-forme seroit plus agréable ou des arbres fruitiers plus utiles ». Le commentaire se termine ainsi : « La défiance et prudence ne contrarient pas à la charité qui doit être les bons serviteurs de Dieu ; mais cette maison a tant expérimenté en eux manque de charité, quoy qu'ils aient notre dévotion du saint scapulaire aux provinces voisines en quatre endroits et que nous aions pu empêcher leur établissement.................. jusque-là même que l'expériance a fait voir qu'ils ont profité des divisions intérieures du couvent et ont nourri le feu de division, y ont jetté l'uile et la paille. Et je scay qu'aucuns d'eux sont allés en maisons de nos amys et bienfaiteurs parler mal de nous et les exorter et presser de nous quitter, notre église et de n'y fréquenter et recevoir les sacrements, jusques la même l'insolence de quelqu'un deux, négociateur de toutes choses spirituelle et temporelle, poussa du pied et de la main une créature en leur église après l'avoir querelée de ce qu'elle nous faisoit du bien. »

Nous extrayons, du registre du cérémonial et des principaux événements de la ville de Moulins, ce passage : « Aujourd'hui 22 mai 1515, Monseigneur le duc, connétable de de France, a fait son entrée à Molins, et a été honorablement reçu, et au-devant de lui sont allés MM. les Présidens et Gens du Conseil au-delà des ponts, et aussi le recteur des écoles de Molins avec ses écoliers qui avoient chacun une verge beauchene et à chaque verge un écusson aux armes de Mgr jusqu'au nombre de trois ou quatre cens, et sont allés jusqu'en ponts, et trois des échevins et le procureur de la ville, un d'eux étant en cour pour les affaires de la ville, et sont allés au bout du grand pont, ayant chacun une robe d'écarlate, et ont porté le pesle et reçu Mgr aud. pont. Aussi le capitaine de Molins......., le chatelain et son lieutenant......, chacun une robe de livrée jaune et gris aux dépens de M.,

Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts

DU BOURBONNAIS (Février 1897).



STATUES DE LA CHAPELLE DU CHATEAU DE CHANTELLE

(ACQUISES PAR LE MUSÉE DU LOUVRE)

SAINT PIERRE ET SAINTE ANNE

Patron et Patronne du duc Pierre II et de son épouse la duchesse Anne de Bourbon

d'après une Photographie de M. Martin Flammarion

avec aucuns de MM. de la ville y sont allés, et semblablement MM. du chapitre de N. D., de Saint-Pierre et les Carmes sont allés audevant avec grandes reliques jusqu'à la maison....... et y a-t-on mis un archer, où ils ont mis reposer les reliques, et a été noblement et notablement accompagné et est venu descendre en l'église de N.-D., où le Te Deum a été chanté (1). »

Au milieu de toutes les difficultés de ces temps troublés, un certain nombre de débiteurs des Carmes refusaient d'exécuter leurs conventions ou celles de leurs ancêtres. Aussi François Ier, par lettre du 2 septembre 1536, crut-il devoir leur intimer l'ordre d'avoir à payer le montant de leurs créances, ainsi que cela résulte d'une pièce sur parchemin conservée aux archives départementales de l'Allier (2).

Déjà grandement éprouvé lors du passage des armées anglaises et des soldats Bourguignons, le couvent des Carmes ne pouvait manquer de souffrir des guerres religieuses du XVIe siècle qui ensanglantèrent aussi notre Bourbonnais. Ailleurs, j'ai retracé cette malheureuse histoire que toute âme chrétienne voudrait pouvoir oublier et faire disparaître de nos annales.

Au mois de juin 1562, les huguenots entrèrent à Moulins par les faubourgs de Bourgogne et des Carmes : d'un côté en suivant les tanneries et de l'autre « à travers les jardins, trouvant passage par les lieux les plus faibles, car ils estoient guidés par les traîtres de la ville ». D'abord repoussés, ils reviennent à la charge, et grâce à un orage épouvantable, « les pauvres habitans, estant en petit nombre, abandonnés de leurs capitaines, n'aiant secours de ceux de la ville ne aussy

(1) A. m. Moulins, p. 53, n° 417.
Dans ce même registre, p. 54, on lit : qu' « on s'assemblait généralement autrefois pour nommer les conseillers de ville : pour le quartier de ville, à l'hôtel commun ; pour le quartier de Paris, à Saint-Jean ; pour le quartier de Bourgogne, aux Augustins ; pour le quartier des Carmes, aux Carmes ; pour le quartier d'Allier, aux Jacobins, et encore pour le Chambon. »

(2) Un siècle plus tard, 1637, le pape Urbain VIII lançait l'excommunication contre ceux qui détenaient les biens de ces mêmes religieux.

des deux autres faulxbourgs, abandonnèrent les deffenses ». Le manuscrit auquel nous empruntons ces renseignements poursuit ainsi : « Par quoy monsieur le gouverneur, voiant qu'ils estoient jà en bataille rangée en la rue d'Allier, leur accorda trèves pour deux heures ; mais ils les avoient faites toutes à cautelle, afin d'avoir commodité plus à leur aisement ruiner les églises et les monastères des Carmes et des Jacobins, et aussi les églises des hospitaux de Saint Gilles et de Saint Jehan. » Plus loin, il est question de « la prudence de ceux qui, jà auparavant et des années passées, y ont fait devoir de vrais fidèles... fidèles à leur patrie et au Roy, au contraire des boutefeux huguenots en tout pires que des diables deschaînés d'enfer, à qui, quand je feroy scavoir que maistre Claude Ducrest, docteur en théologie de l'ordre des Carmes, a eu ce don de grace de Nostre Seigneur d'avoir presché la pureté de l'Evangile, du désavantage de la marmitte de Genève et de la bourse commune des huguenots en cette ville de Molins..... » Presque à la fin, on lit : « Le mercredy matin, la procession générale de tous les habitans, du sieur gouverneur et de tous les gens de justice, se partit de Nostre-Dame et vint en l'église Sainct-Pierre (1), traversant la ville ; et là fut faite une predication par un docteur en théologie de l'ordre des Carmes, vicaire de Mgr l'evesque d'Authun, en rendant grâces à Dieu le créateur pour la delivrance de nos ennemys, prenant pour tesmoing ce que disoit David : *Nisi Dominus ædificaverit domum*...; *nisi dominus custodierit civitatem*, etc (2). »

Selon le mémoire du P. Cuissot, les calvinistes pillèrent le couvent des Carmes, profanèrent son église, y faisant leurs écuries, fondant les orgues et allant même jusqu'à faire leur

(1) Eglise Saint-Pierre des Ménestraux existant autrefois sur l'emplacement de la place de la Bibliothèque.

(2) *Le siège des huguenots devant la ville de Moulins, en juin 1562*, par un contemporain, habitant cette ville, manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. Cette copie, du milieu du XVIIe siècle, occupe les feuillets 143-161 du Recueil de François du Chesne, n° 4651, et a été publiée par M. Vayssière dans la 3e année de ses *Archives historiques du Bourbonnais*, 1894.

cuisine sur le maître autel. L'image de saint Claude fut, avec quelques autres, défigurée par eux. Et, si l'on en croit la tradition, les hérétiques furent « dissipés » miraculeusement par la vue de la roue ou lumière qui brûlait continuellement devant l'image de la Vierge à Notre-Dame.

A la table de l'inventaire des archives municipales de la ville de Moulins, il est question du siège de 1562; mais la pièce sur parchemin où ce fait est relaté concerne l'acquisition d'un terrain, rue Corroierie, près les murailles, moyennant la somme de 483 livres 16 sols 8 deniers, pour la construction d'un moulin à bras et à cheval. Voici du reste les premières lignes de ce contrat, daté du 7 janvier 1571: «Comme durant les premiers troubles advenus en ce royaulme de France, en l'année mil cinq centz soixante deux, ceste ville de Molins ayt esté assiégée durant sept ou huict jours par les trouppes provenssalles conduites par le sieur de Saint-Aulban estans logez aux faulbourgs de la dicte ville et pour autant que les habitans de ceste dicte ville n'avoient esté advertys de l'arrivée des d. provenssaulx n'avoient faict provision de farine et ne autre munition durant le dict assiègement, tant eulx que les gens de guerre estant pour la deffence dicelle furent constituez en extresme nécessité de pain. A l'occasion de quoy les secondz troubles advenus en l'an mil cinq cents soixante sept, craignant tomber en semblable péril, joinct que la d. ville estoit menassée par les sieurs de Poncenat et de Torcy (1). » M. de Montaret, alors lieutenant pour le roi, ordonna aux maire et échevins de Moulins de faire construire le moulin dont il vient d'être parlé.

Ici trouve naturellement sa place le fragment suivant de la vie admirable de Pernelle Gaudon dont nous parlerons plus loin et qui ne confirme que trop notre récit : « Nous commettons nos affaires et procez entre les mains des plus prudens, mieux versez et diligens advocats : et nôtre fille, qui

(1) A. m., M. nº 233.

scavoit combien il importe de mettre et de confier la conduite de sa conscience, entre les mains d'un homme docte et vertueux: fit choix d'un Père Carme confesseur ordinaire de sa bonne mère. Et bien que, par un extrême malheur, notre pauvre Carmel se trouvast en ce temps-là tout ruiné et saccagé par les foudres, gresles et tempestes que Satan déchargeoit sur nôtre France, par les mains sacrilèges des enfans de Calvin : et que la plus grand part de nos maisons fussent ensevelies dans leurs ruines. On voyoit les églises abatues, les autelz profanez, les images en cendres, les cloistres démolis, les dortoirs ruinez, les biens enlevez et les religieux massacrez. Néamoins, par une grâce du ciel, cette belle cité de Moulins ayant tousjours demeuré comme un beau cesdre en la verdeur de son intégrité et inviolable fidélité à la religion catholique, étant comme un verdoyant laurier, plantée au milieu de la France toute ruinée et saccagée par la foudre de cette malheureuse hérésie. Moulins, comme un beau laurier, demeura préservé de ce malheur : et par ainsi notre Carmel, qui estoit ailleurs dans ses ruines, se trouve icy orné des belles fleurs de vertu et doctrine, et s'est si bien conservé en la possession de l'un et de l'autre qu'encor à présent nous y voyons reluire les deux » (1).

Pour dédommager nos religieux de leurs pertes, et faire autant que possible disparaître les traces de tous ces malheurs, Henri le Grand leur octroya, 1591, les revenus de la maladrerie de Sainte Madeleine au Chambon-Colombeau, faubourg de la Madeleine (2). Chargés, par cette donation, du soin spirituel (3) des malheureux qu'elle pouvait renfermer et

(1) *Vie admirable de Pernelle Gaudon*, par le R. P. carme Gabriel du Saint-Esprit, p. 46 à 48.

(2) M. l'abbé Melin a publié l'histoire de l'église et de la maladrerie du faubourg de la Madeleine, dans le premier volume de la *Chronique bourbonnaise*. — Je remercie M. l'abbé Melin d'avoir bien voulu me confier les notes qu'il avait recueillies sur les Carmes de Moulins, ainsi que celles précédemment prises par le regretté Marius Clairefond.

(3) Quant aux offices que les Carmes avaient à faire à la maladrerie, ils ne consistaient qu'en une messe basse le dimanche et le mercredi de chaque se-

dont le nombre tendait, heureusement, chaque jour, à diminuer, les Carmes jouirent, pendant près d'un siècle, des avantages de cet établissement, qui, en 1696, passèrent aux hopitaux de Saint Gilles et de Saint Joseph, mais non toutefois sans de nombreuses difficultés au sujet desquelles ils eurent besoin de recourir à l'autorité royale. Laissons la parole à l'un de nos religieux pour caractériser cette situation :

« Louis XIII, de sainte mémoire, dit-il, juste autant de nom que d'effet, refusa à d'autres religieux quelque chose de la dicte maladrerie, répondant qu'il ne vouloit ruiner et détruire ce que son Seigneur et Père avait fait.

» La Reyne mère du Roy que Dieu mette en son paradis, mil six cents quarante-trois, en sa régence, le dixiesme d'aoust, eut la bonté de confirmer le don de la maladrerie de Ste Magdelène aux Carmes de Moulins : auquel don, Messieurs les juges, gens du Roy, Maire et Eschevins ont toujours donné les mains et appuié de leur caracthère et authorité toutes ces royales intentions et donations ; surtout messire Claude Roy, lieutenant général, par ses sentences.

» Le Roy, que Dieu conserve (Louis XIV), a deux fois confirmé le don de cette maladrerie. La première fois, à la simple et seule requeste de ses humbles orateurs et religieux Carmes de Moulins, pour les mesmes raisons que dessus : mil six cents soixante-un. L'autre fois, contradictoirement aux administrateurs de l'hospital général de Moulins qui vouloient les y troubler auprès de Monsieur le Sénéchal ou son lieutenant général. Ce sage juge, voiant que son aïeul avoit prononcé autrefois pour le couvent en tele matière en plusieurs occasions et sentence ; et que l'on vouloit user de surprinse par des spécieux prétextes des pauvres, renvoiant tout au Roy, pour en expliquer sa dernière volonté, Sa Majesté, parties

maine et en un salut tous les samedis soir, après le chant du *Salve Regina* ou l'antienne à la Vierge, selon le temps ; car il est bon de rappeler que les confrères de Sainte Madeleine et de Notre Dame de Pitié avaient toujours conservé leurs droits sur la chapelle.

ouies (d'aucunes desquelles nous aurions bien à nous plaindre), confirma en tant que besoing seroit, donna ladite maladrerie aux Carmes de Moulins, 1664. »

Une difficulté terminée, une autre surgissait. C'est ainsi qu'en 1653, les principaux habitants du Chambon-Colombeau et les maîtres des confréries prièrent Mgr d'Attichy, évêque d'Autun, alors en tournée pastorale à Moulins, de vouloir bien ordonner, au curé d'Yzeure, de mettre un vicaire à la Madeleine, pour y faire toutes les fonctions curiales et en percevoir les droits et revenus, à la réserve toutefois de ceux que les marguilliers et fabriciens de ladite chapelle avaient coutume de toucher. En même temps, ils demandaient à être maintenus et gardés en sa possession et que « deffences seroient faictes ausdits pères Carmes de cette ville de les y plus troubler et y faire aucunes fonctions à leur préjudice ». Les parties n'ayant pu s'entendre, l'évêque nomma, pour instruire et juger l'affaire, Antoine Demonnet, curé de Saint-Bonnet, conseiller clerc en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins, official en l'officialité de cette ville. Après avoir obtenu des habitants qu'ils laisseraient jouir, comme par le passé, les Carmes des cens et devoirs dépendant de la maladrerie, l'official prononça une sentence qui fut attaquée devant le parlement de Paris. Et ce ne fut seulement qu'après quatre ans de procédure, lors d'une nouvelle visite à Moulins de l'évêque d'Autun, qu'intervint, le 3 juin 1657, une transaction amiable, par laquelle les religieux devaient payer, au curé d'Yzeure, une rente annuelle de soixante livres, moyennant quoi ils étaient déchargés de la messe des dimanches et du salut des samedis. Deux ans plus tard, le provincial, en résidence à Besançon, blâmait cet arrangement, c'est-à-dire l'érection de la Madeleine en « vicairie et aide de paroisse. »



CHAPITRE III

Les trois priorats du R. P. Cuissot au XVIIe siècle. — Ses mémoires relatifs au spirituel et au temporel de la maison. — Construction de la tribune au fond de l'église. — Chapelles, vitraux, bancs et sièges à cette époque. — Visite du commissaire de la cour des grands jours de Clermont, 12 décembre 1665. — Célébration des services religieux de l'évêque Jean de Lingendes, 14 juin 1665; — de saint François de Sales, 9 mai 1666, — et de Marie Félicie des Ursins, juin de la même année. — Indication de quelques sépultures acquises par des séculiers.— Obsèques du R. P. Cuissot, décédé le 5 février 1681.— Visite du R. P. André, provincial.— Sceau du prieuré, 1670. — Services que les Carmes doivent faire dans la chapelle de Notre Dame de Pitié, 1690.

Pendant le XVIIe siècle, le couvent des Carmes de Moulins eut, à trois reprises différentes, comme prieur, le R. P. Cuissot, assurément l'un des religieux les plus marquants de cette maison. C'est à ses soins intelligents que nous devons des mémoires dans lesquels il a essayé, autant que les circonstances le lui ont permis, de faire revivre le passé et auxquels nous avons abondamment puisé. Laissons-lui la parole, et le lecteur jugera de la peine et du zèle qu'il apporta dans ce travail qui devait intéresser à un si haut point les religieux de son ordre et surtout ceux du Carmel de notre ville : « Si l'on n'eût point renversé l'ordre que j'avais établi autrefois, qu'à chaque sac d'acquisition de maisons, de vignes, on trouvoit l'inventaire des pièces d'acquisition et les rantes ou fondations qui y avoient esté employez, cela seroit bien commode pour avoir lumière du tout. Un curieux de nouveauté voulut inventer de faire les mémoires du convent par siècles de sa fondation, et laissa tout dans une telle obscurité, qu'en vérité, je crois que luy-même n'y voioit rien. Si nos successeurs savoient comme par trois diverses fois et supériorité, il m'a fallu passer des jours et des nuitz pour mettre en ordre ces archives, je me prometterois d'eux quelques *Requiescat in pace.* A leurs défaus, je prie Notre Seigneur et tous les S. S. de l'ordre accepter cette peine, et je peux dire aux vivantz et successeurs, avec vérité et justice : *Respicite quoniam non solum mihi laboravi sed omnibus quærentibus disciplinam ; dico conventus utilitatem et spem domini.* — Un autre sortit une autre fois tous les titres

et papiers avec deux séculiers mal affectionnés et un religieux fort peu intentioné et trièrent ce qu'ils voulurent, divertirent des tiltres de Thory et autres que je n'ay recouvert que par les foudres et significavit de Rôme; et les valets avoient beau jeu de certains titres et parchemins dont ils faisoient des cornets à mettre leurs grennes; et, comme je revins lors de Besançon, prieur, lors de la guerre de Dole en Comté, je fus assez heureux de revenir pour arrester le cours de cette imprudente dissipation, me voyant après esleu prieur en cette maison au Cha-re de Dijon. »

Les mémoires du P. Cuissot sont divisés en un certain nombre de parties traitant du spirituel et du temporel du couvent. Il est question de sa fondation et de ses bienfaiteurs, des cérémonies et pratiques qui s'y célébraient, de quelques religieux marquants et enfin des nombreuses chapelles qui décoraient l'église et dont plusieurs possédaient, avec des confréries, des vitraux, bancs, sièges et sépultures dus à la piété des fidèles. Notre annaliste n'avait pas oublié de relater les faits principaux qui s'étaient passés pendant son administration. Sans nous astreindre à suivre cette division, nous chercherons à nous en approcher le plus possible, et ainsi nous pourrons avoir un tableau fidèle de ce monastère au XVIIe siècle.

Il est utile, dit-il, de parler du culte qui se fait en cette église, « pour obvier en tant que l'on pourra aux changementz trop faciles qui souvent altèrent le culte divin et partagent les esprits des communautés, lorsque les uns veulent d'une façon, les autres d'une autre et scandalisent les séculiers et dégoûtent de faire du bien aux églises ».

Le deuxième dimanche de chaque mois de l'année, d'après « la pratique immémoriale, » on célèbre ainsi la dévotion du saint scapulaire (1) : « La veille, à midi, l'on sonne le carillon.

(1) En vertu de l'autorisation du P. général Hiérosme Ari et de la permission de M. Saulnyer, grand vicaire, *sede vacante*, le R. P. Cuissot institua, le 16 mai 1666, la confrérie du Saint-Scapulaire dans l'église de Notre-Dame de Bourbon-Lancy, alors desservie par des chanoines.

Le soir, sur les six heures, depuis la Ste-Croix de septembre jusqu'à Pâques et, de Pâques jusqu'à la Ste Croix de septembre, le carillon sur les 7 heures du soir. Puis, le matin, durant prime, l'on sonne encore le carillon pour avertir de la bénédiction du Très Saint Sacrement qui se fait à l'issue d'une basse messe qui se dit au grand autel. Les vêpres sonnent trois coups, savoir : le premier, de la grosse cloche ; le second, des deux petites, et le troisième, du carillon. Et, comme on commence l'hymne, l'on sonne brièvement ; et tinte la prédication, s'il y en a. Puis, étant finie, l'on sonne le carillon et tintant et, durant la procession, l'on sonne le carillon et les litanies achevées par les cloîtres. Puis, on donne la bénédiction. » Les prières et les chants sont indiqués.

Le premier jeudi de chaque mois, la bénédiction a été fondée par M[lle] la générale Maigret, parisienne, et ses enfants, dont M[me] la générale Demoux, sa fille.

Le sieur Antoine Boucaut, charpentier, et « sa bonne femme », Christine Taboulot, ont établi celle du deuxième jeudi.

La bénédiction du troisième date de 1666, et est due à « honorable femme » D. Françoise Corat, veuve de M[e] Gilbert Radoux, marchand vinaigrier.

Le quatrième jeudi « se promet par deux personnes et se fera, aidant Dieu, comme les autres ».

Après les bénédictions dont il vient d'être parlé, le P. Cuissot note les jours des indulgences, surtout celles qui ont été renouvelées ou données depuis peu : six jours dans le mois de janvier, quatre en février, trois en mars, un en avril, sept en mai, etc.

Il est ensuite question des Saluts qui ont été fondés « pour entretenir les fidèles es jours plus solennels et autres moins solennels, sur l'heure du souper ».

L'église était ornée de nombreuses chapelles décorées de vitraux et de tableaux en assez grand nombre. Les autels étaient au nombre de seize.

4

La grande vitre, au-dessus du maître-autel, était un don de la maison de Bressolles, qui y avait fait placer ses armes, comme fondatrice du couvent ; car, outre la tradition et la possession immémoriale, ce droit était indiqué dans l'épitaphe, en lettres gothiques, du tombeau de son auteur élevé dans l'église et orné de deux « figures », et dont voici la teneur : « Cy gist Catherine de Bressolles, qui trespassa l'an mil trois cent septente deux, et Goussot de Thoury, son mari, qui trespassa l'an mil trois cent quatre-vingts, et a fait bâtir l'esglise et caveau de ceans à ces coups et dépens. Priez Dieu pour leurs âmes. » Il y avait, en outre, tout autour de la nef de l'église, une « ceinture » reproduisant les écussons des Bressolles et de leurs alliances que les Carmes avaient effacée et qu'ils furent condamnés à « restaurer », Goussot de Thoury ayant été reconnu, par leurs prédécesseurs, « pour leur vrai patron et fondateur, pour avoir posé la première pierre de leur église et avoir icelle fait bâtir à ses propres frais ».

Par son testament, en date de 1582, honnête femme dame Antoinette Copin, veuve de Guyon Maupinaud, avait chargé ses héritiers, outre une distribution d'aumônes, de « faire la grande vitre au-dessus de l'entrée et grand porte de l'église de Notre-Dame des Carmes, au pignon neuf, de vitres blanches, en laquelle sera inscrit le nom, surnom du sieur de Maupinaud et d'elle, à la charge d'un *libera* et *de profundis* à faire chanter, tous les lundis, par les novices ».

Cette vitre et celle « sur le cœur » ont été refaites et un peu agrandies, dit le P. Cuissot, lorsqu'en 1663 et 1664, on fit la tribune du bas de l'église, à l'aide « des épargnes du couvent, contre l'opinion du vulgaire qu'une dame l'avoit payée, qui n'en donna jamais un denier, mais quelque argent pour un annuel ». L'architecte Jacques Bouchard s'en rendit adjudicataire au prix de douze cents livres, 1662. Et, la même année, la construction de la dernière voûte de l'église fut donnée, pour mille livres, à Me Jacques Percheron.

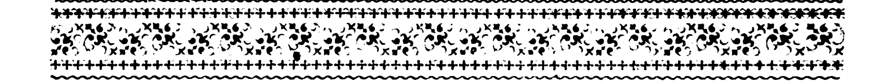
Dans la chapelle de saint Vincent, qui porta aussi les noms

de saint Gilbert, de saint Laurent et de sainte Reine, les vignerons faisaient leur dévotion. Elle appartenait aux Decampts, qui en entretenaient la vitre ou le vitrail, prétendant qu'elle leur avait été donnée par nos ducs en 1479. Les Carmes soutinrent le contraire et eurent raison, paraît-il. Quant à celle qui était au-dessus, c'est-à-dire se rapprochant de la voûte supérieure, le couvent en aurait toujours pris soin ; elle représentait la transfiguration de N. S. Jésus-Christ, Moïse et Elie. A l'opposite de ce vitrail sont les noms en lettres capitales de Pierre, d'Anne de Bourbon et de leur fille Suzanne. C'était dans cette chapelle que se trouvait l'image de saint Claude qui, avec quelques autres, fut défigurée par les calvinistes. La dévotion à ce saint évêque fut ensuite transférée, par les confrères, dans la chapelle de Notre-Dame de Mibonnet (1). En 1646, le pape Innocent X avait accordé une indulgence de sept ans à la confrérie de Saint-Gilbert, indulgence confirmée par Alexandre VII, 1660. Trois ans après, il y a encore une bulle à ce sujet. Cette chapelle, lisons-nous dans un acte de fondation de messes daté de 1675, était « size dans le chœur de la dite église, entre la chapelle de Notre Dame de Pitié et celle du feu sieur Billard, » laquelle, est-il dit dans une autre pièce, était à côté du grand autel et à l'entrée de la chapelle de Notre Dame de Pitié.

(*A suivre.*)



(1) Le 9 novembre 1792, il est fait droit à la pétition du citoyen Boyron, ancien confrère de cette ci-devant chapelle, demandant le paiement de 91 livres, pour réparations qu'il y a fait faire. (A. D. de l'Allier, 3e registre des arrêtés et délibérations du district de Moulins.)



LE BARON D'ALPHONSE

François-Jean-Baptiste d'Alphonse naquit le 23 octobre 1756, non à Souvigny, comme le disent les notices biographiques le concernant, mais à Bonny, paroisse de St-Agnan, diocèse d'Auxerre (1), de François d'Alphonse, écuyer, seigneur de Conques, et de Catherine Dufaud.

D'Alphonse père avait acheté à Souvigny l'office de receveur du grenier à sel. Veuf, il s'était remarié, en 1761, avec Louise Fortet, dont il eut, le 11 juillet 1763, un fils, Jean, mort en bas âge (2); les parrain et marraine furent Jean-Baptiste d'Alphonse et sa future femme, Marguerite Déléage.

D'Alphonse père mourut à Souvigny, le 21 février 1777 (2); François-Jean-Baptiste, avocat en parlement, l'avait déjà remplacé dans sa charge de receveur du grenier à sel, et avait épousé, le 6 février 1777 (2), en l'église Saint-Nicolas de Souvigny, Marguerite Déléage, fille de Marie Thonnier et de feu Antoine Déléage, conseiller du roi et greffier en la sénéchaussée présidiale de Moulins. Ce mariage avait été célébré en présence d'une nombreuse assistance, parmi laquelle se trouvaient : Gabriel Bouyot, commissaire aux droits seigneuriaux; Jacques Martinet, bourgeois de Souvigny; Jean Dufaud, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, beau-frère de la contractante; Charles-Amable Dubouys, châtelain de la châtellenie royale de Bourbon, également beau-frère de la mariée; Antoine Dubouys, bourgeois d'Ygrande, et Antoine Déléage, gendarme Dauphin, ses cousins.

(1) Aujourd'hui département du Loiret.
(2) Registres de l'état civil de Souvigny.

L'acte de mariage donne lieu à deux observations :

1° Il constate la production d'un extrait de baptême établissant que l'époux était né le 23 octobre 1752, alors que les renseignements fournis par lui indiqueront le 23 octobre 1756, date que confirme le certificat officiel que nous a envoyé M. le maire de Bonny.

2° Sur cet acte, l'époux a signé « Dagès d'Alphonse » ; c'est la seule fois que nous ayons vu cette signature ; toutes les pièces que nous avons examinées — et elles sont très nombreuses (1) — sont signées « d'Alphonse » ; quelquefois, sous l'Empire et la Restauration, il y a « baron d'Alphonse ».

En 1788, d'Alphonse était syndic de la municipalité de Souvigny ; à une réunion de cette assemblée, le 14 décembre, il proposa à ses collègues de s'associer aux démarches que faisaient alors plusieurs villes du Bourbonnais pour obtenir que l'Administration provinciale fût convertie en Etats Provinciaux, c'est-à-dire que l'administration fût confiée à des représentants élus par la Nation, pouvant défendre ses intérêts, et non à des délégués du Roi, qui n'avaient qu'à suivre les instructions qui leur étaient données.

La municipalité confia à son syndic le soin de rédiger le mémoire qu'elle enverrait, au nom de la ville, à la commission intermédiaire de l'administration provinciale de Moulins. Nous ne pouvons, à cause de l'étendue de ce document, le reproduire dans cette notice ; nous le donnerons, prochainement, dans une publication : *Le canton de Souvigny pendant la Révolution* (2).

Dans un style élevé, d'Alphonse trace avec énergie, et souvent avec violence, un tableau fidèle de l'inégalité de la répartition des impôts, faite « sans autre examen, sans autre pré-

(1) Registres du directoire du district, correspondance, registres de l'état civil de Souvigny (actes de décès de d'Alphonse père, de son fils François, de Marguerite Déléage, baronne d'Alphonse), pièces des archives nationales, documents divers.

(2) Faisant suite aux cantons d'*Ygrande*, de *Lurcy*, d'*Hérisson* et de *Bourbon*, déjà parus, et au canton de *Saint-Hilaire*, qui est à l'impression.

caution que celle de ne point y assujettir l'homme dont on redoutait le crédit et l'autorité ». Il expose les graves conséquences de ces abus, la malheureuse situation du peuple, « la portion la plus précieuse de l'Etat », les souffrances de l'industrie et de l'agriculture, et le chiffre énorme de la dette, « que personne n'osera calculer sans effroi ». Critiquant la nomination des membres de l'Assemblée Provinciale, « qui ne peuvent être les véritables représentants de la province parce que leur élection n'est pas l'ouvrage du libre choix du peuple et qu'elle est incontestablement inconstitutionnelle », il demande que l'on donne au Bourbonnais le régime administratif du Dauphiné (des Etats Provinciaux), que les impôts soient votés et répartis par les élus du peuple et que le tiers-état soit appelé dans l'Assemblée en nombre égal à celui du clergé et de la noblesse, « afin qu'il ne soit pas foulé ».

La municipalité de Souvigny approuva à l'unanimité ce mémoire, dont copie fut envoyée au bureau de la commission intermédiaire ainsi qu'à la municipalité de Moulins. Il ne pouvait manquer d'appeler l'attention publique sur son auteur, qui devint, à Souvigny, le chef des adversaires de l'ancien régime.

Aux élections de 1790, pour la constitution du conseil général de la commune, d'Alphonse, étant encore receveur du grenier à sel, ne put être élu, mais il guida le choix des électeurs et présida le vote, malgré les difficultés que cherchèrent à lui créer, au sujet de cette présidence, les anciens titulaires des charges de la châtellenie, lieutenant général, greffier et procureur, qui craignaient son influence.

Nous trouvons d'Alphonse activement mêlé à tous les premiers actes de la vie communale de sa ville, marchant toujours d'accord avec le maire Crosse, son collègue aux Amis de la Constitution de Moulins.

Il allait être appelé bientôt à jouer un rôle plus digne de son instruction et de son intelligence; le 2 juillet 1790, il fut élu administrateur du département de l'Allier. Il occupa cette

fonction jusqu'au 10 décembre 1792, époque à laquelle il opta pour le district où il avait été nommé procureur-syndic, le 6 du même mois.

D'Alphonse était constamment à son poste, et les procès-verbaux (1) ne signalent que de rares absences, toujours justifiées par des raisons sérieuses.

Il reçut diverses délégations dans le département, pour le service du recrutement, le service des subsistances; il fut chargé notamment de deux missions importantes : Le 4 mai 1793, avec deux commissaires de la Guerre, il étudia où devait être placée, à Moulinsou à Nevers, la fonderie de canons ; c'est peut-être sur son avis que Moulins eut cet établissement important. Le 5 août suivant, on lui confia le soin d'examiner l'état de navigabilité de la Loire et de l'Allier.

A son retour, ses collègues le félicitèrent d'avoir rempli ces missions avec la plus grande intelligence.

Dans la Société des Amis de la Constitution, il était membre des comités de réception et de rédaction (2), et, avec Jouffroy, Lakanal et Dubarry, un des orateurs habituels des réunions (3). Malgré ses sentiments républicains, bien sincères alors, d'Alphonse n'échappa pas à une dénonciation, lors du séjour de Fouché à Moulins. Elle fut pour lui l'occasion d'un succès, car son civisme et son zèle furent établis aux applaudissements du peuple (4).

Mais d'Alphonse ne resta pas fidèle à ses idées: il donna des gages à la réaction thermidorienne, et, lors de sa mission dans l'Allier, Guillerault l'en récompensa en le nommant président du Département.

C'est à ce poste que le trouvèrent les élections de 1795 qui l'envoyèrent siéger au Conseil des Anciens. Au 18 fructidor, « il l'échappa belle. Dénoncé par les patriotes de Moulins, il

(1) Archives de l'Allier.
(2) Audiat, *la Terreur en Bourbonnaix*, page 193.
(3) *Le Bourbonnais sous la Révolution*, par Cornillon, tome II, p. 111.
(4) Registre des délibérations du directoire du district.

eût été sérieusement inquiété sans l'intervention de son compatriote Maugenest, qui prit hardiment sa défense au Conseil des Cinq-Cents (1). »

D'Alphonse fut secrétaire du Conseil des Anciens, membre de la Commission des inspecteurs. Il prit souvent la parole. « Très laborieux (2), il prononça une foule de discours fort étudiés, mais peu éloquents et pénibles à lire, à cause de la lourdeur de la phrase et des circonlocutions dont il abusait. Néanmoins, son argumentation était serrée, vigoureuse, et, dans ses attaques comme dans ses répliques, il ne laissait échapper aucun détail si minime qu'il fût. Aussi, dans toutes les questions se rattachant au droit abstrait ou constitutionnel, son avis était-il toujours écouté. »

Voici, d'après les documents (3) des Archives nationales, la liste des principaux rapports faits par notre compatriote :

1° Rapport au nom de la Commission nommée pour examiner la résolution relative aux réclamations auxquelles peuvent donner lieu les arrêtés des représentants du peuple en mission. (Séance du 3 ventôse an IV.)

2° Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen de la résolution du 5 prairial relative au mobilier et aux biens non encore réclamés qui ont appartenu à des détenus, à des condamnés ou à des prêtres déportés. (Séance du 15 messidor an IV.)

3° Opinion sur la résolution relative aux hospices civils. (Séance du 16 vendémiaire an V.)

4° Opinion sur la résolution du 16 brumaire relative à la loi du 3 brumaire an IV. (Séance du 8 frimaire an V.)

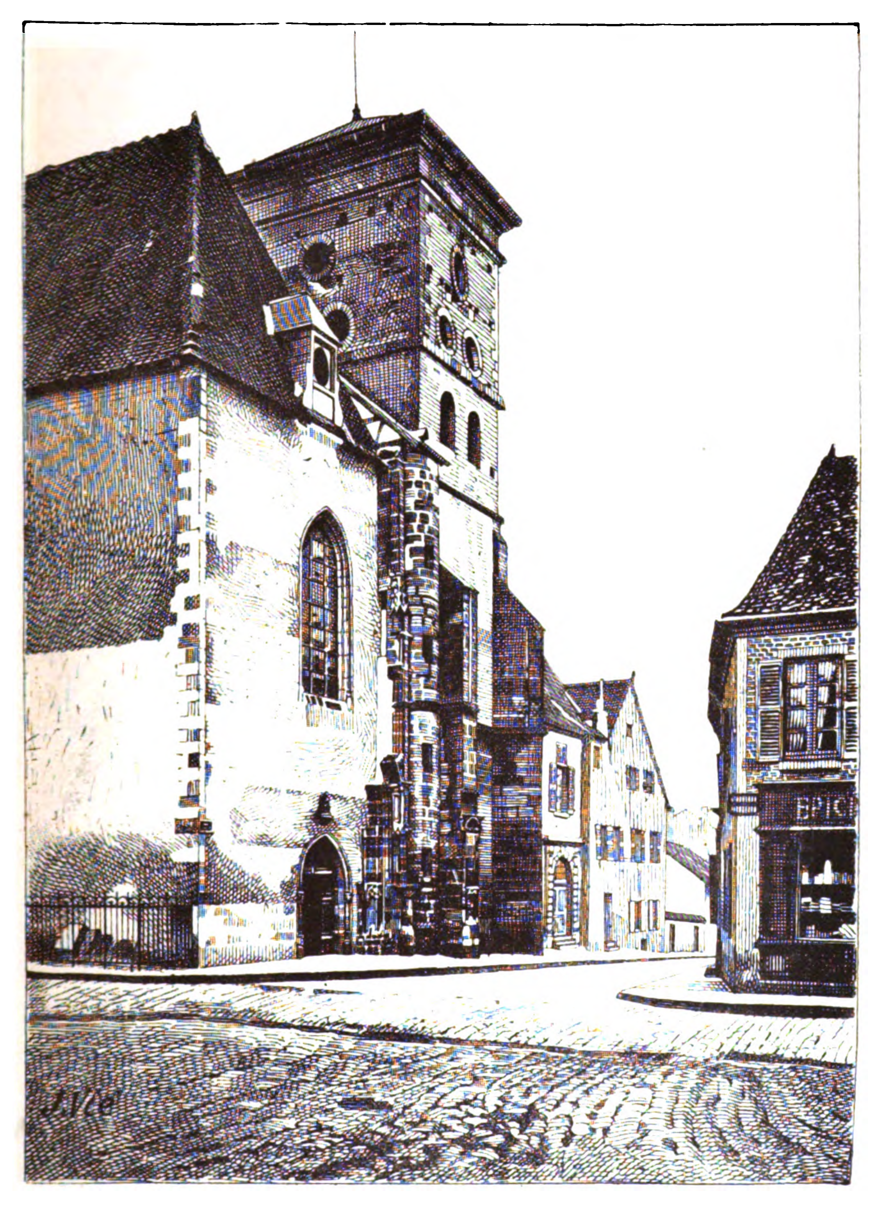
5° Opinion sur la résolution du 7 nivôse relative à l'établissement d'un journal sous le titre de *Séances du Corps législatif*. (Séance du 20 pluviôse an V.)

6° Opinion sur la résolution relative à la perception d'un

(1) Cornillon, tome V, page 290.
(2) Cornillon, tome V, pages 129 et suivantes.
(3) Archives nationales. — AD XVIIIa 21.

Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts

DU BOURBONNAIS (Mars 1897).



Moulins. — Imp. Et. Auclaire.

FAÇADE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE DE MOULINS

Dessin de M. J. Vié avant la démolition du clocher.

droit de passe sur les grandes routes de la République. (Séance du 5 germinal an V.)

7° Opinion sur la résolution du 11 germinal relative au mode de remplacement des fonctionnaires publics. (Séance du 29 germinal an V.)

8° Opinion sur la résolution du 19 prairial relative aux opérations de l'assemblée électorale du département des Deux-Nèthes. (Séance du 14 messidor an V.)

9° Rapport sur la résolution du 17 prairial relative à la nomination des administrateurs provisoires de départements et de cantons. (Séance du 23 messidor an V.)

10° Rapport sur la résolution du 29 messidor an V relative aux assemblées primaires de la commune de Valenciennes. (Séance du 15 thermidor an V.)

11° Rapport sur la résolution du 3 pluviôse an VII relative à un arrêté du représentant Forestier. (Séance du 17 nivôse an VII.)

12° Opinion sur la résolution du 14 floréal an VII relative à la comptabilité intermédiaire. (Séance du 13 fructidor an VII.)

13° Rapport sur la résolution du premier jour complémenraire an VII relative à la comptabilité intermédiaire. (Séance du 24 vendémiaire an VIII.)

Dans la séance du 17 nivôse an IV (13 janvier 1796), d'Alphonse combattit énergiquement la proposition tendant à exclure Jean-Jacques Aymé, de Montélimar, de toute fonction législative. « Si Aymé est coupable, dit-il, la mise en jugement doit être proposée par le Conseil des Anciens, mais la Haute Cour de Justice statuera : aucun autre tribunal ne peut être compétent. Tout autre forme ne serait qu'un acte arbitraire ; et là où commence l'arbitraire commence la tyrannie. »

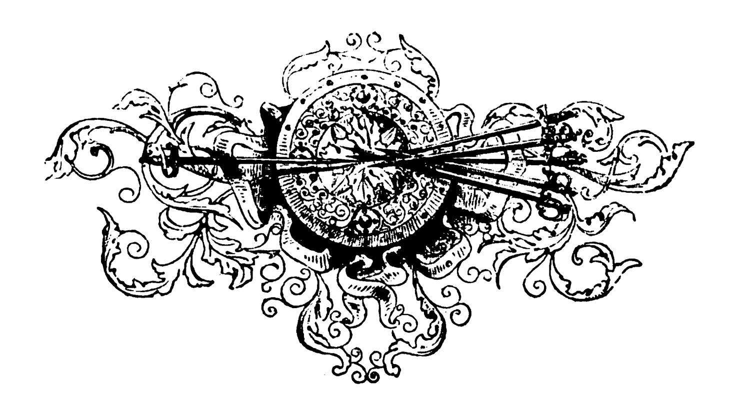
Le député vota contre la peine de mort proposée pour frapper les bandits connus sous le nom de « chauffeurs » et dirigés presque partout par des émissaires royalistes.

Avait-il peur de frapper des amis?

M. Cornillon (1) estime que « d'Alphonse n'aimait pas la République, quoique ce fût à cette forme de gouvernement qu'il dût sa haute situation. Se faisant un redresseur de torts, il fut, jusqu'au 18 fructidor, le porte-parole des prêtres et des émigrés ».

M. Cornillon nous paraît avoir raison; mais il faut reconnaître que les tristes événements qui s'étaient passés à Moulins avaient dû effrayer et décourager d'Alphonse et auraient ébranlé des convictions même plus sérieuses que les siennes.

(*A suivre.*)



(1) Tome V, page 291.



AU FUR ET A MESURE

SUITE A MES PENSÉES IMPRIMÉES

PAR Mme AGLAÉ ADANSON (*Suite*).

Les hommes (*on sent que je parle de l'espèce humaine en général, sans avoir égard au sexe*), les hommes, dis-je, ne veulent pas être trompés ; et cependant leur bonheur tient à l'être, tant ils sont subjugués par l'amour-propre et les préjugés.

Après avoir longtemps dû leur repos, leurs jouissances, à l'ignorance de la vérité, sitôt qu'elle leur apparaît, ils vous reprochent avec colère, avec indignation, l'erreur salutaire dans laquelle vous les aviez tenus ; ils vous en punissent, si c'est en leur pouvoir. Ne devraient-ils pas, au contraire, vous en remercier ? Car existe-t-il, pour l'homme, d'autre félicité que celle des illusions ? L'espérance et les illusions, oui, voilà le seul bonheur de l'homme.

Celui qui passe son temps à l'étude des *vérités morales* devient malheureux à mesure que sa science l'éclaire.

Vous reconnaissez un philosophe à son maintien mélancolique ; à ses cheveux blanchis avant l'âge ; à son regard défiant ; à son sourire amer ; à ses habitudes misanthropes. Il fuit ses semblables ; et pourquoi ? *par cela seul qu'il les connaît*, qu'il ne les juge plus par ce qu'ils *se montrent*, mais d'après ce qu'*il sait* qu'ils sont. Cette science est un poison moral.

Quand on meurt, à quoi sert d'avoir connu les hommes ? Ne valait-il pas mieux avoir été heureux et ignorant de la vérité ?

Tout, dans la nature, nous indique que *le but de la vie* est *la jouissance ;* tout est créé pour satisfaire *notre âme* et *nos sens*, si nous savions en faire un bon et juste usage : l'amour et l'amitié pour la première ; les fleurs, les fruits, les champs. pour ceux-ci ! Donc, *si* la méchanceté de l'homme est capable d'altérer, de corrompre ces dons primitifs du Créateur, tâchons de douter de cette méchanceté ; ne déchirons pas le voile dont elle se couvre ; bénissons et favorisons de douces erreurs ! Le mal *qu'on ne sent pas* existe-t-il donc ?

J'ai connu un homme bon, aimable, qui, pendant quatre ans, se crut aimé de la femme qu'il adorait et qui le trompait ; à la cinquième année, le mystère profond à l'abri duquel se nourrissait son bonheur vint à cesser tout d'un coup par une indiscrétion, *motivée,* à ce que disait le *sot officieux,* qu'il était indigne de tromper ainsi un honnête homme. Le malheureux mari quitta sa femme sans un mot de reproche ; il vécut un an dans une tristesse concentrée et s'éteignit de langueur ! L'indiscret ne fut-il pas un bourreau ?



Réflexions sur J.-J. Rousseau

Rousseau avait trop la conscience de ce qu'il valait ; il eût voulu être apprécié des autres comme il s'appréciait lui-même, lui qui *connaissait* le fond de son âme et qui n'y trouvait rien que de bon, de louable. Mais c'était impossible. Il fut *méconnu,* et alors il prit les hommes en haine, parce qu'il les croyait *sciemment injustes ;* s'ils l'étaient *de fait,* ils ne l'étaient pas *d'intention ;* ils n'étaient que dans l'erreur ; ils ne pouvaient se persuader que Rousseau sentît et valût mieux qu'eux, car, en général, on base son jugement sur la connaissance qu'on a de soi-même Ce système, d'ailleurs, nourri par l'amour-propre, immole beaucoup de victimes à l'opinion.

Mais ceux qui, plus justes ou plus éclairés, veulent bien admettre dans les autres une supériorité morale au-dessus de

la leur, éprouvent pour J.-J. une sympathie qui va jusqu'à l'enthousiasme : en lisant ses ouvrages, on regrette d'abord de n'avoir pas vécu de son temps ; puis, insensiblement, on se fait illusion, on s'enivre aux charmes de son éloquence..... On croit l'entendre, on ne peut plus le quitter. Je dois, hélas ! à cette lecture entraînante l'oubli momentané de bien des peines ! Sa philosophie me pénètre ; je sens les déchirements de son âme aimante, ils me semblent identiques aux miens ; j'associe nos deux infortunes, je ne souffre plus seule !

L'éloquence de J.-J. est celle du cœur... Certainement, il est instruit, spirituel, érudit ; mais ce n'est pas tout cela qui séduit dans son style ; je trouve même qu'en le lisant on oublie toute science pour ne s'occuper que des sensations de l'âme, et c'est tout le contraire de ce qu'inspire la lecture de Voltaire, son *antagoniste*.

Aussi, quand je suis arrivée au dernier volume des œuvres de J.-J., je reprends le premier, et ainsi de suite, sans me lasser de cette compagnie ; Montaigne, seul, rivalise dans mon esprit.

Mais, chose bizarre, de toutes les productions de la plume féconde de J.-J., la *Nouvelle Héloïse* est celle qui me plaît le moins : je trouve Julie *bégueule*, et je pense que là où il a voulu dépeindre toute *la puissance de l'amour*, il a justement échoué. Est-ce qu'il n'aurait jamais ressenti l'*amour vrai*, dans toute son extension, dans toute *sa sublimité ?* Je suis tentée de le croire : il était né et pétri pour la douce et tendre amitié ; il lui fallait *un ami* ou *une amie* indifféremment pour satisfaire *aux besoins de son âme*, et une Thérèse suffisait à *tous ceux matériels* de son tempérament. Voilà pourquoi l'*Héloïse* n'est qu'une production froide et maniérée, où il y a plus de *pruderie* que de vertu réelle.

L'amour plane triomphant au-dessus du vulgaire. Il élève son autel et se déifie lui-même. Il est au-dessus des lois, des usages et de toute puissance humaine. Il émane de Dieu même.

Mais où est-il celui-là ? Il n'est apparu sur la terre qu'à de longs intervalles, et il a passé comme un météore. Maintenant on profane son nom !

Passions impudiques, frénésie des sens, vous n'êtes point l'*amour !* cherchez un autre nom.

Je trouve qu'entre le caractère de J.-J. et celui de Montaigne, il y a beaucoup de similitude, et je crois que, s'ils eussent été contemporains, leur philosophie et leur misanthropie eût été la même. Mais Montaigne avait un sincère ami, et J.-J. avait été trahi par les siens.

Les rêveries de J.-J. sont absolument du même style que les *Essais* et la même *intention* s'y manifeste : l'étude franche et sincère de *soi-même ;* il me paraît évident que c'est *Montaigne* qui a inspiré à J.-J. l'idée d'écrire ses *Confessions* et ses *Rêveries.*

Dans sa cinquième *promenade,* quelle charmante description il fait du bonheur dont il jouissait pendant ce séjour à l'île de Saint-Pierre, au milieu du lac de Bienne ! Il avait *reconquis* là toute la simplicité de son caractère ; il s'y montre l'homme de la nature, jouissant avec délices et innocence de toutes ses beautés, de tous ses dons : il y avait retrouvé l'âge d'or.

L'*Emile* est un livre admirable. Toutes les idées en sont justes, raisonnées, sans *réplique possible* ; mais, quand la maladie est devenue *incurable*, les remèdes qui, *administrés à temps,* l'eussent guérie, sont maintenant inutiles. Il est des préceptes de morale que les peuples civilisés sont trop corrompus pour mettre en pratique, et qui ne peuvent être appréciés que par quelques individus faisant exception à la masse.

Qui pourra jamais exécuter le *Plan d'éducation* de J.-J. ? Et, si on se relâche d'un seul de ces préceptes, le reste s'écroule de fond en comble. Ce livre n'en est pas moins un des meilleurs à méditer pour l'homme fait : que de bonne et sublime morale on peut y puiser ! Il ne contient pas un mot qui n'ait un sens et une valeur ! Et cette *éloquence sans phrases* attache sans fatiguer. J.-J. et Montaigne sont les consolateurs de ces âmes froissées et affaissées par le spectacle des vices et des sottises du vulgaire.



CHRONIQUE

A l'occasion du concours régional qui aura lieu, cette année, à Bourges, la municipalité a organisé les expositions annexes suivantes, du 15 mai au 15 juillet :

I. Commerce, industrie, arts appliqués à l'industrie.
II. Beaux-arts, arts rétrospectifs.
III. Céramique.
IV. Exposition scolaire (enseignement agricole, économie ménagère, travaux manuels).
V. Horticulture, viticulture, pisciculture, apiculture.

Ces différentes expositions sont régionales et comprennent notre département.

Toute personne désirant participer à ces différentes expositions par l'envoi d'œuvres ou de produits, devra adresser une demande à M. le maire de Bourges.

***

La *Semaine religieuse* annonce que M. Darcy, architecte de l'église de Souvigny, a été chargé par le duc d'Aumale de préparer un devis pour la restauration des deux chapelles des Bourbons, dites chapelles vieille et neuve, et qui datent des XIVe et XVe siècles. Les amis des arts accueilleront avec satisfaction cette bonne nouvelle et émettront le vœu que le ministre des beaux-arts ajoute au cadeau princier du duc d'Aumale une subvention qui permette d'étendre les travaux de restauration du magnifique édifice.

***

Après le succès légitime obtenu par leur premier volume sur les *Fiefs du Bourbonnais,* qui comprend la partie de notre province formant actuellement l'arrondissement de Lapalisse, MM. Aubert de la Faige et Roger de la Boutresse devaient continuer le plus tôt possible leur importante et intéressante publication. Nous savons qu'ils viennent de se mettre à l'œuvre et de jeter sur le papier les premières notes concernant le deuxième volume, *Fiefs de l'arrondissement de Moulins*. Espérons qu'il sera terminé assez à temps pour accompagner le premier volume à l'Exposition universelle de 1900, dans l'envoi des documents historiques relatifs au Bourbonnais.

***

Nous annonçons également la prochaine publication, par M. C. Grégoire, notre confrère, de deux nouveaux ouvrages :

1° *Le conseil général et les conseillers généraux du département de l'Allier, de 1789 à 1896.*

2° *Les cantons de Saint-Hilaire et de Souvigny pendant la Révolution.*

***

Le concours d'animaux gras et reproducteurs organisé à Moulins par la Société d'agriculture de l'Allier a commencé le 11 février et s'est terminé le 14. Malgré le mauvais temps, il a été visité par un grand nombre de personnes de l'Allier et des départements voisins, qui ont admiré les magnifiques animaux exposés. Nous sommes heureux de signaler le succès obtenu par la Société d'agriculture. Une exhibition fort intéressante d'instruments d'agriculture était annexée au concours.

***

Les conférences organisées à l'hôtel de ville de Moulins par la Société des connaissances utiles, avec le concours de MM. les professeurs de notre lycée, ont le plus grand succès, et nous sommes très heureux de nous faire ici l'écho des éloges que la presse locale et le public adressent aux sympathiques conférenciers. Nous comptons publier un compte rendu général de ces intéressantes réunions.

BIBLIOGRAPHIE

La promise de Melassy, saynette militaire, par Prot. — Montluçon, Herbin ; in-4° de 8 pp.

Une rescrite au maillot, saynette-bouffe, par Carol. — Montluçon, Herbin ; in-4° de 8 pp.

Pierrot et la lune, par Marc Legrand. — Moulins, Crépin-Leblond ; in-8°.

Annuaire de l'institution de Saint-Joseph de Montluçon, 1896-1897. — Montluçon, Herbin ; in-8°.

Association des sociétés de courses du Centre et du Sud-Est ; Congrès de Lyon. — Moulins, Crépin-Leblond ; in-8°.

Ode composée pour le pape Léon XIII à l'occasion du XIVe centenaire du baptême de Clovis. Traduite en français par l'abbé Doussin. — Montluçon, Herbin ; in-4°.

Projet de syndicat de défoncements (statuts). — Montluçon, Herbin ; in-4°.

Le F. Gualbert et ses anciens élèves du pensionnat des FF. Maristes de Saint-Pourçain, par F. Gualbert. — Saint-Pourçain, Dupuis ; in-8°.

Société de secours mutuels de Saint-François-Xavier (rapport de 1896). — Montluçon, Herbin ; in-8°.

M. Antoine Roussat et Frère Gualbert devant le juge de paix. — Saint-Pourçain, Dupuis ; in-8°.

Les Portiques, poésies par Valery Larbaud. — Cusset, Fumoux ; in-8°.

La Collégiale de Moulins, notes sur son histoire, son chapitre, ses fondations, chapelles, donateurs, confréries, avec trois planches, par le commandant du Broc de Segange. — Moulins, imprimerie Bourbonnaise. — En vente aux librairies Durond, Paris, Bauculat et Velu.





Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1897.

SÉANCE DU 5 MARS

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON

Etaient présents : MM. Doumet-Adanson, de Laboulaye, Bertrand, Pérot, Bourdelier, Grégoire, Frobert, Delaigue, Vié, Seulliet, Tiersonnier, E. Olivier, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Dans leur nombre se trouvent offerts : par notre confrère M. Du Broc de Seganges, *La collégiale de Moulins*, notes sur son histoire, son chapitre, ses fondations, etc. ; et par M. Ernest Olivier, *Un parc à aigrettes en Tunisie* et *les serpents de la Tunisie.*

M. Grégoire fait observer que, par suite d'une erreur, l'une des deux statues de la chapelle du château de Chantelle, reproduites dans le numéro du mois de février de notre Bulletin, est désignée sous le nom de sainte Anne ; c'est sainte Suzanne qu'elle représente.

M. Frobert, trésorier, soumet les résultats des dépenses et des recettes de l'année 1896. Son travail, que la commission des comptes a approuvé, est également approuvé par la Société. Il présente ensuite le budget provisoire de l'année 1897. Les propositions de M. Frobert sont adoptées.

M. Bertrand a la parole : Il expose qu'ayant lu dans deux journaux de Moulins que M. le duc d'Aumale avait l'intention de faire restaurer les tombeaux des ducs de Bourbon qui se trouvent dans l'église abbatiale de Souvigny, il s'était préoccupé de vérifier si ce fait était exact.

Il a, en conséquence, écrit à M. le duc d'Aumale et à M. Darcy, architecte, qui devait être chargé de la restauration. M. le duc d'Aumale lui a fait

répondre qu'il n'avait pas l'intention de restaurer ces tombeaux, mais seulement de faire cesser l'état de malpropreté des chapelles, de nettoyer les statues, de faire disparaître les inscriptions qui les déshonorent et, si la chose est possible, de clore les chapelles par une petite grille en fer; il offre à notre Société de se charger de ces travaux, et il tient à sa disposition une somme de 5 à 6,000 francs.

M. Darcy a répondu qu'il n'y avait rien de décidé pour la réparation des tombeaux.

Après une longue discussion, à laquelle prennent part MM. Bertrand, Delaigue, E. Olivier et Grégoire, M. le président résume les diverses observations formulées :

M. Bertrand est autorisé, au nom de notre Société, à écrire à M. Limbourg, secrétaire de M. le duc d'Aumale, que nous ne pouvons, d'après les règlements concernant les monuments historiques, nous charger d'employer la somme mise à notre disposition, mais que nous serions heureux que M. le duc d'Aumale nous chargeât d'être son intermédiaire auprès de la municipalité de Souvigny, qui seule a qualité pour prendre l'initiative des travaux.

Après réponse favorable, notre président écrira à ce sujet à M. le maire de Souvigny.

La Société approuve cette proposition.

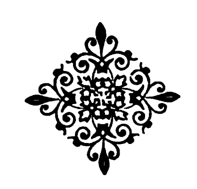
M. Tiersonnier dépose sur le bureau la seconde partie de son travail : *Notes sur quelques familles oubliées dans l'Armorial du Bourbonnais*, de M. le comte Georges de Soultrait.

M. F. Pérot donne lecture d'une notice qui a pour titre : *Thomas Regnaudin et l'ornementation du foyer*.

M. Delaigue appelle l'attention de ses collègues sur la *Société populaire des Beaux-Arts*, qui a pour but d'encourager les artistes, en achetant dans les expositions, et de propager le goût des arts ; M. Delaigue est le délégué de cette société dans notre département. Il désirerait que le *Bulletin* publiât une note recommandant la *Société populaire des Beaux-Arts* à nos confrères.

Les membres présents de notre Société approuvent cette demande.

Est présenté, en qualité de membre titulaire, dans la classe des lettres, par MM. Bertrand, F. Pérot et abbé J. Clément, M. H. de Vauchaussade de Chaumont, demeurant à Moulins.





CAUSERIE ARTISTIQUE

LES ORIGINES DE LA PEINTURE FRANÇAISE

(*Suite*)

IV

Pour la dixième fois peut-être, les Latins avaient conquis la Gaule, et, sous la redoutable autorité de David, la France artiste semblait définitivement soumise aux Romains. Mais, par une singulière ironie du sort, le signal de la révolte allait sortir de l'atelier même du peintre des Horaces, et c'est son élève le plus soumis, le baron Gros, qui, entraîné par la spontanéité de son génie et par la force des circonstances, allait, à son insu, inaugurer cette révolution artistique et précipiter l'avènement du romantisme.

Déjà, dès le commencement du XIX[e] siècle, un souffle de rébellion agitait les élèves de David. Les chroniqueurs du temps nous donnent des détails fort curieux, mais malheureusement incomplets, sur une secte de dissidents, « les barbus », commandée par un certain Maurice Quay, dont l'intelligence supérieure semblait devancer son époque, en propageant des idées qui n'allaient rien moins qu'à renverser les doctrines du maître pour lui substituer une sorte de préraphaélisme.

Sans parler du baron Gérard, dont le pinceau, glacé dans les sujets historiques, retrouve toute sa chaleur devant les réalités du portrait, nous voyons Girodet-Trioson, l'élève direct de David et plus tard son rival, se laisser entraîner par ses goûts

littéraires et inaugurer, dans son « Endymion » et dans ses « Funérailles d'Atala », un maniérisme romanesque dans lequel il est aisé de reconnaître l'influence de Chateaubriand. Il y a plus; on entend clamer dans son « Ossian » un premier appel à la poésie du Nord, encore mal comprise par cet artiste à courte inspiration.

Le véritable révolutionnaire fut Gros. Doué d'un tempérament ardent et de toutes les qualités qui constituent le vrai peintre, celui-ci avait pu momentanément refréner la révolte de ses instincts artistiques sous la domination de son maître vénéré. Mais la misère et la maladie le forcèrent à fuir Paris et le despotisme de David. Affranchi de cette dangereuse tutelle, il faisait route vers l'Italie, quand un heureux hasard l'arrêta à Gênes, où il fut présenté au premier consul, alors à l'aube de sa gloire. Bonaparte prit le jeune peintre en affection et l'attacha à ses armées. Gros put contempler de près les drames sanglants de cette formidable épopée. À la vue de ces batailles héroïques, son âme d'artiste, déjà échauffée par l'étude de Rubens, s'enflamma, et, presque à son insu, son génie naturel enfanta une série de chefs-d'œuvre trop tôt interrompue. L'apparition des « Pestiférés de Jaffa » au Salon de 1804 fut un grand événement artistique. La jeunesse des ateliers, en qui grondaient déjà de sourdes révoltes, ne se trompa pas sur la portée de cette peinture chaude et émue, toute palpitante de la passion soulevée dans le cœur de l'artiste par la vue des misères de la guerre.

Quatre ans plus tard, au Salon de 1808, Gros, dans sa « Bataille d'Eylau », accentuait ces tendances nouvelles. La scène est inoubliable : la plaine glacée déploie, jusqu'à l'immense horizon, les mornes ondulations des régiments ensevelis sous la neige. Au premier plan, une foule de blessés et de mourants crient, se tordent et tendent les bras vers le brillant état-major au milieu duquel l'empereur à cheval, sanglé dans sa capote grise et coiffé de son fameux petit chapeau, contemple, impassible comme la destinée, cette boucherie d'hommes si

savamment organisée et ces villages qui flambent par son ordre.

Malheureusement, Gros avait du génie mais peu de fermeté dans le caractère. De plus, il vénérait son maître, dont les arrêts lui semblaient sans appel. Or David, qui venait de refuser la commande de trois grands tableaux semblables à son « Sacre de Napoléon Ier », parce qu'il les considérait comme trop modernes, ne tarda pas à s'émouvoir du succès soulevé par les pages dramatiques de son élève. Du fond de son exil, où il terminait tristement sa carrière, il lui écrivit des lettres pressantes pour le rappeler au sentiment de la grande peinture historique. Le pauvre baron Gros, tout honteux d'avoir commis quelques chefs-d'œuvre en dehors de la doctrine classique, se condamna à la lecture de Plutarque et à la fabrication de toiles mythologiques aussi froides que banales. L'ardente jeunesse, qui avait mis dans le peintre de « Jaffa » et d' « Eylau » ses plus belles espérances d'émancipation, ne lui pardonna pas cette défection, et Gros, affolé par les malveillantes critiques de la jeune école, alla se jeter dans la Seine au Bas-Meudon.

*
* *

C'est que, depuis vingt ans, un profond changement s'était opéré dans l'esprit français. La philosophie des encyclopédistes et la grande révolution avaient brisé toutes les traditions, supprimé les différences de castes, émancipé l'intelligence humaine, ouvert la voie à toutes les recherches scientifiques, à toutes les espérances, à toutes les ambitions, et, sur les ruines du passé, était venue s'asseoir une génération nouvelle, bercée au son du canon d'Austerlitz et d'Iéna, ardente et inquiète, délivrée de toute contrainte, affamée de liberté, et comme une jeune affranchie, ne sachant trop que faire de sa brusque émancipation, marchant l'œil fixé sur un avenir gros de promesses mais encore indécis et troublant.

Cet état d'âme, fait d'espérances folles et d'inquiétudes

vagues, d'ambitions démesurées et de déceptions déjà navrantes, de visions troubles sur un monde inconnu, de rêves surhumains, d'aspirations anxieuses vers l'au delà, constituait un terrain éminemment propice à la culture du génie septentrional. Aussi, l'esprit du Nord, que nous avons vu, depuis sept cents ans, livrer de si rudes assauts à notre éducation latine, rompit toutes les digues et fit, dans l'art français, une dernière et victorieuse irruption. Ce fut la littérature qui ouvrit largement la porte. Il suffit de feuilleter nos grands poètes romantiques Alfred de Musset, Lamartine et Victor Hugo, pour voir l'influence exercée par la sombre et grandiose poésie du Nord. Shakspeare, Byron et Gœthe y transparaissent à chaque page.

Cette révolution, au début purement littéraire, ne tarda pas à envahir tous les arts. Les ateliers de peinture furent les premiers conquis par le romantisme. Le baron Gros avait, sans le vouloir, fourni des armes à l'insurrection. Ce fut Géricault qui ouvrit franchement le feu. Elève du froid Guérin, ce jeune homme ardent et réfléchi, dut sentir, devant les « Pestiférés de Jaffa » et la « Bataille d'Eylau », s'éveiller son génie. Un voyage en Angleterre eut, sur son éducation artistique et sur l'évolution de la peinture française, une influence décisive. Il découvrit et nous fit connaître la peinture des maîtres anglais et surtout celle de Constable, le père de notre grande école de paysage. Géricault préluda par le « Cavalier qui charge » et le « Cuirassier blessé ». Ces deux grandes esquisses montraient déjà tout ce que l'on pouvait attendre de ce pinceau fougueux et savant. Mais il donna toute la mesure de son talent dans le « Naufrage de la *Méduse* ». Cette immense toile, qui passa presque inaperçue au Salon de 1819, et que notre amour immodéré des tons clairs nous empêche d'admirer à sa juste valeur, marque, dans l'histoire de la peinture française, une date mémorable. Pour la première fois, il fut prouvé qu'une simple anecdote moderne, transfigurée par le souffle génial d'un grand artiste, pouvait prendre, sur la toile, l'ampleur

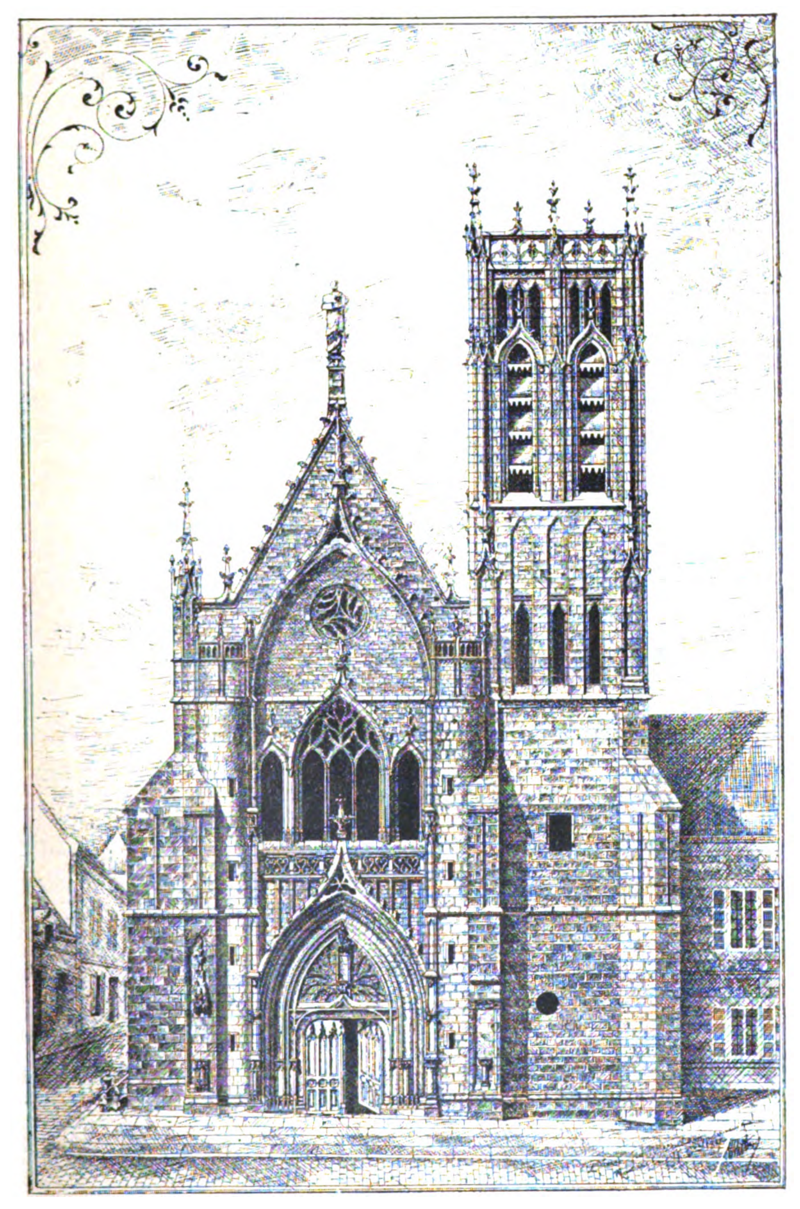
grandiose d'une page historique. C'en était fait des formules académiques dans lesquelles David et son école avaient voulu emprisonner l'art français ; le drame faisait son apparition en peinture. Mais Géricault ne devait pas profiter de son succès. Il était bientôt contraint de laisser à son ami Delacroix la lourde tâche de conduire jusqu'au bout cette révolution artistique si vaillamment inaugurée. Après une longue et courageuse agonie, il mourait à trente-trois ans (1824), laissant ses cartons bourrés d'admirables dessins, et des esquisses qui nous promettaient encore une longue suite de chefs-d'œuvre.

*
* *

A vingt-quatre ans, Eugène Delacroix restait le chef du romantisme, et nous savons tous aujourd'hui avec quelle ardeur et quelle ténacité il sut, pendant quarante ans, tenir droit et ferme le drapeau de la nouvelle école. Ce jeune homme possédait toutes les qualités nécessaires pour soutenir le rôle écrasant qui lui était confié. Fils d'un général de l'Empire, il avait reçu une instruction étendue et son large cerveau restait ouvert à toutes les productions de l'esprit humain. Son âme ardente et douloureusement inquiète était apte à comprendre la grande poésie du Nord qui venait de nous être révélée, et son organisation exceptionnelle de peintre lui livrait les moyens de fixer sur la toile les rêves de son imagination poétique. Tout son être nerveux et vibrant devait être fatalement secoué par le grand frisson qui agitait alors sa génération. Aussi Delacroix était-il tout naturellement désigné pour résumer et exprimer les sentiments qui animaient le monde artistique de cette époque. Le romantisme eut en lui son peintre, comme il eut son poète en Victor Hugo et son musicien en Berlioz. Mais, plus avisé que ses illustres émules, Delacroix sut rester exclusivement dans le domaine de son art, et nul ne fut plus peintre que lui. Les

tendances littéraires qui compromirent l'école de peinture romantique ne firent que fortifier son talent. Les évocations que faisait naître chez lui la lecture du Dante, de Shakspeare, de Gœthe, se traduisaient immédiatement non pas en idées abstraites, mais en images, et le tableau apparaissait tout composé sur la fine toile de son cerveau. Pour exprimer les douloureuses agitations de l'âme moderne, Delacroix utilisa un des moyens d'expression dont dispose la peinture depuis bien des siècles, mais qui prit, entre ses mains, une puissance toute nouvelle ; nous voulons parler de la couleur. Certes, l'art du coloris avait été porté à sa suprême perfection par les grands maîtres vénitiens. Mais Giorgione, le Titien et Véronèse n'avaient jamais songé à employer la splendeur des colorations que pour peindre la somptuosité des fêtes, la sensualité des intérieurs patriciens, en un mot la joie de vivre sous un beau ciel, dans une république victorieuse, enrichie des dépouilles du monde conquis. Quel que soit le thème, joyeux ou douloureux, quelle que soit la scène, bacchanale ou calvaire, le peintre vénitien ne voit là qu'un prétexte à dérouler sous nos yeux les riches teintes d'un beau tapis d'orient. Delacroix, instruit à cette forte école, se servit de sa science de coloriste pour exprimer les aspirations de l'âme moderne. Il conçut l'idée générale d'orchestrer son tableau comme une symphonie et, par la juxtaposition des tons colorés, de soulever dans notre cœur une émotion semblable à celle que produit en nous l'audition des accords musicaux. Et il faut avouer qu'il a merveilleusement réussi. Rien qu'en approchant de son tableau et même avant d'en avoir distingué le sujet, on éprouve une impression profonde qui vous fait pressentir le drame intense qui va se révéler à vos yeux. Le cœur, joyeux et reposé à la vue des verts frais de la « Noce juive » ou des douces colorations de l' « Intérieur mauresque », tressaille devant la fanfare des couleurs qui éclate dans l' « Entrée des croisés à Constantinople » et s'attriste, étreint d'une angoisse poignante, à l'aspect des rougeurs lugubres qui

Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts
DU BOURBONNAIS (Mars 1897).



Moulins. - Imp. Et. Auclaire.

Reconstruction du Clocher et de la Façade de l'Église Saint-Pierre.

PROJET DE M. MITTON, ARCHITECTE.

ensanglantent l'horizon dans ses scènes de carnage ou des violets stridents qui traversent ses calvaires. Ceux qui ont eu le bonheur de voir, ne fût-ce qu'un instant, son admirable esquisse représentant l' « Assassinat de l'évêque de Liège » n'oublieront jamais quelle impression d'horreur peut produire un peintre sur la toile par le savant assemblage de quelques taches colorées.

Hâtons-nous d'ajouter que Delacroix a appelé à son aide la lumière comme la couleur, la science du clair obscur comme celle du coloris. Le rayon sinistre qui vient frapper sur la tête du Dante dans sa fameuse « Barque » comme sur les naufragés du « Don-Juan » ajoute à la tristesse du spectacle.

*
* *

Nous n'entreprendrons pas d'exposer l'œuvre de Delacroix, qui est considérable, surtout lorsque l'on considère la faiblesse de sa constitution. Depuis son premier tableau la « Barque du Dante », qui fit de ce peintre de vingt-quatre ans, inconnu la veille, le chef d'un mouvement artistique sans précédent en France, jusqu'aux fresques de l'église Saint-Sulpice, où son talent de décorateur acheva de se donner carrière, le nombre de ses productions est immense. Dessins, aquarelles, esquisses peintes, tableaux de chevalet, décorations assez vastes pour couvrir les murs du palais du Luxembourg ou le plafond de la bibliothèque à la Chambre des députés, se succèdent sans interruption pendant quarante années. La fécondité de cet homme chétif et nerveux, miné par la fièvre, est surprenante et rappelle celle de son illustre maître Rubens. C'est en effet au grand maître flamand que Delacroix demanda conseil pendant tout le cours de sa vie. Nul ne pouvait mieux comprendre ce prodigieux génie, et son admiration pour lui allait jusqu'au fanatisme. Il ne voyageait jamais sans emporter un carton renfermant les plus belles gravures de Rubens, dont l'influence est clairement visible dans toute son œuvre. Le baron Gros,

qui fut le premier à acclamer et à encourager Delacroix, ne s'y trompa pas, et l'on raconte que, devant la « Barque du Dante », il n'hésita pas à dire que cette peinture était du Rubens châtié. Mais ce serait faire outrage à la mémoire de notre grand coloriste que d'en faire un simple imitateur de Rubens. S'il lui emprunta cette furie du mouvement, cette verve débordante et surtout cette science accomplie dans l'orchestration des couleurs, qui font du maître d'Anvers un des colosses de la peinture, il sut rester profondément original et ne s'empara de ces qualités, si nouvelles en France, que pour exprimer les aspirations de son génie personnel ou plutôt pour résumer celles de toute sa génération.

Ce qu'il nous importe du reste de constater au point de vue du sujet qui nous occupe, c'est que, en peinture comme en littérature, comme en musique, le romantisme fit appel au génie septentrional, et que Delacroix, son peintre incontesté, puisa ses principales inspirations dans l'art flamand. Il les puisa aussi dans l'art anglo-saxon, qui avait déjà si fortement impressionné son ami Géricault. Ses lettres et ses mémoires prouvent que, dès son second tableau le « Massacre de Scio », l'exposition des paysages de Constable au Salon de 1824 lui fit modifier profondément sa manière, et le décida à sortir de ces colorations noirâtres et bitumineuses, à l'aide desquelles l'école romantique croyait alors exprimer l'idéal embrumé du Nord. Ses relations amicales avec le grand aquarelliste anglais Bonington exercèrent aussi sur son talent une influence indéniable. Ce grand jeune homme, qu'il rencontra dans les galeries du Louvre, lui apprit l'art de laver rapidement ces études vivement colorées dont on peut admirer plusieurs spécimens au Louvre.

*
* *

Par une curieuse coïncidence, pendant que la poésie septentrionale livrait à notre éducation néo-latine un dernier

et victorieux assaut, que l'école romantique, chargée de l'inféoder chez nous, triomphait sur toute la ligne et qu'à chaque Salon l'apparition des pages dramatiques de Delacroix soulevait des tempêtes, un peintre plus âgé que lui de dix-huit ans et encore presque inconnu, conservait religieusement dans son cœur les traditions du génie grec et allait tout seul élever, en face de ce germanisme envahisseur, un autel au culte de la beauté plastique. Cet amoureux de l'art antique, ce dernier païen égaré dans ce siècle inquiet et tourmenté, incapable de le comprendre, s'appelait Jean-Baptiste Ingres. Il avait remporté le prix de Rome en 1801, mais il avait dû attendre cinq ans avant de pouvoir bénéficier de l'officielle faveur d'aller visiter la Ville éternelle. Maintenant, isolé à Florence, il vivait loin de son pays, loin des luttes ardentes qui divisaient le monde politique et artistique, en contemplation devant ce passé qu'il aimait tant, luttant avec un héroïsme de fanatique contre la misère, la critique ou l'oubli, pour permettre à son génie naturel de prendre toute l'ampleur de son développement.

Or, le génie de Ingres peut se résumer en un seul mot: l'amour absolu de la beauté plastique. Depuis Phidias et les plus beaux temps de la Renaissance italienne, jamais artiste ne professa pour la forme une adoration plus jalouse. Et, cette adoration, Ingres la poussa jusqu'à l'exclusion systématique des autres moyens d'expression dont la peinture a su tirer un si grand parti, la couleur et le clair-obscur. Il place son modèle en pleine lumière, diminue l'effet des ombres et supprime cette demi-teinte mystérieuse et poétique dont les raffinés de l'art, depuis Léonard de Vinci, n'ont pas manqué d'envelopper leurs figures. Quant à la couleur, Ingres la subit à contre-cœur, l'étend par teintes plates au hasard sur les différentes localités de son tableau, comme on colorie une image ou bien une carte de géographie, et il semble n'avoir jamais songé à l'influence des reflets ni à aucune des lois qui régissent la science si compliquée du coloris. De là l'aspect désa-

gréable de ses tableaux, presque toujours inférieurs aux dessins et aux cartons qui les ont précédés.

Mais la forme ! avec quel amour il la caresse du regard ! avec quelle autorité il s'en empare pour la reproduire ! Il en poursuit le contour et l'enserre dans un trait incisif, ciselant et mettant en relief ses particularités individuelles, en dégageant la pureté originelle et s'élevant ainsi, par la généralisation, du caractère au style. C'est dans ses petits portraits à la mine de plomb qu'il se révèle tout entier. Il fit ces modestes dessins dans sa jeunesse pour lutter contre la misère à l'époque où, ne songeant pas encore à ses fonctions de chef d'école, il s'abandonnait librement à l'expansion de ses instincts. Presque tous sont indiqués d'un seul trait, sans ombre, avec quelques hachures à peine, et ces simples croquis respirent tant d'intimité que l'esprit, satisfait, ne demande rien de plus.

*
* *

Avec cet amour passionné de la forme et cette recherche obstinée du caractère, Ingres devait devenir un grand portraitiste. Il le devint. Ses petits portraits à la mine de plomb, qu'il voulut renier par la suite comme des péchés de jeunesse et qui constituent peut-être le fond le plus solide de sa gloire, n'ont pas d'analogues dans l'histoire de l'art, et la plupart de ceux qu'il peignit à l'huile dans les dimensions de la nature peuvent prendre place à côté des plus beaux portraits des plus belles époques. L'un d'eux passe, à juste titre, pour le chef-d'œuvre du genre dans ce siècle, pourtant si riche en peintres remarquables. On a déjà deviné que nous voulons parler du portrait de Bertin l'aîné. Dans cette toile célèbre, le maître n'a pas seulement peint l'effigie d'un homme avec ses particularités intimes, mais toute la caste à laquelle il appartient. Ce bourgeois replet et cossu qui, les deux mains solidement appuyées sur les cuisses, vous regarde crânement en

face, c'est toute la bourgeoisie de 1830, devenue, à son tour, une aristocratie riche et puissante.

Les aspirations de Ingres visaient plus haut ; à Rome, ses longues méditations devant les œuvres de Raphaël avaient développé en lui, pour le fils de Giovanni Santi, un amour qui faillit le perdre. Il rêvait d'aborder la peinture religieuse et le tableau d'histoire pour se mesurer avec lui. Une commande pour la cathédrale de Montauban, sa ville natale, lui en fournit l'occasion. Le sujet était le « Vœu de Louis XIII », et Ingres ne songea plus qu'à l'exécuter dans un style raphaélesque. Mal lui en prit ; car on s'explique difficilement, aujourd'hui, le succès obtenu par cette grande toile au Salon de 1824, et, l'on n'éprouve aucune émotion devant la figure banale et sans expression de la Vierge, qui rappelle trop directement celles de Raphaël. Ces défauts sont encore plus visibles dans « Le Christ remettant les clefs à saint Pierre », maintenant au Louvre. C'est qu'il n'avait pas, comme le divin Sanzio, passé sa jeunesse dans la chaste Ombrie occupé à contempler et à parfaire les madones si pures du Pérugin. Aucun souffle mystique ne vient animer ses vierges à l'hostie, qui restent correctes et froides, et sa grande toile du « Martyre de saint Symphorien », dans laquelle il fit un suprême effort pour affirmer la supériorité de sa doctrine, n'est qu'un superbe tableau d'histoire, privé de toute inspiration religieuse.

Mais, si Ingres ne possédait pas la suavité du Raphaël de Florence, il avait, comme lui, le culte de la beauté plastique, et, chaque fois qu'il s'attaqua à un sujet tiré de l'antiquité, il fit presque à coup sûr un chef-d'œuvre. Son premier essai fut l' « Œdipe au Sphinx », un de ses envois de Rome. Cette page d'un écolier déjà passé maître, n'est pas sans reproche, et l'on critique avec raison le décor pauvre et mesquin dans lequel se déroule cet épisode classique, ainsi que la tête de l'Œdipe, qui semble empruntée à une académie de Girodet Trioson. Mais le torse, d'une fermeté et d'une pureté admirables, est digne du ciseau d'un statuaire grec.

Plus tard, dans un tableau petit de dimensions mais grand d'allures, la « Stratonice », il affirma toutes ses qualités de dessinateur et de styliste ; même il sut mettre dans l'attitude de son jeune malade un heureux effet de mouvement, rare dans son œuvre sagement pondérée.

Une toile qu'il peignit dans sa vieillesse, la « Source », est resplendissante de fraîcheur et de jeunesse. On ne peut oublier la morbidesse de ce corps féminin qui se déroule en souples ondulations, la grâce de ce bras replié sur sa tête pour soutenir l'urne antique, la fermeté de ce front chaste et candide, la limpidité de ces yeux que jamais une émotion humaine n'est venue troubler. Devant une telle pureté de formes, on pourrait croire à l'œuvre d'un Zeuxis ou d'un Apelle.

L'œuvre maîtresse de Ingres est, sans contredit, l' « Apothéose d'Homère ». Commandé pour servir de plafond à la salle de Charles X au Louvre, cet important tableau, heureusement remplacé par une copie, est aujourd'hui accroché dans la salle des peintres modernes, en face de l' « Entrée des croisés à Constantinople » de Delacroix, et ces deux toiles, qui représentent les tendances les plus opposées de la peinture, semblent s'envoyer un perpétuel défi. A parler vrai, cette page solennelle n'a pas la moindre allure décorative et n'est qu'un grand tableau. Mais quel tableau ! L'œil parcourt ravi les formes idéales de tous ces beaux corps groupés autour du divin chantre d'Ulysse et d'Achille qu'une victoire vient couronner de lauriers. A ses pieds sont assises deux jeunes femmes qui, avec l'épée et la rame, personnifient l'*Iliade* et l'*Odyssée*. Et jamais, depuis Raphaël, le pinceau n'a modelé deux figures aussi pures de formes.

*
* *

En parcourant la vie de Ingres et de Delacroix, nous pénétrons jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle, et nous voyons disparaître avec eux les deux derniers champions de

ces deux écoles rivales qui, pendant plus d'un demi-siècle, luttèrent avec une si magnifique énergie pour faire triompher leurs principes. L'une, l'école classique, essentiellement néo-latine, fondée par David, compromise par Gérard et Guérin, assouplie par Prud'hon, idéalisée par Ingres, chercha à restaurer le culte plastique des Grecs. L'autre, l'école romantique, échappée au génie de Gros, affirmée par Géricault, poussée à sa perfection par Delacroix, revivifia notre art national et introduisit dans la peinture le drame moderne.

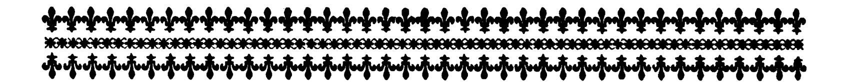
Après la mort de ces deux vigoureux athlètes, la lutte ne cessa pas, et nous avons pu voir, avec Cabanel, Baudry, Hébert, l'art florentin refleurir en face de la peinture des pays germains, réprésentée par les réalistes Courbet et Bastien Lepage, le second Holbein français. Et, de nos jours, il est facile de constater que l'école de Rome fournit de nouveaux défenseurs à la peinture italienne avec Henner, Lefebvre et leurs élèves, sans oublier Puvis de Chavanne et son école, tandis que Dagnan-Bouveret, artiste aussi grand que modeste, continue l'œuvre de Bastien Lepage en l'idéalisant.

Mais, avec ces noms déjà célèbres, nous entrons en pleine lutte contemporaine, et le sujet devient trop délicat pour que nous songions à le traiter aujourd'hui.

Pour terminer, nous ferons remarquer que, dans cette esquisse trop rapide du romantisme, nous n'avons pas dit un mot des grands paysagistes qui, pendant la première moitié de ce siècle, se groupèrent pour former une école à jamais fameuse. C'est précisément en raison de son importance que nous réservons pour une autre causerie l'étude philosophique du paysage français au XIXe siècle.

CHARVOT.





NOTES

SUR QUELQUES FAMILLES OUBLIÉES

DANS L'*ARMORIAL DU BOURBONNAIS*



En vous communiquant, sous ce titre, divers renseignements sur plusieurs familles qui auraient pu trouver place dans l'*Armorial du Bourbonnais*, mon intention n'est pas d'adresser une critique à cet ouvrage. Trop de liens me rattachent aux de Soultrait pour que je me le permette. De plus, deux membres de notre Société qui se sont occupés de la deuxième édition après la mort du comte de Soultrait, et avec un égal bonheur, l'un pour le texte et l'autre pour la figuration des blasons, auraient mieux que moi qualité pour relever les quelques imperfections que l'on peut trouver dans l'*Armorial du Bourbonnais*, comme dans toute œuvre sortie de la main des hommes (1).

Dans un ouvrage aussi vaste, des lacunes devaient forcément se glisser. Avec une bonne grâce charmante, le comte de Soultrait, à la fin de son introduction, s'en excusait auprès de ses lecteurs. Ce sont quelques-unes de ces inévitables omissions que je voudrais signaler. J'énoncerai au fur et à mesure les sources où j'ai puisé mes renseignements.

En composant son *Armorial*, M. de Soultrait s'était arrêté à 1789 ; les familles dont je vais parler rentrent dans ce cadre. Elles ont séjourné en Bourbonnais avant la Révolution.

(1) MM. Roger de Quirielle et l'abbé Joseph Clément.

BOUYOT

La famille Bouyot m'est connue depuis « François Bouyot, nottaire royal et procureur en la châtellenie royalle de Souvigny », marié à « Catherine Foussier ».

Il eut un fils, Gabriel Bouyot, garde général des eaux et forêts de la Maîtrise de Moulins, et deux filles ; l'une, Marie-Angélique, ne se maria point ; l'autre, Marie, épousa Michel L'Hermite, sieur des Perraults, receveur des mines de Fins et conseiller du roy en l'élection de Moulins.

Tous ces personnages sont cités dans l'acte de mariage de Michel L'Hermite et de Marie Bouyot, en date du 27 avril 1756 (1).

D'après une généalogie dressée par la baronne Pellenc (2), on voit aussi que le notaire François Bouyot avait une sœur, qui épousa un sieur Billard.

Les armoiries des Bouyot, quelque peu guerrières pour un notaire, étaient : *D'azur, au bras armé d'or, mouvant du flanc senestre de l'écu, tenant une épée en pal d'argent.*

On trouve ces mêmes armoiries à la Bibliothèque nationale à Paris, au département des manuscrits (3).

CHARDON DU THERMEAU

Par contrat passé à Cusset, le 20 novembre 1769, devant Mallyer et Rose-Beauvais, notaires à Cusset (4), M[e] Jean-Baptiste Chardon du Thermeau, inspecteur général des domaines du roy en la généralité de Moulins, fils de M[e] Jean-

(1) Archives de Souvigny et du greffe du tribunal civil de Moulins.

(2) Archives du château du Colombier (Nièvre).

(3) Dossiers bleus, vol. 138. Généalogie Le Belin, dossier Brocard; au nom d'une famille Bouiot, fixée à Paris et, semble-t-il, en Bourbonnais. L'*Armorial du Bourbonnais* donne une famille Belin.

(4) Archives de M. Edmond Chardon, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de l'enregistrement à Rouen.

Baptiste-Claude Chardon, conseiller du roy, receveur de ses finances à Toul, et de dame Jeanne Guillaume (1), épousait damoiselle Antoinette Dussaray de La Baume, fille de Me Jean Dussaray, seigneur de Viermeux, écuyer, prévost en la connétablie et maréchaussée de France (2), et de dame Marguerite de Saint-Quentin (3).

A la lecture du contrat assistèrent les personnes suivantes, dont je crois intéressant de relever les noms, parce qu'ils appartiennent au Bourbonnais : « Sieur Nicolas Dussaray, » frère de la dite future ; sieurs Gille et Gaspard de Saint-» Quentin, anciens officiers d'infanterie, pensionnaires du roy, » oncles maternels de la demoiselle future ; messire Claude » Dussaray de Vignolle, avocat en parlement, officier chez le » roy, cousin germain de la dite future ; Nicolas Régnier de La » Brosse, écuyer, prévost en la connétablie et maréchaussée » de France, aussi cousin germain de la future ; messire Jean » Rougane, chantre et chanoine de l'église royale de Notre-» Dame de Cusset ; messire Joseph Chabrol, curé de cette dite » ville ; Pierre-Gabriel-Louis Dusser, écuyer, chevalier de » l'ordre militaire royal de Saint-Louis ; Amable-Joseph Vey-» tard de Fontbouliant, écuyer ; messire Ignace de Marcellange, » seigneur prieur de Saint-Germain-des-Fossés ; messire » Edouard-Philippe de Marcellange, chevalier de l'ordre de » Saint-Jean de Jérusalem ; messire Pierre-Jacques Forestier,

(1) Jeanne Guillaume, alors veuve, avait donné procuration pour la représenter au dit mariage à Me Philibert-Joseph Masson, grand voyer des colonies, demeurant en la paroisse de Charmeil.

(2) Jean du Saray avait été capitaine d'infanterie ; il était aussi seigneur de Le Guègue, de Bagnard, du Teillot. La famille du Saray est encore représentée par les du Saray de Vignolle et, en ligne féminine, en Bourbonnais, par les familles de Conny, Tiersonnier, Simon de Quirielle et peut-être par d'autres encore.

(3) Marguerite de Saint-Quentin était fille de Jean de Saint-Quentin, sieur des Rémondins, châtelain d'Arronnes, et de Marie Cartalier ou Cartailler. De leurs deux fils, l'un, François-Gaspard, écuyer, seigneur de Maltière de la Motte, de Viol et des Moreaux, donna dans les excès révolutionnaires et maria sa fille au féroce Givois ; l'autre, Gilles-Gaspard, était seigneur de Monétay.

» avocat en parlement, et M[re] Jean-Baptiste Desbrest, médecin » des camps et armées du roy (1). »

Le mariage fut célébré à Cusset le même jour (2).

Peu après son mariage, Jean-Baptiste Chardon du Thermeau acquit en Bourbonnais la terre des Epineux (3).

Sa femme mourut entre 1781 et 1789, lui laissant un fils, Jacques Chardon, qui continua la descendance.

Par contrat du 19 avril 1789, Jean-Baptiste Chardon épousa en secondes noces, à Moulins, Madeleine Delavarenne ou Lavarenne, fille de Louis Delavarenne, bourgeois de Moulins, et de Marguerite Beraud (4).

La famille Chardon, originaire de Lorraine, où elle a possédé les terres du Thermeau, d'Euriolle et de Vanieville, dont plusieurs de ses membres portèrent le nom, a pour armoiries : *Coupé d'or et de gueules, au lion d'argent brochant sur le tout.*

Ces armoiries ont été enregistrées par d'Hozier, dans l'*Armorial général de 1696* (5), province de Lorraine, page 395, n° 455.

DUCHON

J'ai peu de renseignements sur la famille Duchon, que je crois originaire de Saint-Pourçain (6).

(1) Cette liste semble une vraie liste de proscription pour la Terreur. Les du Saray, Reignier de la Brosse, Veytard de Fontbouillant, Rougane, eurent entre autres à souffrir des excès révolutionnaires.

(2) Archives communales de Cusset.

(3) Quittance de Jean-Baptiste Chardon du Thermeau, en date du 15 décembre 1781. — Archives de M. Edmond Chardon. — Les Epineux, paroisse de Toulon-sur-Allier.

(4) Archives communales de Moulins. — Le mariage fut célébré le lendemain à Saint-Pierre d'Yzeure. Chardon du Thermeau est alors qualifié : receveur principal des domaines du roy, conservateur des hypothèques et membre de la Société royale du dit Moulins.

(5) Ces armoiries furent enregistrées à Léonard Chardon, maire royal de la ville de Sierk, qui déclara les porter. Son frère, grand-père de Jean-Baptiste Chardon du Thermeau, n'ayant pas pris la peine de déclarer son blason, les commis à l'enregistrement lui en imposèrent d'office, que la famille Chardon n'a jamais portées. Le grand-père de Jean-Baptiste s'appelait Henry Chardon. Il était bailly de la justice de Carignan.

(6) On trouve quelques détails dans les *Fiefs du Bourbonnais*, arrondissement de la Palisse, par MM. Aubert de la Faige et Roger Préveraud de La Boutresse.

Une généalogie du Saray (1) apprend que Catherine du Saray du Teillot, fille de Jean du Saray, seigneur de Viermeux, et de Marie de Saint-Quentin, épousa André Duchon, procureur du roy à Saint-Pourçain.

La famille Duchon, encore honorablement représentée en Bourbonnais, portait et porte encore pour armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent* (2).

L'HERMITE

Le 27 avril 1756, Michel L'Hermite (ou L'Hermitte), receveur des mines de Fins, demeurant à Châtillon, épousait Marie Bouyot, fille de François Bouyot, notaire royal, procureur en la châtellenie royale de Souvigny, et de damoiselle Catherine Foussier (3).

Quel était ce Michel L'Hermite ? Un normand, fils de Jean L'Hermite, marchand, et de Jeanne Rimard, tous deux demeurant en la paroisse du Breuil, au diocèse de Bayeux, en la province de Normandie (4).

D'après des recherches faites par M. Decauville-Lachenée, conservateur adjoint à la bibliothèque municipale de Caen (5), la famille L'Hermite qui nous occupe était anciennement connue.

En 1489, Pierre L'Hermite est seigneur de Boussigny et du Molay, paroisses qui se touchent et sont assez près de Bayeux.

Cette famille L'Hermite perdit peu à peu sa situation. Montfaut, dans sa recherche de 1469, dont les conclusions furent d'ailleurs infirmées sur les plaintes de la province, conteste sa noblesse.

A la réformation de 1666, elle ne comparaît même pas

(1) Archives de M. Edmond Chardon.
(2) Cachet du XVIII[e] siècle de la famille Duchon.
(3) Archives de Souvigny et du greffe du tribunal civil de Moulins.
(4) Archives de Souvigny.
(5) Lettre à la marquise de Sigy, du 20 octobre 1885. — Archives du château du Colombier (Nièvre).



parmi ceux dont la noblesse est discutée. Chevillard ne la comprend pas non plus dans son *Armorial*. La Chesnaye-des-Bois, en 1727, n'en fait aucune mention.

Pourtant ces L'Hermite existaient toujours comme roturiers dans ce pays, où leurs ancêtres avaient possédé des fiefs.

Ils réalisaient le mélancolique adage d'autrefois qui peignait si bien les vicissitudes des familles et des fortunes :

Cent ans bannière, cent ans civière.

M. Decauville-Lachenée, qui rattache ces L'Hermite à ceux qui, en 1576, figurent parmi les nobles de l'élection de Valagnes, les suit sans filiation précise jusqu'à l'époque où vivaient ceux dont nous avons parlé plus haut.

Michel L'Hermite, que nous avons vu en 1756 receveur des mines de Fins en Bourbonnais, était en 1772 seigneur des Perraults, non loin de Souvigny (1).

En 1780, il acquit une charge de conseiller du roy en l'élection de Moulins (2).

De son mariage avec Marie Bouyot, il eut deux filles, qui se marièrent en Bourbonnais.

L'aînée, Jeanne L'Hermite, née le 12 juin, fut baptisée le 14 à Châtillon. Elle eut pour parrain Pierre de Chaumorin, conseiller du roy, avocat en parlement, receveur des tailles de Mortaigne (en Nivernais), seigneur de Fins, absent et remplacé par Gilbert Ollivier, fermier aux Archambauds. La marraine fut Jeanne Trocheraut (*sic*), femme de M. Héraut sieur de Peraut (3), ancien officier, absente et représentée par Jeanne Radier, femme de Gilbert Ollivier (*sic*) (4).

(1) Lettres à lui adressées en 1772, chez son père. — Archives du Colombier (Nièvre). — La suscription porte : M. Michel L'Hermite des Perraults, chez son père, à Bayeux.

(2) Archives du Colombier. — Actes paroissiaux de Moulins.

(3) C'est par là que les Perraults vinrent aux L'Hermite, soit par acquisition soit autrement. Les L'Hermite possédaient aussi les Carrons voisins des Perrault (aujourd'hui les *Praux* sur la carte d'Etat-major au 80 millième). Ces deux terres sont situées entre Souvigny et Marigny. Mon cousin Gaston de Froment m'apprend que la première passa aux Tiersonnier et la seconde aux Rogier.

(4) Archives communales de Châtillon, canton de Souvigny.

La dite Jeanne L'Hermite épousa par la suite messire Pierre Rogier, écuyer, seigneur des Brosses, Charnes, Montgazon et autres lieux, capitaine de cavalerie (1).

La seconde fille de Michel L'Hermite, née en 1769, épousa à Moulins, le 1er février 1790, M. Charles-Eloy Tiersonnier de Montpertuis, écuyer, avocat en parlement (2).

Les L'Hermite portaient : *De gueules, à trois croisettes d'argent* (3).

Pour continuer à suivre l'ordre et la méthode de l'*Armorial du Bourbonnais*, on peut donc ranger comme suit les familles dont nous venons de parler.

Bouyot

Châtellenie de Souvigny

Alliances : Foussier, L'Hermite, Billard.

D'azur, au bras armé d'or, mouvant du flanc senestre de l'écu, tenant une épée en pal d'argent.

Archives de Souvigny. — Archives du Château du Colombier (Nièvre).

*
* *

Chardon du Thermeau

Châtellenie de Moulins

Alliances : Crétot, de Nimeau, Guillaume, du Saray, Lavarenne ou Delavarenne, Georget (deux alliances), Fossard du Mesnil, Bon, Hubar, Corinaldi, Canel Saint-Edme, Saint-

(1) Archives du Colombier (Nièvre). — *Notices historiques et généalogiques sur la maison de Froment 1856*. Châteauroux ; imprimerie et stéréotypie A. Majesté, 78, rue Grande ; 1883.

Gabrielle Rogier, fille de Pierre, épousa Jean-Baptiste Alexandre baron de Froment de Champdumont, ancien garde du corps du roi puis capitaine de cavalerie et chevalier de la Légion d'honneur. D'où sont venus entr'autres les Froment qui habitent à la Grange Champfeu, près Moulins. Gabrielle eut un frère, d'où sont issus les Nettancourt Vaubecourt, la comtesse Esterazy et Mme de Marolles.

(2) Archives communales de Moulins, no 490. — Actes d'état civil de Moulins de 1828 et 1830. — De ce mariage descendent les Tiersonnier de la branche cadette, la vicomtesse d'Hendecourt, le vicomte Le Vavasseur, Mme de Balloy, la marquise de Sigy, Mme G. Donjon de Saint-Martin, etc.

(3) Archives du Colombier.

Victor, Bouvier, Legrain, Mauquest de la Motte, Dezauche, Dubasty, Tiersonnier, Lermier, Arnault, de Barbuat-Duplessis, Louis, Vicaire, Blanche, Neveux, Maldan, Bidard, Saint-Mleux.

Coupé d'or et de gueules, au lion d'argent brochant sur le tout.

Archives de Toul. — Archives de Cusset et de Moulins. — D'Hozier, etc.

*
* *

Duchon

Châtellenie de Cusset

Alliances : Du Saray, de Lavaud, Saulnier.

D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent.

Cachet de famille du XVIIIe siècle. — Archives de M. Paul Duchon, avocat à Cusset. — *Les fiefs du Bourbonnais*, par MM. Aubert de la Faige et Roger Préveraud de La Boutresse.

*
* *

L'Hermite, seigneurs des Perraults.

Châtellenies de Souvigny et de Moulins

Alliances : Rimard, Bouyot, Rogier ou de Rogier, Tiersonnier.

De gueules, à trois croisettes d'argent.

Archives de Souvigny et Moulins. — Archives du Colombier (Nièvre), etc.

Philippe Tiersonnier.

QUESTIONNAIRE

Un de nos abonnés du *Bulletin-Revue* demande quelles sont les armoiries des Mazarrier de la Fayolle, famille forésienne qui a fait l'objet d'une étude par M. l'abbé Reure.





LE BARON D'ALPHONSE

(*Suite*)

Dans la séance extraordinaire du 19 brumaire an VIII, lorsque Bonaparte vint déclarer au Conseil des Anciens que la Constitution n'était plus un moyen de salut, parce qu'elle n'obtenait plus le respect de personne, et demanda une concentration de pouvoirs, qu'il abdiquerait dès que les dangers seraient passés (1), d'Alphonse engagea tous ses collègues à jurer de nouveau de maintenir la Constitution de l'an III, et prononça ces paroles prophétiques : « Tout ce qui s'écartera de cette base (la Constitution), loin de sauver la République, rétablira la royauté sur les débris de la liberté publique. »

Comme bien d'autres, d'Alphonse ne refusa pas longtemps d'accepter la Constitution de l'an VIII et les faveurs de Bonaparte ; par arrêté du premier consul (2), en date du 2 ventôse, il fut nommé préfet du département de l'Indre. Pris de scrupules ou ne trouvant peut-être pas le poste digne de lui, il le refusa ; puis il l'accepta. Le consul Lebrun écrivit à ce sujet au ministre de l'intérieur, le 19 ventôse an VIII (3), la lettre suivante :

« Je vous avais annoncé, citoyen ministre, que Dalphonse n'acceptait pas la préfecture de l'Indre. Il se repend d'avoir balancé un moment, et il m'écrit qu'il est tout entier et pour toujours à la disposition du gouvernement. Je vous prie de lui expédier sa commission. »

(1) Henri MARTIN, *Histoire de France de 1789 à nos jours*, tome III, page 84. — Mémoires de Gohier.

(2) Archives nationales, AF 4, plaquette 33.

(3) Archives nationales, F 16, Indre 2.

Le 24 germinal an VIII, le préfet d'Alphonse était à Châteauroux, et en informait le ministre de l'intérieur (1) : « Il est arrivé le 22 germinal et a été installé le 23 avec toute la pompe que la localité pouvait permettre ; un événement cependant a altéré la satisfaction que lui faisait goûter l'accueil qu'il a reçu : un des arbres de la liberté de Châteauroux a été endommagé la nuit. L'indignation publique est générale. »

Un arrêté des consuls attribua au nouveau préfet, en plus de son traitement de 8.000 francs, une gratification de 4.000 francs et 1.786 francs pour le mobilier (2).

Tous les préfets furent appelés à fournir sur la situation de leurs départements, leurs besoins et leurs ressources, un rapport statistique établi suivant un cadre uniforme. Le travail du préfet de l'Indre fut un des plus remarqués (3).

Sa notice individuelle indique qu'il déclarait avoir une fortune personnelle de 60.000 francs (4).

D'Alphonse ne quitta l'Indre qu'en l'an XII, pour aller administrer le Gard (arrêté du premier consul, en date du 23 germinal) (5). Le 4 floréal an XII, il remercia le ministre de cet avancement, et, le 20 prairial, il arriva à Nîmes. Comme pour l'Indre, il établit dans le Gard une statistique très étudiée et très complète, et se consacra activement à ses fonctions. Le 4 messidor an XII, le citoyen Baron, membre du corps électoral du Gard, écrivait au ministre de l'intérieur pour le féliciter d'avoir nommé d'Alphonse (6) : « Il travaille bien, c'est le *justum et tenacem* du poète philosophe : plus de vols, plus de brigandages, etc. »

D'Alphonse n'était pas oublié par ses concitoyens, et, le

(1) Archives nationales, F1b 2, Indre 2.

(2) Archives nationales, AF 4, plaquette 460.

(3) Ses statistiques de l'Indre et du Gard sont au nombre de celles citées par Taine. *Le régime moderne*, tome I, pages 212n, 213n.

(4) Archives nationales, F1b, Indre 3.

(5) Archives nationales, AF 4, plaquette 697. *Bulletin des lois*, 3e série, n° 3729.

(6) Archives nationales, F1b 2, Gard 2.

20 messidor an XII, le collège électoral de l'Allier le choisissait comme candidat au Sénat conservateur par 53 voix sur 95. Mais sa petite fortune avait été entamée depuis l'an VIII; il ne possédait plus, disait-il, que 50.000 francs. Une gratification de 4.000 francs lui permit, en l'an XII, de combler une partie du déficit (1). En 1806, sa situation financière s'était bien améliorée ; il déclare posséder 5.000 francs de revenus (2). Cette année, il fut encore élu par le collège électoral de l'Allier, comme candidat pour le Sénat conservateur, au premier scrutin, par 51 voix sur 80.

Napoléon ne l'appela pas au Sénat. Tenait-il à conserver, dans l'administration, d'Alphonse, dont il avait pu apprécier l'intelligence, l'instruction et le travail ? Craignait-il de placer au Sénat un homme dont le dévouement pouvait lui être suspect, s'il le jugeait d'après ses actes au conseil des Cinq-Cents ?

Le 15 août 1809, un décret fit d'Alphonse baron de l'Empire (3) ; un autre décret du 3 décembre 1809 (4) lui alloua 4.000 francs de gratifications : honneurs et argent, le préfet n'avait pas à se plaindre.

Les lettres patentes d'anoblissement du préfet du Gard, datées du 8 mars 1810, furent enregistrées par le Sénat. Les armes du nouveau baron furent : *Losangé d'azur et d'or, au franc quartier de gueules, à la muraille crénelée d'argent, surmontée d'une branche de chêne de même.*

D'Alphonse continuait à bien administrer son département. En avril 1810, le bruit court qu'il va être appelé à Lyon, la seconde préfecture de l'Empire. On fait de suite des démarches pour le conserver à Nîmes : Manoël Saumane, conseiller général du Gard, écrit au ministre de l'intérieur, 3 avril 1810 (5) :

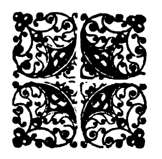
(1) Archives nationales, AF 4, plaquette 517.
(2) Archives nationales, F1c 3, Allier 1.
(3) Archives nationales, AF 4, plaquette 53.
(4) Archives nationales AF 4, plaquette 3141.
(5) Archives nationales, F1b 2, Gard 3.

« Le bruit se répand que nous allons perdre M. d'Alphonse, préfet du département, et qu'il doit être transféré à Lyon. Donner à son administration toute la louange qu'elle mérite ne serait peut-être pas le vrai moyen de le conserver. Mais, Monseigneur, il a entrepris la restauration des arènes, celle des routes de troisième classe et la construction du pont Napoléon. Ne serait-il pas convenable que celui qui a conçu l'idée de ces grands travaux les conduisit jusques à leur perfection ? »

D'Alphonse resta à Nîmes. A défaut de l'avancement qu'il manquait, il fut compris (1), pour 4.000 francs de rente annuelle, dans l'état des dotations de quatrième classe accordées par l'empereur, le 3 décembre 1809, sur la somme de deux millions créée sur le Hanovre. Le 1er janvier 1812, il reçut une nouvelle dotation de 4.000 francs de rente sur le domaine extraordinaire (2). Il fut appelé à Paris, le 4 octobre 1810, par le ministre de l'intérieur, pour faire partie de la commission chargée de présenter un projet pour l'entretien des routes (3).

(*A suivre.*)

C. Grégoire.



(1) Archives nationales, AF 4, plaquette 3535.
(2) Archives nationales, AF 4, plaquette 4860.
(3) Archives nationales, Fib 2, Gard 3.



LES CARMES DE MOULINS

(*Suite*)

La grande vitre au-dessus de la chapelle de saint Antoine représentait Notre-Dame, saint Louis et saint Jean-Baptiste. Là se voyaient les portraits de Charles Cotterouge, bourgeois de Moulins et docteur en droit, et de Cécile Guyonnet, sa femme, qui, en 1541, fonda une messe des trépassés et une procession des morts par le cloître, chaque mardi, avec un *Inviolata* à la fin. Les pâtissiers, donateurs d'un tableau représentant saint Antoine et saint Honoré, obtinrent de Clément IX, 1668, érection de la confrérie de saint Honoré, avec indulgences plénières pour tous les fidèles sans distinction, le jour de la fête ainsi que de celles de saint Joseph, saint André Corsini et sainte Thérèse.

Sur la grande vitre de la chapelle de saint Denis, saint Roch et saint Sébastien, se voyaient les armes des de Jaligny, trois têtes de coq arrachées, d'or en champ d'azur, propriétaires de cette chapelle conjointement avec M. Roy, leur cousin. Avant l'arrivée du R. P. Cuissot, la procession générale de saint Roch n'avait déjà plus lieu, paraît-il.

La dévotion au saint scapulaire se pratiquait dans la chapelle de Notre-Dame du Mont Carmel, le second dimanche de chaque mois, comme nous l'avons déjà dit. Une bulle de Paul V, 1609, concédait une indulgence plénière à tous les confrères assistant à la procession. En 1636, autre bulle d'Urbain VIII. Avant cette dévotion, avait lieu celle de saint Marcoul invoqué contre les écrouelles. Le 28 avril 1667, Mlle de Fougerolles donna deux cents livres employées à

acheter une lampe d'argent, la troisième de l'église. L'année précédente, à l'occasion de la fête de Notre-Dame du Mont Carmel, les directeurs de la confrérie, MM. Chesne et Guinard, donnèrent de beaux ornements de brocatelle d'argent relevés de fleurs d'or et de soie, un dais, une chasuble et deux tuniques. Ce jour-là, l'église était parée extraordinairement et il y avait un grand concours de peuple. Il y eut musique à vêpres et au salut où l'on vit plus de deux cents luminaires « éclatés » *soli Deo*. Depuis, ajoute le mémoire, MM. Brisson, marchands, donnèrent une belle chape. La belle vigne du Carmel était peinte sur la vitre. On y voyait les armes de la maison du Réau. Le banc devait être cédé, par le couvent et les confrères, à la famille des Vauvrilles.

La chapelle de Notre-Dame des Neiges avait l'image et la dévotion de saint Maurice, patron des teinturiers. Le vitrail représentait la résurrection de saint Lazare. Les marchands de Moulins s'en rendirent propriétaires. Au premier pilier, « cotoyant » cette chapelle, était le banc des descendants de M. Fauvre. Il était autrefois à M. Marc Carpot, m[e] du logis de la croix d'or. Léon X accorda une bulle en 1521.

La vitre de la chapelle de la Très Sainte Trinité était l'œuvre de deux religieux dont on pouvait y lire les noms, et elle n'était pas encore « ruinée » du temps du R. P. Cuissot. M[me] l'élue Despineuil, mère de la générale Palierne, son unique fille, en était propriétaire. M[me] veuve Gaudon y fonda deux services. Dans son testament, elle nomme sa chapelle : chapelle de Dieu le père.

En face de celle de Notre-Dame des Neiges se trouvait l'autel des saints Côme et Damien, où les médecins, chirurgiens et apothicaires faisaient leur dévotion.

Dans la chapelle de sainte Anne se tenait la confrérie de ce nom dont s'occupa, en 1469, le cardinal Rollin, évêque d'Autun. De l'agrément de la duchesse de Montmorency, les menuisiers et les tonneliers s'en servaient. Voulant reconnaître les bienfaits de cette princesse, les religieux avaient fait mettre

ses armes sur la grande vitre qui remplaça celle que la grêle avait brisée en 1666. Mme de Montmorency avait donné, à ce sujet, vingt demi louis d'or. M. Cadier était propriétaire de cette chapelle.

La vitre de la chapelle de saint Blaise a été donnée par Pierre de Fougerolles, doyen des conseillers. On y voyait ses armes. Jean Martin et Agnès, sa femme, fondent une messe, chaque lundi. Le même cardinal Rollin érigea, 1450, la confrérie de saint Blaise. Le banc des confrères du saint scapulaire, fait par MM. Chesne et Guynard, était adossé au pilier de cette chapelle, pour leur commodité, est-il dit, et pour celle de la quêteuse. Ils avaient fait bâtir, 1666, de concert avec les religieux, le petit hospice proche la porterie « pour y chauffer et recevoir les questeuses qui auparavant étoient contraintes de se retirer en leurs maisons plus souvent mouillées, crottées, froidies et dégoutées de tel exercice. » On fera bien, selon le R. P. Cuissot, de ne plus accorder de bancs, « pour ne plus embarasser cette belle église ; ceux-ci ayant été en un temps que l'église n'estoit point au beau lustre qu'elle est à présent. »

« L'agréable et dévote chapelle » de Notre-Dame de Lorette, se trouvant sous le clocher, était due aux libéralités de Jean Petit, seigneur de Segange et général des armées du roi d'Italie. A sa requête, Léon X accorda de grandes indulgences. Ce même personnage fonda, 1539, un *Ave Regina cælorum*, chaque samedi. En 1578, Antoine du Lion, seigneur de la Mothe, y fit une fondation.

La confrérie de Notre-Dame de Pitié se réunissait dans la chapelle de ce nom. En 1518, Léon X accorda des indulgences. La même année, un *Ave Maria* devait être dit chaque jour, selon la fondation de M. Perrin. Le 6 janvier 1667, Mme Jeanne Machière, veuve Rambeau, donna, pardevant Vigier, notaire royal à Moulins, vingt livres de rente pour une lampe et quatre grand'messes, les veilles des principales fêtes de la Vierge.

Sur la grande vitre de la chapelle de saint Jean-Baptiste et de saint Albert était peinte la famille Chamelet. Aux deux côtés de

ce vitrail étaient des têtes de chameaux. Pierre Billard, sieur du Housset et vice-sénéchal, ayant acquis cette chapelle et réparé la vitre, y fit mettre ses armes : un aigle déployé portant un billard à jouer et deux étoiles.

MM. Lainé et Duteil, ancêtres de l'avocat Deculan Pyrambaud, avaient donné la vitre de la chapelle de saint Joseph. Plus tard, 1600, elle fut entretenue par la maison des Gouttes. Alexandre VII accorda, 1663, une bulle pour la confrérie de saint Joseph. Autour du pilier de cette chapelle et de celle de saint Antoine, un banc avait été concédé à M. Joseph Bourdier, donateur du terrain Michel, à la Madeleine, très utile, paraît-il, pour la directe de la maladrerie. Près de la sépulture de Me Deculan, avait été inhumé, 7 juillet 1686, Claude Bardot, m^e^ sculpteur en cette ville, natif de Lyon, âgé de 30 ans.

Construite vers 1683, la chapelle dédiée à Dieu, sous le nom de saint François d'Assise et de sainte Marie-Madeleine de Pazzi, était située près du maître-autel, du côté de l'épître et au-dessus de celle de Notre-Dame du Mont-Carmel, près de la sacristie. Elle fut concédée, à cette date, à François Maigret, prêtre, seigneur du Frayne ou Fragne, et devait être ornée d'un tableau représentant ces deux saints stigmatisés.

Voici maintenant la description de l'immeuble au XVIIe siècle : « Le couvent, bâti depuis plus de trois cents ans, est si mal fait, si peu logeable et si ruiné que tout y font et, à présent, hors les chambres d'hostes et passants et l'infirmerie assez petite, il est impossible d'y loger vingt religieux. Cela fait que, jusqu'à présent l'on y a peu recevoir ni le noviciat, ni l'étude de philosophie. L'an 1663, il en tomba un pan où le prieur d'aprésent, 1667, pensa y être tué sous la ruine du toit qui menace ruine totale si, en bref, on ne travaille pas à le rebâtir. »

(*A suivre.*)

BOUCHARD.





CHRONIQUE

La 4e exposition des peintres orientalistes a eu lieu, à Paris, le mois dernier, dans les galeries Durand-Ruel, rue Lafitte, et la presse signale les paysages sénégalais et tunisiens exposés par Marius Perret : *Les remparts du Bardo ; la fin du Bardo ; les piroguiers du Guet-Nidar ; une rue d'El-Aghouat.*

Nous regrettons, une fois de plus, que notre compatriote et ami ait oublié d'envoyer à notre salon moulinois de 1896, une de ces toiles qui affirment son talent de dessinateur et de coloriste. Ce sera, espérons-le, pour la prochaine exposition de Moulins, dans une dizaine d'années !

BIBLIOGRAPHIE

Sommaire et résumé succinct des publications de M. de Montaignac sur le pain quotidien assuré à tout le monde, par M. de Montaignac. — Montluçon, Herbin ; in-32 de 12 pages ; 1897.

La Conquête de la Paix, par un ancien élève de l'École Polytechnique. — Montluçon, Herbin ; in-16 de 19 pages ; 1897.

L'abbé Châtel, par Francis Pérot. — Moulins, Auclaire imprimeur ; grand in-8° de 16 pages ; 1897. — Tiré à 200 exemplaires.

Histoire de la commune de Neuilly-le-Réal, par Roux, directeur de l'école communale. — In-8° de 23 pages, avec quatre phototypies hors texte : la maison d'Henri IV ; le château de Lécluse ; la mairie ; l'école des filles. — En vente chez MM. Durond et Petit, libraires à Moulins. — 1 fr. 50.



Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1897.

SÉANCE DU 2 AVRIL

PRÉSIDENCE DE M. DOUMET-ADANSON

Etaient présents : MM. Doumet-Adanson, Bertrand, Grégoire, Pérot, J. Clément, Vié, E. Olivier, Capelin, Tiersonnier, Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages envoyés depuis notre dernière réunion par plusieurs auteurs et par les Sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en relation. Parmi eux se trouvent :

1° *Comité de conservation des monuments de l'art arabe, 1895,* Le Caire, offert par notre compatriote Grand-Bey ; 2° *Arithmétique et jetons,* par M. de Rocquigny-Adanson ; 3° *Charles Nodier* (naturaliste et médecin ; sa théorie du choléra ; sa dernière maladie), par notre confrère le Dr P. Fabre, de Commentry ; 4° une brochure : Direction des beaux-arts, *Lois et décrets relatifs à la conservation des monuments historiques, liste des monuments classés,* imprimerie nationale, 1889.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le président de la *Société de secours des amis des sciences* sollicitant une souscription pour cette intéressante institution. En réponse à cette demande, il est voté une somme de dix francs.

M. Grégoire appelle l'attention de la Société sur l'abus qui lui semble résulter de l'envoi de notre *Bulletin* à un trop grand nombre de Sociétés savantes ; les unes ne s'occupent pas des mêmes études que nous, les autres ne nous adressent aucune publication ; il est d'avis de supprimer l'envoi de notre *Bulletin* à ces sociétés.

Il est répondu à M. Grégoire, qu'il est vrai que nous sommes en correspondances avec des sociétés qui n'ont aucun rapport avec nos travaux habituels, mais il y a vingt ans et plus que nous faisons mutuellement l'échange de nos publications, et il convient de ne pas nous séparer d'elles. Quant aux sociétés dont nous ne recevons pas les bulletins, M. Pérot, qui s'occupe en ce moment du récolement de notre bibliothèque, signalera, dans une prochaine séance, ces sociétés, et notre *Bulletin* ne leur sera plus envoyé.

M. Bertrand annonce que différents objets ont été offerts pour le Musée départemental :

Il a été fait don, par Mme veuve Roch, d'un chef de saint Mayol, en calcaire, un peu fragmenté, mais d'une belle exécution, du XIIIe au XIVe siècle ; ainsi que d'une petite tête de Vierge, fruste, également en calcaire, et, en plus, la partie inférieure d'une statue drapée du XVIIe siècle ; le tout provenant d'un petit oratoire, dit : de Saint-Mayol, que cette dame possède au Veurdre et dont notre confrère, M. C. Grégoire, nous a entretenu il y a quelques mois ; nous devons à l'obligeance d'un autre de nos confrères, M. Avisard, pharmacien au Veurdre, la possession de ces curieux débris ; il s'est employé avec beaucoup d'empressement auprès de Mme Roch pour quelle voulût bien nous faire ce don, et a tenu à nous prouver son attachement à notre Société en nous faisant parvenir le tout sans frais.

M. le comte René de Chavagnac a donné au Musée une belle meule à bras gallo-romaine, en arkose, partie mobile, trouvée à la Goudonne, commune de Varennes-sur-Allier.

M. Firmin a également fait don au Musée d'une meule à bras de la même époque et du même minéral que la précédente, partie inférieure, fixe, complétant ainsi cet outillage des habitants de la Gaule dans les premiers siècles ; cette dernière a été recueillie au domaine de Bellevue, commune de Diou.

M. Grégoire donne lecture de la note suivante, envoyée par M. Henri Faure :

Ayant lu dans le « *Bulletin du département de l'Allier*, du 22 juillet 1813, l'annonce suivante :

« *Terre de Ferrière à vendre.* — Cette terre patrimoniale, qui avait autrefois le titre de comté, et dans laquelle est né *le grand Turenne*, située en la commune de Ferrière, arrondissement de La Palisse, etc. S'adresser, pour visiter le bien, à M. Mure, notaire à Cheval-Rigon, près Ferrière », etc.

Nous nous sommes demandé sur quels titres s'était appuyé M. Mure pour placer à Ferrières la naissance du « grand Turenne », que tous les historiens font naître à Sedan. Avaient-ils commis une erreur à son égard, comme il en fut longtemps commis une au sujet du « grand Villars », dont on plaçait le berceau ailleurs qu'à Moulins ? L'erreur était-elle, au contraire, le fait de celui qui avait rédigé l'annonce ?

Afin d'élucider ce point d'histoire, nous avons prié, il y a plusieurs années, M. le Secrétaire de la Société d'Emulation de faire insérer l'annonce en question dans le bulletin de la Société et de prendre des renseignements précis auprès du successeur de Me Mure. Mais l'insertion n'eut point de résultat, et Me Mure n'avait pas eu de successeur à Cheval-Rigon, car il n'y a plus de notaire dans cette résidence. C'est seulement au mois de décembre dernier, grâce au bienveillant concours de plusieurs intermédiaires, notamment de M. le comte Lejeans, propriétaire actuel du château de Ferrières, que nous avons pu trouver la solution de ce petit problème historique. Elle nous a été donnée par ce passage de l'*Art de vérifier les dates :*

« François III, né au château de Ferrières, en Bourbonnais, le 25 janvier 1526 (v. st.), succéda, en bas âge (1532), à François II, son père, dans la vicomté de Turenne et la baronnie de Montgascon... »

Quoiqu'il fût bien jeune encore, François II se distingua tellement à Cérisoles que, pour le récompenser, le duc d'Enghien l'arma chevalier de sa main, en même temps que Blaise de Montluc. Grièvement blessé à la bataille de Saint-Quentin, il mourut quelques jours après (août 1557).

D'Eléonore, fille aînée du connétable de Montmorency, François III eut un fils. Né à Joze, le 28 septembre 1555, ce fils, Henri, vicomte de Turenne, joua un rôle important dans les guerres de religion. En 1575, il embrassa le calvinisme, et seconda vaillamment Henri IV. Pour lui témoigner sa reconnaissance, ce prince lui fit épouser, le 15 octobre 1591, Charlotte de La Marck, héritière du duché de Bouillon et de la principauté de Sedan, qu'elle lui laissa par testament (1594). Henri se remaria avec Isabelle de Vassau, fille de Guillaume d'Orange, dont il eut deux fils, Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, et Henri, vicomte de Turenne, nés, l'un et l'autre à Sedan, le premier, le 22 octobre 1605, le second, qui devait être « le grand Turenne », le 11 septembre 1611.

L'annonce du 22 juillet 1813 n'était donc pas complètement erronée, car, si notre province n'a pas eu l'honneur de donner le jour au libérateur de l'Alsace, elle peut, du moins, compter au nombre de ses enfants le grand-père de ce héros, le vaillant capitaine qui aida le duc d'Enghien à prendre à Cérisoles la revanche de Pavie.

M. Pérot fait les communications suivantes : 1° Note relevée dans la feuille d'affiches, annonces et avis divers du département de l'Allier, n° 571, du jeudi 21 août 1817, et relative à l'exécution à Lyon des trente-deux victimes de Moulins ; 2° une analyse du travail du Dr Fabre sur C. Nodier, naturaliste et médecin ; 3° la description d'un tableau acquis par lui et qui provient de la vente faite au château des Aix, appartenant à la famille du Buysson ; il représente trois portraits de cette famille ; ce tableau est daté de 1773. Ces notes seront publiées ultérieurement dans le *Bulletin-Revue*.

M. l'abbé Joseph CLÉMENT communique une feuille de la troisième livraison de la *Peinture décorative*, par M. Gélis-Didot, architecte à Paris, renfermant des peintures murales du XVIe au XVIIIe siècle ; cette livraison est consacrée principalement à des monuments bourbonnais et tout spécialement à l'église de Biozat et à la crypte d'Yzeure, dont il reproduit le plan, la coupe et les relevés de peinture murale, d'après les cryptes bourbonnaises (extrait du *Bulletin de la Société d'Emulation*). Notre confrère rend compte ensuite d'une excursion archéologique à Saint-Voir, à Mazerier et à Jenzat. Il a fait des relevés des peintures qui garnissent la voûte de la petite chapelle du château du Verger (commune de Saint-Voir), de l'église paroissiale de Mazerier et de la chapelle du château de Langlard de la même commune, enfin de l'église paroissiale de Jenzat.

Pour donner aux membres de la Société une idée de la valeur de ces peintures, l'abbé Clément montre des photographies et en particulier un des nombreux panneaux, grandeur naturelle, de l'église de Jenzat, ayant pour sujet: *Judas rendant les trente deniers aux princes des prêtres*, et une partie de la fresque du XIVe siècle de l'église paroissiale de Mazerier, représentant la scène des mages, et, agenouillé à côté de Balthazar et de Melchior, le donateur de ce tableau votif, « Tévenin », qui le fit faire, ainsi que le constate l'inscription qu'on lit au-dessus de sa tête, « le premier jour de la lune après la fête du corps du Christ l'an du Seigneur 1383 ».

M. TIERSONNIER dépose sur le bureau la troisième partie de son travail : *Notes sur quelques familles oubliées dans l'Armorial du Bourbonnais* de M. le comte Georges de Soultrait.

Il lit la note ci-après relative aux armoiries de la famille Billard :

Dans son étude sur les Carmes de Moulins, page 95 du *Bulletin* de mars 1897, M. Bouchard signale, d'après le P. Cuissot, que Pierre Billard, sieur du Housset, fit mettre des armes sur un vitrail de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, lesquelles armes sont décrites ainsi : *un aigle déployé* (c'est éployé qu'il faudrait dire) *portant un billard à jouer et deux étoiles*.

Ces armes sont à rapprocher, ce me semble, du blason suivant, qui se trouve dans l'église de Saint-Léger-en-Yveline (arrondissement de Rambouillet, Seine-et-Oise), sur une pierre tombale portant l'inscription suivante :

« Cy-gît noble Anthoine Billard, en son vivant vallet de chambre du Roi, décédé en sa maison de St-Léger le 24e jour d'aoust 1637, âgé de 60 ans. »

Le blason est de : *de.....*, *à un aigle* (éployé ou peut-être au vol abaissé je ne sais plus au juste) *de.....*, *soutenu d'un croissant de.....*

Le nom de Billard et l'aigle, pièce principale du blason, me semblent plus qu'une coïncidence. Ces deux Billard ne seraient-ils pas de la même maison. Les différences dans le détail des blasons ne seraient-elles pas des brisures de branches ?

L'*Armorial du Bourbonnais* donne deux familles Billard, et Soultrait déclare ignorer si elles ont une source commune.

Les Billard, seigneurs de Corgenay, portaient d'après l'*Armorial de la généralité de Moulins 1696: de gueules, au lion d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent.*

A l'article des Billard, seigneurs de Troët et de Fougières, on trouve dans Soultrait : armoiries inconnues. Ne seraient-ce pas les armoiries de ces derniers qui figuraient sur le vitrail des Carmes ?

Un indice à l'appui, à mon humble avis, c'est que l'*Armorial du Bourbonnais* signale comme alliances des Billard de Troët et Fougières, celle avec la famille de Culan, qui figure parmi les donateurs de l'église des Carmes.

Les deux familles Billard signalées en Bourbonnais seraient sans lien commun ou au moins les deux branches auraient adopté un blason différent.

Ce sont autant de points d'interrogation que je pose sans avoir la prétention de donner une solution.

M. Capelin donne le renseignement suivant :

Il existe commune d'Yzeure, dans le taillis Saincy, dépendant de la propriété des Vesvres, appartenant à M. Arcil, des terrassements celtiques très distincts.

Un fossé, d'une largeur moyenne de 8 mètres et profond de $3^{m},75$, entoure un terre-plein jadis couvert d'abris pour les hommes et les troupeaux. Une sorte d'isthme large de 4 mètres donne accès au terre-plein.

L'ensemble de ces terrassements affecte la forme d'un quadrilatère, dont le périmètre extérieur mesure environ 155 mètres.

Est admis en qualité de membre titulaire, dans la classe des lettres, M. H. de Vauchaussade de Chaumont.

G. B.



Tête de lion provenant de l'ancien château-d'eau de Moulins.
(*Dessin de M. Capelin*)



NOTES DE VOYAGE

EXTRAITES D'UN OUVRAGE EN PRÉPARATION « PYRÉNÉES »

DU VERNET A AIX-LES-BAINS PAR LA MONTAGNE

12 Août. — MONT-LOUIS, BOURG-MADAME, PUYCERDA.



ÉPART de Vernet-les-Bains à 7 h. 1/4 ; brise du matin très fraîche, mais beau temps. La route — la seule qui permette de sortir du Vernet en voiture — mène d'abord forcément à la clef de vallées, c'est-à-dire à Villefranche.

Là, rejoignant la route d'Espagne et tournant au sud-ouest, on traverse la ville-citadelle et, à l'issue des murailles, franchissant la Têta, on va suivre sa rive gauche, en remontant la vallée, presque constamment jusqu'à Mont-Louis.

Très doux ce val semé de chênes verts ; Serdinya, de mine assez grise, s'égaye de ses figuiers luisants ; mais vers Joncel les pentes stériles n'ont plus qu'un hérissement d'ajoncs et de cactus ; sur ces pentes, en face de Jujols, un rail très incliné descend de haut dans la montagne les minerais d'Escaro. — Plus plane maintenant et grasse d'alluvions lacustres, la vallée reprend de la verdure ; d'une prairie se dressent presque fantastiquement, comme des spectres du passé, deux tours rondes à créneaux regardant tristement

s'écrouler autour d'elles les murailles qui les reliaient, restes du château de la Bastide ; bientôt se montrent les toits d'Olette plaqués dans le rocher et grimpant les uns sur les autres ; avant d'y arriver retournons-nous, le fond qu'on quitte en vaut la peine : le bassin de la Têta et de ses vallées annexes entre-croisent leurs plans ; sur ce jeu de roches dorées et de sombres coupures, le Canigou bleu indigo élève sa double cime, et des nuages blancs le drapant en écharpe font sur ses flancs l'illusion de glaciers.

Olette, calme chef-lieu de canton, autrefois baronnie importante de la Cerdagne, reprendra de la vie avec la voie ferrée qui se poursuit mais bien lentement, quoique l'exécution en soit facile ; depuis Villefranche, c'est-à-dire sur deux lieues et demie presque rectilignes, on ne s'élève guère que de 170 mètres.

Après Olette — ou mieux Oletta — dont le nom par sa douceur est bien en harmonie avec ses alentours — la vallée change de caractère ; dans les revers plus resserrés, des ravins latéraux s'entr'ouvrent ; près des dernières maisons, le rio d'Evol, descendant du Gourg-Noir, et le rio de Cabrils ou de Railleu, venant des Agreillous, au-dessus de Formiguières, s'unissent sous une vieille arche et traversent la route pour se jeter dans la Têta ; un peu plus loin, à gauche, le riant vallon de Mantet, enveloppant le castel de Nyers, se couronne tout au fond de pointes vives : les Tres-Estelles.

Et les revers plus arides, où ne s'accrochent plus que par places quelques maigres oliviers, se rapprochent, se dressent en murailles ; on est en plein règne du granit qui, peu après Olette (3 kil.), s'est débarrassé des couches primaires pour ne les reprendre sur ses épaules que près de cinq lieues plus loin, aux abords du col de la Perche ; la vallée, ou plutôt la gorge où se tord le gave, est une fente profonde de cette grande levée : c'est le « Tourniquet d'Olette » avec ses étranglements, vrais Thermopyles du Roussillon ; l'ancienne route, pour éviter le défilé, montait par gradins — les Graus

d'Olette — jusque sous Canaveilles ; la nouvelle y plonge bravement, tantôt perçant le roc en tunnel, plus loin passant d'un bord à l'autre sur des arches hardies. Partout des sources chaudes sourdent, jaillissent ou tombent de cette nature tourmentée ; ici un poteau indique un petit sentier qui, se détachant à angle aigu de la route, dégringole vers une cabane accrochée aux parois où, d'après le cocher-guide, il y a jusqu'à quatre baignoires... et pour deux sources !... bien bonnes sans doute ; un peu plus loin c'est la région des vapeurs, « l'Exalda », nommée ainsi autrefois à cause des exhalaisons visibles et odorantes qui s'échappent des eaux ; un monastère du IXe siècle, dont les traces sont encore là-haut, s'appelait Saint-André de l'Exalda ; en 878 (Joanne), un gonflement du gave emporta ce torrent, qui n'avait pas 40 ans d'existence ; on ne s'explique guère que la Têta se soit élevée à cette hauteur ; quoi qu'il en soit les religieux, ne tentant pas de relever des ruines ou trouvant la place trop peu sûre, allèrent fonder vers Prades, Saint-Michel de Cuxa.

L'Exalada et ses 31 sources sont aujourd'hui l'Etablissement des Graus d'Olette, réunion de trois groupes : Saint-André — en mémoire de l'abbaye, — l'Exalada — nom qui s'imposait — et la Cascade — à cause de trois bonds du rio dans la gorge du Fayet.

« Ces eaux réunies forment une véritable rivière minérale, débitant par 24 heures un minimum de 1,773 mètres cubes et, dans le même espace de temps, prenant au sol 863 kilos de composants fixes. » — 314,995 kilos dans une année, 32,000 tonnes en chiffres ronds dans un siècle ; et voilà des centaines, des milliers de siècles peut-être, que ces sources surgissent des profondeurs de la terre !... Conçoit-on le gouffre qu'elles y ont creusé ?... S'explique-t-on l'inépuisable et constante richesse du mystérieux laboratoire où elles se chargent ?

« La variété de composition et de température, dit M. Puig en parlant de cette station, y réunit les analogues de presque

toutes les eaux thermales en réputation, comme Bagnères, Barèges, Ax, Ussat, Bourbonne, Plombières, les Eaux-Bonnes, Amélie, le Vernet, Molitg, la Preste, etc. » — « On pourrait, dit M. Lambron, donner jusqu'à neuf mille bains par jour, et cependant peu de sources sont utilisées. »

Peu utilisées, peu connues du public, dédaignées surtout de la fashion, ces eaux où la bonne nature — *natura medicatrix* — semble avoir voulu concentrer ses vertus !... Qui parle de l'Exalda ?... Où prenez-vous ce trou ?... Qui donc voudrait s'enterrer là ?

Et ce qu'il en est des Graus d'Olette l'est hélas de beaucoup de nos stations françaises, on pourrait dire de la plupart. La France, qui a déjà les premiers vins du monde — cela du moins personne ne le lui conteste, même les Français — la France, fille bénie de la Providence, a aussi les meilleures eaux, et elle les a toutes ! Pas une des ressources de l'hydropathie, si complète, si variée, si nuancée qu'on la suppose, ajoutons même pas un de ses desiderata, qui ne se rencontrent en France ; si nombreuses que puissent être les Nymphes de l'Hygie souterraine, pas une qui n'ait chez nous son urne ou son griffon. Mais la mode, le genre, commandent qu'on aille chercher au loin, à l'étranger, une santé qu'on trouverait plus près et plus sûrement chez soi... — c'est le *snobisme thermal.*

La voiture a marché pendant ces réflexions et s'arrête devant Thues-de-Llar ; ces quelques masures tristes et le méchant petit pont qui y mène ne mériteraient pas une visite si ce hameau ne marquait l'entrée des gorges célèbres de Carença. Un rio, qui, au printemps, à juger par ses traces, doit être un gave sérieux, sert de guide le long du village, et brusquement on se trouve devant de hautes parois tranchées d'une étroite fente verticale, où le gave est étranglé ; tellement que pour pénétrer dans le mince hiatus, porche inquiétant des gorges, il faudrait se mettre dans l'eau si, devant soi, tout près du rio, le roc ne s'ouvrait en un trou, un petit couloir

creusé de main d'homme, qui débouche après quelques mètres dans le défilé un peu élargi ; sur une banquette à demi prise dans la roche, à demi formée de débris empruntés au torrent, on rampe entre ces deux murailles, qui, entre-croisant leurs pans nus, semblent sans cesse se refermer devant vous et vous écrasent de leurs sombres aplombs ; mais bientôt la fente s'évase, ses murs s'inclinent et dans la brèche, comme un éblouissement, apparaît le fond de la gorge inondée des rayons de cette belle journée, ses revers rocheux chargés de forêts ensoleillées, comme des manteaux de velours vert clair sablés de poussière d'or, et plus haut, tout en haut, quelques fines pointes de la chaîne frontière, légères et à peine estompées sur le chaud ciel d'Espagne, comme si elles montaient pour s'y fondre.

Quel regret de ne pouvoir suivre le défilé jusqu'à ce cirque creusé de gorges en éventail d'où s'élance, dominant les Cerdagnes, la pyramide de Gallinas ; de s'élever jusqu'à ce chapelet de gourgs — dont l'un se nomme un peu ambitieusement le Grand Lac — et qui font face aux Etangs de Nohédas, sous le Pic d'Enfer, de l'autre côté de la vallée de la Têt ; puis jusqu'au col de la Jéganne plongeant sur la Catalogne ; et enfin au Pic de la Dona d'où l'on embrasse, dit-on, du Canigou aux Albères, cet ensemble de montagnes françaises et espagnoles qui, entre les Cerdagnes et la mer, forment comme un groupe à part et détaché dans le système pyrénéen. Mais il faut revenir ; sur la route les chevaux s'impatientent, agacés du soleil et des mouches ; chacun a son tourment.

La vallée, moins resserrée au-dessus de Tuès, garde une grande allure ; assez tristes pourtant ces hauts revers grisâtres et presque nus, ces rives tourmentées du torrent où l'on ne voit guère, sur quelques pans de terre cultivable dérobés aux rochers, qu'un peu de luzerne ou de pommes de terre, des groupes de noyers sombres et çà et là quelques pauvres toits qui semblent vides. Mais on se sent au cœur des

monts ; et en effet c'est là que le cours de la Têt longe de plus près la chaîne frontière ; or, comme on sait, la chaîne orientale, presque dès son apparition, c'est-à-dire très peu après son surgissement de la Méditerranée, peut déjà s'appeler la Haute-Chaîne ; depuis l'Esquine-d'Aze (2,716 mètres) — et sans compter le Canigou qui, s'isolant au nord, est le som superbe d'un chaînon latéral — le massif est formé de pics dépassant 2,700 mètres ; ce sont les crêtes voisines de la Jéganne (2,881 mètres), que nous laisse entrevoir à moins de trois lieues la gorge qui s'ouvre brusquement sur la gauche, cette gorge sauvage de Fontpedrouse enveloppant dans un puits de ravines un donjon perché sur une pointe, comme le retrait mystérieux de l'enchanteur Merlin ou d'un chevalier de la Table ronde chevauchant l'Hippogriffe. Ce sont les contreforts tombant de la Jéganne et du Pic de l'Enfer qui font pendant au promontoire où, sur l'autre versant, à droite de notre route, nous allons tout à l'heure voir se dresser Mont-Louis.

Déjà le chemin se tord dans leurs entre-croisements, tantôt perçant les roches, tantôt passant de l'une à l'autre sur les arceaux d'un haut viaduc ; et bientôt pour gravir le cap il tourne sur lui-même en une longue spirale soutenue de murailles ou taillée dans le revers, franchit la Têt — qui, déviée par le rehaut du promontoire, vient maintenant du nord-ouest prenant sa source sous le Carlitte — et s'élève par étages jusqu'à une dernière rampe d'où tout d'un coup apparaît Mont-Louis drapé dans ses remparts.

Une fois sur le plateau peu large on est vite dans l'enceinte enfermant ville et citadelle. Mont-Louis est surtout une place forte ; moins de 400 habitants se serrent dans huit rues rectilignes comme un coup de canon et se coupant à angle droit, ouvertes à tous les vents du ciel. La citadelle avec son esplanade absorbe le reste de l'éperon. Par son altitude (1,600 mètres), par ses défenses naturelles, le ravin de la Têt au nord-est et les pentes raides des autres aspects, la place,

portant déjà de temps ancien la tour de Castellosa, s'indiquait d'elle-même à Vauban qui, à partir de 1681, 22 ans après le traité des Pyrénées, la fortifia de taille à couvrir la Cerdagne redevenue française et à garder maîtresse le défilé d'Olette, ce sentier battu de l'invasion.

A peine le pont-levis franchi et dès l'entrée dans les premières cours, on est saisi de l'ampleur sévère de la royale citadelle ; plus de quatre mille hommes s'y logeraient et y manœuvreraient à l'aise. Que vaudraient ses défenses contre l'attaque moderne ?... c'est aux gens du métier à le savoir ; nous n'avons à noter que l'impression de puissance qu'elle donne ; le style du XVIIe siècle, si critiquable pour les palais, convenait des mieux aux ouvrages militaires ; ce n'est plus l'art des XIIIe et XIIe siècles, si expressif, si logique dans sa liberté ; il a fallu suivre le temps et se modifier avec les armes ; ces toits larges et bas, ces grandes lignes simples, ces ouvertures sobres et carrées, expriment la dignité, la majesté de la force. Ce ne sont pas nos troupiers, aussi braves certes que leurs ancêtres mais un peu minces dans leurs vestes serrées, qu'on s'attend à en voir sortir, ce sont les mousquetaires avec leurs feutres empanachés et leurs longues rapières.

Mais mousquetaires ou fantassins n'y sont plus nécessaires, Dieu merci ! Les soldats ne s'y voient que pour la forme et en petit nombre. L'esprit de paix a fait son œuvre, que l'avenir doit fortifier. Entre les deux nations, faites pour s'aimer et se soutenir, il y a toujours des Pyrénées, mais — et c'était le vrai sens de la parole du grand Roi — la montagne n'est plus une barrière farouche rendant les deux voisines étrangères l'une à l'autre et les excitant même à se défier, elle est comme une pierre mitoyenne où les deux Sœurs s'appuyent en se donnant la main, presque l'autel où leur amitié s'atteste et se confirme.

Déjeuner à l'hôtel de France ; hôtel très bon, quoique le seul, et pas cher, une inscription porte des chambres à 0 fr. 50 ; truites de l'étang d'Aude.

L'église, du XVIIe siècle, plafonnée, nue et triste, n'offre guère à remarquer qu'un Christ ensanglanté d'un réalisme navrant.

En dehors de l'église et du fort, Mont-Louis n'a qu'un seul monument édifié sur sa place principale bien qu'étroite ; c'est une tombe militaire, d'une simplicité toute spartiate, mais très intéressante par le souvenir qu'elle garde d'un brave, le général républicain Dagobert, et en montrant par ce souvenir l'utilité de la citadelle de Vauban. « En 1793, une division espagnole venue pour assiéger Mont-Louis avait assis son camp sur le col de la Perche. Le général Dagobert, qui commandait la place menacée, attaqua le camp à la tête de 3,000 hommes et remporta une victoire complète. Dagobert poursuivit l'ennemi et s'empara de Puycerda ; mais en apprenant que Ricardos voulait lui couper la retraite à Olette, il s'empressa de revenir à Mont-Louis. »

Dr Mony.

(*A suivre.*)





LE BARON D'ALPHONSE

(*Suite*)

D'Alphonse quitta bientôt l'administration préfectorale pour une situation plus élevée que celle qu'il occupait.

Par décret du 9 juillet 1810 (1), la Hollande avait été réunie à l'Empire, et le duc de Plaisance, archi-trésorier, avait était nommé gouverneur général. Après lui venait un conseiller d'Etat, intendant général des finances et de l'intérieur, chargé de l'organisation des contributions publiques, de leur répartition, perception et recouvrement, de tout ce qui concernait la comptabilité et le budget des villes, de la surveillance des prisons, dépôts de mendicité, établissements de bienfaisance et autres établissements publics de ce genre.

Il fallait, pour ce poste d'intendant, un homme de grande valeur, actif, administrateur de premier ordre, connaissant à fond tous les rouages des services de l'Empire à appliquer dans la Hollande.

Lebrun, qui avait eu avec d'Alphonse des relations excellentes, songea encore à lui : deux décrets du 18 novembre 1810 nommèrent d'Alphonse maître des requêtes au conseil d'Etat (2) et intendant de la Hollande (3). Il devait s'installer à Amsterdam, dans le local occupé par le ministère de l'intérieur, mis à sa disposition par arrêté du gouverneur, en date du 28 décembre 1810 (4).

(1) *Bulletin et lois de l'Empire*, 4e série, 2e semestre 1810, tome XII, nos 299 et 322.

(2) Archives nationales, AF 4, plaquette 3835.

(3) Archives nationales, F1c 48, liasse 4.

(4) Archives nationales, F1c 48, liasse 2.

Quand d'Alphonse quitta le Gard, le conseil général tout entier le félicita de son avancement, en lui exprimant les regrets que lui causait son départ, et en lui assurant qu'il garderait le souvenir des services qu'il avait rendus au département.

Le conseil municipal de Nîmes et le conseil de préfecture lui votèrent aussi de chaleureuses adresses de félicitations, que le *Bulletin de l'Allier* enregistra en disant que ce département devait se glorifier d'avoir un compatriote dont les talents et le mérite distingués avaient fixé sur lui les regards du souverain, et l'avaient rendu digne d'un poste éminent.

Heureux temps!... Les préfets, peu préoccupés des questions politiques, pouvaient consacrer leur temps et leur intelligence à des travaux d'utilité générale : les administrés leur témoignaient sincèrement leur reconnaissance et les considéraient comme des amis.

L'intendant arriva à Amsterdam le 1er janvier 1811 (1), et visita, dans l'année, les sept départements du gouvernement.

L'empereur voulait que le traitement de l'intendant fût assimilé à celui des autres maîtres des requêtes chargés, en Hollande, du service de la caisse centrale, de celui des digues, polders et routes, et de celui des douanes; que, s'il était nécessaire de lui allouer des dépenses extraordinaires, on le fît par exception et par dispositions particulières. Dans un rapport du 9 janvier 1811 (2), Montalivet observa à Napoléon que le plus favorisé des maîtres des requêtes chargés des services de la Hollande avait 36,000 francs par an ; que cette allocation était insuffisante pour d'Alphonse, parce que ses fonctions et la représentation qu'elles exigeaient paraissaient nécessiter une augmentation de traitement de 2,000 francs par mois. Le ministre sollicitait également pour l'intendant un fonds d'abonnement (personnel des bureaux et matériel)

(1) **Archives nationales, F1c 48, liasse 4.**
(2) **Archives nationales, F1c 48, plaquette 4148.**

de 50,000 francs, égal à celui des préfectures de 1re classe. Il proposait enfin pour frais d'établissement personnel une somme de 20,000 francs.

L'empereur n'ayant pas pris de décision, le ministre demande, le 9 janvier 1811, d'allouer à d'Alphonse un supplément de traitement de 2,000 francs par mois.

Le 6 février (1), nouvelle lettre du ministre qui informe Napoléon que l'intendant a réduit les dépenses de ses employés de 60,000 à 36,000 francs ; il estime, avec le gouverneur général, qu'on doit prendre 12,000 francs sur l'économie réalisée pour être distribués en secours aux employés supprimés. L'empereur approuva cette proposition.

Intendant et personnel ne touchèrent rien comme traitement, et Montalivet dut écrire à l'empereur, le 6 mars 1811 (2), pour qu'il voulût bien régler la situation de d'Alphonse, qui, depuis deux mois, n'avait rien reçu ni pour lui, ni pour ses bureaux.

Napoléon signa enfin un décret, le 8 mars, fixant le traitement de l'intendant à 36,000 francs par an, ses frais d'administration à 50,000 francs et ceux d'établissement à 20,000 francs (3).

Le duc de Plaisance ne cessait pas de s'occuper de son intendant, et de veiller à ce qu'on ne l'oubliât pas. Après lui avoir assuré gros traitement et frais d'établissement, le duc veut lui faire obtenir une distinction : « Je m'apperçois (4) que M. le baron d'Alphonse désire obtenir la décoration de l'ordre impérial de la Réunion, mais il me semble que la simple décoration de chevalier n'est pas celle qui convient à ses services et à la place qu'il occupe en Hollande. Je vous

(1) Archives nationales, AF 4, plaquette 4069.
(2) Archives nationales, AF 4, plaquette 4148.
(3) Archives nationales, AF 4, plaquette 4148.
(4) Archives nationales, F1d 4, D. 1.
Sans le nom du destinataire; elle était probablement adressée à Montalivet.
L'ordre de la Réunion remplacait l'ordre hollandais de l'Union. Décret du 13 octobre 1811.

prie de vous joindre à moi pour lui procurer celle de commandeur et même mieux s'il se peut. Vous savez combien il est digne de cette distinction... Vous ne voulez pas plus que moi que celle-ci lui soit comptée comme son unique récompense.

» *Le prince archi-trésorier,*

» Le duc DE PLAISANCE.

» Paris, le 23 avril 1812. »

Il est certain que d'Alphonse était digne de récompense. La liste de ses premiers travaux administratifs en Hollande le prouve (1) :

Tenue des registres de l'état-civil, 1811 à 1813, et mesures pour donner les noms et prénoms fixes des juifs et autres habitants, 1811 à 1813 (2) ;

Etablissement du dépôt général des archives de la Hollande (3) ;

Demande de la collection du *Bulletin des lois* et du *Moniteur*, 1811 (4) ;

Surveillance des sociétés (5) ;

Organisation des arrondissements, consistoires israélites, 1812 à 1813 (6) ;

Division territoriale : organisation administrative et financière de la Hollande, 1810 à 1812 (7) ;

Observations sur les projets de circonscription des départements des Bouches-de-l'Issel, Bouches-de-la-Meuse, de l'Ems-Occidental, de l'Ems-Oriental, de Frise, de l'Issel-Supérieure (8) ;

Conscription de la Hollande (9) ;

Circonscription des communes de la Hollande ; circonscription des communes de la Frise, de l'Ems-Occidental 1811, et du Zuyderzée 1811 (10) ;

(1, 2, 3, 4, 5, 6) Archives nationales, F1e 53.
(7, 8, 9, 10) Archives nationales, F1e 54.

Organisation des compagnies de réserve, 1811 (1);
Lippe, affaires diverses (2);
Formation et organisation du département de la Lippe (3);
Délimitation entre les pays réunis à la France et le grand duché de Berg, 1811 à 1813 (4).

Pendant que d'Alphonse se consacrait si activement à ses importantes fonctions d'intendant de Hollande, le collège électoral de l'Allier lui restait fidèle, et, le 17 février 1812, le choisissait une troisième fois comme candidat au Sénat conservateur, par 88 voix sur 167 votants et sur 253 inscrits.

Les renseignements confidentiels fournis au ministre de l'Intérieur par le préfet de l'Allier, le 30 mars 1812, donnent les indications suivantes (5) :

« D'Alphonse (F.-J.-B.), baron de l'Empire, intendant de l'intérieur de la Hollande, maître des requêtes, commandant de la Légion d'honneur, 56 ans ; domicile politique : Amsterdam ; marié sans enfants ; 12,000 francs de revenus. »

Avec d'Alphonse avait été élu Chabot, par 87 voix et au deuxième tour.

Dans la colonne d'observations du tableau envoyé au ministre de l'Intérieur, on lit :

« Les deux candidats nommés pour le Sénat sont trop avantageusement connus du gouvernement pour qu'il soit nécessaire d'émettre une opinion particulière sur leur compte ; on se contentera d'observer que c'est pour la troisième fois que M. le baron d'Alphonse obtient les honneurs de cette candidature et pour la seconde qu'ils sont déférés à M. le chevalier Chabot. Cette persévérance de la faveur publique envers ces magistrats est d'autant plus honorable pour eux qu'ils sont absents du département depuis plus de douze ans... MM. d'Alphonse et Chabot sont tous les deux sortis de la classe plébéienne. »

(1, 2, 3, 4) Archives nationales, F1c 55.
(5) Archives nationales, F1c 3, Allier 2.

Une rectification a été faite plus tard sur le tableau relatif à d'Alphonse, en ce qui concernait son domicile politique ; à Amsterdam on a substitué Souvigny. Dans les listes des électeurs sénatoriaux, on le trouve aussi domicilié à Agonges.

Revenons en Hollande, où d'Alphonse achève de visiter les sept départements de son intendance et ne ménage ni son temps ni l'argent, pour faire marcher les services administratif et financier. Il a dépensé une grosse somme dans ses tournées longues et dispendieuses, et il en demande le remboursement. Le gouverneur et le ministre appuient sa réclamation. Un projet de décret, daté du 17 avril 1812 (1), propose une indemnité de 25,000 francs ; Napoléon a rayé ce chiffre et mis de sa main 10,000 francs, bien que des gratifications de 20,000 et de 15,000 francs eussent été accordées à des préfets placés sous les ordres de l'intendant.

L'empereur ne choisissait pas d'Alphonse comme sénateur, bien qu'il eût été désigné trois fois par le corps électoral ; il ne l'avait nommé que maître des requêtes en l'envoyant en Hollande, alors que le décret de 1810 organisant le personnel disposait que l'intendant serait un conseiller d'Etat. Il lui avait fait attendre longtemps la fixation et le paiement de son traitement et de ses frais personnels ; il ne lui attribuait pas, comme frais de tournées, la somme que proposaient le gouverneur et le ministre, comme remboursement de ses avances. Napoléon n'avait pas oublié l'orateur de la séance du 19 brumaire an VIII, au Conseil des Anciens.

En novembre 1813, Napoléon décida la suppression, à partir du 1er janvier 1814, des fonctionnaires et employés des services de la Hollande ; d'Alphonse perdit ce poste magnifique, et ses malles faites, ses employés et frais de bureaux payés, il quitta Amsterdam le 18 novembre 1813, et rentra à Paris pour solliciter un autre emploi (2).

(1) Archives nationales, AF 4, plaquettes 51, 76.
(2) Archives nationales, AF 4, plaquette 6875.

Le 19 janvier 1814 (1), Montalivet appela l'attention de l'empereur sur divers fonctionnaires à replacer, et s'exprima ainsi en ce qui concernait d'Alphonse :

« C'est un bon et fidèle serviteur de Votre Majesté ; partout il a montré du zèle et de la capacité ; son expérience, les connaissances qu'il a acquises, pourraient lui être utiles à la section de l'Intérieur. Si Votre Majesté veut le nommer un de ses conseillers d'Etat, Elle récompensera le mérite, Elle encouragera d'utiles serviteurs. Si Elle ne daignait pas le nommer conseiller d'Etat, en le rappelant au service ordinaire de maître des requêtes, Elle lui prouverait du moins qu'Elle n'est pas mécontente de ses services. »

Un projet de décret nommant d'Alphonse conseiller d'Etat fut présenté en janvier 1814 et approuvé par l'empereur. La signature fut ensuite biffée.

Par décret du 21 janvier 1814, le maître des requêtes d'Alphonse fut rappelé dans les sections du conseil d'Etat (2), et un autre décret du 26 février lui alloua 6,000 francs pour le solde de son traitement d'intendant, en novembre et décembre.

Pendant les Cent-Jours, par décret du 4 mai, d'Alphonse fut nommé préfet de l'Hérault. Il refusa (3) : « Ce poste ne serait pas au-dessus de mon zèle, mais au-dessus de mes forces. » Il désire se reposer au ministère de l'Intérieur ; il attendait les événements, et ne voulait pas se compromettre.

Après la seconde Restauration, voyant que l'Empire était bien fini, d'Alphonse se retourna du côté de Louis XVIII ; c'est ce que nous apprend une lettre écrite par lui au ministre de l'Intérieur, le 23 juillet 1816 (4). Il a demandé à servir Louis XVIII, après la première abdication de Bonaparte, comme il avait commencé sous Louis XVI. L'abbé de Montes-

(1) Archives nationales, AF 4, 6816.
(2) Archives nationales, AF 4, plaquette 6816.
(3) Archives nationales, Fib 1, 158[1].
(4) Archives nationales, Fib 1, 158[1].

quiou ayant été appelé à l'Intérieur et lui ayant demandé s'il désirait une préfecture, il répondit qu'il avait été préfet et qu'en qualité d'intendant, il avait eu des préfets sous sa direction... La perte de sa femme (1) l'éloigna de Paris où il eût été à même de solliciter plus efficacement. Après la rentrée de Bonaparte, Carnot lui ordonna de se rendre dans la neuvième division, comme commissaire extraordinaire. Il n'y alla qu'après la capitulation du duc d'Angoulême. Il pacifia Nîmes, Privas et Montpellier (il n'est pas allé ailleurs). Sa mission a duré un mois. Nommé préfet de l'Hérault, il refusa. Il fait remarquer qu'il fut deux fois membre du Conseil des Anciens et trois fois premier candidat pour le Sénat, dans les assemblées électorales.

En rappelant, sous la royauté, sa présence au Conseil des Anciens, d'Alphonse donnait une fois de plus raison à ceux qui l'avaient accusé d'avoir été dans cette assemblée un défenseur des royalistes.

Malgré ses démarches et les services invoqués, le baron d'Alphonse n'obtint rien, et fut réduit à solliciter sa retraite, qui fut liquidée à 6,000 francs, par ordonnance du 16 juin 1819 (2). Dans son dossier, un rapport au roi donne le détail de tous les services du retraité :

Receveur au grenier à sel de Souvigny (mai 1773 à juillet 1790) ;

Membre du directoire du district de Moulins (2 juillet 1790 au 15 octobre 1791) ;

Président et procureur-syndic du directoire de l'Allier (3 décembre 1791 au 4 octobre 1795) ;

Préfet de l'Indre (2 mars 1800 au 14 mars 1804) ;

Préfet du Gard (14 mars 1804 au 18 novembre 1810) ; 30,000 francs de traitement ;

Intendant de l'Intérieur en Hollande (1er janvier 1811 au 1er janvier 1814) ; 36,000 francs de traitement.

(1) Décédée à Souvigny, le 24 avril 1814.
(2) Archives nationales, dossier F1b I, 158[1].

D'Alphonse, fixé à Souvigny, ne resta pas trois mois dans la retraite ; nommé par le roi président du collège électoral réuni le 12 septembre 1819, et désigné ainsi aux suffrages, il fut élu député de l'Allier, au 1er tour, par 439 voix sur 738 votants et 1,239 membres du collège.

On lit dans le procès-verbal que M. le baron d'Alphonse exprima au collège électoral sa reconnaissance pour le nouveau témoignage de confiance dont il était honoré, lui donna l'assurance qu'il marcherait invariablement dans la ligne constitutionnelle et qu'il s'efforcerait de répondre à l'attente de ses concitoyens.

Le député ne siégea pas longtemps à la Chambre ; il mourut le 24 septembre 1821, dans la commune d'Agonges, au château de Beaumont, dont il était propriétaire, et fut inhumé dans la chapelle.

Le baron d'Alphonse était doué d'une belle intelligence et avait reçu une instruction sérieuse. Comme nous l'avons vu, il prit d'abord une part active au mouvement révolutionnaire et réussit à se créer une situation politique très importante. Ce résultat obtenu, il suivit prudemment les événements et sut habilement en profiter.

Bien que né hors du Bourbonnais, d'Alphonse peut, à cause de la plus grande partie de sa carrière politique, être considéré comme appartenant à l'Allier, et il méritait, croyons-nous, autre chose que les quelques lignes plus ou moins exactes qui lui ont été consacrées dans les biographies publiées sur les personnages de notre département.

C. Grégoire.





THOMAS REGNAUDIN

ET L'ORNEMENTATION DU FOYER

JUSQU'A ce jour, notre célèbre compatriote ne nous était connu que par les œuvres d'art qu'il a laissées à Versailles et à Moulins, mais il est possible que plusieurs de ses sculptures soient ignorées, faute d'une attribution précise résultant d'une signature ou de documents.

Le vieux château de Saint-Germain-en-Laye, qui renferme aujourd'hui le précieux musée des antiquités nationales, contenait deux œuvres de Regnaudin ; nous trouvons, en effet, dans les *Comptes des bâtiments du Roi*, publiés par Guiffrey, le montant des payements effectués à des maîtres sculpteurs, pour avoir fait des modèles en bois, destinés à servir de moules pour fondre des contre-cœurs de cheminées, soit en fonte de fer, soit en bronze; parmi ces noms figurent ceux de Regnaudin, du célèbre Caffieri, de Houzeau, etc.

« Le 27 septembre 1669, payé à Regnauldin pour les mo-
» dèles de deux contre-cœurs en bronze qui ont été faicts
» pour le château de Saint-Germain, cy, 300ˡ. »

L'ornementation de la cheminée, dit Viollet-le-Duc, date de la fin du XIIe siècle; avant cette époque, une hotte droite s'élevait jusqu'au plancher, sans aucune ornementation; au XIVe siècle, la cheminée est parée dans la partie inférieure; au XVe siècle, de nouvelles modifications sont apportées à la construction des cheminées, la colonne a remplacé les lourds pilastres, le foyer lui-même est garni des landiers en fer ouvragé, le manteau reçoit les armoiries du seigneur, des attributs, des ornements; le XVIe siècle voit transformer complètement cette partie de l'habitation. Sous Louis XII, le contrecœur apparaît avec quelques ornementations (1).

(1) MAXE-WERLY. *De l'ornementation du foyer. Bull. arch.*, *1895*, p. 458.

Auparavant le contre-cœur était formé de briques très cuites. Sous François Ier, les parements de ces briques sont ornés d'arabesques; ceux du Musée de Cluny, ornés d'armoiries, portent la date de 1575.

A la brique historiée succéda la plaque de fonte, dont l'usage se répandit très rapidement, à cause des grands avantages qu'elle présentait sur les briques.

On donna le nom de « taque » aux contre-cœurs en fonte de fer; l'un des plus anciens connus est celui du Musée de Nancy, n° 1076; il porte la date de 1543. C'est au XVIIe siècle surtout que l'on doit rapporter la plus grande partie des taques.

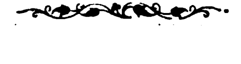
Au XVIIIe siècle, les contre-cœurs se ressemblent à peu près tous, et un type semble avoir été adopté. Le XIXe siècle ne fabrique plus guère que des taques unies, à l'exception de celles commandées par le châtelain qui y fait sculpter ses armes.

L'industrie des taques paraît s'être localisée dans la Champagne. Dans les comptes des bâtiments du roi, on peut voir que cette partie de l'ornementation du foyer n'était point négligée; on trouve dans l'un de ces comptes que le 23 mai 1687, il a été payé au sieur Suzennon, maître de forges en Champagne, pour trente contre-cœurs de cheminée, pesant 32,160 livres, à raison de 48l le millier, et de cent quatre-vingt-dix moyens ou petits, pesant 49,472 livres, à cinquante livres le millier, ensemble la somme de 37,624l, le tout pour orner le château de Versailles.

Beaucoup de ces taques ont été brisées, car un décret de la Convention, en date du 21 janvier de l'an II de la République, ordonna que les propriétaires ou à leur défaut leurs fermiers seraient tenus, dans un mois pour tout délai, de faire *retourner* toutes les plaques ou contre-feux de cheminée portant les signes de la féodalité, le tout provisoirement, jusqu'à ce qu'il ait été créé des fondeurs dans toute l'étendue de la République.

Les panneaux de fonte qui nous sont parvenus sont les contre-cœurs dissimulés par le retournement prescrit par le décret conventionnel.

F. PÉROT.



Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts

DU BOURBONNAIS (Avril 1897).



FRANÇOIS-JEAN-BAPTISTE D'ALPHONSE

Moulins. — Imp. Et. Auclaire.



LES CARMES DE MOULINS

(*Suite*)

Quant à l'église elle-même, les experts de 1790 s'exprimaient ainsi : « L'église est d'une architecture gothique d'un assez bon genre. La nef et toutes les chapelles sont voûtées en briques ; tous les murs de long pand sont en pierres de taille, ainsi que les branches d ogives. Le tout est en très bonne et solide construction. Le sanctuaire est fermé d'une grille en fer à hauteur d'appui, ainsi qu'une des chapelles du prolongement. Le rétable du maître autel est décoré, en architecture d'expression corinthienne, par quatre colonnes de marbre blanc veiné placées sur des piédestaux couronnés de leur entablement et surélevées d'un attique. Au milieu est un tableau d'un assez bon genre représentant Jésus crucifié. » Ce monument a environ « vingt-une toises trois pieds de long sur huit toises de largeur ».

Le 12 décembre 1665, un commissaire de la cour des grands jours d'Auvergne se rendit au couvent des Carmes, à l'effet de s'enquérir minutieusement de tout ce qui pouvait, tant au spirituel qu'au temporel, intéresser la maison. Le R. P. Cuissot, alors prieur, ne put immédiatement répondre à toutes les questions qui lui furent adressées, vu la mort du P. Henry Sallard, procureur, « malheureusement tué passant pardevant le grand hospital de Paris, il y a neuf ou dix mois ». Ce document constate la présence de « dix-huict religieux qui font exemplairement les divins offices et entretiennent leur esglise

aussy dévotement et proprement qu'il aye esglise de Lyon à Paris (1) ».

Pour obéir à Mgr d'Autun, Claude de Maigny, « la bonté des prélats et le père des religieux, nomément des Carmes de Moulins », le 14 juin 1665, le deuxième dimanche du mois et le jour suivant, ces religieux firent « volontairement » et avec grande pompe, le service de l'un de nos plus illustres compatriotes, Mgr de Macon, Jean de Lingendes, évêque de « haut mérite », ayant précédemment occupé le siège de Sarlat et mort le 2 mai de la même année.

Le 9 mai 1666, deuxième dimanche après Pâques, eut lieu, « avec le plus de magnificence qu'il se puisse dire », la solennité de saint François de Sales (2). A cette occasion, il y eut procession générale. MM. de Notre-Dame officièrent la veille et le jour. Le lundi, la cérémonie eut lieu aux Carmes où le R. P. Cuissot fit entendre la parole sainte. Les autres maisons religieuses de la ville en firent autant. Seulement, l'ordre de saint François ne prêcha pas. Voulant s'associer d'une façon toute particulière à cette grande manifestation, « la généreuse » Madame de Montmorency, lors supérieure du couvent de la Visitation sainte Marie, envoya, à tous les monastères, une aumône assez considérable.

Quelques jours après elle s'endormait elle-même dans le Seigneur. Toutes les églises de la ville firent solennellement les obsèques de celle qui avait été autrefois Marie Félicie des Ursins, duchesse de Montmorency. Le R. P. Cuissot prononça son oraison funèbre, avec ce texte : *Vox turturis audita est in nostrâ terrâ.* Ce morceau oratoire a été imprimé, à Paris, chez Maucroy. La relation des obsèques se trouve avec celle de la canonisation de saint François

(1) A. D. A. boîte 4.
Le P. Henri Sallard avait été envoyé à Paris, au sujet d'un procès concernant la Maladrerie, pour lequel il avait été obligé d'emporter « quantité de tiltres et papiers de la maison ».
(2) La canonisation avait eu lieu le 19 avril 1665.

de Sales dans une publication moulinoise de la même année 1666 (1).

Lorsque notre législation permettait d'inhumer dans les églises et laissait, à chaque communauté, la faculté d'avoir un cimetière, la piété des fidèles aimait, par ses dons et ses largesses, à se procurer la faveur de cette sépulture particulière. Aussi le R. P. Cuissot a-t-il un chapitre intitulé : « De quelques sépultures acquises par des séculiers dans l'église des Carmes », chapitre auquel nous ne pouvons que renvoyer, cette liste étant trop longue à établir et forcément incomplète. Ce qui n'était qu'une simple faveur pour les séculiers était un droit à l'égard des religieux. Cette partie du mémoire nous permettra de faire revivre le souvenir de quelques Pères de la maison de Moulins.

Le corps du P. Arnaud Richard a été placé près le tombeau de la famille de Bressolles. Ce religieux, docteur en théologie, « homme célèbre en ce lieu, chéri des grands et petits », bien vu de la reine Louise de Vaudemont, épouse de Henri III, mourut à Moulins, après une vie très exemplaire, visitant tous les vendredis la chapelle de Notre-Dame de Pitié. En 1589, fuyant la peste qui ravageait la capitale du Bourbonnais, il se retira « au pressoir » de MM. Feydeau et Delespau, à côté de l'église de Saint-Bonnet et fut enlevé par cette terrible maladie dont moururent seize autres religieux. Le présidial assista à son enterrement, « un peu loing du corps », lisons-nous. Quantité d'épitaphes furent faites à sa mémoire par des gens de condition. Les quelques épargnes qu'il laissa

(1) D'après une notice publiée dans l'annuaire de 1812 et attribuée à M. Dufour, la prise d'habit de Mme de Montmorency eut lieu le 30 septembre 1657, elle prononça ses vœux entre les mains de l'évêque d'Autun, le 6 octobre 1658 et mourut le 5 juin 1666, la neuvième année de son entrée en religion. Le corps fut exposé « deux jours dans le chœur des religieuses. Le 3e jour après le décès, on fit les obsèques comme pour une simple religieuse ; seulement le cadavre fut mis dans un cercueil de plomb et déposé dans un caveau, sous une table de marbre. » On célébra ensuite un service solennel dans la chapelle de la Visitation et le P. Douet, jésuite, prononça l'oraison funèbre.

furent distribuées comme la Province l'ordonna. Le P. Claude Joannet, profès, et quelques autres quittèrent le couvent et sauvèrent, comme ils purent, les papiers et ornements de la maison. Je sais, de bonne part, ajoute notre analyste, « qu'une considérable famille en a malheureusement retenu à cause qu'elle était engagée en quelque fondation et charge d'argent ».

Le P. Jacques Granges, « homme de haute vertu et pénitence, fort zélé pour le bien spirituel et temporel du couvent, doué d'une belle et grosse voix », après « quelque médiocre étude », à Paris, est toujours resté ici, en qualité de procureur-sacristain et y finit ses jours, « en odeur de vertu extraordinaire ». Son heure dernière approchant, il se fit lire la passion de Notre Sauveur et, à ces paroles : *et inclinato capite tradidit spiritum*, il rendit lui-même l'esprit et fut inhumé, 1630, en la chapelle de Saint-Etienne, dans la petite « caverotte ».

La mort du P. Moret, « aimé d'un chacun », avança beaucoup celle du vénérable P. Gilbert Buffet, son bon père en religion et doyen des docteurs de la faculté de Bourges. Ce religieux était fort chéri du prince de Condé, Henri de Bourbon. Il avait été prédicateur « assez considérable » et avait exercé les fonctions de prieur. Il s'éteignit à soixante-dix ou soixante-douze ans. D'un naturel fort doux, lorsque l'âge ne lui permit plus d'assister aux offices, il était très régulier à les dire en particulier. Comme ami et alors comme sous-prieur, le R. P. Cuissot lui rendit « tous les devoirs et services » et il raconte que « à la vue de plusieurs personnes, depuis le midy qu'il fut exposé à l'église jusqu'à quatre heures, son visage parut extraordinairement beau, doux et vermeil aux joues et aux lèvres et une petite playe sur son nez parut rafraichie qui auparavant semblait séchée ; je ne scay, poursuit-il, si la cause en est naturelle, au moment que le corps tend à l'entière corruption qu'il prene ce vermillon, ou si Dieu luy voulut donner ce doux et soubriant et dormant regard, comme il est dit de la mort du juste. »

Cette « caverotte » ou charnier de la chapelle de Saint-Etienne était si petite, n'ayant été faite que pour y mettre deux corps de front et quelques autres dessus, qu'on fut obligé d'inhumer des religieux dans l'église, comme le P. Jean Nodin de Semur, « homme de vertu, de belle voix et grand chantre » ; Hubert Richies de Moulins et Claude Roy de Lyon.

Dans le cloître, devant la fenêtre de cette chapelle qui regarde l'épître, ont été placés les corps des Carmes Gaspard Berthiot de Châlons, « bon à merveille », Benoît Barrachin de Lyon et Olié de Mende, passant ici pour aller étudier à Paris. Tout à côté, le R. P. Cuissot fit mettre une pierre ronde sur le P. Etienne Chailloux, prêtre, profès de Tours, son intime ami, mort entre ses bras, 1633, avec des sentiments extraordinaires de dévotion.

Les charniers de la sacristie, 1665 et 1666, étaient destinés à recevoir tous les religieux de l'ordre venant à décéder dans la maison ; de telle sorte que chacun, « devant et après la s^te messe et autres entrées en ce lieu », puisse songer à sa fin dernière et au jugement qui suit immédiatement la mort. Et, l'on attendit, « quelque jour de froid et grand hyver », afin de pouvoir transporter, dans ces nouveaux caveaux, les ossements des Carmes, de la « caverotte » Saint-Etienne.

Le premier, qui occupa ce lieu de repos, est le P. Antoine Talière, profès, décédé le 11 mai 1667, le R. P. Cuissot étant, en qualité de deuxième définiteur, à la congrégation de Lyon, d'après une convocation du R. P. Paul Lombart, provincial, ce qui l'empêcha de l'aider « à entrer heureusement dans l'éternité bienheureuse », mission que remplit son compagnon de noviciat, le P. Joseph Sève. Son inhumation eut lieu dans la première cave, dédiée à la naissance de l'enfant Dieu dont on voyait l'image en demi-relief avec ces mots : *Propter nos homines et propter nostram salutem* (1).

(1) Ce tympan cintré est maintenant placé au-dessus de la porte de l'église donnant sur le passage conduisant aux anciens bâtiments du couvent. L'enfant Jésus est couché dans la crèche, ayant à ses côtés la Vierge et

Le P. Talière, « d'un bon naturel », mourut à quarante ou quarante un ans. Voici le témoignage qu'en porte son ami le R. P. Cuissot : « Il ne faut pas être trop juste, aussy ne faut-il pas être trop bon et donner du bien de ses proches et de la religion, et trop facile à compatir aux fins et adroits ; je crois qu'il auroit mieux fait d'en être plus retenu, ce qui luy donna un peu d'inquiétude et à moy ; il étoit fils d'un père le plus honneste homme du Bourbonnois, M. l'Esleu Talière ; M. son frère, président des esleus, est de cette trampe et M[ade] la générale Gaulmyn, sa sœur, n'empire pas (1). »

A l'exemple de notre guide, terminant son mémoire, transcrivons ces paroles de supplication : « Dieu leur veuille donner sa s[te] grâce et sacrée miséricorde aux pauvres trespassés. »

(*A suivre.*)

BOUCHARD.

saint Joseph, avec cette inscription :

A gauche, IHS. (surmonté d'une croix) MA. IOS. et à droite A.R.S. 1665

En dehors du tympan, deux têtes d'anges.

Dans le jardin du presbytère se trouve une autre sculpture en pierre, une *Pieta*, datée de la même année. A droite, se trouvent encore les mêmes lettres : A. R. S. A gauche, dans trois cercles formant un trèfle, en haut, le monogramme du Christ ; les deux de dessous sont frustes.

(1) Le 13 janvier 1721, a été inhumé, dans le caveau de M. Bolaire, près du petit mont Carmel, le R. P. Jacques de Saint-Pierre, sous-prieur de cette communauté, décédé à l'âge de soixante-trois ans, « au regret universel de toute la ville qui respectoit sa science, sa vertu et écoutoit avec confiance ses sages conseils et avec les larmes de toute la communauté qui le regardoit comme son père et son appuy après qu'elle l'a eu pour supérieur quatre ou cinq triennes. *Requiescat in pace.* Il avait un zèle particulier pour la décoration de l'église et le couvent luy est redevable de plusieurs riches et beaux ornemens. »



CHRONIQUE

M. Groult, avocat à Lisieux, nous envoie une notice curieuse au sujet de la création des musées cantonaux.

Le musée cantonal serait naturellement installé au chef-lieu de canton, centre économique et intellectuel, et aurait une portée locale, pratique, adéquate au milieu soit agricole, soit industriel, auquel il doit s'adapter. Ce sera une sorte de collection permanente, publique, un livre ouvert où chacun vient puiser les renseignements dont il a besoin.

M. Groult désire qu'on y ouvre des sections bien méthodiques. Ici, l'on vulgariserait les résultats acquis par les sciences utiles dans le canton ; là, on relaterait les statistiques émanant des champs d'expérience, des stations agricoles. A côté, on installerait les œuvres d'art produites par les peintres, par les sculpteurs du pays ; on mettrait aussi à la disposition des visiteurs les livres dus aux écrivains locaux ou régionaux. Il y aurait des vues des monuments, des sites pittoresques du pays. On pourrait réunir des meubles, des costumes du cru. On y placerait des bustes, des portraits de bienfaiteurs, de soldats, de savants qui ont honoré leurs concitoyens. Partout, il y aurait une section d'hygiène, car il est toujours indispensable d'apprendre et de vulgariser des prescriptions sanitaires.

Il est évident que les musées cantonaux seraient très utiles. Ils seraient un but d'excursion pour tout habitant, pour tout hôte de passage. Ils concentreraient, ils résumeraient la vie matérielle et intellectuelle de la contrée.

Ils conserveraient tous les documents de l'histoire locale et le comité de direction du musée pourrait recueillir bien des choses intéressantes pour notre histoire, qui, en ce moment, sont détruites la plupart du temps ou deviennent la proie de brocanteurs. C'est un devoir pour notre Société d'appeler l'attention des municipalités cantonales et de MM. les Directeurs d'écoles sur les idées émises par M. Groult.

***

Ainsi que nous l'avons annoncé, une exposition des beaux-arts aura lieu à Bourges, du 15 mai au 15 juillet prochains. Elle comprendra : 1° une section pour l'art ancien et exotique ; 2° une section pour l'art moderne ; 3° une section pour les sociétés savantes et l'enseignement artistique.

Les beaux-arts modernes sont divisés en six classes : 1° peinture ; 2° dessins, aquarelles, pastels, émaux, faïences, porcelaines, étains, vitraux, cartons de vitraux, objets d'art en général ; 3° sculpture ; 4° gravure en médailles et gravure en pierres fines ; 5° architecture ; 6° gravure et lithographie.

Une exposition de photographie fera l'objet d'un règlement particulier.

Nous espérons que l'Allier sera représenté à l'exposition de Bourges.



BIBLIOGRAPHIE

Annuaire de l'Allier. — Et. Auclaire, imprimeur à Moulins (95e année) ; 1897 ; in-16 de 672 pages. — Tirage : 2,000 exemplaires.

Le véritable almanach de Liège, année 1897. — Et. Auclaire imprimeur ; in-16 de 160 pages. — Tirage : 10,000 exemplaires.

Le véritable almanach bourbonnais. — Et. Auclaire, imprimeur (année 1897) ; in-32 de 192 pages. — Tirage : 4,000 exemplaires.

La photographie de l'amateur débutant, par M. A. BUGUET. — Moulins, Et. Auclaire imprimeur ; 5e édition ; in-18 de 81 pages. — Tirage : 2,200 exemplaires.

Monographies bourbonnaises : NÉRIS, 1574-1793, par M. l'abbé J. MORET. — Moulins, Et. Auclaire imprimeur ; in-8° de 38 pages ; 1897. — Tirage : 100 exemplaires.

Recherches sur les diatomées de l'Auvergne, par le Frère HÉRIBAUD. — Moulins, Auclaire imprimeur ; 1897 ; in-8° de 10 pages. — Tirage : 200 exemplaires.

L'Orphelinat d'Avermes, par M. l'abbé CAVALIER ; 1897. — Moulins, Auclaire imprimeur ; in-18 de 33 pages. — Tirage : 200 exemplaires.

Excursions en Provence, par P. RUAT ; 1897. — Montluçon, Herbin imprimeur ; in-16 de 52 pages. — Tirage : 200 exemplaires.

Ville de Vichy : La mi-carême de 1897, complainte. — Imprimerie Desbarrois à Cusset ; une feuille.

Nouvelle iconographie de la Salpêtrière, fondée par M. Jean CHARCOT. — Numéro 1 ; janvier-février 1897.

Dans ce numéro, le secrétaire de la rédaction, M. Henry Meige, fils de notre regretté compatriote le Dr Léon Meige, a publié la première partie d'un travail fort intéressant sur les pédicures au XVIIe siècle.

A l'appui des renseignements qu'il a puisés dans un grand nombre d'ouvrages, M. Meige donne la reproduction de plusieurs tableaux dans lesquels ces grands artistes qui s'appelaient Teniers le Vieux, David, Teniers le Jeune, Adrien Van Ostande, Pieter, J. Quast, Cornelis, Dusart, Brower, ont représenté, avec une habile disposition du décor, un heureux agencement des personnages, une sincérité des figures et des moindres détails d'habillement, des intérieurs de médecins, d'étuvistes, de pédicures. M. Henry Meige ne se contente pas de retrouver dans ces tableaux les nombreux et curieux instruments dont se servaient les médecins et pédicures, les animaux étranges dont ils s'entouraient pour frapper l'esprit de leurs clients, coquillages, bocaux, fioles, oiseaux et lézards empaillés. Il détaille en artiste la composition des toiles, la délicatesse de la touche et du coloris. Nous avons parcouru avec un grand intérêt cette première partie du travail, et nous la signalons à nos confrères et au public. C. G.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1897.

SÉANCE DU 7 MAI

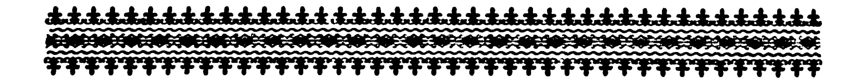
Étaient présents : MM. Seulliet, abbé J. Clément, de Vauchaussade, Olivier, Tiersonnier, Guillaumier, Vié, G. Bernard, Pérot.

Une lettre de M. le Président fait connaître qu'il ne pourra présider la séance.

Sur la proposition de notre Secrétaire, la séance est levée en signe de deuil, à cause de la terrible et douloureuse catastrophe qui a eu lieu à Paris, mardi dernier : l'incendie du bazar de charité.

F. P.





NOTES DE VOYAGE

EXTRAITES D'UN OUVRAGE EN PRÉPARATION « PYRÉNÉES »

DU VERNET A AX-LES-BAINS PAR LA MONTAGNE

12 Août. — MONT-LOUIS, BOURG-MADAME, PUYCERDA.

(*Suite*)

Les chevaux reposés, nous repartons vers 2 heures. La route, prenant le promontoire en écharpe, s'abaisse assez doucement pour se relever bientôt vers un col largement ouvert, rehaut de la vallée un peu plus élevé que le relief de Mont-Louis, c'est le col de la Perche (1,622^{m}).

Si pour la délimitation de la frontière franco-espagnole on eût choisi la ligne de plus haute altitude ou, ce qui semble plus juste encore, celle du partage des eaux, le bornage passerait sur ce col. C'est en effet ce relief, continué par celui de Mont-Louis, qui, séparant les sources presque mêlées au faîte de la Têt et de la Sègre, jette l'une sur Perpignan, c'est-à-dire au nord-est, et l'autre à l'opposé sur la Séo d'Urgel. Le bornage adopté suit à la vérité les soms de la chaîne orientale ou méditerranéenne jusqu'à son point culminant, le Puygmal (2,909^{m}), mais alors, ne tenant plus compte du départ des eaux et quittant brusquement cette chaîne qui continue tout droit — O.-S.-O. — en Catalogne, elle tombe dans la

vallée de la Sègre et la traverse arbitrairement pour rejoindre le ressaut de Puycerda qui va monter avec elle vers les pics d'Ensagens (2,915^{m}).

Il n'y a pas à se plaindre d'une délimitation tout à l'avantage de la France; aussi ne peut-on regretter cette enclave espagnole de Llivia, bizarre, absurde en apparence, mais en somme faible compensation obtenue par l'Espagne et preuve de notre bonne foi dans l'exécution des traités.

D'après la convention de 1659 une portion des Cerdagnes où se trouvait Llivia devait se céder à la France; une des clauses disait : 33 villages; lorsqu'il s'agit d'annexer cette portion et de fixer la nouvelle frontière les commissaires espagnols, prétextant que Llivia n'était pas village mais ville, la réclamèrent avec son territoire; cela était fort discutable et non sans doute dans l'esprit du traité; mais le roi de France en respectant les termes ne voulut point de contestation.

Et c'est ainsi que l'îlot espagnol de Llivia resta au cœur de la Cerdagne française, relié à la Cataluña par un chemin neutre d'une demi-lieue.

En descendant du col de la Perche, il semble qu'on change de pays; toute la vallée s'élargit et s'abaisse en un vaste bassin fertile, échiquier de prairies, de moissons, de cultures; bassin qui, paraît-il, retenait jadis un lac considérable; sauf le Puygmal, qui s'impose encore, l'horizon de montagnes, de part et d'autres de la Sègre, s'éloigne, s'éteint en dômes adoucis; c'est l'aspect de l'Auvergne autour de la Limagne; les Pyrénées ont disparu.

Et ce n'est pas qu'une apparence; de fait, la chaîne interrompue s'ouvre et s'écarte pour les Cerdagnes; leurs deux bassins et celui de Prades, qui se succèdent presque en ligne droite d'Urgel jusqu'à la mer, sont les plus vastes de toutes les Pyrénées, ayant de faîte en faîte, entre le Canigou et le Bernard Sauvage, entre le Puygmal et le Carlitte, une amplitude moyenne de plus de sept lieues.

Ce long hiatus des monts n'est pas remarquable seulement

par sa largeur ; il offre aussi le « port » le moins élevé de la Haute Chaîne ; le col si doux de la Perche, où se fait, on le sait, le partage de ses eaux et le départ de ses deux vallées, est, de part et d'autre, du plus facile accès et c'est par d'insensibles degrés qu'on arrive à son altitude.

Aussi la vaste et profonde brèche, un peu resserrée seulement entre Olette et Mont-Louis mais non pas étranglée, devient-elle et surtout est-elle appelée à devenir, au travers du massif, la grande voie d'union des deux peuples. Depuis longtemps déjà, une route excellente parcourt en les réunissant les vallées adossées de la Têt et de la Sègre : le chemin de fer du littoral qui vient actuellement de Perpignan à Villefranche et se continue sur Oletta ne peut tarder à passer sous Mont-Louis pour descendre sur Puycerda, d'où il se reliera sans peine aux lignes catalanes. L'Espagne communiquera alors directement avec la France centrale et ses grands ports méridionaux.

Ainsi cette voie que la nature avait faite pour s'unir retrouve sa destinée. Si l'esprit de guerre ou de conquêtes usa pendant des siècles de ses facilités, jetant de Gaule en Ibérie les invasions celtes, romaines ou barbares, et de l'Espagne en France les Arabes et les Goths; si de jadis aux temps modernes l'homme pour se défendre dut la barrer d'abord de tours et de murailles, puis de remparts et de citadelles, aujourd'hui, grâce à la concorde, elle est pour les deux grands pays, qui n'ont plus de raisons de se combattre mais beaucoup pour se soutenir, un gage d'entente, de force et de prospérité.

Dans la plaine riante et riche où descendent par ondulations les pentes du col de la Perche, un clocher roman se montre, c'est celui de Sallagosa (qui se prononce Saillagousse). Sallagosa, chef-lieu de canton, sur un rio affluent de la Sègre, a dû prendre quelque accroissement depuis qu'elle est française, car ce gros bourg est plus ville que la ville de Llivia, sa voisine espagnole. Une des industries de l'endroit est la poterie de terre ; M. F. Oliva, neveu du sculpteur bien connu qui

était de Saillagousse, compose et cuit la poterie artistique, et sa fabrication — ateliers et exposition, — que nous ne manquons pas de visiter, en ayant vu des échantillons à Mont-Louis, est fort intéressante; aiguières, porte-bouquets, buires, plats ronds, carrés, ovales, etc., ce ne sont pas des Bernard Palissy, mais en en rappelant le genre, ils ont leur cachet propre et, quoique d'un prix très modéré, sont fort décoratifs.

De Saillagousse, une route assez mauvaise, plutôt chemin muletier, va sur Llivia le long du gave qui y rejoint la Sègre; la grand'route, appuyant au sud, monte d'abord un peu pour s'abaisser près d'Err, assez gros bourg, riche, dit-on, d'une source ferrugineuse... dont on ne se sert pas; d'Err on se rapproche, et presque à le toucher, du territoire de Llivia au milieu duquel la petite ville, plus belle, paraît-il, à voir de loin que de près, semble dormir dans sa campagne déserte; et enfin, contournant une banquette ravinée en s'élevant sur ce dernier rehaut d'où l'on a devant soi l'horizon élargi de la Cerdagne espagnole, on redescend doucement et, franchissant la Sègre, on entre à Bourg-Madame.

Formé par le duc d'Angoulême de la réunion d'Hix au hameau des Guinguettes et nommé par lui d'un seul nom, en souvenir de la Duchesse et du séjour en 1815 de leurs Altesses Royales dans les Cerdagnes, Bourg-Madame, malgré son noble parrainage, n'est guère qu'une rue assez longue, assez large et assez bien bâtie, mais de maisons trop régulières et sans physionomie. L'intérêt est à Puycerda, sa voisine espagnole, distante d'un quart de lieue, — Bourg-Madame touche la frontière. La route, ou mieux l'avenue ombragée d'arbres qui les joint, est la promenade habituelle du pays; le soir est proche; c'est l'heure où la grande chaleur tombant, tout le monde sort: suivons le monde.

On passe d'abord le pont de la Raure, petit affluent de la Sègre, dont le cours fait frontière un instant, car c'est sur le pont même que se trouvent d'une part la douane française et de l'autre le poste de « carabineros ».

L'avenue, presque plane au début, s'élève bientôt avec le relief de Puycerda et devient franchement montante en tournant vers le nord par des faubourgs bordés de jardins qui mènent à un parc — bois de Boulogne de la ville — orné de son petit lac et d'un grand casino. Un circuit ramène aux remparts ou du moins à ce qui en reste : quelques murailles encore debout derrière des ouvrages de terre ou de pierres sèches plus qu'à demi démantelés. « En 1768, la ville de Puycerda fut prise par les Français, après quatre assauts meurtriers. La paix de Nimègue stipula formellement que ses fortifications ne seraient jamais relevées. » (Joanne.)

Cette stipulation se retourna contre nous. « En 1795, 600 Français occupaient Puycerda ; ils y furent attaqués par 18,000 Espagnols et furent forcés de se rendre, après un assaut de onze heures, qui coûta la vie à 2,000 assiégeants. Une grande partie de la garnison fut passée par les armes. » (Joanne.)

De ces terrasses, la vue est sinon très belle du moins très étendue sur le vaste bassin de la Sègre, peuplé d'assez nombreux villages, entre autres, à un peu plus d'une lieue, Alp, nom assez curieux à trouver dans les Pyrénées ; un pic ou puig (2,585^{m}) du même nom se dresse un peu plus loin, à 13 ou 14 kilom. au S.-O. de Puycerda ; Alp, en langage du nord, veut dire hauteur ; est-ce un souvenir des Visigoths ?

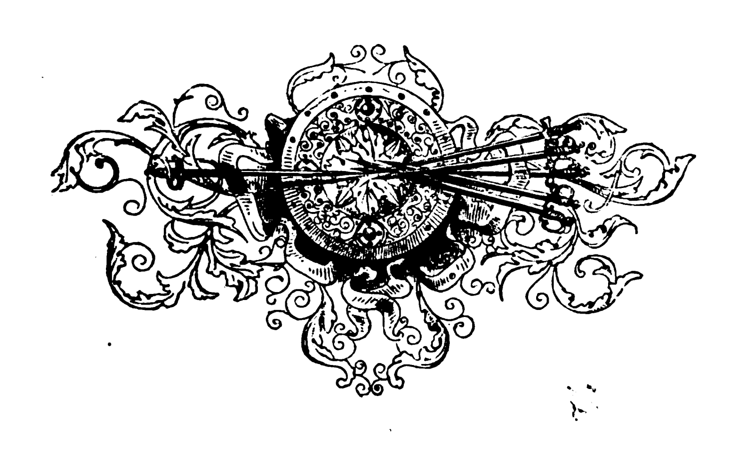
L'église, enveloppée de bâtiments dont un couvent devenu caserne, dérobe, et sans y perdre, son ensemble extérieur ; l'intérieur est étrange, surtout pour des yeux habitués aux élans du style ogival ; trois nefs presque semblables — ou si l'on veut, deux latérales presque aussi larges que celle du milieu, — basses et sur piliers lourds comme la crypte d'un temple païen ; de jour, elles doivent être fort sombres ; le soir, elles s'éclairent mieux, surtout au carré de leur pourtour, grâce aux étoiles des lampes et des cierges votifs brillant dans toutes les chapelles et dont le rayonnement s'accroche aux ors nombreux et

laisse deviner, en en redoublant l'horreur, de noirs tableaux rougis d'affreux supplices.

Non loin de l'église, un monument aux soldats qui ont défendu la ville ; statue du général Cabrinet.

Nous redescendons par la grande rue, étroite comme les autres et resserrée encore par la saillie des grilles, des balcons, des loggias ; on se sent bien en Espagne, surtout par l'entretien suffisamment sauvage, mais non par le costume à peu près disparu, sauf heureusement pour la mantille. Très grande animation sur la place à arcades où se trouve l'hôtel, le meilleur nous dit-on. Le croyant sur parole, nous revenons à Bourg-Madame, où l'on dîne et repose très convenablement.

Dr MONY.





INVENTAIRE

DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES EN BOURBONNAIS EN 1896 (*XVe Année*).

Fidèle à la tradition que nous suivons de consigner au jour le jour les découvertes qui parviennent à notre connaissance, nous donnons aujourd'hui le quinzième inventaire des découvertes faites dans notre province durant l'année 1896.

ÉPOQUE PALÉOLITHIQUE

MOULINS

Un éclat, très retouché sur toutes les faces, de jaspe brun a été découvert dans les fouilles que continue M. Bertrand à la villa des Champins. Ce fragment remarquable par sa matière est d'une pâte très fine et patinée. Dès les premiers temps paléolithiques, cette rare variété siliceuse était très recherchée tant pour confectionner des instruments délicats que par la facilité avec laquelle le jaspe se laisse travailler. Ce n'est pas la première fois que nous le trouvons aux environs de notre ville, nous avons recueilli au Haut-Barrieux un très beau racloir finement retouché, en beau jaspe sanguin.

M. Bertrand avait déjà recueilli, dans les substructions gallo-romaines des Champins, divers instruments en silex, taillés et polis, et l'on a raison de croire que là où se trouvent des ruines de l'époque gallo-romaine, il est presque certain

d'y retrouver le passage des tribus préhistoriques. Le même cas s'est présenté dans la villa fouillée par notre secrétaire, M. Bernard, à Yzeure : des silex taillés et des schistes polis se rencontraient avec les vases gallo-romains.

Les instruments façonnés en jaspe sont ordinairement taillés; nous n'en connaissons pas qui aient subi le polissage; la finesse des arêtes suppléait aux fins tranchants produits par le polissage; ils sont aussi de dimensions très restreintes, cette matière ne se trouvant qu'en blocs de dimensions restreintes.

TOULON

Le domaine des Bernachez nous a fourni des éclats de silex provenant des galets de la Loire; ils sont en tous points analogues à ceux de Gennetines.

Une pointe de lance de 80^{mm} de longueur, retaillée sur le bord d'un seul côté; elle est d'un silex blond translucide et de pâte fine, et constitue un beau type de l'époque dite moustérienne (N. C. n° 2012). Une autre pointe analogue en même silex (N. C. n° 2625).

YZEURE

A la Baltière, un fragment de couteau en jaspe, présentant quatre enlevages (N. C. n° 2658). L'an dernier, nous avions déjà récolté plusieurs silex de cette provenance.

Aux Jardiers, et près de la route de Saint-Ennemond, douze fragments de silex travaillés; entre autres, un fragment de couteau en jaspe brun, très finement retouché, et un grattoir discoïde fort épais avec traces d'usage (N. C. n° 2659).

CHEMILLY

Un silex étranger non seulement au pays, mais encore dissemblable aux galets de la Loire, a été recueilli par M. E: Olivier, au champ de la Pignoche, sur le bord d'un ruisseau. De la même provenance, une hachette chelléenne en beau silex noir (provenant du Berry), et fort bien retouchée sur les bords, puis un couteau à grandes tailles en silex brun.

BESSON

Un couteau en silex de l'atelier de Tilly-Saligny. Beaucoup d'éclats ont été remarqués sur le territoire de cette commune, déjà connue par sa caverne à ossements humains accompagnés de silex.

En creusant un puits sur la limite de cette commune, il a été recueilli un couteau en silex, au-dessous des couches alluviales superposant les marnes bleues.

LUSIGNY

Deux fragments en beau silex jaune translucides, un débris de nucleus, ont été trouvés dans la réfection du chemin qui va du château de Pomay aux Billards ; ce sont les seules traces du passage de l'homme primitif dans la partie occidentale de cette commune, tandis qu'à la Bouloise et à Mimorin plusieurs silex taillés et polis y ont été trouvés.

Une assez grande quantité de cristaux d'améthyste, provenant de Busset ou du Breuil, ont été trouvés enfouis avec ces silex, à $0^{m},30$ du sol ; leur abondance était telle que beaucoup de gens en ont pu emporter. Ces mêmes cristaux d'améthyste ont été trouvés dans la cour et sur le bord du chemin du domaine qui borde l'avenue de Pomay, en face de la borne kilométrique 8.

GENNETINES

Un grattoir discoïde en silex jaune (N. C. n° 2643).

Un perçoir à ailettes qui en forment le manche, en silex retouché des galets de la Loire (N. C. n° 2644).

COULANGES

Une superbe hache chelléenne avec fines retouches sur délicats enlevages, elle est en silex noir veinulé de gris et fortement patinée. C'est un rare spécimen de l'art de tailler le silex à cette époque si lointaine ; longueur, 94^{mm}.

LURCY-LÉVY

Plusieurs haches, des nuclei, un instrument à façonner les flèches, une très grande hache à larges enlevages et longue de 210^{mm}, en silex rougeâtre ; elle a dû séjourner longtemps au fond du ruisseau, les arêtes étant émoussées.

Des silex taillés nous ont été signalés dans le territoire de cette commune et sur celle de Pouzy-Mésangy.

BELLENAVES-VEAUCE

Cinq couteaux en silex proviennent du domaine de Bel-Air, assis sur ces deux communes ; ils sont en silex blond, étranger au pays ; une simple taille sans retouches ; deux sont de couleur noire.

Un racloir discoïde renforcé, avec de légères retouches (N. C. n° 2613).

EPOQUE NÉOLITHIQUE

AUROUER

Peu d'instruments, jusque-là, avaient été fournis par cette commune ; cependant des éclats de silex rencontrés sur son territoire prouvent bien que des tribus préhistoriques ont habité cette contrée.

Plusieurs flèches barbelées ou en feuille de saule, du type solutréen, ont été récemment trouvées dans cette commune.

BESSAY

Un broyeur en granit porphyroïdal a été recueilli à la Vieille Poste ; il mesure $0^{m},14$ de diamètre ; on y remarque les traces d'usage tant sur le champ que sur les deux surfaces plates (N. C. n° 2601).

GENNETINES

Cette riche contrée fournit toujours de nouveaux instruments, et cela dans toutes les stations que nous avions déjà signalées.

Pannesières a donné une belle hache en syénite, d'un travail remarquable, entièrement polie ; elle offre une pointe aiguë opposée au tranchant très vif ; celui-ci n'est point rectiligne ; un accident, arrivé par l'usage, a dû disparaître sous un nouveau polissage, qui a déterminé une courbure très irrégulière du tranchant (N. C. n° 2600).

Les Plamonts ont fourni une flèche en silex opaque jaune, à ailerons avec soie ; elle est taillée d'une manière artistique et d'une rectitude mathématique (N. C. n° 2599).

Un perçoir en silex (N. C. n° 2628).

Une belle pointe d'une lame de grande dimension (N. C. n° 2629).

Un grattoir double avec retouches (N. C. n° 2630).

Une pointe de flèche moustérienne, en silex rouge, d'un beau travail (N. C. n° 2631).

Deux flèches amygdaloïdes, en silex blanc et de petites dimensions.

Une autre flèche en silex rouge translucide et retouchée sur toutes les faces, avec un enlevage spécial pour y fixer une gœyse.

Lucenay-le-Vallée. — Un beau couteau en silex blond du Grand-Pressigny. Cette remarquable pièce servait à divers usages : d'abord comme couteau, car les deux bords sont vifs et tranchants et retouchés d'un seul côté; puis comme pointe, car l'instrument présente une pointe mousse ayant servi, et enfin comme grattoir, l'extrémité opposée à cette pointe est large de 33^{mm}, arrondie et retouchée.

Trois enlevages ont été habilement pratiqués sur le dos. L'artiste qui a façonné cette pièce a fait disparaître le conoïde de percussion, afin de rendre le grattoir propice aux ouvrages pour lesquels il était destiné (N. C. n° 2603).

Les Peschins. — De la côte Martin, nous avons un très beau débris de couteau en silex blond de Pressigny, avec deux enlevages habilement retouchés sur les bords. Il mesure encore

0m,14 de longueur, et a été retiré du fond d'un étang, lors de son curage.

Non loin de là, près du chemin en face de Lucenay-le-Vallée, un affutoir en quartzite verte perforée au rodage ; il mesure 72mm, et présente sur ses côtés des stries transversales, ce qui fait supposer que cet instrument ne servait que transversalement (N. C. nº 2602). Nous avons déjà remarqué ces stries sur d'autres exemplaires.

Un fragment de hache en schiste, ayant dû servir longtemps après sa brisure (N. C. nº 2632).

Un gros broyeur en quartzite (N. C. nº 2633).

Une flèche en silex blond avec un tranchant transversal (N. C. nº 2634).

Une flèche amygdaloïde, même silex, avec fines retouches (N. C. nº 2635).

Une flèche, silex rouge, de facture solutréenne, avec ailerons et soie (N. C. nº 2636).

Une grande lame en silex gris, larges enlevages et non retouchée (N. C. nº 2637).

Un petit instrument en silex rouge, de 30mm, et présentant une série de fines retouches sur l'une de ses arêtes, mais faites transversalement ; l'autre bord est très vif (N. C. nº 2638).

Un racloir discoïde, silex blond avec retouches (N. C. nº 2639).

A Gennetines, non loin du bourg, une double flèche destinée à être emmanchée après la cassure de l'une des deux pointes. Nous possédons déjà plusieurs de ces remarquables flèches présentant deux pointes identiques, et qui sont particulières à cette contrée (N. C. nº 2640).

Enfin, un cylindre en terre cuite vitrifiée, de la forme d'un grain de collier ovalaire ; il mesure 110mm sur 63mm au milieu, et 36mm sur ses bords ; son poids est de 496 grammes. Il est percé longitudinalement d'un trou de 12mm de diamètre, et il a été modelé à la main.

C'est la première pièce que nous ayons vue de ce genre,

soit en Bourbonnais, soit dans les musées que nous avons visités.

SAINT-ENNEMOND

Près des Jendumets, nous avons rencontré une superbe pointe en silex blond de Pressigny, mesurant 130^{mm} de longueur ; c'est un fragment de ces grands silex communément désignés sous le nom de poignard. Le travail de l'enlèvement transversal des écailles est des plus délicats. C'est un beau spécimen de la période solutréenne (N. C. n° 2662).

Un très beau couteau entier a été trouvé non loin de là, et sur le territoire de cette commune ; il mesure 0^{m},23, et a été acquis par un marchand de Moulins.

CHAPEAU

Un broyeur en arkose, plat sur une face et convexe de l'autre ; mesure 280^{mm} de longueur (N. C. n° 1133).

GARNAT

Une belle hache en silex, polie (N. C. n° 2604).

BEAULON

Une grande hache en syénite, mesurant 0^{m},22 de longueur, est d'un beau travail ; le tranchant est très vif et d'un polissage des plus fins ; c'est l'une des belles pièces en cette matière qui aient été trouvées en Bourbonnais. (Coll. de M. le curé Beaufrand.)

Une hache en schiste de Bourbon-Lancy.

Une hache en serpentine brune mesure 110^{mm} de longueur, et présente un tranchant net et vif.

Deux haches en grauwacke de Saint-Aubin.

BELLENAVES

Une meule en granit, de forme allongée, légèrement concave sous la partie plate et très convexe sur l'autre. (Coll. de M. Bertrand.)

VOUSSAC

Un gros fragment de grande hache en silex poli a été trouvé au domaine des Gouttières, sur le versant occidental d'un coteau au bas duquel coule un ruisseau. Cette position favorable, très recherchée par les tribus primitives, peut permettre de retrouver d'autres pièces affirmant le séjour de l'homme dans cette contrée. Ce fragment mesure 120^{mm} de longueur ; c'est un silex qui provient des terrains crétacés de l'Yonne. (Coll. de M. de Mareschal.)

LE MONTET-AUX-MOINES

Une grande hache en schiste carbonifère grézeux, longue de 160^{mm}, présente un tranchant parfait et bien façonné. (Coll. de M. B. Thonnié.)

LURCY-LÉVY

Il existe assurément un atelier de taille et de polissage de silex dans les environs de cette commune ; des éclats, deux percuteurs et quelques flèches viennent d'y être rencontrés.

POUZY-MÉSANGY

Des débris analogues viennent de m'être signalés.

SAINT-RÉMY-EN-ROLLAT

Un écrasoir en arkose de Saint-Félix, accompagné de son broyeur, ont été trouvés sous les racines d'un noyer que l'on vient d'abattre. (Coll. de M. H. Givois.)

HÉRISSON

Un instrument en silex blond translucide du Grand-Pressigny, ayant la forme d'une flèche, mais avec une soie longue et arrondie très retouchée.

Une petite flèche en silex rouge opaque, faite avec de légers enlevages, retouchée d'un seul côté ; on y remarque le conoïde de percussion.

TREIGNAT

Une hache polie en silex blanc, ayant l'aspect et la forme des haches du Danemark. (N. C. nº 2648.)

EPOQUE GAULOISE

MOULINS

M. Bertrand a découvert deux pièces en potin, l'une fruste, l'autre bien conservée, et appartenant aux Cabillonnes : cheval passant, R/ Victoire. Travail barbare.

TOULON

Aux Bernachez, nous avons trouvé, avec quelques éclats de silex, six rondelles ou disques en plomb, dont quatre sont percées d'un trou transversal ; elles mesurent 28^{mm} de diamètre sur 13^{mm} d'épaisseur ; la tranche des bords est ornementée de gros points ; leur poids est peu variable entre 60 et 70 grammes ; un filet double divise l'épaisseur ; la bavure du moule a été rabattue et forme un bourrelet autour.

Les rondelles dites gauloises sont d'ordinaire de plus petites dimensions ; elles pèsent de 20 à 25 grammes ; elles sont assez rares en Bourbonnais. Nous en possédons, trouvées à Chassenard, au Houssaye près Verneuil et à Gennetines ; toutes sont ornementées sur les plats ; d'autres offrent une série de créneaux dont les intervalles sont ornés d'une tige réticulée, comme celles trouvées dans la Loire au pont des Tourelles, à Orléans, et dont le nombre s'élève à plus de 3,000.

Nous pensons néanmoins que ces disques de plomb n'étaient autre chose que des fusaïoles, car de tout temps et bien avant la période celto-gauloise, l'on a filé de la laine et du lin ; il fallait donc des fuseaux, et les disques en plomb de Toulon n'ont pas d'autre origine. Leur archaïsme nous les fait attribuer à l'époque gauloise, tandis que celles qui sont ornementées ne datent que de la période romaine, et même du moyen âge.

NEUVY

Une meule en grès très fin rappelant celui d'Etampes provient de la Péronne ; il est lisse et poli sur deux faces ; l'une d'elles est très concave (N. C.).

GARNAT

Deux culots de bronze scoriacés proviennent d'une antique fonderie, non loin du bourg ; des débris de bronze façonnés se rapportant à la bordure d'un plateau, peut-être de boucliers, dont le champ est gravé, ont été recueillis au même endroit.

ÉPOQUE ROMAINE

YZEURE

Une clé et une fibule en bronze ont été trouvées dans une tranchée, près la route nationale, avec un moyen bronze de Claude Ier, au revers de la Concorde, et qui ont été déposés au Musée départemental, par M. Lemoine, ingénieur.

GARNAT

Une nécropole, d'une assez vaste étendue, a été fouillée sur une petite partie ; elle est située entre la Loire et le bourg, à 2 kil. environ de ce dernier. Plus de quarante urnes cinéraires y ont été retirées ; elles sont sphéroïdales, avec large ouverture formée d'un bord plat rabattu horizontalement, de 70^{mm} de largeur ; elles mesurent environ 0^{m},42 de hauteur, sur un diamètre de 0^{m},50. Chacune de ces urnes renfermait une incinération ; mais sans aucune trace de mobilier funéraire.

Deux de ces urnes ont été conservées par M. l'abbé Baufrand, curé de Garnat ; les autres ont été impitoyablement brisées.

TREBAN

Une clé en bronze provient de cette commune. (Coll. de M. Grégoire.)

BERT

Au domaine des Lares, une grande meule supérieure, en lave de Volvic, a été trouvée dans la cour du domaine. Le puits de cette habitation est de construction gallo-romaine; l'ouverture en est des plus étroites, et sa forme est conique; d'autres débris se rapportant à cette époque ont été reconnus par M. de Bure. Le nom de ce domaine est typique.

BÈGUES

Un petit vase en terre rouge, en forme de bol, porte au fond l'estampille du potier : BORILLI · O · F de l'officine de Borilli. Les caractères de cette estampille rappellent ceux des médailles du Haut-Empire; ce nom est cité dans le : *Romans Illustrated* de sir Rooch Smith, ce qui confirme bien que nos céramistes potiers du Bourbonnais expédiaient par la Loire leurs productions jusqu'en Angleterre.

LAPALISSE

Une petite intaille provenant d'une bague en jaspe vert sanguin, de forme ovale et biseautée; elle représente un personlnage nu, casqué, tenant un bouclier derrière lui, la droite evée; devant la lettre N.

NÉRIS

Plusieurs intailles proviennent de cette antique station thermale; une agate ovale biseautée, de 14^{mm} de longueur, représente Hygiée à droite nourrissant un serpent; la majeure partie des grands bronzes du Haut-Empire offrent à leur revers le même sujet.

Une cornaline rouge de forme ronde et d'une grande épaisseur, mais amincie sur le bord, représente un homme assis à droite, portant une couronne; devant lui est un trépied.

Enfin un troisième est une calcédoine noire, ovale et biseautée; elle mesure 13^{mm} et représente un personnage

debout vêtu d'une tunique, tenant une patère de la gauche ; sa main droite rejetée en arrière repose sur un bâton.

ÉBREUIL

Une intaille en jaspe sanguin, de forme ovale et biseautée ; devait être sertie dans un ajourement, car le dessous est poli ; elle donne un personnage nu.

NUMISMATIQUE

Un aureus de Néron a été trouvé non loin de Gannat ; il était fort mutilé ; il portait le buste de l'empereur à droite, non lauré . . . . NERO . . . . EX·IMP . . . . . .

R/ *Exercitus militum*, un légionnaire casqué à droite dans le champ.

Dans notre jardin, rue Sainte-Catherine, n° 44, nous avons trouvé, à une légère profondeur, un petit bronze de Constantin, au type connu de *Constantinopolis*. Tête de la ville casquée, derrière une large épée en pal, R/. Victoire tenant un bouclier, à l'exergue ·TR· S.

Cette pièce commémorative de très petit module a été frappée lors du transfèrement du siège de l'Empire à Byzance, l'an de Rome 1083 et 330 de notre ère ; mais elle présente cette particularité, c'est qu'à l'imitation des pièces frappées à Byzance, celle-ci a été frappée dans les Gaules, à Trèves.

MOYEN AGE. — TEMPS MODERNES

GARNAT

Une francisque en fer a été recueillie dans le nivellement de la butte qui portait la tour du château du Deffand ; cette butte vient de disparaître ; seul, le souvenir d'un château subsiste encore. Elle mesurait 31 mètres de diamètre ; sa hauteur actuelle était de $2^{m},55$ environ ; elle était circonscrite par une double enceinte de fossés encore réunis par une porte qui existait au levant, et desquels toute trace vient de

disparaître. La hache avait une douille carrée au milieu, et mesure $0^{m},28$ de longueur.

MONTEIGNET

Soixante et un deniers d'argent de Souvigny, au buste de saint Mayeul, vu de profil et mitré, ont été récemment découverts ; le revers porte la croix cantonnée de D. B. et de deux coquilles. Ces deniers sont du monnayage commun entre les prieurs de Souvigny et les sires de Bourbon.

MOULINS

Vingt-deux écus d'or, dits de *Noaille*, datés de 1717, c'est-à-dire de la seconde année de l'avènement de Louis XV au trône.

Sept demi-écus, à la *Croix de Malte*, de la même année.

Ces 29 pièces ont été singulièrement découvertes. Il y a plus de 40 ans qu'un jardinier du faubourg Chaveau achetait à l'encan une vieille table vermoulue ; le dessus étant devenu très mauvais, son possesseur l'enleva pour le faire remplacer, mais il remarqua que dans l'un des pieds se trouvait une pièce en fer blanc recouvrant une ouverture ; il l'enleva. Dans la cavité se trouvaient les 29 pièces d'or, pliées dans un petit sac de toile, et il porta son petit trésor chez un orfèvre de notre ville, qui vendit ces pièces pour la fonte.

DOCUMENTS

Une lettre du maréchal de Villars est passée en vente chez M. Charavay, à Paris, et, à la librairie Saffroy, au pré Saint-Gervais, s'est trouvée la bulle du Pape Pie VII, avec le grand sceau en cire et lacs de soie, nommant Mgr de Pons à l'évêché de Moulins. Cette bulle était datée du 15 mai 1825. Plusieurs autres bulles papales se rapportant à cette nomination étaient également annoncées par le catalogue de la même librairie. Nous avons demandé ces bulles pour les archives de la Société, mais elles étaient déjà vendues.

Moulins, le 31 décembre 1896.

F. PÉROT.



LES CARMES DE MOULINS

(*Suite*)

Si le R. P. Cuissot s'est tant appliqué à conserver le souvenir du passé de cette maison, ce n'est que justice de chercher à mettre maintenant en lumière les principaux faits de ses trois priorats à Moulins. Lui-même nous indique l'époque du premier, 1633, en rappelant la mort édifiante que fit entre ses bras, son intime ami, le P. Etienne Chailloux. Ne le retrouvant avec cette dignité que de 1665 à 1667, il convient de placer son second priorat après 1642, puisque la partie de son mémoire relative aux vignes du couvent relate que le R. P. Talet était prieur avant lui et que nous avons trouvé, sur un acte de fondation, ce Père comme prieur cette même année 1642.

La première date qui rappelle son nom est celle de 1630. Cette année-là, ses mémoires nous apprennent que, sans le meunier Bechon ou Prechon qui se jeta à l'eau pour le sauver, il aurait pu terminer bien jeune sa carrière, l'année même de la mort de l'un de ses plus vénérables compagnons de cloître, le R. P. Granges. De retour au couvent, il s'empressa de rendre grâces à Dieu, en son église, et aussi à Notre-Dame de Pitié.

Dès son premier priorat, nous le voyons s'occuper, avec zèle, du temporel du couvent, en obtenant de rentrer en possession des dix-huit œuvres de vignes, situées à Panloup, en restituant cinq cents livres, prix de vente de cette propriété,

aliénée malgré l'opposition de presque tous les membres de la communauté et de recouvrer, après la publication d'un bref d'Urbain VIII, certains titres de Thory, « malheureusement divertis par l'intelligence de faux frères ».

Sous l'autorité de M. Saulnyer, vicaire général d'Autun, sede vacante, et l'agrément de M. Jannet, official, le R. P. Cuissot, « continuant quelque petit exercice d'exortation et aumosne aux pauvres forçats », fit dresser, 26 avril 1667, jour de saint Georges, dans le faubourg des Garceaux, sous le portail du logis de sainte Catherine, un autel « assez propre » et y célébra la sainte messe, pour la première fois, devant ces malheureux. Le commandant, M. La Treille, « homme courtois », agréa « cette mienne petite dévotion que j'avais conçue dès plusieurs années ». Le tout, ajoute-t-il, soit à la gloire de Dieu et au salut des âmes, exhortant les prieurs, ses successeurs et toute sa communauté, à continuer et à augmenter, s'il y a moyen, cette bonne œuvre.

Une sainte amitié de plus de quarante années l'unissait au vénérable P. Moret. Quels charmants et délicieux souvenirs pour le cœur et pour l'esprit qu'une telle affection si pure et si vive que notre prieur se plaît à caractériser en disant que jamais il n'est rien sorti de leurs bouches contre l'affection et la charité. Il n'est que justice d'ajouter que le P. Moret était un religieux modèle, très doux, serviable et aimé d'un chacun. Voilà certes encore un nom qui méritait bien d'être rappelé dans l'histoire de cette maison et dont la vie toute remplie par l'amitié semble se dérober aux recherches biographiques ; car, en disant qu'il fut, en diverses fois, dix-huit ans sacristain et que, sur la fin de ses jours, il eut beaucoup à souffrir de la goutte, qu'il supporta du reste avec une grande patience, on ne peut plus mentionner que son heureux trépas arrivé le jour de la fête de saint Pierre.

La pièce suivante nous fera assister aux obsèques du R. P. Cuissot décédé, à Moulins, le mercredi 5 février 1681 : « Aujourd'huy mercredy 5e febvrier 1681 est décédé, sur les

3 heures du matin, le R. P. N. M. Jean Cuissot (1), natif de cette ville de Moulins, Rx de l'ordre de la B. H. Marie du mont Carmel, docteur de la faculté de Paris, ex prieur et comre-gnal de ce convent de Moulins, et à pnt custode de la province de Narbonne, après avoir receu tous ses sacrements avec des grands sentiments de dévotion et résignation à la volonté de Dieu. Il est mort d'une grande foiblesse causée par un dégoust gnal, et de vielliesse estant âgé d'environ 80 ans. Il fut enterré le mesme jour, sur les 6 heures du soir, dans le charnier de la sacristie où est écrit, *Matri Dei*, à la clarté des cierges et flambeaux. Il est à remarquer qu'on invita tous les Rx pour assister à son enterremt, scavoir : les Jacobins, les Cordeliers, les Augustins, les Minimes et les ff. de la Charité, ces derniers n'y assistèrent pas quoy qu'ils y fussent venus pr y assister, au sujet qu'ils ne vouloient pas qu'on portat les estoles. Et son corps fut porté par six Rx, un de chaque corps, avec les estoles, tous les Rx avoient des cierges allumez à la main, d'un quarteron, qui furent rendus à la fin de la cérémonie et on est convenu que doresnavant on continueroit cette cérémonie et société entre les Rx et que quand ce seroit un prestre qui décéderoit, tous les prestres gnlemt porteront à l'enterremt des estolles pour honnorer dadvantage le carac-

(1) A la fin du XVIIe siècle, Me Jacques Cuissot, orfèvre, âgé d'environ 70 ans, a été enterré sous une petite tombe entre les chapelles de Notre-Dame des Neiges et de la Trinité.

Le 17 avril 1700, damoiselle Jeanne Lemayre, femme de Jean Cuissot, md orfèvre, défunte en travail d'enfant, âgée de 36 ans, a été placée dans une tombe carrée appartenant à MM. Dailliant et Cuissot, auprès de la chaire du prédicateur. Jeanne Lemayre était probablement la fille du chirurgien de ce nom, inhumé le 11 novembre 1669, « très expert en son art, regretté de tous ceux qui l'ont connu. L'on n'a reçu que six livres pour son service en considération des bons et agréables services qu'il a rendus au couvent pendant sa vie. »

Le 21 août 1704, Me Jean Cuissot, capitaine de quartier, me orfèvre, a été inhumé dans son tombeau, au milieu de l'église, vis-à-vis la chapelle de saint Antoine.

En 1791, il existait un sieur Cuissot, ci-devant chapelain de l'hôpital général et ancien professeur du collège de Moulins, demandant la radiation ou au moins la réduction des deux tiers de sa contribution patriotique.

tère de la prestrise, et rendre la cérémonie plus dévote et plus solemnelle. *Requiescat in pace* (1). »

Lors de sa visite au couvent des Carmes de notre ville, comme provincial de son ordre, le R. P. André de Saint Nicolas, assisté du P. Eusèbe de Saint Jean, constata, sur le premier feuillet du registre des sépultures commençant au 17 décembre 1664 et finissant au 24 octobre 1684, qu'il n'avait pas été régulièrement tenu. Voici du reste cette page écrite de la main de son assistant : « Nous fr. André de Saint Nicolas, docteur en théologie, Prieur prov. des Carmes de la Province de Narbonne, scavoir faisons que, dans le cours de nre visite faitte en ce convent réformé de St Etienne de Moulins, des mêmes ordre et Province, assisté du R. P. Eusèbe de St Jean, nre assistant ordinaire, nous ayant fait représenter le registre des sépultures faittes aud. convent commençant au 17 décembre 1664 et finissant au 24 octobre de l'année présente 1684, nous y avons observé plusieurs blancs, interlignes, ratures et autres deffauts contre la disposition de l'ordonnance du mois d'avril 1667 et désirants satisfaire à ce qui est prescript par la ditte ordonnance au tiltre des faits qui gisent en preuve, articles 7, 8, 10 et 13, Nous déclarons que nous avons destiné et désigné le présent registre, contenant deux cent quatre vingt six feuillets, lesquels nous avons cotté et paraphé par premier et dernier, dans lequel registre nous ordonnons que les sépultures qui seront faittes cy-après dans l'Eglise, chapelles et cloistre dud. convent soyent décrites selon l'ordre des jours, de suitte, sans laisser aucun blanc, le mesme jour et incontinent après chacune des sépultures aura été faitte, dont l'acte sera signé en mesme temps par le supérieur et le sacristain dud. convent, et par deux des plus proches parents ou amis qui auront assisté au convoy et si aucun d'eux ne scavent signer, ils le déclareront et seront de ce interpellez par le supérieur ou sacristain, dont sera fait men-

(1) A. m. de Moulins. Registre des sépultures dans l'église et le couvent des Carmes de Moulins, page 89.

tion dans le mesme acte, suivant le formulaire que nous en avons dressé. Fait et ordonné aud. convent, le trentième du mois d'octobre mil six cent quatre vingt quatre (1). » Suivent les deux signatures.

C'est ce même P. André de Saint Nicolas, prieur des Carmes de Moulins en 1681, qui aurait fabriqué de nombreuses pièces relatives aux Bourbons anciens, lancées dans le public, au XVII[e] siècle, par le duc d'Epernon et dont l'archiviste Chazaud a fait le procès, dans son *Etude sur la chronologie des sires de Bourbon* X[e] au XIII[e] siècle (2). De son côté, M. le chanoine Morel a publié des notes, dans son *Histoire du Montet-aux-Moines* (3), ayant pour but de présenter, sous un jour nouveau, ce scandaleux procès. N'ayant pas à entrer dans cette discussion, nous dirons seulement qu'il est fâcheux que le contradicteur n'ait pas fait paraître son travail du vivant même de l'historien de la chronologie des sires de Bourbon.

M. Bertrand a pu acheter à Dijon, le sceau du couvent des Carmes de Moulins ; il se trouve au Musée départemental, sous le n° 282. Saint Etienne est debout, tenant un gril et une palme. A gauche, l'écusson couronné de l'ordre des Carmes et, à droite, celui de la ville de Moulins. En voici la légende : *Sigil. Prior. Conv. S. Steph. Carm. Molin. 1670.*

Datée de 1690, une plaque en cuivre, gravée au burin et arrivée au Musée départemental de l'Allier, par les soins du même zélé collègue, nous fait connaître les services que les R. P. Carmes étaient obligés de faire dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié. Ce document fut dressé à la diligence des confrères : Gilbert Papillo, Jacques Avizard, Pierre Rougier, Pierre Toussain et Gabriel Le Branle (4).

(1) A. m. de Moulins, registre des sépultures, n° 498.
(2) Moulins, Desrosiers, 1 vol. in-8°, 1865.
(3) Moulins, E. Auclaire, brochure in-18, 1886.
(4) Cette plaque de cuivre a 0m,47 de hauteur et 0m,37 de largeur. A droite, une très petite partie du texte manque, le cuivre ayant été enlevé sur une largeur d'environ 0m,035. Elle porte le numéro 318 du catalogue.

CHAPITRE IV

Bibliothèque et manuscrits du couvent. — Vie de très dévote dame Pernelle Gaudon, par le P. Gabriel du Saint-Esprit, auteur de discours théologiques et moraux sur le Très Saint Sacrement de l'autel. — L'âme criminelle aux pieds de Jésus présentée aux pécheurs affligés et moribonds, par le R. P. Cuissot. — Tableaux décorant autrefois l'église. — Curieux fragments d'anciennes verrières.

Il avait été fait, à la date de 1677, un inventaire de la bibliothèque du couvent des Carmes, inventaire « fort ample », est-il dit.

En 1480, l'évêque de Cavaillon (1), probablement Thomas de Villeneuve, selon l'archiviste Clairefond, et ancien Carme de Moulins, avait donné, à son couvent, une partie de ses livres.

A la Révolution, les ouvrages provenant de nos religieux ont été versés au dépôt public de la ville de Moulins ainsi que les manuscrits qu'ils possédaient. Ils ont été classés, sans distinction, avec tous ceux des autres maisons religieuses de la cité, sous le titre de bibliothèque des Augustins, soit parce que ces différentes librairies, disait la note placée sur la couverture, étaient réunies au ci-devant couvent des Augustins, soit parce que celle-ci était la meilleure et la plus nombreuse. En tout, 4,652 ouvrages. Malheureusement, on ne retrouve plus cet inventaire qui existait encore, il y a une vingtaine d'années, sous le n° 72^2. La bibliothèque des Jésuites formait un catalogue séparé.

Voici la nomenclature des manuscrits, avec leurs numéros

(1) Aujourd'hui, chef-lieu de canton du département de Vaucluse, à 22 kilomètres d'Avignon. Son évêché datait du IVe siècle et fut supprimé à la Révolution.

respectifs relevés et dans l'ancien catalogue et dans celui qui vient d'être imprimé :

N° 45. — *Constitutions des Carmes faites en 1357*, manuscrit sur parchemin de 72 feuillets, ayant appartenu au R. P. Cuissot, avec sa signature au bas de la première et de la dernière page. Ancien n° 15.

N° 46. — *La règle des frères de la bienheureuse Mère de Dieu et Vierge Marie du Mont Carmel*, à Paris, 1644, grand in-8° de 339 feuillets papier. Ancien n° 16.

N° 81. — *Bible latine* (version de saint Jérôme); manuscrit à deux colonnes sur parchemin vélin, 13e siècle, in-8° de 658 pages. Ancien n° 33.

N° 48. — Manuscrits in-4° sur papier, ayant appartenu au P. Cuissot : *De indulgentiis*, 22 feuillets ; — *De purgatorio*, 19 f. ; — *De pompa funeris*, 3 f. ; — *De censuris et excommunicatione*, 5 f. ; — *De figuris oratoribus christianis maxime necessariis*, 25 f. Ancien n° 63.

N° 24. — Messes que l'on chante dans la chapelle de Notre-Dame de Mibonnet, près Moulins, offices notés ; manuscrit sur papier, fin du 18e siècle, de 82 feuillets, couverture en veau avec filets. Ancien n° 64.

Ce même dépôt public possède, sous le n° 6141, ancien n° 3013, un petit volume in-12 de 182 pages, sans comprendre dédicace, préface et approbations, qui mérite de fixer notre attention. C'est la biographie simple et fidèle d'une personne de Moulins, vivant à la fin du XVIe siècle et au commencement du siècle suivant, ou *Vie de très dévote dame Pernelle Gaudon*. L'auteur n'est autre que l'un de nos religieux, qui se propose de montrer quels sont les grands avantages des femmes.

L'ouvrage du R. P. Gabriel du Saint-Esprit n'a été imprimé à Moulins, chez Pierre Vernoy, marchand libraire et imprimeur du roi, qu'après avoir obtenu toutes les approbations alors requises : approbation du Provincial des Carmes de la province d'Aquitaine datée de Figeac, le 16 mai 1650 ; celles en date du 27 mai et 2 juin de la même année de deux professeurs en théologie chargés de l'examen de ce livre par leur

Provincial ; et enfin, la permission donnée à Rome, le 20 juin, du F. Jean-Antoine-Philippe, prieur général de l'ordre de la bienheureuse Marie du Mont Carmel.

Dédié au R. P. Jean Cuissot, docteur de Paris, prieur et commissaire général des Pères Carmes de Moulins et définiteur de la province de Narbonne, cet ouvrage est divisé en vingt-quatre chapitres : 1. Introduction. — 2. De sa naissance. — 3. Depuis douze ans jusqu'à son mariage. — 4. De sa première communion. — 5. De son mariage. — 6. De la mort de son mari. — 7. De sa viduité. — 8. De sa vigilance. — 9. De ses emplois journaliers. — 10. Depuis son réveil jusques à quatre heures du matin. — 11. Depuis son lever jusqu'à six heures. — 12. Depuis sept heures jusques à midi. — 13. De sa grande charité envers les pauvres. — 14. De son humilité. — 15. De sa patience. — 16. De sa pénitence et mortification. — 17. De sa grande innocence et pureté. — 18. De son courage et force d'esprit. — 19. De sa grande prudence et bons conseils. — 20. De ses confessions. — 21. De ses communions. — 22. De ses méditations. — 23. De sa maladie. — 24. De sa mort. On ne s'étonnera pas de cette division et de tous les détails qu'elle renferme quand on saura que le P. Gabriel du Saint-Esprit était le confesseur de dame Pernelle Gaudon qu'il se plaît à comparer à une belle plante cultivée dans son carmel et dont les éminentes vertus ont édifié la ville.

Pernelle Babot naquit, à Moulins, le 30 mai 1562, de très honorable homme Jean Babot, avocat au parlement de cette ville et de très honnête dame Madelaine de Villaine, moulinoise. L'histoire ne nous a pas conservé la date de son mariage avec un riche bourgeois, son compatriote, Claude Gaudon. A l'âge de soixante-seize ans, quatre mois et quatorze jours, Pernelle rendit son âme à Dieu, 13 octobre 1638, et fut enterrée en l'église des P. P. Carmes, dans la chapelle de la Sainte-Trinité.

On aimera à parcourir les pages de ce petit volume où se déroule une existence modeste tout entière vouée aux bonnes

œuvres et dont le récit se trouve confirmé par les P. P. Cuissot et Buffet, ainsi que cela résulte de leur approbation datée du mois d'août 1650.

Providence des malheureux, Pernelle sut être l'ange tutélaire du foyer domestique, aussi bien dans sa jeunesse, sous le toit paternel, que plus tard, lorsqu'elle fut appelée à former une nouvelle famille. Ecoutons l'auteur nous montrant l'obéissance de la jeune fille et nous introduisant ensuite au sein de cette union bénie.

« Notre fille se pouvoit librement dispencer du mariage auquel elle n'avoit aucune inclination si elle n'eust préféré la volonté de ses parans à la sienne : mais sachant bien qu'il n'y a rien de plus beau aux filles que l'obéissance qui vaut mieux que le sacrifice : elle se résolut au mariage qu'elle contracta avec un riche bourgeois de la mesme ville nommé Claude Gaudon, homme sage et vertueux : et s'il n'eust esté tel n'aymant que la vertu, elle n'eust jamais consenti à l'espouser.

» Ces deux mariez faisoient à qui mieux mieux embrasseroit la vertu et acquerroit une haute perfection, elle l'honoroit comme son père et luy l'aymoit comme sa chaste espouse : elle ne lui parloit qu'avec respect et profonde humilité, et luy recevoit ses paroles, ainsi que d'un oracle : aucun n'osoit commander, et tous deux vouloient obéir : le mary estoit desjà bien avancé en la vertu auparavant ce s. mariage : mais se trouvant en une si bonne école et avec une si scavante maistresse il acquit de nouvelles vertus : il ne faut pas s'en estonner puisque ordinairement l'homme suit les inclinations vertueuses de sa femme, ce que saint Paul scavoit bien quand il disoit que l'homme infidelle estoit sanctifié par la vertu de la femme fidelle, comme il est arrivé à Clovis par Clotilde, à Valérian par Cécile, à Signisius par Théodore (1). »

De tout temps, les historiens et les poètes se sont plu, en

(1) Pages 56, 57 et 58.

décrivant les lieux fameux, en vantant les sites grandioses ou pittoresques, à employer un style fleuri et imagé. Dans son enthousiasme pour sa bonne ville de Moulins, notre P. Carme veut marcher sur leurs traces ; malheureusement, son pinceau n'a réussi qu'à produire un tableau digne de figurer dans la galerie toujours ouverte des précieuses et des romantiques exaltés. Que le lecteur en juge :

« Qui ne s'estonnera de voir notre France un des plus beaux et riches royaumes de la terre, orné de tant de belles villes, dans la plus grand part desquelles on fait profession de pratiquer hautement la vertu, estre un fertile jardin produisant tous les jours en abondance de nouvelles plantes pour le ciel.

» Et bien qu'un jardin soit grandement fertile il ne l'est pas également en toutes ses parties, produisant plus ou moins en l'une qu'en l'autre : ainsi entre toutes les villes de notre France, je n'en trouve point qui soit plus fertile pour le ciel, que la célèbre ville de Moulins, capitale du Bourbonnois : ville à la vérité recommandable pour son assiette, étant située en une belle et agréable plaine, bordée d'une grosse rivière, ennoblie par ses palais royaux, sanctifiée par ses églises collégiales, parrochiales et grand nombre de régulières, honorée par la présence des gouverneurs de Sa Majesté, vénérable par un très auguste présidial, conduite et policée par de si experts magistrats, honorable par une si noble compagnie de trésoriers, illustrée en ce beau corps des éleuz, riche en la multiplicité et gentillesse de ses citoyens, qui par la bonté de leur esprit font voir dans son enceinte tout ce qui se voit et s'est veu cy-devant dans les plus fameuses villes du monde.

» Rome a eu les orateurs, Athènes les philosophes, Carthage les capitaines, et Moulins par son éloquence a possédé et possède encor en divers lieux les mytres et les crosses, fournit les docteurs et les maistres aux plus florissantes universitez du monde : donne les célèbres et doctes prédicateurs pour remplir les plus grandes chaires du royaume, et range

soubs les estandards de Mars de très grands capitaines et généreux gendarmes.

» Et bien que tout cela soit beaucoup et non propre et commun à toutes sortes de villes : néanmoins ce seroit peu pour cette célèbre cité, si elle établissoit tout son bonheur, et mettoit toute sa fortune en cet éclat et pompe extérieure : mais elle fait plus profession de trafiquer à la vertu que non pas à tout le reste, et c'est en ce fait que consistent ses richesses, et se trouvent ses plus grands avantages : car si tous ses nobles citoyens ne sont grands philosophes et ne se trouvent tous selon leur mérite en possession d'une haute fortune, si est-ce que tous font cas de professer une éminante vertu. Leur grande douceur attire les cœurs des estrangers, leur civilité charme leurs affections, et leur grande libéralité et charité appelle un chacun à Dieu et pourrois dire de ces braves citoyens ce qu'autrefois disoit un ancien de ceux de Carthage qu'il n'y en avoit pas un seul qui ne fut capable de commander et marcher à la teste d'une armée : ce que cet ancien disoit à l'avantage des Carthaginois, je le pourrois avancer avec plus de justice, mais en un autre sens à l'honneur des Moulinois, et dirois qu'il y en a peu qui ne soient saints et vertueux et capables par l'odeur de leur bonne vie de faire d'autres saints (1). »

Le même religieux est aussi l'auteur de *Discours théologiques et moraux sur le Très Saint Sacrement.*

(*A suivre.*)

BOUCHARD.



(1) Introduction, p. 6 à 11.



BIBLIOGRAPHIE

Les Noces d'or de Me Armand Méplain, avocat. — Moulins, Crépin-Leblond, 1897, in-12 de 49 pp. Tirage : 75 exemplaires.

Excursion dans les Pyrénées orientales (Guide pratique du touriste), par Toubert et Solen. — Montluçon, Herbin, 1897, in-16 de 48 pp.

Causerie artistique (Les Origines de la Peinture française), par le docteur E. Charvot. — Moulins, Et. Auclaire, 1897, in-8° de 43 pp.

Catalogue de Vues pour Projections lumineuses aux Leçons et Conférences publiques. — Moulins, Et. Auclaire, 1897, in-8° de 116 pp. Tirage : 2,500 ex.

Le puissant Damastor : Conte fantastique où l'on apprend comment et par qui fut fondée la bonne ville de Moulins, par Henry Faure. -- Moulins, Crépin-Leblond, 1897, in-4° de 25 pp. Tirage : 38 exemplaires.

Clinique de Saint-Antoine : Guérison de la Tuberculose, 2e édition, par le Dr Costa de Lagrave. — Vichy, Bougarel, 1897, in-8° de 38 pp. Tirage : 3,000 exemplaires.

Le baron d'Alphonse, préfet de l'Empire, député de l'Allier, par C. Grégoire. — Et. Auclaire, 1897, in-8°. — En vente à la librairie Durond à Moulins.

Société d'histoire naturelle d'Autun (9e Bulletin). — Autun, Dejussieu, 1897, grand in-8° de 785 pp. avec nombreuses figures dans le texte et 13 planches hors texte en photogravure.

Ce volume contient une étude très étendue sur la *Toxicologie africaine*, par A. de Rochebrune, assistant au Muséum. L'auteur, un érudit, donne les formules coptes, grecques, romaines, avec l'historique de chaque toxique depuis les temps anciens jusqu'à nos jours.

Nouvelles remarques sur le Kerosene shale de la Nouvelle-Galles du Sud, par Eug. Bertrand, professeur de botanique.

De l'utilité des oiseaux, par le Dr Bernard de Montessus.

Notice sur les Calomodendrées, par M. B. Renault.

Revision des pierres météoriques, par Stanislas Meunier, nombreuses figures, description scientifique et catalogue des météorites observées dans le monde entier avec la date et le lieu de leur chute.

Houilles et Bactériacées, par B. Renault.

Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1897.

SÉANCE DU 4 JUIN

PRÉSIDENCE DE M. DE LABOULAYE

Etaient présents : MM. de Laboulaye, Bertrand, abbé J. Clément, Bourdelier, Pérot, Vié, Seulliet, Delaigue, H. de Vauchaussade de Chaumont, G. Bernard.

La Société prie M. Delaigue de vouloir bien être son délégué aux obsèques de M. Doumet-Adanson, notre regretté président, décédé en son château de Baleine, le 31 mai. M. Delaigue accepte de nous représenter à cette triste cérémonie.

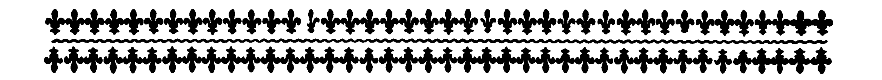
Est présenté en qualité de membre titulaire, dans la classe des sciences, par MM. l'abbé J.-H. Clément, Bertrand et Pérot, M. l'abbé Berthoumieu, prêtre retiré à Moulins.

M. l'abbé Berthoumieu, honoré à la dernière exposition de la Société d'Horticulture de l'Allier, d'une médaille d'argent grand module pour son herbier, a été également l'objet d'une distinction particulière de la Société entomologique de France, qui lui a décerné, en mars dernier, le prix Dolfus, pour un savant travail sur les *Ichneumonides d'Europe et des pays limitrophes* (513 pages et 5 planches gravées).

La séance est levée en signe de deuil.

G. B.





NOTES D'HISTOIRE LOCALE

SUR LES RIVES BOURBONNAISE & AUTUNOISE DE LA LOIRE

Le Fief et le Village de Putey

UTEY dépend actuellement de la commune de Diou, arrondissement de Moulins, canton de Dompierre ; c'est un petit château à trois corps de logis, deux tours, un pavillon, le tout recouvert de tuiles grises veloutées d'une mousse sombre.

Le voyageur qui suit la voie ferrée de Moulins à Paray-le-Monial, tracée en si agréables méandres entre Diou et Saint-Agnan-sur-Loire, peut apercevoir, de l'autre côté du fleuve, la silhoüette vieillotte du manoir, bientôt cachée dans les arbres de ces beaux rivages. Mais celui qui, sur la rive gauche, parcourt la route de Moulins à Digoin, autrefois appelée la route de Bâle, voit le château de très près, à main droite, dans une prairie, à trois kilomètres et demi après avoir passé Diou et à quatre kilomètres avant d'arriver à Pierrefitte. Avec les lézardes de ses murailles épaisses, il apparaît humble et détérioré, mais non sans caractère, pittoresque par son air d'ancienneté autant que d'abandon, curieux par son délabrement même :

Sur des tours rondes, des toits carrés qui semblent des chapeaux de misère, dont on a caché le découronnement des

merlons ; une cour petite ; un pont minuscule reproduisant, en son arche de pierre, les dimensions de l'ancien pont-levis ; d'exubérantes touffes d'arbustes et d'herbes folles jetées capricieusement par-dessus l'eau claire des fossés et aux pieds des grands peupliers qui s'y élèvent. L'aile orientale, flanquée des deux tours, regarde par ses rares ouvertures (plusieurs sont murées) la vallée ombreuse, argentée des tons gris des saules et, au delà du fleuve, sur la rive bourguignonne, les gracieux coteaux qui, du Nivernais au Charolais, étendent leurs prés, leurs vignes et leurs bois, parsemés de villages et dominés par d'anciens châteaux, les uns reconstruits, comme Sommery, les autres restaurés, comme Charnay, ou ruinés, comme La Mothe-Saint-Jean.

Putey, avant 1790, était un petit coin de Bourgogne égaré dans le Bourbonnais. Il était compris dans un de ces enchevêtrements de limites qui découpaient anormalement, en plusieurs points, les provinces riveraines entre Marcigny et Vitry (1). Bien que relevant de l'élection de Moulins, il dépendait d'une paroisse du bailliage de Bourbon-Lancy, en la généralité de Dijon, Gilly-sur-Loire, dont le bourg, élevé sur une roche de marbre de la rive droite, portait aussi, à cause de sa colonie transligérine, le nom de *Gilly-Putey*.

La population du manoir, comme celle du village que des concessions féodales avaient créé autour de lui, devait à cette position une physionomie toute batelière. Il y avait la Loire entre elle et ses tombes ; le clocher l'attirait de l'autre côté de l'eau : baptêmes, mariages traversaient gaiement le fleuve dans le « bacq » qui devenait aussi l'arche funéraire. Tous les graves événements de l'existence payaient là un tribut fluvial. En retour, la Loire mettait sur ces bords le rayonne-

(1) A ce sujet, on lit dans le *Compte rendu du congrès archéologique de France tenu à Moulins en 1854*, p. 258 : « Les limites des provinces n'étaient » pas déterminées d'une manière bien exacte ; Gilly, Lesme, Saint-Aubin, » Vitry, étaient partie Bourbonnais et partie Bourgogne ; Chassenard et Digoin » partie Bourbonnais, partie Charolais. » (V. aussi p. 264 et 265.)

ment d'une active circulation de commerce (1) et de voyages.

Cette route vivante, grande artère de la France, sans cesse animée, jadis, par des trains de bateaux, envoyait sur ses rives comme des reflets de tout son cours et y répandait le mouvement d'une décentralisation plus large.

Roanne y rencontrait Orléans et Tours (2). Lyon, profitant de la pente, y glissait vers Paris en échangeant souvent, depuis Roanne jusqu'à Briare, le cahotage de la route royale (qui allait par La Pacaudière, Varennes, Moulins, etc.) contre le doux ressort des eaux (3); et plus tard, dès 1642, Paris

(1) « Le commerce qui se fait par la rivière de Loire... est, sans contredit, le » plus étendu du royaume, puisqu'il comprend tout ce qui se tire des pro- » vinces méridionales et occidentales de la France et celui des nations étran- » gères. Il consiste en bleds, avoines, vins de liqueurs, sucres, soyes, laines, » chanvres, fer, acier, huile, poissons frais et salez, fruits, fromages, bois de » charpente, planches de chesnes et sapins, échalats, bois de chauffage, char- » bon de bois et de terre, fayence, ardoises, pierres, cuirs... Les épiceries » viennent de Provence par Lyon... » — *Etat de la France* (Extrait du mémoire de la généralité d'Orléans dressé en 1708). — Londres, 1737; tome II, p. 309.

(2) 17 janvier 1580 est baptisée à Gilly Pierrette Desvaux. Le parrain est « Pierre Pichier, marinier de la ville de Tours, de la paroisse de St-Saturnin, » et la marraine « Matie, femme de François Desvaulx, mitier de M. de Putay. » (Reg. par. de Gilly).

— Le même jour « Jehan Menard, marinier de la ville de Tours », est témoin à Gilly. (Ibid.)

— « Vendredy pénultième de mars 1582 » Jehanne, fille de Louys Darban à Gilly, a pour parrain « honorable homme Jehan Hardy, marchand, demeu- » rant à Orléans. » (Ibid.)

(3) On peut en citer l'exemple suivant, tiré des mémoires du temps : année 1539.

« Le marquis de Saluces vient à Paris avec la maréchale de Monte-Jean.

— « Ce marquis fut douze jours à Lyon pour faire ses apprêts, espérant » arriver à la cour en grand magnificence : et avoient tous deux un si grand » attirail qu'il leur fallut six grands batteaux pour les porter et toute leur » suite (car ils y faisoient leur cuisine), ensemble leurs coffres, malles et une » infinité d'autres bagages dont ils se meublèrent à Lyon. Aussi qu'il y en » avoit pour une bande de violons, qu'il prit audit Lyon pour se donner du » plaisir sur la rivière de Loire et essayer d'amortir l'ennui que madame la » mareschale portoit encore de feu son mary. Et, s'embarquant à Roüanne, » envoyèrent les chevaux et mulets par terre, qui furent aussitost qu'eux à » Briare »

(*Mémoires du maréchal de Vieilleville.* Tome I, p. 100-101. — Paris, chez Guerin et Delatour, 1757.)

même y remontait sans transition par le canal de Briare qui diminua beaucoup la circulation sur le « long pavé » chanté par Chapelle. Ainsi, dans ces campagnes retirées, au milieu des hameaux mis en éveil, passaient de loin en loin d'illustres personnages.

Nos riverains virent, entre beaucoup d'autres, en 1476, Louis XI (1), descendant de Lyon à Tours, joyeux de la défaite du Téméraire ; — en 1599, Charles-Emmanuel de Savoie (2) venant traiter à Paris avec Henri IV. En ces parages, Louis XIII avait couché certaine nuit dans son bateau ; il y avait passé en 1630 avec Marie de Médicis et le cardinal de Richelieu (3). Et combien d'autres illustrations avaient suivi le même chemin !

Aujourd'hui, ce mouvement a déserté le fleuve presque entièrement pour se répartir sur plusieurs lignes ferrées.

Ainsi tout change, ainsi tout passe,
Ainsi nous-mêmes nous passons,
Hélas ! sans laisser plus de trace
Que cette barque où nous glissons (4)...

(1) Louis XI était resté six mois à Lyon pour susciter par sa politique des difficultés à Charles le Téméraire aux prises avec les Suisses et surveiller cette affaire. Aussitôt après que Morat eut abattu la puissance de son ennemi, il partit : « en continuant son chemin au partir de Lion, dit Commines, se mit » sur la rivière de Loire à Roüanne et vint à Tours. » (*Mémoires de messire Philippe de Commines sgr d'Argenton, à Brusselle,* 1714. Tome I, livre Ve, p. 346.)

(2) « ... Après avoir resté trois jours à Lyon, il en partit le jeudy 9 décembre, » et se rendit en poste à Roüanne : de là, il descendit par le bateau à Orléans » et risqua de se perdre vers le port de Gien. » (*Journal du règne de Henri IV, par Pierre de l'Etoile.* — La Haye, 1741 ; t. II, p. 480.)

(3) Tombé malade à Lyon après la campagne victorieuse de Savoie, Louis XIII, aussitôt guéri, quitta « Lyon ; il se fit transporter en litière à » Roanne et fut suivi de la reine-mère et du cardinal de Richelieu qui s'em- » barquèrent sur la Loire à Roanne dans un même bateau et paraissaient » entièrement réconciliés aux yeux de toute la cour. »

Ils descendirent sur la Loire jusqu'à Briare et gagnèrent Paris. (V. *Vie d'Armand-Jean cardinal duc de Richelieu,* par M. Leclerc. Amsterdam 1724 ; tome II, p. 99-100, — et *Histoire du règne de Louis XIII,* par Michel Le Vassor. Amsterdam, 1734 ; tome VI, 2e partie, p. 493-494.)

(4) Lamartine.

Toutefois, essayons, dans une goutte soustraite au courant, de retrouver l'image du vieux Putey et de fixer quelques rayons des anciens jours.

Orthographe. — « Putei (XIIIe s.). — Putey (XIIIe, XIVe, XVe s.), 1609. — « De Putheio », 1322. — Puthei, 1322. — Putoy, 1300, 1322, 1374, 1443. — Putay ou Putai (XVe, XVIe, XVIIe, XVIIIe s.).

Etymologie. — En l'absence de renseignements sur l'origine d'une localité, souvent l'on cherche dans l'étymologie de son nom, son acte de naissance. Nous n'attacherons pas à cette ressource plus de valeur qu'elle en mérite en supposant que Putey veut dire : *le Puits* et conserve dans sa forme presque latine le génitif du mot *Puteus* (« Putei », acte latin de 1285) (1).

A la bordure de la vallée de la Loire, le petit château s'élève en un lieu où les eaux abondent et se recueillent çà et là aux flancs des coteaux boisés du Miez et des Larmiez qui le surmontent. Elles y forment des fontaines dont une, explorée par MM. Bertrand et Bailleau, a livré des vestiges gallo-romains; elles suffisaient à alimenter l'immense étang du Perroyer, de 30 hectares d'étendue, aujourd'hui conquis par la science agricole; mais elles ne s'épanchaient pas directement jusqu'au manoir; captées (2) au pied du coteau, elles avaient été amenées par l'art des défenseurs dans les fossés et

(1) Comme exemple d'une étymologie semblable, on peut citer un acte du XIVe s. (22 mai 1340), d'après le savant auteur de l'*Inventaire des Titres de la maison de Bourbon* (n° 2257). — « Le Procureur de Béatrix du Puits « *de Puteo* » autrement dite Metuelha de Gannat (de Ganiaco) vend à Robert de Croys pour 20 livres tournois, 6 setiers 1 quarte de froment avec d'autres cens et rentes sis à Etroussat et Culhat. »

(2) La trace des prises d'eau était encore visible il y a 30 ou 40 ans d'après des témoins oculaires.

peut-être aussi abritées très anciennement dans une fontaine ou puits (1).

Rien d'étonnant donc, que, sorti de l'empire des eaux, Putey y mirât jusqu'à son nom.

I. — DE PUTEY-VIRY (1285-1575)

1285. — **Hugues.** — En inscrivant ici en première ligne Hugues de Putey (alias Putoy), il convient d'observer que le document dont je dispose à son sujet ne spécifie pas expressément la situation du fief dont il portait le nom (2). La précision des preuves écrites ne se fait sur ce point qu'à partir de Pierre de Putey, vers 1350 ; mais la similitude du nom du fief héréditaire et des autres seigneuries de ce dernier avec les possessions de Hugues ne laisse pas de doute sur l'unité de famille de ces deux personnages et permet, croyons-nous, de remonter jusqu'à 1285 le cours de ces recherches. Cette date montre Hugues de Putey, chevalier, en relation d'affaires avec un prince du sang royal : Robert II, duc d'Artois, ce neveu de Louis IX qui avait été armé chevalier en 1270 par le saint Roi lui-même et qui, victorieux depuis en plusieurs rencontres, des armes d'Aragon en Sicile, des Anglais à Bayonne et des Flamands à Furnes, devait succomber pour sa fougue téméraire, percé de trente coups de piques en 1302 à la pitoyable bataille de Courtrai. Hugues de Putey, en 1285 (3), le vendredi après la Saint Nicolas d'hiver, 7 décembre, cédait à ce prince et à sa femme, Agnès, dame de Bour-

(1) On remarquait, en 1609 la *Font commune* dite des Jehan-Gonin près du village.

(2) Je n'ai aucun indice qu'il existât en Bourbonnais un autre fief de ce nom.

(3) L'acte est daté de Moulins en Auvergne « *apud Molins in Auverniâ* » : Original latin sur parchemin, jadis scellé du sceau de la prévôté de Bourges. (*Inventaire des Titres de la maison de Bourbon* P 1376, cote 2607.)

bon et de Charolais (1), le droit de justice haute, moyenne et basse de Putey « Putei ». Il recevait en retour la moitié de la quête de la terre de Fontial, c'est-à-dire une redevance à percevoir annuellement sur chaque chef de famille tenant feu et lieu dans le ressort de cette seigneurie. De nos jours, un domaine de Fontiau, en la paroisse d'Agonges, canton de Souvigny, rappelle ce nom primitif, sans que je puisse l'identifier avec lui. Des documents (2) prouvent seulement que la famille de Putey avait d'autres biens, non loin de Fontial, en la châtellenie de Bourbon-l'Archambault.

(*A suivre.*)

Léon PICARD.



(1) Fille d'Archambaud VII et de Yolende.
(2) Voy. Noms féodaux, art. Putey, Putoy.

Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts

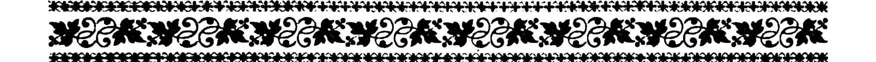
DU BOURBONNAIS (Juin 1897).



LA LAMPE DES MORTS A ESTIVAREILLES

Dessin de M. P. Guillaumier, d'après une photographie communiquée par M. Mitton.

Moulins. — Imp. Et. Auclaire.



LA MAISON

OU EST NÉ THOMAS REGNAUDIN

A MOULINS

ANS la notice biographique publiée par M. E. Bouchard (1) sur le célèbre sculpteur moulinois, nous voyons que son père habitait la rue de Bourgogne, grâce à un document que nous possédons (2).

Caylus, Watelet, Didot, Jal, l'auteur de la *Loire historique*, Coiffier-Demoret, et enfin l'*Ancien Bourbonnais* faisaient naître Regnaudin en 1627.

M. Bouchard a rétabli la vérité sur l'année de sa naissance :

« Et le même jour et an que dessus (18 février 1622), a esté
» baptisé Thomas Regnaudin, fils de Pierre, maistre tailleur
» de pierres, et de Marie Fontenil, ses père et mère. Et a
» esté son parrain, Rémy Fontenil, maistre thanneur, et
» marraine dame Catherine Perdriou et ont signé : Jean Clérat,
» curé, Fontenil, Catherine Perdriot (3). »

C'est vers la place de la *Pomme* que se trouvait la maison paternelle où est né Thomas Regnaudin. Dès le XVIe siècle, cette place existait avec ce même nom (4), puisque nous la

(1) *Revue bourbonnaise* (4e année), n° 4. Avril 1887, p. 121.
(2) *Nos archives*. Carton 6, liasse 5.
(3) *Arch. mun. de Moulins*. Registres paroissiaux.
(4) Aujourd'hui : Place du Jeu-de-Paume, par corruption ou analogie ? de la Pomme ?

trouvons figurant sur un plan de cette époque. La rue de Sainte-Catherine, aujourd'hui rue du Jeu-de-Paume, y est indiquée, ainsi que celle tendant au ruisseau des tanneries, et dans laquelle demeuraient presque tous les *ciseleurs*, ou les ouvriers en ciseaux. La porte de Bourgogne correspondait exactement à la barrière actuelle du passage à niveau du chemin de fer et à la jonction de la rue du Sommeil.

Bien avant le xv[e] siècle, l'auberge de la Pomme était ainsi appelée, ainsi que le prouve un document de 1506 (1):

« Donation par Thomas Fauquelin, chirurgien, au couvent » des Carmes de 110 solz tournois de rantes, sur une maison, » court, estables jardins situez et assiz en la rue de Bourgogne » ou pand pour enseigne la Pomme tenant la rue tendant de » la grande rue à la Font de Molins sur orient le risseau » descendant du molin de Foulet à Sainct-Bonnet, et sur une » autre maison rue de Reffambles tenant la rue tendant de la » porte du guichet à l'église des Carmes. »

La place de la Pomme tenait son nom d'une ancienne auberge ou logis, située à l'angle de la rue de Bourgogne et de la rue du Cerf-Volant.

Voici le texte de l'acte de vente d'une maison vendue par François Fontenil à Pierre Regnaudin, en date du 6 janvier 1621, et qui doit être celle où naquit Thomas Regnaudin.

« A tous ceulx que ces présentes verront pardevant Pierre Luquez, notaire royal en la ville de Molins, etc., etc., fut présent de sa personne, François Fontenil, marchand tanneur, demeurant en ceste ville de Molins, paroisse d'Yzeure, lequel de son bon gré a vendu ceddé et quitté à Pierre Regnaudin, maistre tailleur de pierres au dict Molins, mesme paroisse pour luy et pour honeste femme Marie Fontenil, sa femme c'est à scavoir :

» Une maison située faubourg de Bourgogne de la dicte ville

(1) *Nos archives*, carton 26, liasse 4, fiche 10 ; communautés religieuses de Moulins, fonds des Carmes.

de Molins consistant en une chambre basse et d'un puits, chambre haulte, grenier au-dessus, cave dessoubz, plus une très petite chambre basse, chambre haulte au dict dessus, y adjoignant court devant les dictes chambres et jardin jusqu'à la maison de Mathurin Symon jusqu'à la porte qui sort devant le pressoir du dict Fontenil et la chambre du dict pressoir, à tirer en droict fil le carreau de la dicte porte qui sera mis du costé de la dicte cour jusqu'au milieu de la fenestre qui est dans la muraille qui est entre la cour de la maison dite *Gritina* à M. Charles Subnoys et celle du dict Fontenil et laquelle muraille et des appartenances de la maison du Pressoir du dict Fontenil, le tout tirant du soleil levant, la rue allant à la croix de la Pomme à Saincte-Catherine, du midy la rue allant de la dicte croix aux Augustins, et la maison du dict Fontenil, du soleil couché à la maison du dict Fontenil, ung pignon communiquant à la dicte maison du dict, et de bize à la maison de Mathurin Symond.

» A la condition de payer la somme de 21 solz 3 deniers pour loyer de Jehan Cappitol, et moyennant 600 livres que le dict Fontenil lui doibt par contrat et obligation du 21 novembre 1608, passé devant Jehan Febvre, notaire royal, et cent livres à Louise Fontenil, femme de Nicolas Chignier, maistre laboureur du dict Molins, en la paroisse d'Izeure, et le tout à la Sainct-Jean-Baptiste prochaine, et par une autre obligation du 23me de novembre 1610 par devant Barthélemy notaire, et enfin ces diverses obligations étant duëes par le faict du dit Regnaudin et sa dicte femme, subrogée dans ses droicts et en son lieu et place, etc., etc.

» Faict à Molins ce jour après midy le 6me février 1621, par devant Philippe de Nozières, Claude Aladane et Jehan Fratissier tesmoings qui ont aussy signés avec le notaire soubsigné à l'original.

» Scellé à Molins, etc. »

A la suite de cet acte est la quittance de Nicolas Chignier et de Louise Fontenil sa femme belle-sœur de Pierre Regnaudin,

de la somme de cent livres formant la dot de Louise Fontenil, qui lui avait été constituée par son père.

Il résulte de cet acte que Pierre Regnaudin s'est marié en 1608 et qu'il avait pour beau-frère Nicolas Chignier, marié en 1610 ; que la maison cédée à Pierre Regnaudin par son beau-père lui avait été donnée en dot lors de son mariage en 1608 ; que Pierre Regnaudin a dû habiter de suite cette maison puisqu'il a payé 21 solz 3 deniers de loyer à Jehan Cappitol, pour prendre de suite possession de cette maison ; et enfin que cet immeuble était situé sur l'emplacement de la maison portant le nº 1 de la rue Sainte-Catherine, actuellement du Jeu-de-Paume, et formant l'angle de cette rue avec celle des Augustins, aujourd'hui rue Michel-de-l'Hospital ; cette maison se trouve actuellement limitée dans les deux rues par la maison, cour et remise de notre collègue M. Capelin.

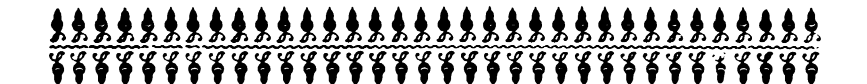
Cet acte indique en outre qu'une croix dite de la Pomme était plantée à l'intersection des rues sur la place actuelle indiquée sur les anciens plans que nous possédons.

Pierre Regnaudin a donc habité cette maison dès 1621, un peu plus d'un an avant la naissance de son fils Thomas, arrivée le 18 février 1622.

Maintenant que la maison où est né le grand sculpteur Thomas Regnaudin est connue, il serait à désirer qu'une plaque fût placée sur la façade, pour conserver ce souvenir ; on ferait pour notre célèbre compatriote ce qui a eu lieu pour Faure, de l'Opéra.

Francis Pérot.





LA LAMPE DES MORTS

A ESTIVAREILLES



Il existe, sur la place publique de la commune d'Estivareilles, canton d'Hérisson, arrondissement de Montluçon, un curieux monument construit en pierres d'appareil. Il marque l'emplacement qu'occupait autrefois le cimetière de la localité. C'est un lampier, une lanterne funéraire. Il a la forme d'une colonne, de $1^{m},08$ de diamètre, de $2^{m},60$ de hauteur, élevée sur quatre marches circulaires de $0^{m},25$ de hauteur. Le sommet de cette colonne est couvert d'un toit conique en pierre, de $0^{m},85$ de hauteur, terminé par une croix orientée du nord au midi (1). L'intérieur de ce toit forme une voûte dans laquelle est placé un anneau de fer destiné à supporter une lampe.

Trois petites fenêtres sont ouvertes dans la colonne ; la porte d'entrée regarde l'est ; sur la partie occidentale du petit édicule existait un pupitre en pierre destiné à recevoir le psautier pendant les offices des morts. Il a été brisé et il n'en reste qu'un des côtés bien indiqué dans le dessin.

La tradition ne voit pas seulement dans cet édifice une lanterne de cimetière ; elle raconte que la lampe servait aux habitants du bourg et des environs pour y prendre du feu

(1) Renseignements communiqués par M. Mitton, architecte à Moulins, notre confrère, qui nous a également donné la photographie d'après laquelle M. Guillaumier a fait le joli dessin inséré dans le *Bulletin*.

pendant les épidémies, afin d'éviter tout rapport entre les maisons.

Plusieurs de ces lampes existent encore en Auvergne.

On trouvait, en Normandie, des fanaux funèbres érigés dans des cimetières ; ils avaient aussi la forme d'une colonne et étaient évidés dans l'intérieur et percés de lanternaux. Deux de ces monuments se voient encore, l'un provenant du cimetière Saint-Sauveur est à Bayeux, et l'autre a été édifié au-dessus du pignon de l'abbaye de Saint-Lô.

Un autre était à Saint-Hilaire de Poitiers ; dans le Cantal et dans la Haute-Vienne, l'usage d'allumer ces fanaux existait encore au siècle dernier.

Dans l'Indre, M. de Caumont a décrit ceux d'Estrées et de Saint-Georges. Celui de Celfrouin dans les Charentes est du XIIe siècle ainsi que celui de Céron (Indre).

Viollet-le-Duc en décrit aussi plusieurs ; il leur donne le nom de *Tournières*. Il en attribue l'origine aux menhirs, et il en retrouve la tradition dans le cierge ; il dit que, suivant l'archéologue Lecointre, la lampe des morts devait préserver les vivants de la peur des revenants.

Les lanternes des morts perdent leur caractère de pierre levée pendant le XIVe siècle et sont depuis cette époque remplacées par de petites chapelles ajourées dans lesquelles on tenait une lampe allumée.

Francis PÉROT.





LES CARMES DE MOULINS

(*Suite*)

Le même religieux est aussi l'auteur de *Discours théologiques et moraux sur le Très Saint Sacrement de l'Autel*, imprimés, à Limoges, par Martial Chapoulaud, demeurant devant le collège, 1649 (1).

Cet ouvrage a été offert par l'auteur au P. Cuissot dont la bibliothèque publique de Moulins possède : *L'âme criminelle aux pieds de Jésus présentée aux pécheurs affligés et moribonds* (2). « Livre très utile, est-il dit, à toute sorte de personnes, pour découvrir des salutaires moyens pour satisfaire à Dieu, pour la vie passée ; d'autres pour bien profiter de la vie présente ; et les autres pour se bien ménager les derniers et précieux moments de la vie. » Dans une courte note au lecteur, on lit : « Amy et charitable lecteur, excuse les fautes de l'impression, sur l'absence de l'autheur, qui avoit donné commission d'y veiller à un amy qui s'est trouvé occupé durant que les ouvriers ont esté en chaleur de travailler..... Et tu obligeras l'autheur d'achever d'autres ouvrages commencez. »

L'église était décorée de nombreux tableaux dont un certain nombre méritait de fixer l'attention des connaisseurs. Depuis quelques années, ces peintures ont été reléguées dans l'escalier conduisant à l'ancienne salle capitulaire et dans

(1) Ce volume in-8° se trouve à la bibliothèque publique de la ville de Moulins, sous le n° 15,561, ancien n° 7,200.

(2) Volume in-8° catalogué sous le n° 15,409, ancien n° 8,215.

cette salle elle-même. Un artiste bourbonnais, M. Bariau, avait bien voulu les examiner avec moi. Le regretté Milanolo les avait aussi étudiées, leur donnant peut-être un prix exagéré. Il estimait, par exemple, le tableau de François Franck de 3,000 à 10,000 francs. Nous citerons : la Vierge, l'enfant Jésus, saint Joseph accompagnés de plusieurs anges, par J. Perrier et daté de 1643 ; — une résurrection de Lazare ; — la mort de la Vierge ou d'une sainte ; — le portrait de saint François de Sales ; — une martyre percée d'une flèche ; — une descente de croix ; — le martyre de saint Etienne, 1602 ; — un personnage transporté par des anges ; — un évêque martyr avec deux lions.

Le plus curieux et le plus important, sans contredit, est le tableau sur bois, de l'école hollandaise, qui orne le banc d'œuvres, représentant le crucifiement de Notre-Seigneur entre les deux larrons, avec de nombreux personnages (1). A l'envers, se trouve l'inscription suivante : « Sauvé des fureurs du Vandalisme, donné par un amateur à sa paroisse, l'an de la réorganisation du culte, après la signature du Concordat, 1801. Par Franck. S. P. Moulins, n° 1. » La famille Franck compte plusieurs artistes dont le plus renommé serait l'auteur de notre peinture, François Franck, dit le jeune, frère de Sébastien et deuxième fils de François le vieux, né à Anvers en 1580 et mort, dans la même ville, en 1642. Elève de son père, il voyagea en Allemagne, en Italie. A Venise, il prit les leçons des plus grands coloristes. Si on lui reproche peu d'ordre dans ses compositions, on se plaît à vanter sa couleur et sa touche pleine de finesse.

Le Musée du Louvre possède, du même peintre, un tableau reproduisant le même sujet, mais traité différemment. En voici, du reste, la description telle qu'elle se trouve au catalogue de 1855, sous le n° 175 : « La Passion. Le centre du

(1) Sans y comprendre l'encadrement, la hauteur de ce tableau est de $0^{m},75$ et sa largeur de $1^{m},05$.

tableau occupé par un grand sujet en hauteur et colorié ; huit grisailles l'entourent. La composition principale représente le Christ en croix entre les deux larrons. Les saintes femmes et St Jean sont debout près de la croix ; là Madeleine, agenouillée, la tient embrassée. A gauche, les soldats jouent aux dés les vêtements du Christ. A droite, d'autres soldats en armure et debout. En commençant par le haut, à gauche, les grisailles représentent le Christ au jardin des oliviers ; le Christ emmené par les soldats ; Jésus devant Caïphe ; Jésus devant Pilate ; le Christ couronné d'épines ; le Christ flagellé ; le Christ montré au peuple ; le Christ portant sa croix. Aux quatre angles sont placés les quatre évangélistes, peints de la même manière. Signé, tout à fait à gauche : f. franck. in. (1) »

Les vitraux actuels sont modernes. Il existe cependant encore quelques fragments anciens très curieux dans les trèfles d'un certain nombre de verrières, trois du côté de la rue et deux donnant sur le jardin du presbytère.

Au sommet de la deuxième baie à gauche en entrant, se voit le Père Eternel, la tête ornée d'une tiare et revêtu d'un manteau violet brodé d'or. Sa main gauche soutient le globe et il bénit de la droite. Au-dessous, à gauche, un personnage ayant à ses côtés, deux enfants ; à droite, un ange en prière. Dans la partie tréflée des trois grands panneaux de cette verrière existent des ornements terminés en volute et trois têtes d'anges.

L'enfant Jésus couché, entouré de la Vierge, de St Joseph, du bœuf et de l'âne se voient à la suivante, ainsi qu'un guerrier armuré, un personnage vêtu d'un manteau rouge doublé de bleu, quatre têtes dont celle d'un vieillard en grisaille, deux personnages séparés par une colonne cannelée surmontée d'un chapiteau sculpté. Un roi semble tenir, de la main droite, l'ostensoir, ayant à sa gauche une reine. Dans la partie tréflée,

(1) H. 0^{m},64. L. 0^{m},48. — Fig. du sujet principal, 0^{m},14, des grisailles de 0^{m},08 à 0^{m},12.

les ornements sont semblables à la précédente verrière ; mais, au milieu, se trouve un médaillon renfermant des armoiries composées de trois roses d'argent et de deux étoiles à six pointes d'or avec le monogramme M G enlacés, lequel médaillon est enroulé par la ceinture d'espérance de nos ducs, semble-t-il. A droite, un jeune homme en prière et à gauche un berger jouant de la cornemuse.

Les fragments anciens de la troisième verrière représentent encore Dieu le père, bénissant de la main droite, avec le globe dans l'autre, et entouré d'un phylactère avec inscription en lettres gothiques. Au-dessous, à gauche, Moïse, environné de nuages, la tête ceinte d'une couronne triangulaire et, sur son vêtement, les deux tables de la loi. A droite, le prophète Elie dont la belle tête est nimbée et aussi entouré d'un phylactère.

Dans les trèfles de la troisième verrière de droite, on voit l'enfant Jésus assis sur un lit et un personnage drapé à mi-corps.

Les motifs de la quatrième forment un charmant tableau très complet qui mériterait d'être reproduit. Au sommet, la Vierge assise, tenant l'enfant Jésus sur le genou droit. Au-dessous, deux saints en costumes blancs de religieux : l'un a la tête traversée par un sabre et l'autre tient une palme. Tous les deux, sur fond d'azur et en grisaille, ont un livre ouvert à la main (1).

M. Francis Pérot possède, dans ses collections, deux dessins de M. Dufour reproduisant des fragments de nos anciens vitraux : la Vierge assise avec l'enfant Jésus, un guerrier agenouillé aux pieds d'un saint debout, tenant un livre à la main et différents motifs d'ornementation.

Dans la chapelle des fonts baptismaux, est fixée, au mur, une corniche avec sculpture feuillagée, dans laquelle sont

(1) Je remercie encore M. Bertrand d'avoir bien voulu me prêter, à ce sujet, le secours de ses connaissances artistiques et archéologiques.

épargnés trois écussons qui, maintenant, portent : celui du milieu, les clefs de saint Pierre en sautoir ; et les deux autres, l'un, les lettres F G, et l'autre, celles P D, peintes en rouge. Cette sculpture du XVII[e] siècle a probablement fait partie de la décoration d'un tombeau.

« Le visiteur remarquera, avec curiosité, dit M. de Quirielle (1), la prétentieuse tribune dont cette église a été dotée dans le cours du XVII[e] siècle. Elle se compose d'une série d'arcades étagées qui servent de support à un Christ en croix, accompagné de deux statues en adoration, d'un style froid et prétentieux. » Avant, l'*Ancien Bourbonnais* s'exprimait ainsi : « La tribune, qui est à l'extrémité septentrionale de l'église, est richement ornée, mais ne se distingue pas par la pureté de son style. Les deux figures, qui adorent le Christ, sont bien les statues les plus maniérées et les plus platement conçues qui se puissent voir. »

Dans le presbytère, se trouvent un grand bahut et un buffet Henri II, un panneau de cheminée et un Christ en ivoire, avec cadre en bois sculpté et doré.

Enfin, parmi des débris curieux provenant de la démolition du clocher, nous citerons une tête, en pierre d'Apremont, ornée d'une couronne de pierreries, d'un assez joli style, reproduisant probablement le chef d'un de nos ducs.



(1) *Guide archéologique dans Moulins*, Desrosiers, 1877.

Sous cette tribune, a été placé, dans ces dernières années, ce fragment d'épitaphe : « ..... et charitable (Je)an Gadet, conseiller, secrétaire et m[e] des comptes de nos seigneurs les ducs de Bourbon. Gist icy. Priés pour son ame. 1412. » Le même noble Jean Gadet dont il est question à la page 3.

CHAPITRE V

Arrêt du conseil d'État du 15 février 1707 déchargeant les Carmes du paiement des droits d'octroi. — Difficultés avec le curé d'Iseure et les autres religieux de la ville. — Fâcheux démêlés entre le prieur Benjamin Derricy et plusieurs de ses confrères. — Description du couvent et estimation de ses biens au moment de la révolution. — La chapelle des Carmes remplace l'église Saint-Pierre des Ménestraux et devient l'une des trois paroisses de Moulins.

Le 15 février 1707, le conseil d'Etat rendit un arrêt déchargeant les religieux Carmes de Moulins du paiement de l'octroi établi en cette ville « pour la révocation de l'édit des bourgeoisies et suppression d'autres offices » ; comme déjà, le 4 juillet 1705, ils avaient été dispensés « de l'octroi de trente sols par muid de vin entrant dans la dite ville de Moulins, pour le vin servant à leur consommation, jusqu'à la concurrence de trente-cinq poinçons (1). »

Des difficultés de plus d'un genre naissaient malheureusement trop souvent soit entre les différents ordres religieux, soit avec le curé de Saint-Pierre des Ménestraux qui n'était que le délégué du curé d'Iseure dont, au spirituel, dépendait notre cité. C'est ainsi, par exemple, que, le 7 juillet 1714, le roi permit à Marc de La Morelly, curé d'Iseure, « d'assigner et intimer à certain et compétant jour, pardevant le parlement de Paris, les Carmes, Jacobins, Augustins, les religieux de la charité, Minimes, les Clarisses et tous autres qu'il appartiendra, à l'effet de procéder sur l'appel d'une sentence rendue

(1) Arch. D. de l'Allier. Carmes, boîte 4.

en la sénéchaussée de Bourbonnais, le 3 juillet de cette même année (1) ».

A la date du 12 février 1716, Mlle Benoîte Cordier fait don, au couvent, d'une rente annuelle de 88 livres, en échange de fondations de messes et de saluts du Très Saint Sacrement. Le couvent comptait alors dix religieux qui tous, sur la demande de la fondatrice, ont accepté cette donation et l'ont signée.

Le 1er avril 1717 survint une contestation entre le prieur Amable Feydeau et le même curé d'Iseure, relativement à une procession qui, de l'église Saint-Pierre des Ménestraux devait se rendre à la chapelle de nos religieux. Le prieur exigeait, selon les prescriptions de l'Evêque d'Autun et, comme du reste, le 25 avril 1715, cela avait eu lieu, qu'on veuille bien le prévenir, la veille, par lettre et non le faire verbalement. Quoique cette cérémonie eût été autorisée, deux notaires furent néanmoins appelés au couvent à l'effet de rédiger une protestation. Il est constaté que la conduite du curé donna lieu à des murmures parmi le peuple qui l'accusait lui aussi de ne pas vouloir suivre les règlements (2). Nous avons trouvé une déclaration de 1644, par laquelle son prédécesseur, Me Oyseau, dit n'avoir pris le Saint Sacrement dans la chapelle des Carmes, pour le porter aux malades que « de leur agrément et permission et non de droit ».

En 1719, fut rédigé un mémoire signé des Jacobins, des Minimes et des Carmes contre Me Despineu, promoteur en l'officialité de Moulins, à l'occasion d'une procession à

(1) Papiers de la cure de Saint-Pierre. — Nous lisons, dans le voyage pittoresque de l'*Ancien Bourbonnais*, p. 84, que le curé d'Iseure, de Savignat, 1687, a « un combat à soutenir contre les établissements religieux de Moulins qui, ayant les Carmes à leur tête, prétendaient avoir le droit de donner la bénédiction aux femmes, pour les relevées de couches, et d'en percevoir les émoluments. L'official défend, par une sentence du 9 août, aux religieux, de recevoir les femmes à la cérémonie de la purification, après être relevées de couches, et aux sages-femmes de s'y présenter. Les Carmes en appellent au Sénéchal, qui rejette leur pourvoi. »

(2) A. D. Allier.



laquelle ils avaient assisté, procession demandée par les maire et échevins et où avait été portée la statue de la Vierge qui « par son intercession nous a mérité une pluye douce et abondante que l'on avoit depuis si longtemps désirée et qui a fait la consolation de tous en conservant les biens de la terre (1). »

A la date du 20 mai 1738, nous avons trouvé une autorisation de Mgr de la Valette, évêque d'Autun, donnée au P. Cyrille, carme de Moulins, de prêcher l'octave du Saint Sacrement ; et, au bas de cette pièce, se lit l'ordonnance de l'intendant, 14 juin suivant, d'avoir à payer au prédicateur la somme de cinquante livres, « pour la rétribution ordinaire » fixée par arrêt du Conseil de l'année 1705. Ces sommes allouées aux prédicateurs devaient être prises sur les deniers d'octrois et ordonnancées par le Maire. Que les temps sont changés !

Dans une ordonnance du bureau des finances du 17 février 1764, relativement au pavage de la ville, nous lisons : « qu'à partir du carrefour où étoit ci-devant le puits des Quatre, jusques où étoit la porte de Lyon, le pavé sera relevé et refait en entier, en donnant à la place des Carmes et aux parties qui lui sont contigues, les élévations et pentes prescrites par l'adjudication des fontaines faite par devant M. le commissaire départi et deux commissaires du bureau, aux frais de l'adjudicataire des fontaines et des propriétaires des maisons des dites rues, chacun pour ce qui les concerne. Ordonnons que le puits qui est dans la dite place des Carmes, près la fontaine nouvellement construite, sera démoli et fermé de la manière prescrite pour celui qui est devant l'auberge des 4 vents (2). »

(1) A. D. de l'Allier.

(2) A. M. de Moulins. Q[a] N° 19. — Articles 7 et 8. Cette fermeture devait avoir lieu de façon à ce qu'on puisse s'en servir en cas d'incendie, etc.

Dans le cahier n° 273 de ces mêmes archives, nous lisons, à la date de 1454, qu'il a été payé : « à Pierre Plisson, paveur à Molins, pour avoir haussé le pavé dessous les portes des Carmes et d'Alier, pour ce que le pavé, qui par avant y estoit, estoit sy bas que ung homme passoit par dessoubz les dictes portes, et pour ce fut fait hausser le dit pavé, 5 soltz 10 deniers. »

Dans un mémoire des PP. Carmes de Moulins, présenté aux maire et officiers municipaux, on lit : « que le gouvernement arbitraire qui s'est introduit dans l'ordre des religieux carmes de la province de Lyon fait sans cesse le malheur des simples religieux (1). » Ce prélude nous introduira tout naturellement aux vives et regrettables discussions qui éclatèrent, au sein de la communauté, entre le P. Benjamin Derricy alors prieur et les religieux Thouret, Couquet et Fuin.

En mai 1789, les Carmes déférèrent, au parlement de Paris, la nomination du P. Thouret, comme supérieur, dont l'administration précédente (il avait été six ans prieur avant cette date), selon eux, pour ne rien dire de plus, n'avait pas été avantageuse. La nomination critiquée fut annulée. Peu satisfait de cette sentence, l'ex-prieur se serait permis, paraît-il, de proférer ces étranges paroles : « qu'il serait remplacé par l'homme le plus turbulent et le plus injuste de tous les religieux de la province. » C'est alors que le provincial donna, au P. Benjamin Derricy, une institution de prieur de cette communauté qui souleva une nouvelle protestation des religieux. Ce supérieur n'était pas un personnage inconnu ; car, en 1776, il avait été nommé prieur de la maison de Tournon et en 1779 de celle de Moulins d'où il serait parti pour Lyon, 1783, emportant les registres et les deniers de la communauté. Aussi, ne sommes-nous pas étonné de voir mentionner, dans le vieux document que nous analysons, que le R. P. Chauchot, provincial, fit, en 1784, une visite à la maison de Moulins. Le P. Derricy n'est pas embarrassé pour répondre à ses adversaires, affirmant d'abord qu'il n'a point brigué la place de prieur, M. l'abbé de la Tour, supérieur ecclésiastique du clergé de Moulins, ayant fait à cet égard toutes les démarches voulues, et s'il ne consteste pas son départ pour

(1) A. D. Allier, boîte 4. — Mémoires, comptes et requêtes concernant les Carmes, 1790-1791.



Lyon, comme ce voyage ressemble peu à celui indiqué plus haut. Selon lui, il s'agissait d'aller prêcher un carême dans cette grande ville, ayant déjà du reste donné vingt avents ou carêmes, sans compter nombre de dominicales et autres sermons détachés. C'est ainsi qu'à Dijon, il se serait fait entendre en 1779. Poursuivant sa justification, il affirme qu'obligé de quitter le couvent de Moulins, il s'est retiré chez l'aumônier des dames Carmélites (1) de cette ville et ensuite chez celui des dames de Sainte-Claire. Et, il a soin d'ajouter que, depuis cette sortie, il n'a cessé de fréquenter la paroisse Saint-Jean, d'y assister aux offices et que, le carême dernier, il y a même fait entendre la parole sainte deux fois par semaine, desservant, en même temps, plusieurs paroisses de campagne, sur l'invitation de M. l'abbé de la Tour. Le P. Derricy repousse donc la qualification de religieux peu régulier qui lui est donnée par ses confrères, leur lançant cette phrase par trop caractéristique : « Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il n'a point fait, comme eux, des parties de chasse, ni autour de la ville, ni à la campagne, ni donné des fêtes bruiantes dans la maison à des personnes du sexe, au grand scandale de toute la ville. » Son mémoire se termine par des copies d'attestations de conduite régulière délivrées par l'archevêque de Lyon, par MM. de Cély et de La Tour, par un ex-provincial et le provincial actuel, et enfin par un désaveu du P. Bogillot son procureur dans sa première supériorité à Moulins. A ce mémoire, le P. Derricy en avait joint un autre intitulé : Observations sur les comptes des Pères Carmes.

Ces tristes faits retracés pour rester fidèle à la vérité qui ne doit jamais perdre ses droits (2), arrivons à la description

(1) Le 24 décembre 1628 fut fondée la maison des Carmélites de Moulins par Mme Gabriel Mallet, originaire d'Auvergne, veuve de messire Jean du Luc, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. (Voir un article du *Courrier de l'Allier* du vendredi 20 octobre 1882.)

(2) C'était le sentiment d'un religieux de Sept-Fons, que nous aimons à

du couvent et à sa situation matérielle à cette époque, détails que nous puiserons soit dans l'estimation faite du 23 au 28 octobre 1790, par les experts-architectes Barthélemy-Louis Jeanson et Jacques-Simon Querry, soit dans l'état des meubles et immeubles de cette maison, en date du 28 février de la même année (1).

De la rue des Carmes, on pénétrait dans une avant-cour ayant environ dix-huit toises de profondeur sur cinq toises cinq pouces réduit de largeur. A gauche, en entrant, se trouvait l'église ornée de seize chapelles dont six de chaque côté, une sous le clocher et trois à l'abside au-dessus desquelles se trouvait la salle du chapitre avec un autel en pierre. Au-dessus du porche était la tribune servant de chœur aux religieux, avec un double rang de stalles, un lutrin et un petit buffet d'orgue. La longueur de cet édifice était de vingt-une toises trois pieds et sa largeur de huit toises environ.

Le cloître adossé à l'église, d'une longueur de douze toises deux pieds sur deux toises deux pieds six pouces de largeur, communiquait, à chacune de ses extrémités, à un bâtiment en aile dont un au nord et l'autre au midi et était percé d'arcades avec des travées de balustres en pierre de Volvic. Le dessus servait de promenoir et, comme le rez-de-chaussée, était voûté.

Les deux autres parties du cloître se trouvaient ainsi distribuées :

Du côté du midi, à chacune des extrémités du promenoir du rez-de-chaussée, un escalier, en pierre de Volvic, montait « de fond en comble ». Entre ces deux escaliers, se trouvaient deux pièces pour la sacristie, le réfectoire, la dépense, une

reproduire ici, auteur d'une étude historique sur cette abbaye parue en 1873, disant, p. 144 : « Nous n'avons point voulu taire ces particularités peu honorables, afin de n'être pas taxé d'apologiste quand même. »

(1) A. D. de l'Allier. Biens nationaux de 1re origine.

Pour obéir aux ordres du roi et conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 11 octobre 1692, nos religieux avaient fait une déclaration de leurs biens.

chambre et un corridor donnant accès à ces trois dernières pièces. A la suite, au couchant, un chauffoir, une cuisine et un lavoir. Tout ce rez-de-chaussée était voûté en briques et avait au-dessous quatre caves. Au premier étage, deux rangs de cellules séparées entre elles par un corridor. Cette aile mesurait environ vingt-deux toises cinq pieds et trois pouces de long sur six toises et quatre pieds de largeur, non compris deux avant-corps de trois pieds de saillie aux extrémités.

(*A suivre.*)

BOUCHARD.





M. DOUMET-ADANSON

Le 5 juin dernier ont eu lieu à Villeneuve les obsèques de M. Doumet-Adanson, au milieu d'un grand concours d'amis et de notabilités moulinoises. L'église trop petite n'a pu les contenir tous.

A l'entrée du caveau de Baleine où le corps a été déposé, trois discours ont été prononcés. L'un par M. Thonnié Baptiste, au nom de la Société d'Horticulture ; l'autre par M. Delaigue, représentant la Société d'Emulation et des Beaux-Arts, dont M. Doumet avait été à plusieurs reprises l'impartial et dévoué président ; un troisième par M. Seulliet, président de la Société des Connaissances utiles dont M. Doumet était un des conférenciers les plus compétents.

Nous reproduisons ci-après ce dernier discours, que M. Seulliet a bien voulu nous communiquer :

MESSIEURS,

Il y a un mois à peine, la Commission administrative de la *Société des Connaissances utiles* se trouvait réunie ; M. Doumet-Adanson était des nôtres. Il nous quitta, en nous annonçant son prochain départ pour la Corse. « Eh bien ! mon cher collègue, lui dis-je, il faudra nous en rapporter une conférence ; » à quoi il répondit aimablement, comme toujours : « Je ne demande pas mieux. »

Hélas ! il ne devait pas même en rapporter la santé. Depuis son retour, son état s'est aggravé au point que nous avons appris, avec l'émotion la plus douloureuse et la plus poignante tristesse, tout à la fois sa maladie et sa mort.

Du jour où M. Doumet est venu habiter notre Bourbonnais, il s'est intéressé et a pris une part active à nos conférences. Avait-on besoin d'un conférencier ? on pouvait compter sur lui. Les sciences naturelles, la météorologie, les voyages, lui fournissaient des sujets fort intéressants et tout à fait de sa compétence.



A l'entendre s'exprimer avec un réel talent d'exposition, avec une précision et une netteté remarquables, on sentait qu'il avait du sang de naturaliste dans les veines et on applaudissait volontiers aux distinctions flatteuses dont il avait été l'objet.

Sa dernière conférence sur *les Reptiles* qui date de deux mois à peine, lui avait attiré les bravos unanimes de son auditoire et cependant, au début, il avait été obligé de s'arrêter quelques instants ; il ressentait peut-être alors les cruelles atteintes du mal terrible qui l'a ravi trop tôt à de profondes et durables amitiés.

Comment ne l'aurait-on pas aimé ? Je ne connaissais guère, pour ma part, d'homme d'un caractère plus égal, plus modéré, plus conciliant, plus impartial dans l'expression de ses idées, plus tolérant, plus courtois dans ses rapports, plus modeste, malgré sa grande situation de fortune, malgré les succès dus à son mérite et à ses travaux.

Personne ne me contredira si j'affirme que le départ prématuré, imprévu, douloureux de M. Doumet-Adanson, laissera un vide immense à Moulins. On le remplacera difficilement à la Société d'horticulture et à la commission de météorologie. La Société d'Émulation et la Société des Connaissances utiles, au nom de laquelle je lui adresse un adieu ému, regretteront, plus d'une fois, son absence ; et, quand on aura besoin d'un nom aimé sympathique à tous, d'un président zélé, bienveillant, généreux, pour patronner une œuvre artistique, littéraire, ou scientifique, nous entendrons répéter souvent : « Pourquoi l'excellent M. Doumet n'est-il plus là ? »

Il n'est plus hélas ! S'il a connu de la vie ses joies, ses jouissances et aussi ses amertumes, il a trouvé aujourd'hui le repos, je ne dis pas, le néant, comme le prétendent les matérialistes ; mais ils ne parviendront pas à nous enlever nos espérances suprêmes et nous continuerons à croire aux promesses évangéliques, nous continuerons à penser avec le poète :

« Que le tombeau qui sur le corps se ferme
« Ouvre le firmament
« Et que ce qu'ici-bas, nous prenons pour le terme
« Est le commencement. »





CHRONIQUE

Mardi 8 juin dernier, a eu lieu à Moulins, la réunion de la Société des sciences médicales de Gannat. Dans la matinée, les membres de cette société ont visité les collections de notre collègue M. F. Pérot.

A deux heures, M. Bertrand leur a fait les honneurs du Musée départemental, et leur a montré les richesses archéologiques des collections.

La société s'est ensuite rendue au lycée pour voir le tombeau du duc de Montmorency et les belles peintures du chœur des religieuses de l'ancien couvent de la Visitation.

La réunion générale a eu lieu à quatre heures dans la salle des mariages de l'hôtel de ville ; de nombreuses et intéressantes lectures y ont été faites, et seront publiées dans le *Centre médical de Gannat*, que nous recevons chaque mois.

Notre Société y était représentée par son secrétaire, M. G. Bernard.

A 5 h. 1/2, un banquet a réuni tous les membres de la Société des sciences médicales de Gannat.

***

La médaille d'honneur du Salon de 1897 vient d'être donnée à M. Harpignies, le célèbre paysagiste. Ce peintre est bien connu en Bourbonnais, à Hérisson, où il s'était fixé de 1871 à 1877. C'est dans la vallée de l'Aumance, au Saut-du-Loup, aux pieds des roches de Chateloy, dans la Valte et la vallée de la Louise, que se transforma le talent de Harpignies et qu'il commença à peindre ces belles toiles qui devaient le placer en quelques années au premier rang des paysagistes français.

En 1878, Harpignies abandonna complètement le pays où s'était épanoui son talent, et c'est en vain que les organisateurs des expositions bourbonnaises de 1885 et de 1896 lui demandèrent son concours. Nous ne lui gardons pas rancune de ses refus, et nous avons accueilli avec joie la décision par laquelle les artistes, ses pairs, lui ont accordé une récompense que mérite son talent et qui couronne dignement sa longue carrière.

C. G.



Dans la vente qui vient d'être faite du mobilier de la maison de Tarade, à Moulins, se trouvaient plusieurs tableaux et autres objets intéressant le Bourbonnais.

Le portrait original du P. Griffet, peinture sur toile du temps, et dont la reproduction est connue par le travail de M. E. Bouchard sur ce savant personnage.

Il se trouvait aussi un service en faïence de Nevers, et une fort belle aiguière, aux armes des Griffet, qui sont : *D'azur au griffon d'or, à trois croix d'argent rangées en chef*, suivant l'*Armorial du Bourbonnais*, tandis que sur les pièces de ce service, les croix sont remplacées par des étoiles formant chef sur fond d'azur.



M. Pérot a acquis un tableau provenant de la vente faite au château des Aix appartenant à la famille du Buysson ; il donne trois portraits de cette ancienne famille du Bourbonnais.

Le fond du tableau représente la campagne avoisinant le château des Aix, commune de Meillard ; le château avec ses jardins, la chapelle, l'enclos y sont représentés avec les cours d'eau, les chemins et les villages des environs.

Au premier plan sont deux personnages avec leur costume du temps ; l'un est Pierre du Buysson, deuxième du nom, lieutenant-général de Picardie ; il porte le costume de son régiment, habit bleu de roi, galonné d'argent, revers rouges, épaulettes, chapeau tricorne et culotte courte, et il est assis près de sa femme, Mme Charlotte-Anne de Monétay-Chazeron, qu'il avait épousée le 8 mars 1740, fille de François de Monestay, baron des Forges, major au régiment de Suze, et d'Elisabeth de Fontanges sa parente, Marie Elisabeth du Buysson ayant épousé Marien de Filhol, seigneur de la Faulconnière, à Gannat.

Mme du Buysson tient la main de son époux, porte au bras le ridicule à ouvrage et tient un tricot ; elle est vêtue d'une longue robe blanche à volants, rayée de bleu, les manches et le corsage sont ornés de larges dentelles et de nœuds de rubans bleus ; elle est coiffée d'un bonnet à larges bandes tombantes, ornées de rubans et de dentelles.

Devant eux se présente leur fils Claude-Antoine chevalier du Buysson, page de Mme la Dauphine, capitaine au régiment de la couronne, chevalier de Saint-Louis, mort en 1795. Il est représenté debout, vêtu d'un habit et d'une culotte courte de drap jaune, portant respectueusement son chapeau sous le bras et appuyé sur un long fusil ; derrière lui son chien rapporte une perdrix dans sa gueule ; à droite des moissonneurs et une voiture chargée de gerbes.

Ce tableau est intéressant à cause des portraits, de la représentation de la topographie du pays et de la reproduction de l'ensemble du château des Aix.

Il mesure $1^m,15$ de longueur sur $0^m,95$ de hauteur. Il ornait un large trumeau et devait porter une glace au-dessous.

A gauche est le nom de l'artiste avec la date de son exécution : *Peint par G. Dupuis en 1773.*

On ne comprend guère qu'une famille riche comme celle des du Buysson ait livré aux enchères des souvenirs de famille aussi intéressants.

***

LES ARTISTES BOURBONNAIS AUX SALONS DE 1897

SALON DES CHAMPS-ÉLYSÉES

PEINTURE

Pierre OUTIN. — *L'Averse* ; portrait de M. Bruel, sénateur de l'Allier.

Marius PERRET. — *Le guet d'Har.*

Mlle FAVIER. — *En fraude.*

DESSIN

Mlle France DAUNIS. — Quatre miniatures.

Mlle Marthe LÉVY. — Une miniature.

GRAVURES

Mlle Jeanne FAVIER. — Lithographie : *Le Relieur,* étude.

Louis PÉNAT. — *Saint Paul ermite,* d'après Ribeira, gravure au burin.

Jules PUYPLAT. — *Le sacre de Charles VII*, gravure d'après Lenepveu, peinture du Panthéon.

ARCHITECTURE

VINSON. — *Le beffroi de Lucheux* (Somme), projet de restauration.

SCULPTURE

COULON. — *Léda*, statuette.

DEBIEUVE. — *Fleurs d'été*, statuette ; *Hadeyra*, buste.

MONTILLÉE. — *Sainte Cécile*, portrait de M. R.

MONY. — Buste de M. X. ; Etude de femme, médaillon en marbre.

DUFOUR. — Buste.

Pierre LAURENT. — *L'homme au serpent,* statue.

SALON DU CHAMP-DE-MARS

René ANDREAU. — *A Wisant,* marine.

Mlle DESLIENS. — Portrait.

Marcelin DESBOUTINS. — Six belles eaux-fortes : *Le petit chien ; Clownesse ;* deux portraits ; portrait de M. Fournieri ; portrait de M. Boudet.



BIBLIOGRAPHIE

Charles Nodier, naturaliste et médecin ; Sa théorie du choléra ; Sa dernière maladie, par le docteur Paul FABRE, de Commentry. — Montluçon, imprimerie du *Centre médical*, 1897, grand in-8° de 16 pp.

Jusqu'à ce jour, Charles Nodier n'était guère connu que par ses œuvres littéraires ; on ne savait pas que l'auteur du *Chien de Brisquet* fut un naturaliste distingué, un médecin de grande valeur.

Les biographes sont muets sur ces deux qualités du spirituel poète.

Comme naturaliste, il a donné : *la Théorie des couleurs ; Etudes sur les métamorphoses des plantes ; Dissertation sur l'usage des antennes des insectes ; l'Organe de l'ouïe des animaux ; Entomologie descriptive*, divisée en douze chapitres.

Comme médecin, Nodier est tout à faire connaître, et cependant sa *Palingénésie humaine* et sa *Théorie sur le choléra* révélaient des études des plus sérieuses ; dans ces travaux, le philosophe et le psychologue sont confondus.

Voulant échapper aux obsessions que ses titres pouvaient lui attirer, il ne voulut prendre aucune inscription ni soutenir aucune thèse en doctorat.

Ce fut comme par intuition qu'il proposait, en 1832, de combattre l'épidémie cholérique par l'utilisation de l'oxygène ; il est donc le précurseur de ce traitement.

F. P.

Recherches biographiques sur Jean Foucault, seigneur de Saint-Germain-Beaupré. — (1897), Montluçon, Herbin ; in-8° de 27 pp. — Tirage : 60 ex.

Les merveilleuses aventures de Paul Félix, sur terre et sur mer, par LABBÉ. — (1897), Montluçon, Herbin ; in-8° de 209 pp.

Vichy et ses environs, guide-poche illustré, saison de 1897, par GROS. — (1897), Cusset, Arloing ; in 8° de 173 pp. — Tirage : 2,000 ex.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1897.

SÉANCE DU 2 JUILLET

PRÉSIDENCE DE M. DE LABOULAYE

Etaient présents : MM. de Laboulaye, Bertrand, Pérot, Delaigue, Seulliet, de Vauchaussade de Chaumont, Tiersonnier, G. Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière séance. Parmi eux se trouvent offerts par les auteurs : *F.-J.-B. d'Alphonse,* de M. C. Grégoire, et *Histoire du Monastère des Carmélites de Moulins, 1628-1869*, par M. F. Pérot.

M. Bertrand est chargé par M. l'abbé J. Clément de signaler à la Société la découverte faite par notre collègue, M. Léon Picard, dans les terres des caves dépendant de la propriété de Montperroux, d'un fragment de polissoir en quartz et de tuiles gallo-romaines à rebords que l'agrandissement d'un chemin entre les « Devines » de Saint-Léon et « Valtan » de Liernolles a mis à jour ainsi que des fragments de matériaux de construction qui semblent établir l'existence d'établissements gallo-romains dans cet endroit où l'on rencontre plusieurs sources.

M. Léon Picard achève une intéressante étude historique sur le petit fief de Putey, dont le *Bulletin* a commencé la publication. Ce travail fort bien documenté et très littéraire renferme non seulement l'histoire succincte des propriétaires de ce château mais encore les plus ingénieux aperçus sur l'état des personnes et des biens à la fin de l'ancien régime.

M. Bertrand, conservateur du Musée départemental, rend compte d'un incident survenu entre M. le curé de Saint-Pierre de Moulins et lui dans les circonstances suivantes :

M. Bertrand avait appris que des sculptures trouvées en démolissant le clocher de l'église Saint-Pierre avaient été mises de côté par M. le curé et

données par lui à M. Moretti. En sa qualité de Conservateur du Musée, M. Bertrand écrivit à M. le curé pour le prier de faire déposer dans ce musée, ces objets provenant d'un édifice communal. Cette remise eut été ensuite régularisée par une délibération du conseil de fabrique approuvée par le conseil municipal.

A cette démarche faite par notre Conservateur, avec le tact et la modération que tout le monde connaît, M. le curé répondit que les sculptures appartenaient à la fabrique, qu'elles gênaient où elles étaient déposées depuis plusieurs mois, et qu'il en avait disposé comme bon lui semblait. M. le curé aurait pu dire comme bon semblerait à la fabrique et surtout au conseil municipal. Il aurait pu enfin supprimer dans sa lettre certains passages peut-être spirituels mais fort inutiles dans la discussion telle qu'elle était engagée.

M. Bertrand soumit de nouvelles observations à M. le curé, qui répondit, cette fois, d'une manière correcte, en offrant d'envoyer au Musée départemental les sculptures, après paiement d'un prix qu'il ne fixe pas. Sans insister davantage à ce sujet, on se demande comment il se fait que M. le curé veuille vendre aujourd'hui au Musée, chargé de recueillir tout ce qui intéresse le passé de notre province, à un musée qui agit pour le département et la ville, des débris de sculpture qu'on offrait gratuitement, il y a quelques semaines, à un particulier pour sa collection.

Il appartiendra, s'il y a lieu, au conseil de fabrique et en dernier ressort au conseil municipal, de trancher la question, et, en attendant, notre Société remercie M. Bertrand du dévouement qu'il apporte dans ses fonctions de Conservateur du Musée.

M. F. Pérot fait la communication suivante :

La deuxième partie du Catalogue du Musée départemental, que nous avons rédigée avec M. Bertrand, vient d'être livrée à la Société d'Emulation.

Elle se compose de 90 pages, du même format et du même genre que la première partie du Catalogue dont elle est la suite, et quatre photogravures en font l'illustration.

Ce Catalogue comprend tous les objets du moyen âge, la collection de M. Esmonnot, les vitrines de l'histoire naturelle et enfin jusqu'au dernier objet acquis ou donné jusqu'à ce jour.

Les dernières pages sont consacrées au catalogue des bois gravés ou dessinés par Tudot, et dont l'acquisition a été faite par la Société.

Ce Catalogue a été tiré à 700 exemplaires et a coûté :

Photogravures qui sont payées depuis l'an dernier.	250 fr.
6 feuilles d'impression y compris la couverture et le brochage. .	450 fr.
Total.	700 fr.

Il donne ensuite lecture du texte d'un procès-verbal constatant les découvertes faites à Ebreuil au siècle dernier.

Est admis en qualité de membre titulaire dans la classe des sciences, M. l'abbé Berthoumieu. G. B.





NOTES DE VOYAGE

EXTRAITES D'UN OUVRAGE EN PRÉPARATION « PYRÉNÉES »

(*Suite*)

DE BOURG-MADAME A AX-LES-BAINS

PAR LE COL DE PUYMORENS

---

13 Août. — La Sègre a des sources nombreuses ; de toutes les hauteurs du bassin de Cerdagne lui viennent des rios dont le principal, dit Sègre de Carol, descendant du lac de Lanoux, la rejoint sous Puycerda entre Volvir et Alp. C'est ce gave que, maintenant, remontant au nord-ouest, nous allons suivre sur sa rive gauche.

On est en plaine ; les montagnes sont loin ; campagne coupée de buissons où Puycerda, peu saillante d'ici, ne laissant plus voir que la tour trapue de son église, s'efface derrière ses peupliers raides comme des cyprès et bien en harmonie avec ces champs silencieux où l'on n'aperçoit que de rares maisons et pas un habitant. La route droite, unie, s'ombrage de platanes maigres et de poteaux télégraphiques presque également feuillus. A droite, on cotoie de nouveau mais d'un peu plus loin — près d'une lieue — l'enclave encombrante de Llivia. Du hameau d'Ur, sur le Raour, un chemin muletier mène le long de l'enclave, par le vallon d'Angoustrina, aux Escaldas, bains dont le nom pourrait se traduire : Eaux chaudes des Pyrénées-Orientales. Ces thermes, français

depuis deux siècles, n'étaient guère visités que par des Espagnols; ils prennent faveur actuellement, même en France; faveur renouvelée d'ailleurs non pas des Grecs mais des Romains; d'après les restes encore vus par Marca les bains romains des Escaldas auraient été « somptueux ».

Un coude brusque de la route revient au sud toucher la frontière puis remonte vers l'ouest au bourg d'Enveitg et, tout droit, à celui plus important de la Tour de Carol. On y retrouve la montagne; la chaîne centrale, coupée pour les Cerdagnes, reprend là son élan; de part et d'autre du val les revers se redressent plus âpres; les altitudes des soms s'élèvent et dépassent 2,000 mètres. Déjà autour d'Enveitg, et surtout en amont, de nombreux blocs traînés, d'autres couchés dans le gave ou sur ses bords et ne montrant que leurs dos polis, comme un troupeau de baleines échouées, l'usure du fond, les rayures des parois, tout témoigne du passage d'un ancien fleuve glacé. Plus loin, vers Courbassil, parmi les pentes herbues ou semées de sapins, un chaos de granit précipite ses débris.

Certes la gorge est belle, mais qu'elle rappelle celle de Gavarnie, comme d'aucuns le disent et même l'écrivent, c'est de l'exagération. Tout admirer, tout louer dans nos chères montagnes, que ce soit de confiance ou de parti pris, est également fâcheux; cela détournerait de les visiter.

Les Pyrénées sont pleines d'extrêmes beautés, mais il n'est peut-être pas de montagnes où elles soient plus variées, plus diverses et, avouons-le, plus inégales; on y passe en une heure, on pourrait dire parfois en un moment, du plus ordinaire au sublime. Il faut savoir attendre et chercher. Mais s'extasier devant le banal n'exciterait pas à trouver le mieux; crier merveille devant un écroulement de roches comme il y en a tant ne rendrait pas curieux de voir les grands désastres des hautes cimes.

Au delà de ces talus de débris qui l'encombrent et la resserrent la combe en plein granit reprend la noblesse de ce

règne, sa grande allure, ses franches et chaudes couleurs ; les pentes se rougissent de bruyères ; au fond quelque fertilité ; entre les grises pierrailles ùn peu de culture et d'arbres ; quelques prés d'un vert éclatant percés de pointements de la roche ; sur un de ces reliefs, entre la route et le gave, parmi de basses masures couvertes de schistes ardoisiers, une tour carrée et le pan ruiné d'une autre avec quelques vestiges de murailles écroulées, ce sont les restes, pillés pour construire les masures, du manoir de Carol. Manoir mauresque, dit-on ; c'est possible ; mais plutôt — vu la situation — simple rempart et tours d'alarme pour la défense du défilé à son étranglement.

Mais rapidement la combe, parallèle jusque-là à la crête faîtière, s'évase en recevant à gauche — rive droite de son gave — le val profond (2 lieues) de Campéardos ouvert par le brusque recul de la haute chaîne à l'ouest. De ce confluent résulte un vaste bassin, une vallée majestueuse dans son calme souriant, captivante thébaïde où le bourg de Porta repose dans ses herbages, protégé du nord-ouest par le massif déchiré de Font-Frède, dominé au levant par le cap adouci de Puncho (2,586^{m}).

Il est près de midi, heure du repos pour bêtes et gens ; où s'arrête-t-on ? L'automédon l'ignore n'ayant jamais poussé que jusqu'à Bourg-Madame. Porta a des toits engageants ; mais M. Castel croit bien se rappeler qu'au Vernet c'est Porté qu'on lui recommandait. Porta-Porté, cela se ressemble ; va pour Porté ; d'ailleurs ça divise mieux la route, très dure surtout au col de Puymorens pour les chevaux qui ont encore à faire une longue traite jusqu'à Ax. Trois kilomètres c'est peu ; allons ; mais déjà la pente s'accuse, la thébaïde se sauvagise ; au milieu de la vallée un saillant de roches qu'il faut tourner, et sur elles, encore fière dans ses derniers débris, une ombre de ruine que les livres nomment : la Tour de la Cerdagne et les habitants : « le Château ». Les habitants semblent dans le vrai ; c'est mieux la place d'un

castel que d'une tour défensive, si éloignée d'ailleurs de ce qu'elle eût défendu.

Derrière le château un village étageant d'assez pauvres maisons au pied de hauts revers nus qui barrent et paraissent clore la vallée. C'est sur la droite qu'on croit devoir poursuivre; mais non, ce qui s'ouvre vivement à l'est c'est une gorge tout autre, étroite, sévère, noblement couronnée des grands massifs de Carlitte et de Pedroux, la gorge de Font-Vive dont le rio rapide et clair tombe des neiges, visibles d'ici, dont le Carlitte se drape, et du lac de Lanoux, le plus grand des Pyrénées (3 kilomètres de long), glacé neuf mois sur douze, mystérieusement caché là-haut dans un hérissement de crêtes.

Le gave, vraie source du Carol, s'unit à lui juste sous le village, au point même où nous sommes arrêtés admirant la nature mais moins charmés, les chevaux et nous, de la situation car ce village, triste hélas !... c'est Porté, l'espoir du voyageur ; nous regrettons Porta.

La grand'route n'y passe pas ; un faux chemin, étroit mais pierreux, et même deux doivent nous y conduire ; lequel ? Pas de renseignements, le naturel reste invisible ; il déjeune, lui, sans doute à cette heure ; heureux le naturel. Nous prenons donc le chemin le plus court, celui d'en haut. « Ça n'est pas le bon », nous dit soudain par-dessus un mur une jeune tête d'indigène malin. — Mais là, dans ces maisons d'en haut il y a bien une auberge ou tout au moins une écurie ? — Une auberge ?... dit l'enfant de Porté de plus en plus sardonique, il y a bien ici une écurie ; mais pour vous... et du coin de l'œil et de l'épaule il montre un toit au bas de la côte ; le gars ne veut pas se compromettre ; suivons le coin d'œil faute de mieux.

Les chevaux et leur maître restent en haut, cherchant l'écurie ; nous descendons par des ruelles où le service municipal — s'il y en a un — n'a jamais passé son balai. La maison indiquée se cache dans une cour entourée de grands murs ;

voici la porte charretière à toit d'ardoises, ouverte pour la moisson qu'on vient de rentrer sans doute, car de la paille est semée et accrochée partout, mais pas de char ni de moissonneurs ; l'auberge ?... une assez longue bâtisse de pierres sèches, ferme ou mas de rustique aspect, mais égayée d'une vigne à superbes raisins noirs qui enguirlande la porte ronde et festonne une fenêtre ornée d'un balcon de fer flamboyant de capucines.

Enfin quelqu'un ; d'une étable à cochons sort un homme tirant par les pattes un pauvre porc le ventre en l'air ; horreur !... va-t-il le tuer ? non, la bête ne crie pas et pourtant elle gigote. Elle est donc bien malade ? Oui, très malade, et l'homme, très inquiet, vient de lui faire une saignée à la queue ; cela nous semble insuffisant, nous proposons nos soins ; il faut faire ce qu'on peut. On entre dans la maison pour préparer les remèdes. Deux femmes nous accueillent, fort tourmentées aussi, mais dignes et très hospitalières. Devant leurs inquiétudes nous n'osons plus parler de nos besoins, mais elles les devinent ; Mme Barnole Michette, la maîtresse du logis, ne tient pas auberge si l'on veut, mais si nous nous contentons de ce qu'elle a... — Oh ! certainement, Madame... — On ne nous demande qu'un petit quart d'heure.

Profitons-en pour faire un tour dans le village.

Notons d'abord son altitude ; c'est un des plus élevés de France, ainsi que le montre un timbre de fonte incrusté à l'angle extérieur de la cour et portant cette légende : « Nivellement gal de la France au-dessus du niveau de la mer, 1604m,96 ».

Cet hiver, Porté avait trois mètres de neige ; elle montait jusqu'au balcon aux capucines et n'a fondu que fin avril. Il n'est pas seulement haut sur le monde, il est encore bien loin de lui ce village enveloppé de ce fier revers des monts qui semble tout barrer, de ce cercle de pointes lui fermant presque le ciel, au fond de cette âpre gorge où — seule richesse de cet isolement — bondit, le long des dernières

masures, parmi quelques champs de seigle ou de lambeaux de prairies, le gave argenté de Font-Vive.

Le déjeuner est prêt et le malade va mieux ; deux excellentes nouvelles. Une échelle — disons plutôt : un escalier de meunier — mène au premier étage dans une grande cuisine, puis, à côté, dans une petite chambre luisant de propreté, où une nappe très blanche est mise près de la fenêtre aux capucines ; et sur cette nappe successivement : une omelette..., mais quelle ?... dorée, fumante, à la graisse d'oie fraîche... un chef-d'œuvre d'omelette ; puis une truite de Lanoux, qu'il suffit de nommer ; puis un perdreau aussi tendre que beau ; salade ornée des fleurs voisines, aurore et nacarat ; et fromage du pays, parfait comme le reste ; café exquis, liqueurs variées et... voilà tout ; un festin de princes. Quant à la note, n'en parlons pas ; modeste à n'y pas croire. Vive MM^mes Barnole sœurs et vive aussi Porté ; nous y reviendrons, j'espère. — Pour faire l'ascension du Carlitte ? — Sans doute, Mesdames..., et pour le déjeuner.

Toutes les joies !... en prenant congé nous voyons Dom Goret s'avancer titubant encore mais frétillant tout de même de sa pauvre queue rouge ; il nous bénit, ainsi que ses maîtres ; c'est trop, Dame nature y est pour plus que nous.

M. Castel a vécu près de ses chevaux, pas mal, mais sans truite ni perdreau ; plaignons M. Castel.

Pour gagner le col de Puymorens qui, au N.-O., domine immédiatement Porté, il faut d'abord piquer directement au levant sur le revers nord de la gorge de Font-Vive par une rampe de 1,500^m ; puis, tournant presque sur soi-même, revenir sur le village en laissant derrière soi, au ruisseau de Courtal, une autre petite gorge triste, peu digne du beau nom qu'elle donne au pic qui la termine, le pic de Coume d'or.

Porté, à deux cents mètres environ sous les pieds, fait d'ici bien meilleure figure ; ses toits de schiste sous le soleil brillent comme nacrés et son berceau, baigné du cristal azuré de ses gaves, semble plus vert et plus riant. Et la

rampe s'élevant toujours, poudreuse et sans le moindre ombrage, le long des parois gneissiques dont les lames brunâtres absorbent et reflètent l'ardent midi, franchit bientôt près de sa naissance le rio Carol à peine grossi du filet de la Vignole, pivote encore sur soi, serpentant sur cette combe aride, et, par deux grands échelons, arrive enfin au col (1,932^{m})... où nous soufflons un peu.

Triste, ce col de Puymorens, et sans vue, au moins devant soi. En se retournant — et c'est le moment, bien qu'on l'ait fait plus d'une fois dans la montée — on a l'ensemble, presque jusqu'à Puycerda, de la belle vallée qu'on vient de parcourir, belle surtout de haut avec les deux cirques qui s'y ouvrent, avec cette escorte de cimes qui ont l'une après l'autre surgi sur ses revers, armée rocheuse que semble commander au midi la fière pointe de la Tose.

Mais en avant, de tous côtés, rien qu'un moutonnement de croupes secondaires, couvertes, pour uniforme parure, d'une herbe rude, le glissant « jispet », mornes replis déserts où l'on n'entend pas une sonnaille, où l'on ne voit pas un troupeau.

Une maison pourtant dans cette solitude, et solide — un refuge de granit, — c'est le poste des douaniers, mais sans douaniers pour le moment et ne gardant le passage que par son prestige. Non pas que le poste soit une sinécure ; le col de Puymorens est bien près de la frontière, et la route qui descend maintenant, allant franchement à l'ouest, s'en rapproche à moins de deux cents pas, là où l'Ariège qui vient de prendre sa source à l'étang de Font-Nègre, sous le pic de ce nom marque la limite entre les deux pays. Or derrière cette limite si rapprochée du col par l'anse profonde qu'elle décrit vers lui et si peu difficile à franchir, c'est mieux que l'Espagne pour la contrebande, c'est le célèbre val au nom retentissant, surtout avec accompagnement d'orchestre, c'est — on ne s'en douterait pas d'ici — le pittoresque val d'Andorre.

En se portant, non pas sur le bord de l'Ariège — qui, bien

qu'à un niveau de plus de 1,600^{m}, roule naturellement dans un fond relatif — mais sur une des cimes, non visibles d'ici quoique peu distantes, qui dominent son bassin, on aurait au-dessous de soi tout le pays Andorran comme une carte en relief, ou, plus exactement, en creux ; en effet « les vallées et souverainetés d'Andorre » — titre dans les actes officiels de la soi-disant République qui eut pour père un roi, Louis-le-Débonnaire — ne sont qu'une assez grande vallée flanquée de ses vallons, où les Valires s'unissent pour former l'Embalire, affluent de la Sègre. Certes ce coup d'œil plongeant, sorte de visite à vol d'oiseau, sur ce fameux repli des monts, serait tentant et mériterait un petit écart d'une heure ou deux, mais déjà la journée avance, et d'ailleurs le pays d'Andorre, petit phénomène montagnard dont les coutumes datant de mille ans n'ont pu s'établir et durer que dans le cercle qui l'enferme, demande mieux qu'un regard, même tombant de haut ; il vaut d'être étudié, et c'est un de nos désirs — voire un projet, si faire se peut — d'y venir quelque jour, par l'Espagne. Continuons donc de rouler.

Rouler est le mot, car le chemin, bon jusqu'au col et au delà, s'est brusquement gâté, et le landau se berce dans les ornières comme une barque dans le roulis. Pourquoi ce changement? nous sommes sous les mines de fer de Puymorens qui, de là-haut, 2,095^{m}, descendent à la route, par un rail rapide et tournant d'un kilomètre de long, le minerai qu'elles puisent entre deux mamelons ; or la route accentue sa pente ; se coudant soudain à angle aigu pour s'enfoncer au nord-nord-est en longeant la frontière sur la rive droite du gave, elle va s'abaisser pendant une lieue et demie, c'est-à-dire jusqu'à l'Hospitalet, de plus de 300^{m} ; à cette inclinaison les lourdes voitures des mines, qui ont chargé le minerai au débouché du rail, ne se retiennent que par des freins puissants mais primitifs, de grossiers sabots de fer qui font charrue sous le char traînant ; et il y a des files de chars, et qui ne se rangent pas pour vous, les pauvres !... ils ont assez à faire de ne pas verser.

De là l'effondrement de la route, tel qu'on n'y peut pas tenir, on aurait le mal de terre. M. Castel, au petit pas, en se garant de son mieux, tâche de se tirer de ce labourage ; ses voyageurs s'en tireront à pied.

On n'en jouirait que mieux de la nature... si elle était plus réjouissante ; mais combien triste, grise et bornée ! — On étoufferait entre ces flancs pelés, sur cette route poussiéreuse, si un coup de vent du nord s'élevant de la vallée de l'Ariège ne vous rafraîchissait en vous poudrant un peu. Voici, coupant le chemin, le sentier de mulets qui descend presque droit du col vers l'Andorran ; sautant l'Ariège naissant vers la fontaine de la Paloumêra, il passe la frontière qui est toujours tout proche, et va gagner Andorre le long d'une des Valires, Valira del Norte. Plus loin autre cabane de douane au pont Cerda, sous les roches du Saut du Taureau, âpres racines du pic de Nères-Soles (2,634^{m}). Les revers se meublent par places et reprennent quelque allure. Le creux de vallée profond, étroit, laisse voir un bout de pré assombri du feuillage des aulnes ; c'est là que se cache l'Hospitalet ; on ne le verra qu'en y touchant ; la route y tombe par échelons, le dépassant d'un quart de lieue pour y revenir d'autant ; tous ces détours sont fastidieux ; plus court est de couper aux hasards du talus, mais il est assez raide.

Voici la maison hospitalière, la plus belle de ce tout petit hameau ; une bâtisse bien banale mais bien utile, l'hiver surtout pendant les six ou sept mois de neige. Deux voitures dételées sont dans le petit préau devant la porte ; la nôtre s'y reposera quand les ornières l'auront rendue. En attendant nous écoutons non sans y compatir, les doléances de voyageurs qui, partis avant nous de Bourg-Madame mais retardés par l'état du chemin, vont manquer le train à Ax. Ils tenaient à ce train ; ils n'y seront pas et s'exaspèrent, traitant de belle manière les mines, les ponts et le gouvernement ! L'hôtelier comprend leur ennui et cherche à l'adoucir en assurant que le conseil général a émis pour la route un vœu de 55,000 fr.

— « Un vœu !... de belles intentions !... Le chemin de l'enfer en est pavé... et il n'est pas meilleur pour ça !... » — L'hôte soupire. — M. Castel arrive cahin-caha et ses chevaux fumants, mais comme eux calme et résigné : un philosophe, M. Castel.

Une heure de repos et nous repartons, toujours à pied, comme les chevaux, car jusqu'aux Bordes de Saillens c'est toujours les mêmes fondrières. De ce point la pente devient moins forte et les freins-socs ont moins fonctionné. On peut remonter et même trotter un peu.

Depuis l'Hospitalet, et déjà au-dessus, nous sommes entrés dans l'Ariège, et maintenant, à mesure que s'accuse le bassin principal de ce département, l'aspect de la gorge change et prend un mâle caractère ; droite comme un coup de sabre et s'entaillant de plus en plus, elle cache de ses revers abrupts les hautes cimes dont on se rapproche mais elle les laisse deviner à leurs puissantes assises, à leurs flancs granitiques si hardiment dressés.

Après Merins, pauvre bourg étouffé entre les caps de Karoutch et de Largens, et que n'enrichissent pas trois abondantes sources sulfureuses, le gave, grossi du rio des Estagnols et çà et là de ruisselets et de cascades, se précipite serrant de près la route, dont la pente devient de plus en plus forte, et, la coupant trois fois jusqu'à la troisième Bazergue ou Bazergue d'amont, la borde ensuite d'un rapide flot d'écume. Des bois de sapins épais ont envahi toutes les hauteurs ; plus bas les hêtres, les frênes, les vernes glissant leurs masses compactes entre les épaulements et pendant presque en surplomb comme les roches, resserrent encore le défilé et l'assombrissent tellement qu'à 6 heures du soir on se croirait à la nuit.

Pourtant, aux Bazergues d'aval, la gorge a pris quelque largeur et montre des cultures ; mais brusquement en son milieu elle se barre de pointes rocheuses, s'ouvre de plus en plus et au delà de ces pointes laisse voir un haut revers, encore ensoleillé des derniers feux du soir, qui semble la fermer. On

sent l'approche d'une grande vallée tournée en autre sens ; ou plutôt on devine que le bassin, réunissant là ses gorges du sud et de l'est, va s'incliner vers le couchant. Et en effet déjà s'ouvre sur la droite un des confluents orientaux du bassin, le val ombreux où roule l'Oriège ; pressé de confondre ses eaux avec celles du gave au nom presque semblable — l'Ariège, — le torrent s'engouffre sous la route, et les deux gaves se mêlent près de premières maisons qui annoncent une ville, c'est Ax, où nous entrons.

M. Castel s'arrête à l'hôtel Sicre, le meilleur d'Ax, dit-on ; une date au-dessus d'une porte — 1797 — indique du moins qu'il n'est pas neuf. Les chevaux y sont très bien ; les écuries, de l'autre côté de la rue, sont d'énormes caveaux dépendant de remparts anciens — Ax était fortifiée, — très puissants pour l'époque mais aujourd'hui presque entièrement disparus ou noyés dans les constructions nouvelles ; la lumière Edisson brille sur ces murs antiques ; c'est le bon vieux temps paré de la jeunesse incandescence.

AX-LES-BAINS

14 Août. — Beau temps, très chaud. — Ax, dont le nom viendrait, dit-on, d'*aquæ*, — il faut bien à propos de thermes qu'il y ait du romain dans l'affaire — est du reste la bien nommée ; les eaux abondent, chaudes et froides. L'Ariège, qui a reçu l'Oriège en amont de la ville, se grossit en aval de la rivière d'Ascou qui traverse Ax par le milieu, formée elle-même de la Lauze et du Riou-Caou ; et le gave déjà fort n'emporte pas dans la grande vallée que les eaux des hauteurs, rios, ruisselets et cascatelles, mais en même temps les eaux profondes, les sources thermales sulfureuses qui jaillissent de toutes parts du sol ; « on dirait que la ville tout entière (Joanne) repose sur un réservoir d'eau bouillante. » Aussi les Axénois prétendent-ils que la neige fond plus vite et plus tôt chez eux que partout ailleurs.

Il semble difficile pourtant d'attribuer ce privilège aux sources ; vu en effet leur température qui pour certaines atteint et dépasse même 75 degrés, il faut que les cavernes où elles prennent naissance au fond de l'hiatus de la vallée, entre le granit et les couches primaires soulevées et disloquées par lui, il faut que ces cavernes où elles s'échauffent et se minéralisent soient par une profondeur de 1,500 à 2,000 mètres au moins ; les sources pour transmettre leur chaleur à la surface du sol auraient donc à réchauffer d'abord une épaisseur de l'écorce terrestre de 2 kilomètres environ ; on conviendra que c'est beaucoup, et si les Axénois sont si favorisés c'est plus probablement que, bien que non loin de la grande montagne, ils sont gardés du nord par le Saint-Barthélemy et peu distants de la plaine, qui commence presque à Tarascon.

Le centre d'Ax est une grande place ombragée de lignes de beaux platanes, entourée d'établissements thermaux et d'un grand nombre de boutiques foraines. Sur cette place, au débouché des allées promenades de la vieille ville, s'élève l'église paroissiale de Saint-Vincent, assez étrange avec son clocher sur la droite, son portique aux charpentes frangées de toiles d'araignées et surmonté de statues en terre cuite formant un groupe dramatique à la mémoire de saint Udant. Une inscription explique le drame :

« Udant pour des captifs c'est la loi de la guerre
D'adorer Attila, le maître de la terre.
Non, l'invincible a dit : Dieu seul adoreras.
Je veux vaincre Attila, je ne l'adore pas.

Saint Udant, vainqueur d'Attila, martyrisé à Ax en 452, sous le pape saint Léon et Marcien, empereur d'Orient. »

L'intérieur est un assez beau vaisseau, mais de toutes les époques et d'une décoration criarde. Les ogives, visiblement ajourées après coup sous charpente, ne sont pas suffisamment appuyées par les chapelles trop peu profondes et prenant lumière de trop haut. Reliefs polychromes assez décoratifs à

l'entrée; d'un côté, une sainte Vierge tirant les âmes du Purgatoire; de l'autre un bon Pasteur d'un assez beau mouvement mais couronné d'une gloire dorée, pleine et trop large, qui ressemble à un chapeau de paille.

La petite ville, sans caractère particulier mais non sans prétentions, se fait surtout remarquer par ses bâtiments balnéaires, aussi nombreux que considérables : Thermes du Couloubret, du Breilh, Viguerie; un plus récent, « le modèle », qui, malgré son nom modeste, est moins beau que les Thermes du Teich, un vrai palais à peine fini. Il serait trop long de les décrire, et les sources si variées qu'ils se partagent sont trop connues et trop suivies pour qu'il soit besoin de les vanter.

Touchant les Bains du Teich et le long du rio, s'étend un joli petit parc, le coin le plus agréable d'Ax.

Les Romains, s'ils connurent ces eaux, n'y ont guère laissé de traces; et les Maures?... y venaient-ils en baigneurs ou en maîtres? Sur une roche derrière le parc, au confluent du Val d'Orlu, on montre quelques pierres, restes du château Mahou qu'on dit avoir été bâti par eux; était-ce un castel ou un fort?

Au moyen âge Ax est le Barèges du temps ; saint Louis, au retour de sa première croisade, y construit l'hôpital et, tout auprès, le « bain des Ladres ». Le nom de Louis devait d'ailleurs porter chance au pays; la vogue vient à ces eaux sous le règne de Louis XIV; elle s'accentue sous Louis XV et Louis XVI, et l'hôpital, entretenu ou rebâti par eux, est encore restauré sous Louis-Philippe.

Le bain des Ladres existe toujours tel qu'il fut établi au XIII[e] siècle; c'est une assez vaste piscine à ciel ouvert, au pied de l'hospice.

La ladrerie a disparu, ou du moins ne se traite pas au grand air; on ne se baigne donc plus dans ce bassin, mais on y lave *coram populo* toutes les horreurs d'Ax, depuis le linge des malades jusqu'aux choses que, dans le nord, on prépare à la mode de Caen. Il paraît que « ça ne fait rien » parce que l'eau

est très sulfureuse ; mais la couleur en est jolie !... ne parlons pas de l'odeur.

Près du château Mahou, dans la même gorge en amont de la ville, une autre roche plus haute, assez abrupte, porte une petite chapelle, en forme de fortin à poivrière, dédiée à Notre-Dame et portant une belle statue de la sainte Vierge, les bras étendus.

Ce monument, ainsi que la route en spirale qui y conduit, est l'œuvre de l'ancien curé d'Ax, M. l'abbé Commenge, dont la tombe, bien modeste dalle noire, est posée presque ras terre au pied de la chapelle du côté de la ville.

La vue est belle de ce point sur Ax et ses vallées.

15 Août. — La fête de l'Assomption se célèbre ici en grande pompe ; Mgr l'Evêque est venu de Pamiers présider aux offices. Après Vêpres, le clergé, sortant de l'église bannières en tête, s'élève lentement au chant des psaumes vers la roche de Notre-Dame ; la ville entière suit, et même les alentours, en procession sans fin où se répètent les chants ; le cortège, monté par une des pentes, s'arrête quelques instants autour de la chapelle pour recevoir la bénédiction épiscopale, puis s'écoule par une autre rampe ; de sorte que ce double flot, qui monte et descend à la fois, enguirlande toute la petite montagne.

Le soir une surprise apparaît dans le ciel : le monogramme de l'*Ave Maria*, un AM électrique, brille soudain sur la petite chapelle, et, à cette lueur, la Vierge que dérobait la nuit surgit blanche, agrandie d'un éclat fantastique et comme suspendue entre la terre et les étoiles.

16 Août. — Le lendemain départ d'Ax et, par la plaine de Tarascon, — avec la vue déjà lointaine de la Haute-Chaîne centrale, région du Mont-Vallier, — par Toulouse, Aurillac et Clermont, retour en Bourbonnais.

A. Môny.





LES CARMES DE MOULINS

(*Suite*)

L'aile du Nord, ayant face sur l'avant-cour, et d'une longueur d'environ dix toises un pied et trois pouces et quatre toises cinq pieds neuf pouces de largeur, avait aussi au rez-de-chaussée son promenoir donnant au midi et se composant d'un vestibule, d'une salle d'assemblée ou parloir, le tout voûté, et d'un escalier en pierre de Volvic donnant accès au clocher. Le premier étage, composé d'un large corridor sur la façade du nord, communiquait, du côté du midi, à des cellules et, par le clocher, à la tribune et au promenoir adossé à l'église.

Tous ces bâtiments étaient en assez bon état. La charpente de leurs combles et celle de l'église étaient superbes et très solides, selon les expressions mêmes du rapport.

Entre ces trois parties du cloître se développait une cour d'environ douze toises deux pieds de largeur sur dix-neuf toises deux pieds de longueur.

Quant aux annexes de la maison, elles consistaient en un ancien bâtiment, attenant à l'aile du nord, renfermant un pressoir avec une belle cave. Au premier étage, se voyaient des vestiges d'anciennes cellules et un grenier régnant sur le tout. Par derrière un hangar et une serre. Tous ces bâtiments étaient en assez mauvais état.

Le jardin du couvent était d'environ quatre mille soixante-cinq toises carrées de superficie ou d'environ vingt-quatre boisselées un cinquième.

Les treize maisons appartenant aux Carmes, presque toutes



en très mauvais état, se trouvent ainsi indiquées et estimées dans le rapport des experts du 23 au 28 octobre 1790. Rue des Carmes, la maison numérotée 488, attenant de midi la porte de l'avant-cour du couvent et adossée à l'église, estimée 779 livres ; — celle n° 465, au nord de la dite porte du couvent, 376 livres ; — celle n° 466, à côté et au nord de la cour du couvent, 1334 livres ; — celle n° 467, 1463 livres ; — et celle n° 469, 1000 livres. Rue Saint-Martin, immédiatement après l'église, est un corps de bâtiments composé de trois maisons, celle n° 489, estimée 1500 livres ; — celle n° 490, 1500 livres ; — et celle n° 491, 2500 livres. Rue des Cameaux, la maison n° 429, occupée par le chapitre, pour l'usage d'un four banal, estimée 400 livres. Rue de la Batterie, la maison n° 535, dépendante du petit dauphin et y communiquant, estimée 1174 livres. Place des Lices, la maison du petit dauphin, sous le n° 300, estimée 2811 livres ; — celle n° 358 dont le derrière donnait sur la rue des Bouchers, 5213 livres, et une autre petite maison dépendante de la première, 787 livres. Ces deux dernières maisons avaient été vendues, le 17 février 1781, à bail emphytéotique pour quatre-vingt-dix-neuf années, avec condition de reconstruire à une époque fixée (1).

Le total des estimations, tant pour la maison conventuelle que pour les treize maisons à loyer qui en dépendaient, s'était élevé à 35,488 livres, déduction faite des impositions.

Les Carmes avaient un domaine dans le voisinage de Mi-Bonnet et encore connu sous le nom de l'Alliault, commune de Toulon, avec le titre de fief, affermé 550 livres. Ils faisaient, en même temps, remarquer que l'emplacement de la chapelle de Mi-Bonnet et sa charmille devaient, de droit, revenir à ce domaine, lorsque sa confrérie n'existerait plus, confrérie indiquée par l'inscription suivante qui existe encore

(1) Pour obéir aux ordres du roi du 5 juin 1725 et à l'ordonnance de l'intendant du 10 juillet de la même année, ces religieux avaient déclaré que les maisons qu'ils possédaient étaient alors louées, par an, 1,093 livres 10 sols.

sur la façade du bâtiment servant maintenant de grange et relevée par feu Tudot (1).

DV · PONTIFICAT · DE · CLEMENT · VIIIE.
REGNANT · EN · FRANCE · HENRI · 4E. ESTAN
CVRE · DIZEVRE · ME SYMON · CROYSSANT
\ DOCTEVR · EN · THEOLOGIE ·
LAN · 1601
LA · PNE · CHAPELLE · A · ESTE · BASTIE · EN
LHONNEVR · DE · DIEV · DE · MR · ST
CLAVDE · DES · BIENS · FAICTS · ET
AVSMONES · DES · GENS · DE · BIEN · A
LA · DILIGENCE · DE · HONNESTES
PERSONNES · IEHAN · OGIER · ME
DE · LA · CHOPINE · IACQVES · DERISAVX
ME · FORBISSEVR · FRANCOIS · CHAR
BOVNIER · ME · BOVLONGIER · XPOELE
CHAPPVS · ME · CORDONNIER · CLAVDE
PROST · DIT · LE · IVSTE · PIERRE · CHA
RBOVNIER · DIT · PIAT · ME · CELLIER ·
ET · SIRE PIERRE · GIRAVD · MARCHANT
TOVS · MES · DE · LA · CONFRESRIE · DE
NRE DAME · DE · MIBOVNET · ET · DE
MONR · St · CLAVDE · TOVS · BOVRGOIS
ET · HABITANS · DE · LA · VILLE \ DE
MOLINS · EN · LANNEE · 1601

Ils avaient, en outre, 86 œuvres de vigne dont 36 à Bardon, 16 aux Champins et à Valière, et 18 à Panloue. De ce chef, leur revenu s'élevait à 300 livres environ (2).

(1) Congrès archéologique de France tenu, à Moulins, en 1854.
Les confrères auraient dû mettre, dit M. du Broc de Segange, *réédifiée ou réparée;* car la chapelle existait du temps des ducs de Bourbon, ainsi que le prouvent deux actes de 1505 et de 1542. (Notes sur la Collégiale de Moulins, 1897, p. 48 et 49).

(2) Pour obéir aux ordres du roi et à l'arrêt du Conseil d'Etat du 11 octobre 1692, ils avaient alors déclaré qu'ils possédaient 60 œuvres de vigne autour de Moulins.

Annuellement, le total de leurs rentes était de 665 livres, 11 sols, 8 deniers; sans y comprendre une rente en grains de 90 livres.

Ils possédaient aussi une portion de dîme de grains, vin et charnage qui se percevait, à Bressolles, conjointement avec le seigneur de cette paroisse et l'abbesse de Saint-Menoux. Leur part était affermée 50 livres.

Les mûriers de leur enclos s'affermaient 138 livres. Ils avaient encore trois deniers de cens.

Les revenus des Carmes montaient donc à 3,500 livres, 11 sols, 11 deniers; leurs charges à 338 livres, 3 sols, 6 deniers, d'où un excédant de revenu de 3,162 livres, 8 sols, 5 deniers. Parmi les dépenses, nous remarquons une somme de 140 livres pour les frais de visites des supérieurs.

Au nombre des objets renfermés dans l'église, la sacristie et le couvent, l'état des meubles et immeubles, dressé le 28 février 1790, indique : un bras de vermeil contenant une relique de saint Antoine, un autre bras de bois doré avec une relique de saint Vincent et, dans un vieux reliquaire en bois, un morceau du voile de sainte Madeleine de Pazzi.

Pour être complet, indiquons encore : le laboratoire du P. Thourel, vicaire-prieur, avec « trois tables et une chaise autrefois tapissée »; la chambre du P. Couquet garnie de sa commode « très incommode ».

Parmi les objets de la cuisine, on cite : une poêle à « rissoler des marrons », deux poissonnières avec leur garniture, six casseroles de cuivre rouge, une douzaine de gobelets pour vin étranger.

Le mobilier des chambres était très ordinaire. On possédait cependant deux jeux de trictracs et un jeu de reversi.

La vente des objets mobiliers eut lieu le mardi 26 juillet 1791 et produisit 873 livres, 2 sols.

Quant à la bibliothèque, elle avait fait l'objet d'un mémoire adressé à la municipalité par les religieux eux-mêmes.

Au moment de la Révolution, 6 mai 1790, la maison n'avait que cinq religieux : Sébastien Thourel, vicaire-prieur, âgé de 81 ans ; Maurice de Saint-Léger, sacristain, 59 ans ; Ambroise Couquet d'Arbois, 40 ans ; Jean-Baptiste Fuin, docteur de Sorbonne, procureur ; et Benjamin Derricy, 52 ans. Seul, sur l'invitation des officiers municipaux, ce dernier déclara vouloir rester dans le couvent, s'il était conservé.

Le 14 août de cette même année 1790, les P. Carmes demandent à être autorisés à recevoir, de leurs fermiers et locataires, les termes qui leur sont dus. Il leur est alors accordé provisoirement une somme de 1,550 livres, montant des six premiers mois de leurs pensions échues le 1er juillet dernier et à eux attribuées par décret du 23 février de la dite année, sanctionné le 26 du même mois. Toutefois, sur cette somme, il faut déduire : 1° celle de 759 livres, 8 sols, 1 denier qu'ils ont déclaré avoir reçue depuis le 1er janvier dernier ; 2° celle de 129 livres, 3 sols, 4 deniers, pour le premier tiers de leur contribution patriotique. De telle sorte qu'ils ne sont autorisés à toucher que 661 livres, 8 sols, 7 deniers, étant spécifié que les quittances de cette somme seront reçues, lors de la reddition du compte de leurs revenus, en déduction de ce que leurs fermiers et locataires pouvaient redevoir, par le receveur de la Caisse de l'extraordinaire (1).

Le 12 janvier 1791, à la requête du procureur syndic Perrotin, J.-B. Joseph Martin Radot, administrateur du district de Moulins, s'étant transporté, avec son secrétaire, en la maison des Carmes, avait invité ces religieux à se conformer à la loi, c'est-à-dire à leur remettre tous les titres, chartes et papiers qu'ils pouvaient avoir, afin qu'ils soient déposés aux archives du district.

A la date du 12 août de la même année, nous trouvons un mémoire des citoyens de la section des Carmes demandant, vu que cette communauté n'existe plus, qu'ils soient autorisés

(1) A. D. de l'Allier. — 1er registre des délibérations du district de Moulins.

à changer le nom de leur rue en celui de rue Mirabeau, ce qui fut immédiatement accepté (1).

La chapelle des Carmes ayant remplacé, pour l'exercice du culte, l'église Saint-Pierre des Ménestraux, une pétition des habitants, à la date du 6 avril 1792, réclame un accès convenable pour cet édifice. Les administrateurs du district, « considérant que l'entrée des églises paroissiales doit avoir un accès facile, que celui de l'église Saint-Pierre se trouve au contraire obstrué par une porte et deux petites maisons qui sont de droite et de gauche qui avaient été aliénées avant que le département eût déterminé la translation de cette paroisse, que la confection de cette nouvelle rue tendante de Saint-Pierre à Saint-Joseph exige impérieusement que la principale ouverture de cette rue soit dégagée de tout ce qui peut être un obstacle à la liberté du passage, prendront les mesures pour que droit soit fait à la pétition, c'est-à-dire que la porte d'entrée de la première cour des ci-devant Carmes sera démolie dans le plus court délai ; et que, pour ce qui concerne les maisons qui sont aux côtés de cette porte, la municipalité de Moulins sera autorisée à traiter avec les adjudicataires de ces maisons » (2).

A la date du 22 juin 1793, nouvelle pétition des citoyens, composant la section de l'égalité, tendante à obtenir des réparations à leur église paroissiale, la toiture des chapelles du côté du cloître adossé à l'église ayant été découverte lors de la démolition de ses arcades adjugées au citoyen Radot. Des commissaires sont nommés pour procéder à la visite des lieux et leur procès-verbal sera ensuite examiné par le directoire du district pour que le département puisse statuer ce qu'il appartiendra (3).

(1) A. D. de l'Allier. — 1er registre des délibérations du district de Moulins, fol. 166 et 167.

(2) A. D. de l'Allier. — 2e registre des délibérations du district de Moulins.

(3) A. D. de l'Allier, 6e registre des arrêtés et délibérations du district de Moulins, fol. 72.

A cette époque, juin 1793, l'église était desservie par MM. Dupoux curé, Benoît et Delepaud ou Delepand, vicaires. Le 2 juillet, réclamation du curé à l'effet d'être remboursé du montant de ses dépenses relatives au culte depuis la translation « du service » de l'église Saint-Pierre des Ménestraux dans celle de Saint-Pierre des Carmes (1).

Le 31 janvier 1794, eut lieu l'adjudication de la démolition des clochers se trouvant dans l'étendue de la commune de Moulins. Celui des Carmes a été adjugé à 391 livres (2). Il renfermait cinq cloches.

Dans les premières années de ce siècle, on le reconstruisit, ainsi que le constate l'inscription suivante, gravée sur une pierre blanche placée à son sommet : « Posée le 11 novembre 1809, M. Nicolas de La Mousse étant curé de cette paroisse. » A l'heure actuelle, il est de nouveau démoli (3), en partie, et doit être remplacé par un véritable monument, œuvre de M. Mitton, architecte. Avant de disparaître, notre collègue, M. Vié, nous en a gardé le souvenir dans un magnifique des-

(1) A. D. de l'Allier. — 6e registre des arrêtés et délibérations du district de Moulins.

En 1791, l'expert nommé pensait qu'il était convenable d'établir le logement du curé de la nouvelle paroisse dans le bâtiment joignant le chevet de l'église, le cloître adossé à ce bâtiment et la cour qui était derrière. Quelques nouvelles constructions devaient être faites pour rendre habitable le logement s'élevant à 1,236 livres, 17 sols, 11 deniers.

Les parties du couvent restant à la disposition de la nation s'élevaient à la somme de 5,520 livres.

Quant au jardin, il pouvait avoir quatre boisselées, c'est-à-dire l'emplacement des plantations de mûriers.

(2) A. M. de Moulins, boîte 17². — Cette pièce se trouve à la première page d'un registre. Nous la reproduisons en entier : clocher de Notre-Dame adjugé pour être démoli, 590 livres ; — des Carmes, 391 ; — de Saint-Nicolas, 310 ; — de Saint-Gilles, 337 ; — de Saint-Joseph, 127 ; — de la chapelle Babutte, 100 ; — des Augustins, 140 ; — des filles de la croix, 140 ; — de Sainte-Claire, 96 ; — du Collège, 82 ; — de Sainte-Marie, 397 ; — des Carmélites, 240 ; — de l'Hôpital général, 30 ; — des Minimes, 211 ; — de Bardon, 100 livres.

(3) En 1897, le clocher ne renfermait que quatre cloches.

Recueil des inscriptions de cloches du département de l'Allier de M. Conny, bibliothécaire-archiviste de Moulins, manuscrit, 1874. La cloche de 1793 pèserait 30 kilogrammes environ ; — celle de 1831, 500 kil. ; — l'une de 1855, 1,600 kil. ; — et l'autre, 180 kil.

sin. Il y a 30 ou 40 ans, un autre artiste, M. Bariau, l'avait aussi dessiné, avec la fontaine qui existait alors sur la place des Carmes, dessin en la possession de M. Francis Pérot.

Répondant aux vœux exprimés par la presque totalité des habitants, le représentant du peuple Guillerault, délégué par la Convention nationale dans le département de l'Allier, décidait qu'à partir du 17 juillet 1795 la jouissance provisoire de la cy-devant église des Carmes serait attribuée aux citoyens des sections de la liberté et de l'égalité, pour le libre exercice du culte, en se conformant aux lois (1).

Le 29 mars 1798, M. Pierre Thibaud s'était rendu adjudicataire d'une certaine partie des bâtiments de l'ancien couvent des Carmes, au prix de 8,100 francs. Cette propriété a été ensuite cédée, par ses représentants, à M. Paul Gianoli, par acte reçu Mr Saulnier, notaire, le 21 avril 1826. Et, le 30 mai 1829, les époux Gianoli vendaient, à la ville, une partie de la sacristie de l'église Saint-Pierre, ainsi que le droit d'user d'un passage conduisant, à cette église, par la grande porte qui existe sur la rue Saint-Martin et servant d'entrée aux bâtiments des vendeurs. Cette vente a été faite moyennant douze cents francs, payables en six termes égaux, d'année en année.

Nous pourrions terminer là l'historique du couvent des Carmes. Consignons cependant encore les deux faits suivants.

A l'époque des Cent-Jours, l'effervescence populaire fut grande à Moulins, à l'occasion du chant, dans l'église des trois paroisses, du *Domine salvum regem* ou *imperatorem*. Voici comment s'exprime, à ce sujet, le *Journal de l'Allier* du 27 juin 1815 : « La tranquillité a été troublée dans cette ville dans la matinée du dimanche 25, à l'occasion du *Domine salvum fac regem* chanté à l'office de l'église de Saint-Pierre des Carmes. La cérémonie étant finie et l'église étant évacuée, la nouvelle de ce qui s'est passé s'est répandue rapidement dans la ville. Le peuple des divers quartiers, irrité contre le clergé, s'est porté en

(1) A. M. de Moulins, a. f. r. 2. n° 577.

foule aux portes de l'église et du presbytère qu'il voulait enfoncer, en manifestant les intentions les plus funestes; et il serait arrivé de grands malheurs, si la gendarmerie et bientôt après la garde nationale ne se fussent portées promptement au lieu du rassemblement » (1).

Au moment de ces événements, le petit séminaire occupait une partie des bâtiments du couvent. Plus tard, cette école ecclésiastique, à la tête de laquelle se trouvait alors l'abbé de La Mousse (2), fut transférée dans l'ancien couvent des Augustins, puis à Iseure, etc., et remplacée par la pension de Mademoiselle Place, actuellement dirigée par Madame Lecrocq. La façade de ces bâtiments et leur remarquable charpente sont intactes. L'intérieur, avec ses vastes corridors, son escalier monumental, ses portes, ses curieux sous-sols ou caves, a conservé, en grande partie, son aspect primitif. Au rez-de-chaussée existe encore une ancienne fontaine, en pierre de volvic, ornée de trois mascarons. Dans le jardin, derrière les maisons de l'ancien boulevard Lavieuville, se voient les restes d'une tour et des remparts de la ville.

(*A suivre.*) BOUCHARD.

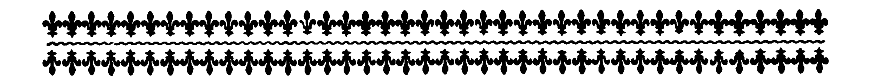


(1) *Journal de l'Allier* publié par L. Desrosiers.

Souvenirs de famille, par M. Du Broc de Segange, brochure in-8°. — Moulins, imprimerie C. Desrosiers, 1859, p. 40 et suivantes.

M. L. Audiat, dans le 1er volume de la *Terreur en Bourbonnais*, p. 129 et 130, dit : « Moulins fut très agité. De tous les points du département accourent les royalistes fidèles. Vingt quatre heures, les chevaux restèrent sellés dans l'écurie. Le moment de partir ne vint pas. Le refus de M. Roux, curé de la cathédrale, de chanter le *Domine salvum fac imperatorem*, occasionne une émeute. Même fait eut lieu à St-Pierre. A St-Nicolas, le curé venait d'achever dans l'église la procession de la Fête-Dieu quand tout à coup une dame se met, d'une voix forte, à entonner le *Domine salvum fac imperatorem*. Un jeune abbé répond par le *Domine salvum fac regem*, et engage tout le chœur à l'accompagner. La dame répète. Les autres ripostent. Le curé veut en vain imposer silence, on ne l'entend pas ; on chante alternativement *regem* et *imperatorem*. »

(2) En 1456, il y avait un Jehan de La Mousse, capitaine de Moulins. Au siècle suivant, 1571, on trouve Jehan Paulin, seigneur de La Mousse, comme trésorier général du Bourbonnais et garde du scel établi aux contrats du duché et sénéchaussée de Bourbonnais.



NOTES D'HISTOIRE LOCALE

SUR LES RIVES BOURBONNAISE & AUTUNOISE DE LA LOIRE

Le Fief et le Village de Putey

I. — DE PUTEY-VIRY (1285-1575)

(*Suite*)

Un acte indiqué par dom Betencourt (1) montre Hugues de Putey déclarant, en l'année 1300, à Billy, « l'hôtel, terre et seigneurie de Beauperer (Beaupoirier), paroisse de Breul ». Une relation identique s'est produite au XVIIIe siècle entre Putey et Beaupoirier. Ces fiefs, sortis depuis longtemps de la famille de Putey, se retrouvaient alors aux mains d'un même propriétaire.

2. — **Archambaud de Putey** « de Putheio », damoiseau, fils du feu chevalier Hugues, fit en 1322 aveu et dénombrement au Roi de l'hôtel, domaine et seigneurie de Luçay en la châtellenie de Bourbon-l'Archambaud. Il faut noter qu'en cette année 1322, il y avait en la châtellenie de Bourbon un manoir de Luçay appartenant à Perrin de Luçay. Il existe actuellement un château de ce nom, paroisse d'Agonges (2).

(1) *Noms féodaux* ibid.
(2) *Diction. des noms de lieux habités du département de l'Allier*, par M. Chazaud (1881).

Comme la désignation de la terre de Fontial où Hugues avait acquis le droit de quête que nous avons vu, se retrouve, de nos jours, en la paroisse d'Agonges, il est probable que le château moderne de Luçay est l'emplacement de l'hôtel d'Archambaud de Putey.

3. — **Pierre de Putey.** — Pierre est-il le fils d'Archambaud ? Je l'ignore. Mais il déclare les mêmes biens que lui, à 28 ans d'intervalle, en 1350. Il est aussi damoiseau et a un fils nommé Perrin. Par la vente de la Justice haute, moyenne et basse de Putey, Hugues, amoindrissant l'importance de son fief, avait semblé porter ses désirs d'extension du côté de ses biens de Bourbon. Cette tendance paraît suivie par Archambaud, son fils. Mais Pierre revient au berceau patronymique. Il est dit paroissien de Gilly (1), au diocèse d'Autun, ce qui désigne Putey comme sa résidence ordinaire. Putey a un fief et un village. Le village est nommé avec celui de Dio (Diou) dans un acte de 1352 (2). Les *Noms féodaux* citent deux fois Pierre, l'un dénommé de Putoy et l'autre de Putey. Les rapports de lieux et de temps nous y font voir un seul et même personnage. Dans ce cas, Pierre a, au moins, l'hôtel et seigneurie de Luçay, des dîmes, droits et domaines à Bour, déjà possédés par Archambaud, toujours dans la châtellenie de Bourbon-l'Archambaud, et des biens seigneuriaux à Gilly et à Diou. — La lignée semble se tenir dans la modestie du titre de damoiseau après Hugues.

4. — **Perrin de Putey al. Putoy,** fils de Pierre, épousa Marguerite de La Grange. Il déclare en 1364 et 1374, l'hôtel et domaine d'Estole (probablement en la châtellenie de Chantelle), ses droits au village de Putey et une dîme en la paroisse d'Oroux (sans doute Aurouer), en la châtellenie de Belleperche.

(1) En ce temps-là (1345), un autre damoiseau, Jean d'Arcy, fils de feu Hugues-Thomas d'Arcy était possessionné dans la paroisse de Gilly. (V. *Noms féodaux*, art. Arcy.)

(2) *Noms féodaux*, art. Putoy (Pierre).

Un autre Perrin, ou le même, mais qui paraît alors remarié (1), fait à Bourbon-Lancy, en 1379, déclaration de tailles et devoirs divers par indivis avec Hugues de Mons (2).

5. — **Philippe de Putoy.** — Philippe, écuyer, nous introduit le premier, à la lueur des documents, dans le manoir de Putey, dont les actes antérieurs, bien restreints, il est vrai, ne laissaient voir que le village. Il appelle son logis un « hôtel », avec une motte et des fossés ; autour s'étendent des garennes.

L'acte d'aveu qui nous l'apprend est de 1443 (3). Philippe a pour épouse Catherine de La Forêt dont la famille a reçu son nom des grands bois inféodés qu'elle possède au nord de Liernolles. C'est de sa femme que Philippe tient ses droits sur Huvers (4), localité connue, dès longtemps à cette époque même, par sa commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean. La reconnaissance transcrite en note donne un détail de ces droits (5).

(1) Sa femme est appelée Marie, sans qu'on donne son nom de famille.

(2) *Noms féod.* ibid.

(3) *Id.*, ibid.

(4) Huvers, « *Octo verni* » qu'un érudit traduit par « Les Huit Vernes », paroisse avant la Révolution, supprimée en 1801, a été partagée entre les communes de Saint-Léon, Liernolles et Saligny (Allier).

(5) Transcription faite sur « l'original en parchemin, autrefois scellé sur double queue, ledit original appartenant aux archives de l'Allier », par M. l'archiviste A. Vayssière :

« *La lectre et reconoysance de Tomas Chappuis sur le ténement des Symonins* »
(22 novembre 1436).

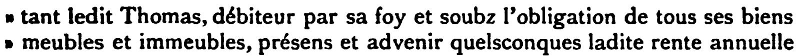
« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Colas Denis conseiller de » très excellent et puissant prince monseigneur le duc de Bourbonnois et » d'Auvergne, et garde du scel de la chancellerie de son dit duchié de Bour» bonnois, savoir faisons que par devant nostre amé Girart Ducrot, prebtre, » notaire juré de ladite chancellerie, auquel nous avons commis nostre pouvoir » quant-à ce, establi en sa personne Thomas Chappus, paroissien d'Uvers, » lequel de son bon gré et bonne volonté, a confessé devoir et estre loyalment » tenus de payer chacun an à Phelippe de Putay escuyer présent et acceptant » pour et au nom et à cause de damoiselle Catherine de la Fourest, sa femme, » c'est assavoir ung denier tournois, demi cope seigle, mesure de Chaveroche, » ung quart de geline et ung quart de journée d'annuelle et perpétuelle rente, » pour raison et à cause de vigerage assis sur sa part et porcion du ténement » des Symonins, ainsi que ledit ténement se comporte, soit en maisons, granges, » vignes, prés, terres, bois, buissons et autres héritages quelsconques, promec-

Je ne sais si Philippe était fils de Perrin. En 1428, sa fille se mariait. Sa naissance à lui-même a donc pu confiner aux dates 1374 ou 1379 qui nous reportent à Perrin de Putey.

La pénurie des documents ne livre aucun indice du rôle militaire, social ou privé de ces premiers seigneurs de notre fief. Mais comme on rencontre souvent le *chevalier* et l'*écuyer* près d'un cheval, c'est à la bride d'un de « ces dextres compaignons » que le notaire de Pierrefitte-sur-Loire, Jean Miart, nous présente Philippe en un passage de son protocole (1). Le 4 janvier 1428, il écrit sur son registre : « Noble dame..... veuve de » Odrès de la Forest, constitue pour son procureur Phelippe » de Putay, écuyer, pour recevoir de noble homme Guillaume » de Boucé, seigneur dudit lieu, un certain cheval gris, lequel » feu messire Odrès bailla et donna en garde audit Guillaume » de Boucé. »

(*A suivre.*)

Léon Picard.



» tant ledit Thomas, débiteur par sa foy et soubz l'obligation de tous ses biens » meubles et immeubles, présens et advenir quelsconques ladite rente annuelle » et perpétuelle rendre et payer audit escuier ung chacun an, ès siens ou au » porteur de ces lettres pour lui, et toutes pertes, doumages et despens que » icelluy escuier, les siens ou ledit porteur porroient faire pour deffaut d'ung » chacun desdits payemens, volant icelluy Thomas par deffaut de ce estre » contraint et compellé par la cour de ladite chancellerie par la printe, saisie, » vendue et explectation de tous ses dits biens, actendant tenir, faire et accom- » plir et enteriner les choses dessus dites, renonçant en ce fait ledit Thomas » par sadite foy à toutes et singulièrement les choses contraires à ces présentes. » En tesmoing de ce nous, à la rellation dudit juré, ledit scel avons mis à ces » présentes, saulf le droit de mondit sieur le Duc et l'autruy. Donné, présens » à ce frère Pierre Des Forges, curé d'Uvers, et Durant Roy, de Premontan, » le vingt-deuxième jour de novembre, l'an mil quatre cens trente-six.

« G. Delacu » (Ducrot, en langage courant) avec paraphe.

(1) Passage dû à la gracieuse communication de M. l'abbé Reure, docteur ès lettres, professeur à la Faculté catholique de Lyon.





CHRONIQUE

Estat des Guez de Loyre entre Digoin et Cuffy en Nivernais, l'an 1587 (Bourbonnais). — Au ger (gué) de la Trèche, en face de Sainct-Aignan, au droict de Pierrefitte et à deux lieues au dessoubz de Digoin, y a guez fort facille parce qu'il y a peu d'eaue. Toutefois, le fond est de meneu sable il y a courant tellement que charrois n'y pourroient passer.

Dious, à quatre lieues au dessoubz de Digoin il y a guez, mais fort difficile, tellement que la jument ou estoit montez noua (nagea) soubz moi.

A Gana (Gannay), il n'y a pas guez, l'eaue est haulte et sable meneu mouvans. F. P.

***

Archives photographiques. — Sous cette rubrique, le *Petit Journal* donnait, dans son numéro du 24 juin dernier, des détails intéressants sur l'utilisation de la photographie, dont les épreuves peuvent être, dans l'avenir, des documents historiques pour Paris, et pour les villes de la province qui songeraient à faire ce que la capitale pratique déjà depuis plusieurs années.

Notre compatriote, M. Laussedat, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers, a créé un Musée encyclopédique photographique comprenant toutes les branches des connaissances humaines. C'est à l'initiative individuelle que M. Laussedat et ses collaborateurs ont eu recours pour la création et l'entretien, à Paris, d'un Musée documentaire qui, par son organisation typique, est plutôt une bibliothèque : les documents photographiques y sont classés et répartis par casiers méthodiquement catalogués. Cette classification est assez étendue pour que tout document puisse être compris dans une section convenable. Jusque-là 25 sections sont établies : philosophie, droit, religion, sciences morales et politiques, sciences militaires, sciences occultes, etc., etc.

A Paris, dès à présent, pas une maison n'est démolie, encore moins une rue, que tout est photographié avec des indications marginales destinées à compléter le document photographique.

Il n'est pas de Société de province qui ne compte un ou plusieurs photographes parmi ses membres; à eux de faire comme à Paris, ne pas laisser disparaître avant leur démolition une maison, une rue, un monument. Ils rendraient un grand service à l'histoire locale en conservant le souvenir de tout ce qui s'y rattache.

La Société d'Emulation et des Beaux-Arts de l'Allier serait heureuse de recevoir un exemplaire de toutes les photographies de monuments, de statues, de tableaux, de chapiteaux, d'objets d'art que nos amateurs bourbonnais ont pu faire dans l'Allier. Les envois devront être accompagnés d'une courte note marginale indiquant où se trouvent les monuments et objets reproduits. F. P.

***



Le 4 juillet dernier, la Société des connaissances utiles avait organisé une conférence avec le concours de M. de Bernoff, voyageur russe.

La nationalité du conférencier, le sujet de sa conférence : *Voyage de Saint-Pétersbourg à Paris à pied*, avaient attiré dans le grand salon de l'hôtel de ville un public choisi, qui a chaleureusement accueilli le conférencier.

***

Bibliothèque de la Société d'Émulation de l'Allier. — La seconde partie du Catalogue du Musée départemental est en vente au prix de 1 fr. 50.

Ce volume comprend 90 pages du format de nos Bulletins, 5 phototypies, et donne la description de 1587 objets.

La première partie du Catalogue est également en vente au prix de 3 fr. avec illustrations et 1 fr. sans illustrations.

Il reste un certain nombre de bulletins et de fascicules qui sont vendus séparément.

La collection complète, 17 volumes (moins le tome IV)	50 fr.
Chaque volume séparément.	3 »
Un fascicule.	1 »
Bulletin-Revue 1893.	8 »

Adresser les demandes à M. Francis Pérot, bibliothécaire de la Société, 44, rue du Jeu-de-Paume, à Moulins.



BIBLIOGRAPHIE

Notre collègue, M. Francis Pérot, vient de publier l'*Histoire du monastère des Carmélites de Moulins*, 1628-1869, in-8° de 64 pp., deux planches (1).

Cette publication intéressante comprend cinq chapitres : *La fondation*, — *l'église*, *les bâtiments claustraux*, — *les religieuses*, *les professions*, *les épitaphes*, — *la Révolution*, — *le Carmel actuel*.

Dans le chapitre IV, *Révolution*, l'auteur a donné *in extenso* le journal des entrées, du séjour et de la sortie des prisonniers, des prisonnières incarcérés dans le couvent des Carmélites, devenu l'une des cinq prisons de Moulins. Ces détenus appartenaient à toutes les classes de la société, et à toutes nos familles bourbonnaises.

M. Pérot a déjà donné l'*Histoire des Augustins de Moulins*, et nous savons qu'il possède des matériaux concernant les autres maisons conventuelles qui existaient dans notre ville.

La Revue trimestrielle (fascicule d'avril 1897) *de l'Association amicale des anciens élèves de Saint-Gilles* contient un article : « De l'Imprimerie, son Origine jusqu'à nos jours », dans lequel, M. Paul Larroque, typographe, donne un court exposé de l'historique des imprimeries de Moulins, dont l'origine

(1) En vente chez Durond, chez l'auteur, au Carmel et à l'Imprimerie bourbonnaise.



remonterait à l'année 1550, bien que l'on ne connaisse guère le nom, ni les œuvres d'imprimeurs de notre ville à cette époque.

Faune de l'arrondissement de Montluçon, — les Poissons, par Villatte des Prugnes. — Montluçon, Herbin, imprimeur; in-16 de 52 pp.

Vichy and environs, Pocket-Guide (21e édition) par Gros. — Cusset, Arloing, imprimeur; in-8° de 103 pp. — 500 exemplaires.

Mémoire supplémentaire présenté à la Société générale d'eaux naturelles de Vichy, par Blanchionnet. — Vichy, Bougarel, imprimeur; in-8° de 28 pp. — Tirage : 1,000 exemplaires.

Instructions secrètes contre une abbesse de Cusset, 1539, par R. de Quirielle. — Moulins, Crépin-Leblond, imprimeur; in-8° de 42 pages. — Tirage : 60 exemplaires.

Les Sociétés étrangères en France. Méplain. — Moulins, Auclaire; in-8° de 173 pp. — Tirage : 250 exemplaires.

Inventaire des découvertes archéologiques faites en Bourbonnais en 1896 (xve année), par F. Pérot. — Moulins, Auclaire, in-8° de 13 pp. — Tirage : 60 exemplaires.

Catalogue du Musée départemental (2e partie), par MM. Bertrand et Francis Pérot. — Moulins, Et. Auclaire; grand in-8° de 90 pp. — Tirage : 500 exemplaires.

Conférence publique et contradictoire, faite à Moulins le 19 juin, par MM. Dejeante et Chauvière; in-16. — Moulins, Charmeil. — Tirage : 20 exemplaires.

La cure de Vichy dans les intoxications par l'opium, par les docteurs Jardet et Limbert. — Vichy, Bougarel; in-8° de 6 pp. — Tirage : 1,000 exemplaires.

L'Action catholique (anonyme). — Vichy, Bougarel, 2 pp. — Tirage : 1,000 exemplaires.

Guide-annuaire des étrangers aux eaux de Vichy. — Vichy, Bougarel; 2 feuilles in-32. — Tirage : 4,300 exemplaires.

Coup d'œil sur la géographie médicale, « son passé, son présent, son avenir », par le Dr Paul Fabre. — Montluçon, Herbin; in-8° de 24 pp.

La Creuse, poésie, par Lagoutte. — Montluçon, Herbin; in-16 de 15 pp.

Excursions en Provence (6e série), par Ruat. — Montluçon, Herbin; in-16 de 48 pp.



Moulins. — Imprimerie Etienne Auclaire.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1897.

SÉANCE DU 6 AOUT

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON LE FEBVRE

Etaient présents : MM. le baron Le Febvre, Bertrand, Pérot, J.-H. Clément, Vié, G. Bernard.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière séance. Parmi eux se trouvent offerts par les auteurs : Extrait de la *Feuille des jeunes naturalistes : Géonémie de Saturnia pyri Scheff*, limite septentrionale de son extension en France, par M. G. de Rocquigny-Adanson. — *Coup d'œil sur la géographie médicale, son passé, son présent et son avenir*, par M. le Dr P. Fabre, de Commentry, — et *Du caractère ethnique du Bourbonnais*, par M. Francis Pérot.

M. l'abbé Joseph Clément, empêché par un voyage d'assister à la dernière séance, déclare que s'il eût été présent, il eût demandé à la Société de ne point s'engager et prendre parti dans le différend survenu entre M. le Conservateur du Musée départemental et MM. le curé de Saint-Pierre de Moulins et Moretti, notre collègue, au sujet de débris de sculptures trouvés dans les murs en démolition du clocher de l'église Saint-Pierre.

— Il est donné lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique fixant au 18 avril prochain la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. E. Capelin informe la Société que la photographie du portail de l'église de Neuilly-en-Donjon exécutée par lui, et dont il a donné un exemplaire au Musée départemental, vient d'obtenir une mention au concours photographique de la *Revue encyclopédique ;* il émet le vœu de voir classer, comme monument historique, ce spécimen si curieux de l'art roman en Bourbonnais.

La Société décide que la deuxième partie du Catalogue du Musée départemental, rédigée par MM. Bertrand et Francis Pérot, sera envoyée à tous les membres de notre compagnie et aux sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en relation.

M. l'abbé J. Clément donne lecture d'une lettre dans laquelle notre collègue, M. Roger de Quirielle, fait la description de vases acoustiques découverts dans l'église de Lenax, au cours des réparations exécutées dans le sanctuaire.

En dépouillant de son enduit la muraille intérieure du chevet, les ouvriers ont mis à nu, au ras du mur, les gueules béantes de vases en terre cuite, encastrés horizontalement dans la maçonnerie. Ces vases sont de deux types : les uns noirs, en forme de cloche, d'une fabrication et d'une matière grossières qui mesurent $0^m,29$ de hauteur, $0^m,16$ de largeur à la base et $0^m,04$ à l'orifice ; les autres, de fabrication plus soignée et en terre plus fine, rosée, qui ont $0^m,17$ de hauteur et $0^m,04$ à l'orifice. M. de Quirielle se propose de faire une notice au sujet de cette intéressante trouvaille.

M. Clément ajoute que des vases semblables ont été trouvés par un autre de nos collègues, M. Léon Picard, dans la vieille église de Montperroux, commune de Saint-Léon, appartenant à M. le Dr Jules Picard.

M. Pérot fait observer que M. l'abbé Cochet parle de semblables vases dans ses ouvrages sur la *Normandie souterraine* et à propos des *Vases funéraires;* enfin qu'on en trouve aussi une mention dans le *Congrès archéologique* tenu à Moulins, le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-le-Duc et le *Dictionnaire d'architecture* de Bosc qui cite Vitruve.

M. Bertrand dit qu'on a trouvé de pareils vases dans des théâtres antiques, mais qu'il croit peu à l'efficacité de leur présence pour le meilleur acoustique des établissements qui les emploient.

Cependant, il semble à M. l'abbé J. Clément que ce n'est pas sans raisons que les architectes du moyen âge les utilisaient, et il devait y avoir des cas où leur emploi devait rendre des services et corriger certains manques d'élévation ou d'acoustique dans la construction.

M. Bertrand fait part à la Société d'un don fait au Musée par M. Pécherat-Caillat, horloger-bijoutier, rue d'Allier. C'est un buste, drapé et lauré, du roi Louis XIV, qui était scellé dans un mur des dépendances de la maison de M. Pécherat-Caillat, rue d'Allier, n° 20.

M. Bertrand signale également une découverte de vases gallo-romains, faite à Néris par M. Durin, propriétaire, dans un puits antique qu'il a reconnu dans sa vigne, aux Villattes.

M. F. Pérot fait une communication sur le village gaulois de Marcellanges, à Yzeure, et présente une monographie de la ville de Laon et de son musée.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Le Secrétaire,
G. B.







LES CARMES DE MOULINS

(*Suite*)

APPENDICE

AMORTISSEMENTS DE CE QUI APPARTIENT AUX CARMES ENTRE L'ÉGLISE ET LES FOSSÉS DE LA VILLE

(*Archives départementales de l'Allier.*)

Juillet 1466.

Jehan, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, conte de Clermont, de Fourez et de l'Isle en Jourdain, seigneur de Beaujeu, per et chamberier de France, Savoir faisons, à tous présents et advenir : Nous avoir receue l'umble supplicacion et requeste des Religieux, prieur et couvent de nôtre dame des Carmes de nôtre ville de Molins contenant que leur dict couvent fut jadiz fondé par feu de bonne mémoire noz prédécesseurs et le lieu et place dicelui couvent admorty par feu de bonne mémoire monseigneur le duc Pierre que Dieu absoille ainsi que par deux de ses lectres de don et admortissement cy après insérées par ordre peut apparoir et dont la première s'ensuit et est telle :

Nous, Pierre, duc de Bourbon, conte de Clermont et de la Marche, chamberier de France, Savoir faisons, à tous présents et advenir, que comme religieux homme le prieur général de tout l'ordre de nôtre dame du Carme, Nous ait supplié et requis par ses lectres et fait supplier et requérir par aucuns frères de la dicte ordre personnellement que voulsissions esmortir une place, laquelle a donnée, à lad. ordre, se il estoit de nôtre consentement, Michels Rousseaulx, dedans les fins de la franchise de nôtre ville de Molins, pour bastir et ediffier, en lad. place, ung couvent de leur d. religion, se comme ilz dient que leur est octroyé du saint père d'arrier trépassé cui Dieu absoille, laquelle place est assise jouxte le chemin par lequel l'en vait de Molins à Thoulon, d'une pert; et l'ouche Guillaume Saunier, avec l'ouche des enffans Hugues Monnier, d'autre part;

et à la maison et à la terre qui fu Peron et sa femme, d'autre part ; avec la terre Archembault Perhost dicelui cousté et le chemin par lequel l'on vait de la maison Jehan Grenier à la rivière d'Alier dudit endroit et la terre Jehan Grenier devant dit de l'autre part; laquelle place peut comprendre, à la relacion des voysins, deux quartelées de terre, par le rapport de Jehan de la Soche nôtre chastellain de Molins à ce veoir et confiner envoyé de par nous et nos gens. Nous, qui tousjours vouldrions acroissement de bonnes œuvres et du divin service et par contemplacion que nous avons à la dicte religion, mehuz par bien de piété et de grace, lad. place, si comme elle est dessus confinée, Avons esmortie et de nôtre planiere puissance esmortissons, par la teneur de ces lectres et voulons et octroyons que les frères de ladite religion puissent joir et user de lad. place comme de lieu esmorty et à tousjours; mes, par telle manière, que les frères, qui seront habitans aud. nouvel couvent, soient tenus de célébrer deux messes, chascune sepmaine, par nous et par les notres perpétuellement; c'est assavoir, le samedi, une messe de nôtre Dame et le lundi une autre messe pour les mors. En tesmoing de ce, Nous avons fait mectre notre scel en ces lectres, sauve notre droit autrement, et en tout l'autrui. Donné à Molins le 6e jour du moys de Fevrier l'an de grace mil trois cent cinquante et deux. Et estoit escript, en marge, par monseigneur le duc, en son conseil ouquel estoient monsr l'abbé de saint Gilbert, monseigneur de Montagu, messire Denis Larchier et Pierre Galebrun et signé P. de Vaucelles et au bout dud. marge, sans finance et par aumosne.

S'en suit la teneur de la seconde lettre en ceste forme : Nous Pierre, duc de Bourbonnois, conte de Clermont et de la Marche, chamberier de France, Savoir faisons à tous que, à la supplicacion et requeste de religieux homes le prieur et couvent des frères de Notre Dame du Carme habitans en notre ville de Molins, Nous leur avons octroyé, de grace espécial et de notre planiere puissance en aumosne et par accroissement du devin office, que ilz se puissent acroistre et leur loye acquerir et tenir et posséder, par tiltre de esmortissement delez, une place que ils ont, à Molins, que leur a donnée Michel Roussel et en oultre icelle laquelle nous leur avons esmortie autreffoiz, ainsi que il appert par nous autres lectres, jusques à la quantité de une sexterée de terre ès choses et biens héritages atouchans à lad. place et estans es circunstances d'icelle. Et voulons que les choses que les dis religieux acquerront delez et environ lad. place, jusques à l'extimacion de une sextérée de terre, comme dit est, ils et leurs successeurs tiengnent et possedent et puissent tenir et posséder comme esmorties et desja par la teneur de ces lectres nous les leur admortissons, sauve l'autruy droit; en tesmoing de ce, Nous avons mis

notre scel en ces lectres données, à Molins, le 14e jour du moys d'aoust l'an de grace mil trois cens cinquante troys. Et estoit escript en marge d'icelles : Par Monseigneur le duc en son conseil, ouquel estoient monseigneur de Montagu et P. Galebrun et signé P. de Vaucelles.

Et il soit ainsi que les d. supplians, despuis le temps de leurs d. amortissemens et mesmement puis six ans en ça ou environ, pour aider à supporter les charges et affaires dud. couvent et affin que mieulx ilz puissent continuer le divin service en leur église, ayent baillé de la terre contenue et comprise esd. amortissemens à plusieurs personnes à cens et rente qui despuis y ont basty et ediffié maisons et autres grans ediffices. C'est assavoir : une porcion à Jehan Daignau où il a basti une maison pour laquelle et autres choses enciennement baillées à ses prédécesseurs et aussi que le couvent leur doit ung anniversaire, il est tenu payer, chacun an, mailhe de cens et cent six solz tournois de rente. A Guillaume Martrai, une autre porcion ou semblablement il a basti, soubz la charge de payer, chacun an, mailhe de cens et cent solz tournois de rente. A Pierre Simonin, une autre porcion, à la charge de mailhe de cens et soixante six sols huit deniers tournois de rente. A Jehan Triard, une autre porcion, à la charge de maille de cens et cinquante solz tournois de rente. A Simon des Vaulx, une maille de cens et cent solz tournois de rente. A Jehan Robichard, ung denier de cens et soixante douze solz six deniers tournois de rente. A Jehan Mandereau, maille de cens et ving cinq solz tournois de rente dont ilz doubtent que nos officiers, ores ou pour le temps avenir, leur voulsissent mectre empeschement esdis cens et rentes, soubz couleur de ce que il y a des choses comprises esd. admortissemens qui par avant iceulx estoient de noz censive et directe seigneurie ou de notre fief et que de présent ilz les ont converties en choses prophanes et appliquées en autres usaiges que ne leur avoient esté baillées. Combien que lesd. supplians, despuis quatre vingts ans en ça, n'ayent payé aucune chose desd. cens ne autres devoirs, aussi qu'on pourroit dire que, selon la fondacion de leur religion et tout droit escript, ilz ne peuvent ne doivent porter nulles censives ne directes seigneuries par quelque manière que ce soit. Pourquoy nous ont supplié et requis iceulx religieux, prieur et couvent qu'il nous plaise les laisser joyr des choses dessus dictes, selon le contenu de leurs d. enciens admortissemens, ou, à tout le moins, leur laisser la rente estans sur les maisons dessus déclarées, en prenant le cens et directe d'icelles et les récompenser de quelque autre chose à Notre bon plaisir et en manière qu'ilz soient tousjours plus astrains de continuer le divin service et prier Dieu pour Nous, Et oubtre, Nous ont remonstré estre, pour l'aisence et spaciosité de leur couvent et ampliacion de leur propris, ilz ont nouvellement acquis, de feu Charlot de Chapt,



de Pierre Maugarny et de Jehan Memel, certains pré, terre et petit hostel, tout contenant douze bouesselées de terre ou environ, tenant le grant chemin tendant de notre d. ville de Molins à Thoulon, au dessus de la d. église des Carmes, de vers orient, d'une part, et à la vigne des héritiers feu Jehan Gauchier que tient à présent Pierre Simonin, de vers midy, et devers le bas à la vigne de Jehan Luilhier et tenant au Champbonnet, devers occident, et à la rue commune tendant de la rivière d'Alier à la maison Thomas de Lorme et le ténement viel desd. Carmes, devers septemtrion, d'autre part. Nous supplians très humblement que, de notre grâce, Il nous pleust leur admortir et laisser lesdites douze bouesselées de terre pour les tenir comme admorties et à ladite église dédiées et ilz seroient contans de faire, pour le remedde et prouffit de l'âme de nous et des nôtres, aucun office et service divin en icelle église tel qu'il seroit par nous advisé. Pour ce est-il que Nous, ayans regard aux choses dessus dites, et que noz prédécesseurs ont tousjours esté chéritables et aumosniers aux églises et religions, voulans entretenir les choses par eulx faictes en faveur de l'église et à l'onneur de Dieu nôtre créateur et de sa glorieuse mère, en l'onneur de laquelle leur église est fondée, pour estre aussi participans aux bonnes prières, oroisons et services que lesdits frères font et feront audit couvent perpétuellement, eu aussi sur ce advis avecques les gens de nôtre grant conseilh, par la délibéracion duquel, Nous en tant que mestier est les dons, octroys, graces, admortissemens et choses contenues esdites deux lectres dessus transcriptes, avons agreez, approuvez, agréons et approuvons et voulons qu'ilz en joissent paisiblement, perpétuellement et à tousjours. Et avec ce, à leur supplicacion et requeste, pour honneur et révérance de Dieu et de sa glorieuse mère, ausdits religieux, prieur et couvent, avons, de nouvel, admorty et admortissons les rentes seulement estans sur les maisons dessus déclarées par eulx de nouvel baillées aux personnes dessus nommées, en retenant à nous et aux notres les cens et directe qu'ilz avoient mises sur icelles, avec les lotz, ventes, recongnoissances et autres devoirs, quant ilz y escherront, comme seigneur directe, desquelles rentes Nous voulons qu'ilz joissent paisiblement, perpétuellement et à tousjours, comme de choses du tout admorties et à Dieu dédiées et delaissées, et en faire leur prouffit, ainsi que bon leur semblera. Et, moyennant ce que ladite directe et censive nous demeure, Nous avons promis et promectons, par ces présentes, ausdits religieux, prieur et couvent, que toutes et quanteffoys qu'ilz acquerront ou pourront acquérir, par donnacions ou autrement, la somme de quarente livres tournois de rente rendable en noz pais, terres et seigneuries, hors la terre appartenant audit couvent et soit sur notre cens ou ailleurs et entendons que se soit en rentes acquises sur ledit

cens, pieca et avant l'octroy des présentes, sans en ce comprendre les rentes qu'ilz ont de présent sur les maisons dessus confinées, lesquelles desjà, comme dit est, avons admorties et promis de leur admortir, quant par eulx en serons requis et desjà les admortissons, toutesfoiz que ilz trouveront lesdites quarente livres tournois de rente, et oultre, de plus ample grace, avons admorty et admortissons les douze boeselées de terre dessus confinées par eulx, nouvellement acquises desdits Charlot de Chapt, Pierre Maugarny et Jehan Menier, pour estre et demeurer à l'usaige desdits supplians et à leur eslargissement et plus grant spaciosité. Toutesffoys, se il advenoit que ou temps avenir ilz trouvassent gens séculiers qui voulsissent prendre d'eulx de ladite terre à rente, pour y bastir ou faire autres choses, Nous voulons et consentons qu'ilz le puissent bailler à telle rente qu'ilz pourront avoir et de ce faire leur proufflt, laquelle rente demorera admortie et dès maintenant pour lors, l'admortissons, sans en icelle comprendre esdites quarente livres tournois, moyenant ce que les cens et directe nous demeurera, sans laquelle directe à nous réservé ilz ne pourront faire les bailles desdites douze boueselées de terre ne arrenter. Pour lequel admortissement, attendu que le faisons par cherité et aumosne et à l'onneur de Dieu, ne voulons par lesdits supplians aucune finance à Nous, ne à noz successeurs estre payée, ains la leur donnons de grâce espécial, telle quelle pour ce nous pourroit compéter et appartenir, pourveu que lesdits supplians et leurs successeurs, perpétuellement, seront tenus et obligés de dire et faire, pour notre intencion et remedde de notre âme et de ceulx de notre maison, tous les ans doresenavant, le jour de la feste Monseigneur Saint Loys, jadiz Roy de France, duquel Nous et nos prédécesseurs sommes descendus de père à filz jusques à présent, graces à Dieu, et par l'intercession et prière duquel avons Nous et nos prédécesseurs esté et sommes esleuz en grandes et haultes seigneuries et honneurs, seront et seront tenus de faire ung anniversaire solempnel et dire messe haute à diacre et soubz diacre et autrement comme il est acoustumé de faire en tel cas, avecques les autres messes et services qu'ilz sont tenus de faire pour les autres admortissemens dessus escrips. Si donnons en mandement, par ces mesmes présentes, à noz amez et feaulx gens de noz comptes, trésorier et procureur de Bourbonnois et à tous noz autres justiciers et officiers ou à leurs lieuxtenants présens et advenir et à chacun d'eulx, si comme à lui appartiendra, que lesdits supplians et leurs successeurs, de notre présente grâce, don, octroy et admortissement et de tout le contenu en ces noz lectres laissent et souffrent joyr et user plénement, paisiblement et perpétuellement, sans leur mectre ou donner ne souffrir estre fait mise ou donner aucun destourbier ou empeschement au contraire, lequel se



fait ou mis y estoit l'autre et remectent sans délay au prémier estat et deu. Car tel est nôtre plaisir et voulenté, sauf et réservé en autres choses notre droit et l'autruy en toutes, et affin que se soit chose ferme et estable à tousjours, Nous avons fait mectre notre scel à ces presentes. Donné en nôtre chastel de Molins au moys de juillet l'an de grace mil quatre cens soixante et six.

Sur le replis : Par Monseigneur le duc, l'évesque du Puy, les sires du chastel de Blot, de Bouge, le bailly de Beaujolois, les lieutenant et procureur de Bourbonnois et plusieurs autres présens.

Signé : Mercier, avec paraphe.



SENTENCE DÉCLARANT ET MAINTENANT LE SEIGNEUR DE BRESSOLLES PATRON ET FONDATEUR DE L'ÉGLISE DES CARMES DE MOULINS

(*Archives départementales de l'Allier.*)

31 mars 1665.

Louis de Crevant d'Humieres, marquis dud. lieu et de Mouchy, premier baron de Touraine, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé, lieutenant général en ses armées, capitaine de deux cens gentilhommes de Sa Majesté, gouverneur particulier des ville et chasteau de Compiègne, gouverneur au pais et duché de Bourbonnois, maréchal et sénéchal du d. pays, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Scavoir fezons qu'en la cause d'entre Rodolphe de Saconin, escuier, seigneur, baron de Bressolles, demandeur en complainte contre les relligieux, prieur et couvent des Carmes de ceste ville de Moulins déffendeurs ; veu les pièces des parties appointées en droit au registre de cette cour du 18 juillet 1663; la requête à nous présentée par led. Sr de Bressolles contenant sa demande de ce qu'estant dessendu en directe ligne de Catherine de Bressolles et Goussot de Thoury, fondateur de l'église et couvent des pères Carmes de ceste ville de Moulins, outre la tradition et pocession immémorialle qui est dans leur maison, la preuve en est gravée autour de leur tombeau eslevé en pierre aveq deux figures dans lad. esglise où il y a ses mots taillés en lettre gotique : Cy gist Catherine de Bressolles qui trespassa l'an mil trois cens septente deux et Goussot de Thoury son mary qui trespassa l'an mil trois cens quatre vingts et a fait batir l'esglise et couvent de ceans à ces coups et dépens. Prie Dieu pour leurs ames. Au dessus du grand hostel ce voit dans la vitre les armes de Bressolles et de Sanconin emprintes, en outre qu'il y avoit une seinture tout autour de la neffe de l'église, laquelle contenoit aussy les écusons aux armes

de Bressolles et de leur allience. Néanmoins, au préjudice d'une pocession immémorialle, les relligieux du d. couvent, par une monopole et entreprise trop ardie l'on destruite et effacée, et mesme on fait une innovation dans toute la neffe qui lui est préjudiciable; scavoir est d'anduire du blanc sur la pierre de taille, lequel ny [a] pas subcistée, ayant aussy gasté et ruiné des monnumens si antiens, concluent à ce qu'il sera maintenu et gardé en la pocession d'une ceinture audedans de l'église desd. pères Carmes et autres droiz honnorifiques, qu'ilz seront condamnés à restablir, à leurs frais et dépens, la d. ceinture aveq les escussons contenant les armes de sa maison, et aux dépens domages intérêts, aveq deffences de récidiver ny rien innover et ordonner que dessente sera faite dans lad. église pour dresser procès verbal de l'estat des monnumens et tiltres muets de la maison du supliant, l'ordonnance au bas du 9 juin 1663; L'exploit d'assignation posé ausd. defendeurs, le douziesme du mesme mois; Requisitions desd. deffendeurs tendantes à ce qu'avant que deffendre le demandeur leur communiqueat ses tiltres registrés de cette cour du 13 juin aud. an portant que dessente sera faite en lad. esglise des pères Carmes pour cognoistre l'estat des choses, et en estre dressé procès verbail et deffences de rien innover; Le procès verbal de dessente du mesme jour; Les tiltres dud. demendeur; Le premier escript en latin sur une feuille de parchemin par laquelle il paroist que Goussau, seigneur de Thoury, a donné et fait plusieurs bienfais pour la construction du monastaire des deffendeurs, pour raison de quoy les autheurs ce sont obligés de dire une messe chascun jour et après le décedz dud. Goussaut de Thoury et de sa femme de dire sur leur tombeau les prières y mentionnés en date du jour de pentecoste 1378; Autre fondation de l'an 1380 par laquelle led. Goussaut de Thoury a esté recognu par les prédécesseurs des deffendeurs pour leur vray patron et fondateur pour avoir aposé la première pierre de leur église et avoir icelle fait batir à ses propres frais et dépens; Autre fondation du 3 7bre 1480 faite par mre Louis Devisat et dame Jeanne de Chouvigny, dame de Thoury; Quittence de frère Faugelin, religieux dud. couvent des Carmes, au proffit de Mlle de Bressolles du 29 octobre 1490; Recognoissance de Pierre Oizeau, prieur du mesme couvent du premier janvier 1568 au profit du sr baron de Bressolles, autheur du demandeur; Vu un estat des frais funéraux de Claude de Saconin, baron de Bressolles, aveq la quittence au bas du 17 juillet 1581 donnée par Jean Aubert et Gilbert Butin relligieux dud. couvent; Autres quittences du dernier avril 1650, 27 avril 1651, dixième mars 1654, dernier novembre aud. an, 27 1655 et huite mars 1656; Les lettres d'affiliations de François de Saconin, frère du demandeur du 13 may 1659; Lettre missive signée du père Tallet, religieux dud. couvent, et autre lettre

par lui escripte au père Cuissot, pour lors soubz prieur dud. couvent; Déclaration donnée par le père Cuissot, le 13 aoust 1663; Un contract de mariage d'entre Jean de Breschard et dame Jeanne de Thoury, fille de Hugon, de l'an 1381; Acte de foy et hommage faite par Jacques de Pommay à Jean de Breschard, seigneur de Bressolles, à cause de Jeanne de Thoury, daté de 1395; Autre acte de foy et hommage faite à Jean de Bressolles, à cause de lad. Jeanne de Thoury; Autre tiltre, en un cahier de parchemain, par lequel Monseigneur le duc Bourbon qualiffie lad. Jeanne de Thoury fille du sieur Goussaut de Thoury, daté du 4 décembre 1417; Le testament de Jacques de Bressolles, fils de Jean, du 8 juillet 1429; Autre testament de dame Catherine de Pestel, veufve d'Antoine de Bressolles, de l'année 1489; Contrat de vente de la terre de Thoury, du vingt deux décembre 1505, facte par Jean de Bressolles, fils d'Antoine, à Madame Anne de France, duchesse de Bourbonnois; La généalogie de la famille du demandeur et de la maison de Sanconin, estant en une feuille de parchemin; Le testament de Simphorien de Saconin, baron de Bressolles, du 21 may mil cinq cent nonante un; Le contract de mariage de Gereosme de Saconin aveq Marie de la Fayette; Autre contract de mariage de Zoé de Saconin père du demandeur aveq Jeanne de Chabanne, du 22 febvrier 1621; Autre contract de mariage du demandeur aveq dame Henriette Feydeau, du 9 janvier 1653; Induction et communication desd. tiltres fait aux deffendeurs par le demandeur; Copie du jugement rendu par le sieur Evesque de Clermont sur les debaz et différends des parties; Compromis passé entre elles, le cinquième octobre 1663; Escritures dud. demandeur; Réponce des deffendeurs; Contrediz fournis par lesd. deffendeurs contre les pièces du demandeur; Les tiltres desd. déffendeurs concistant en une fondation faite par Michel Sejourney et Jeanne Dansenat du 24 juin mil trois cent quatre vingt sept; Copie d'espitafes fichées dans une pierre de l'entrée de la chapelle St-Estienne dud. couvent, en date du 28 juillet 1387, par laquelle il est fait estat que led. Michel Sejourney, bourgeois de Moulins, a fait faire le chapre et le pend de cloistre du couvent des déffendeurs, aveq la petite salle et haute et deux cheminées dud. couvent, qu'il a garny la mesme chapelle d'ornemens, et de touttes autres choses; Une copie non signée d'un acte par laquelle il paroist que l'église et couvent furent entièrement ruinés par les Bourguignons; Autre épitaffe par laquelle est fait estat que le pend du cloistre a commencé d'estre basty par Jean Gadet, secrétaire de Monseigneur le duc, et ensuite parachevé par Jacquette Audrant sa vefve et Jean Gadet leur filz, lequel Jean Gadet fut enterré le 24 1412; Bulle du pape Pie de l'an 1462; Prix fait donné par les autheurs des déffendeurs, le cinquième mars 1469; Plusieurs quittences des payements

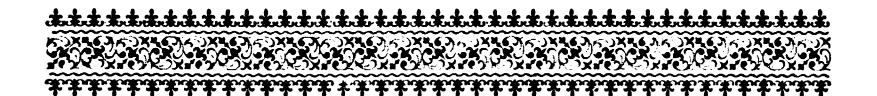
dud. prix fait; Bulle du Cardinal de St-Estienne, Evesque d'Autun; Autre bulle du pape Sixte; Donnation faite, par Charles huitième roy de France, aux religieux Carmes dud. Moulins, de la somme de mil livres pour estre employée à parrachever l'église et le clocher, en date du premier mars 1497; Autre bulle du pape Léon; Donnation faite au proffit des prédécesseurs des déffendeurs, lors des Grands Jours tenus en ceste ville de Moulins le 28 octobre 1540; Donnation faite, par Jeanne Bequas, de la somme de vingt cinq livres, pour estre employée aux réparations du clocher; Prix fait, donné le sixieme aoust 1579, pour faire couvrir d'ardoize l'impérial du clocher; Autre prix fait, du dix novembre 1576, pour faire un clocher nouveau, au lieu de l'antien; Mémoire, signé Richard, des aumosnes et réparations faites pour le clocher de la mesme esglise où les sieurs baron de Bressolles, prédécesseurs du demandeur, sont dénommés; Autre mémoire non signé des réparations faites en lad. église, dépens des aumosnes des habittans de Moulins; Deux prix fait donnés, par les déffendeurs, à Jacques Bouchard masson, des neufvième octobre 1661 et neufvième janvier 1662; Acte de communication d'iceux fait par les déffendeurs au demandeur; Contredit par luy fourny contre iceux; Fais extraiz par le demandeur sur lesquelz il a requis la réponce des déffendeurs; Copie des interrogatoires de père Jean Germain, prieur dud. couvent des Carmes, de Ludovic de Ste Chartees, de Léonnord de St Joseph, de Jean Palierne, et de François Maire, de Pierre Bourrelier, de Joseph de St François, de Joseph de St André, tous relligieux aud. couvent; Autre tiltre des déffendeurs qui concistent en des contracz d'acquisitions faites par les autheurs des nommés Jean Parodeau, Antoine Simonneau et Pierrette des Gilliers, du 25 novembre 1517, 21 feburier 1518, et 19 novembre 1519; Donnation faite par Pierre Nogarin et sa femme au proffit desd. pères Carmes, du deuxième febvrier 1440; Lettres d'amortissement données par Jean duc de Bourbonnois et d'Auvergne aud. pères Carmes, de l'année 1466; Autre amortissement fait par le mesme duc, le 28 juillet 1470; Donnation faite par Paul Garnier, du douze mars 1592; Contract, fait en l'année 1367, portant eschange; Autre contract d'acquisition au proffit des autheurs des déffendeurs; Donnation universelle faite par Pierre Fil de tous ses biens au couvent desd. pères Carmes, dattée de l'année 1354; Autre lettre d'amortissement de Pierre, duc de Bourbonnois, de l'année 1552; Sauvegarde donnée par François premier, roy de France, aux autheurs des déffendeurs, du 22 avril 1518; Contract de fondation, faite par madame Anne Dauphine, duchesse de Bourbonnois, du 23 octobre 1416; Contrediz fourny contre icelle; Donnation faite par la dame de Thiange, vefve du sieur de Neury, en l'année 1360; Réponce et déclaration des parties; Déclaration faite par le père Cuissot,

soubz prieur du couvent des Carmes, le 20 aoust 1664 ; Acte de communication faite d'icelle aud. demandeur ; Advertissement des parties ; Et tout ce que par elles produit a esté aveq les conclusions du procureur du roy, auquel le tout a esté communiqué. Tout veu et considéré, disons que nous avons reçu la dessente au procès pour juger et y faisant droit, avons déclaré le demandeur vray et légitime patron et fondateur de l'église des Carmes de Moullins et en cette quallité l'avons maintenu et gardé en la pocession de se faire inhumer lui et les siens au tombeau rellevé de ses ancestres et à chasque decedz, feire aposer et peindre une littre et ceinture autour de ladite esglise chargée de ses armes et alliances de sa maison et demeurera pendeu l'espace d'une année après les décedz, laquelle estant révolue, icelle sera effacée, le tout aux frais du demandeur, fors et excépté la première qui sera mise aux frais des déffendeurs, ausquels faisons déffences de le troubler en lad. quallité et pocession de patron et fondateur, ensemble de receller led. tombeau à peine de tous dépens domages intérêts. Ordonnons auxd. déffendeurs de remettre les casques, espées et autres trophées d'armes, si aucuns restent en nature, au lieu ou ilz souloint estre et rétablir et remettre les lettres et caractaires et pierres dud. tombeau sy faire ce peut ; leur enjoignons en outre de s'acquitter des services et messes portés par les fondations de 1378, 1380 et 1420, sans dépens entre les parties, hors les frais de la dessente et des présentes esquels les déffendeurs sont condemnés. Ainsy signé Gilbert Roy, s^r des Bouchaines, conseiller du roy, lieutenant général en la sénéchaussée de Bourbonnois, Coiffier, Beraud, Bergier et Perrin, tous conseillers du roy aud. siège. Prononcé a esté le présent jugement, à Me Gilbert Trochereau, procureur du demandeur et Jean Dugourd procureur des parties, parlant à leurs personnes, lequel Dugourd l'ainé pour ses parties a protesté d'apeller dud. jugement, ce jourd'hui dernier mars 1665. Mandons au premier huissier d'exécuter les présentes. Signé : Steuf, greffier.

(*A suivre.*)

BOUCHARD.





LE VILLAGE GAULOIS

DE MARCELLANGES, A YZEURE

Nous croyons nécessaire, avant de décrire ce village, d'esquisser rapidement la topographie des lieux qui nous occupent.

Depuis longtemps déjà, nous avions remarqué les traces d'une voie gauloise, utilisée depuis par les Gallo-Romains et ensuite durant le moyen âge jusqu'à nos jours, laquelle partant de Bourbon-l'Archambault passait à Saint-Menoux, de là à Marigny, à Neuvy, à Moulins et enfin à Marcellanges. Sur toute l'étendue de ce parcours, on en remarque encore les traces, parfois à fleur de terre, là enfoncées entre les deux talus qui la bordent. Ce chemin est uniformément pavé de moellons blancs de Coulandon, entre Marcellanges et Marigny, et, de cette dernière localité à Bourbon, la pierre doit provenir des calcaires de Saint-Menoux.

De Marigny, la voie, qui est distante de 80 mètres à peine du bourg, passait à la Péronne, commune de Neuvy, après s'être divisée à gauche par une voie semblable sur Neuvy (*le nouveau vicus*) bourgade d'une origine essentiellement gauloise. Là, elle est très appréciable sur un assez long parcours, et sur cet embranchement venait se souder un autre chemin passant devant Montgarnaud, et dont nous avons perdu les traces au delà. Ce dernier chemin est très remarquable au-dessous de Montgarnaud, et un peu avant d'arriver au ruisseau qui passe



à Corgenay ; sur la même place se remarquent d'abord le chemin gaulois, profond de 7 pieds, large de cinq, puis la voie romaine qui longe parallèlement ce profond chemin sur une longueur de près de 30 mètres ; enfin parallèlement à ces deux voies antiques, est le chemin actuel, établi tout à côté des deux anciens chemins abandonnés, lesquels n'ont jamais été mis en culture.

La voie romaine est encore pavée.

Reprenant notre vieux chemin venant de Bourbon, nous le retrouvons avec son aire pavée, à La Péronne, à la Plaine, à la Croix-de-Fer, pour disparaître au Pont-Chinard, dénomination antique qui devait correspondre à Pont de César, autrement dit le point guéable de l'Allier pour ceux qui se rendaient en Bourgogne.

Ce chemin traversait la partie au Nord-Ouest de Moulins et on en retrouve l'issue à la rue des Geais, la continuation de l'ancienne rue Blondeau ; le chemin côtoie le railway, il est ensuite coupé par celui-ci à la barrière Sainte-Catherine et se continue au bas du coteau de Beauregard qu'il contourne en passant brusquement à gauche près de la croix des Quatre-Chemins, et débouche à la croix de Saint-Bonnet, dont la base est de la fin du XVe siècle.

La rue Sainte-Catherine est sur une voie antique.

Un embranchement se dirigeait vers la montée Sainte-Catherine, il se coudait à droite au sommet du dun de Sainte-Catherine ; une croix existait vers le coude ; en cet endroit le chemin prend le nom de la *Faloterie*. Nous avons remarqué deux grosses bornes comme les suivantes et les traces d'un empierrement en moellon blanc de Coulandon.

Nous ferons remarquer que sur un parcours de moins de deux lieues, nous avons déjà rencontré cinq croix, celle de la Croix-de-Fer dans le faubourg de la Madeleine, celle de Beauregard, de la Faloterie et celle de Saint-Bonnet. Ces croix qui ont succédé à d'autres plus anciennes sont un puissant argument en faveur de l'antiquité de ce chemin.

C'est vers cette dernière croix que le chemin se divisait de nouveau, l'un pour se continuer à l'Est, où nous allons le retrouver, l'autre passant au vicus d'Yzeure, puis, s'inclinant fortement à gauche, nous le retrouvons à Godet, où se voit encore un tronçon sur une faible longueur ; il est à plus de douze pieds au-dessous du sol actuel, et mesure encore 30 pieds de longueur ; le fond n'est que de 4 à 5 pieds de largeur. Environ 80 pieds de cet antique chemin ont été comblés en 1885 seulement.

De Saint-Bonnet le chemin ne devait pas sensiblement différer du tracé de la route actuelle, mais au troisième kilomètre et immédiatement après la tuilerie, il tourne brusquement à gauche pour gravir un talus et enfin débouche vers l'une des deux portes du village gaulois de Marcellanges.

En 1887, nous avons vu la destruction complète d'une motte circulaire de 22 pieds de diamètre sur 7 pieds de hauteur et distante de cent mètres environ de la tuilerie, du côté de Moulins. Cette motte bordait assurément le chemin que la route a remplacé et que la culture a fait disparaître ; des tessons de poteries très grossières et fragmentées en menus morceaux, un peu de charbon et un lit de cendres charbonneuses sont tout ce que nous avons pu remarquer lors du nivellement de cette butte ; le bas-fond du sol sur lequel elle était édifiée fait comprendre la destruction complète du mobilier et des ossements que contenait cette butte funéraire.

Nous avons remarqué que ce chemin, comme les voies antiques qui existaient aux environs, notamment la voie occupée par la rue des Garceaux, était bordé par beaucoup de ces blocs de forme ronde et allongée vers la partie supérieure, provenant du dépôt tertiaire formant le lit de l'Allier à la Font-Vinée, et qui s'étend sur une très grande largeur à l'est de la rivière. Ces roches naturelles, de la composition des roches à phryganes, forment un puissant dépôt très visible lors des basses eaux au-dessus et au-dessous du pont de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, près la Font-Vinée,

lesquelles reposent sur les marnes vertes qui forment le sol de Moulins et des environs. Plusieurs de ces bornes sont encore disséminées dans quelques rues de Moulins. Nous en avons compté plus de vingt, depuis Marcellanges jusqu'à la Croix-de-Fer ; la présence de ces bornes est une indication positive du passage d'un chemin antique.

En abandonnant la route, après avoir dépassé la tuilerie de Marcellanges, l'on s'engage immédiatement dans ce vieux chemin, un peu dénaturé en cet endroit par des remblais formés de débris provenant de la tuilerie ; à quelques pas de là, le chemin est en contre-bas d'au moins cinq pieds du niveau du sol, et l'on y voit encore des moellons blancs de Coulandon, émergeant du sol.

Bien que très courte, cette portion du chemin est sinueuse ; c'est du reste le caractère de tous les chemins antiques.

A deux cents mètres à peine de la route nationale, à la côte 265 de la carte de l'état-major, se trouve indiqué ce tronçon de chemin, ruiné, raviné par un usage assez fréquent, tortueux comme tous les sentiers de cette époque ; son extrémité débouche sur un chemin circulaire bordant un petit bois qui a été exploité l'an dernier ; ce bois, de forme à peu près circulaire, occupait justement l'emplacement du village gaulois que nous allons décrire, et si les arbres qui se sont succédé sur cet emplacement ont conservé la forme de ce village, disons aussi que c'est à la suite de son défrichement que nous l'avons reconnu.

Presque au centre de ce taillis, qui peut avoir environ cinq hectares, s'élève une magnifique butte ronde et d'une belle conservation ; elle mesure exactement 6 mètres de hauteur, et occupe une circonférence de 100 mètres ; un profond fossé, large de 10 mètres, la circonscrit entièrement. C'est avec la terre du fossé et avec des emprunts faits au Nord, que la butte a été édifiée.

La porte qui s'ouvrait sur le fossé se voit à l'Ouest de la butte, elle était en face d'une autre porte ouverte sur les fossés de circonvallation établis autour et à l'Est du village.

Cette seconde enceinte distante de 72 mètres des fossés de la butte, circonscrivait une partie à l'Est de ce village. Ces fossés sont encore très visibles depuis l'arrivée du chemin qui commence à la tuilerie et que nous avons décrit, ils contournent à peu près parallèlement ceux de la butte. Sur environ la moitié de la circonférence du village, ils sont bordés par des arbres âgés de plusieurs siècles, les deux fossés mesurent environ de 7 à 8 mètres de largeur, et forment sur le côté intérieur une contrescarpe relevée du côté de la butte.

Le fossé contourne la butte du Midi au Nord, là il se termine sans qu'aucune autre trace de fossés puisse se supposer. Mais depuis ce point terminal jusqu'à celui où il paraît commencer, près du sentier d'arrivée, le village était circonscrit de la même manière elliptique par une série de pieux formés de pieds d'arbres entiers non équarris, et juxtaposés sans laisser de vide entre eux, et comme cela a pu être constaté non loin de nous au Beuvray, mais avec cette différence que le Beuvray était un oppida. Les bois étaient posés horizontalement avec des remplissages en moellons. Ces ouvrages formés de pieux verticaux sont encore utilisés pour établir rapidement des défenses, sous le nom de palenques ; un fossé en indique l'emplacement.

C'est dans cette enceinte formée de pieux que se trouvait la porte d'entrée du clan s'ouvrant à l'Ouest. Il existe à droite de cette porte un étang en dehors de l'enceinte et l'on remarque encore les bourrelets de terre relevés en talus au pied des palenques. Un autre fossé se voit au delà de l'étang.

Au sommet de la butte se rencontrent d'antiques matériaux en pierre calcaire de Montgarnaud ou de Coulandon avec des débris de tuiles à rebords, ce qui prouve qu'une tour en bois était édifiée sur un massif de maçonnerie au centre même de la butte, et la présence des fragments de tuiles à rebords pouvait bien avoir appartenu à une seconde couverture faite postérieurement, les constructions gauloises étaient, en effet, généralement couvertes en bardeaux, ou tuiles en bois, et

l'emploi traditionnel de ces sortes de couvertures se retrouve encore dans plusieurs anciens clochers du Bourbonnais.

Le même fait de la présence de tuiles à rebords se retrouve aux dunums de Briailles, du Veurdre, de Mulnay et de Lucenay-le-Vallée.

Entre les fossés extérieurs et la muraille de palenques se trouvaient disséminées les huttes ou cabanes formant le village avec la butte au centre, surmontée de la tour où se faisait le guet. Presque en face du petit chemin, se voit une première habitation reconnaissable à une dépression du sol formant un rectangle de $3^{m},50$, sur 5 mètres environ ; on y remarque des matériaux, des tuiles et une quantité de débris de vases, de toutes formes, les uns de petites dimensions, les autres étaient de grandes ollas. Un petit fossé entourait cette habitation.

En remontant à droite, vers l'Est, l'on rencontre encore beaucoup de matériaux, tuiles, débris de vases en terre noire et grise, avec zones réticulées.

C'est là que nous avons rencontré un fragment de brique grossière portant encore l'empreinte d'ornements rudimentaires faits en creux, formés de quatre lignes chevronnées avec un trait double circulaire au-dessus et au-dessous, ce qui pourrait faire supposer que ce fragment pouvait être la partie supérieure d'un petit édicule.

En remontant au Nord sur la fin des fossés et au bord de ceux-ci, existait une agglomération importante. Les matériaux abondent ; au centre se trouvait une forge à fer à la Catalane : beaucoup de scories fondues y sont mêlées avec des provisions de silicate de fer (1) fourni par le sol ; une quantité plus considérable de fragments de poteries s'y remarque ; tous ces fragments sont en terre mate, grise, noire, jaune, blanche et sans engobe ; la pâte est grossière, avec grains de quartz non

(1) Vulgairement appelé *machefer* ; très abondant dans les sous-sols d'Yzeure, de Gennetines, Trevol, Saint-Ennemond, Dornes, etc.

broyés. Aucun de ces fragments ne porte les traces de l'engobe ; pas un seul fragment de poterie rouge fine et lustrée nous a été révélé. Quelques fragments sont façonnés sans l'aide du tour.

C'est encore dans cet endroit que nous avons recueilli deux fragments de terre cuite, portant les empreintes d'un clayonnage, analogues à ceux déjà recueillis dans le voisinage de la nécropole de Coulandon (1). M. Bertrand a fréquemment rencontré de semblables débris, accusant des constructions remontant à l'époque gauloise.

L'on voit encore aujourd'hui, dans les communes de Charmes, de Biozat, d'Effiat, etc., des granges, des écuries et même des maisons édifiées sur un socle en maçonnerie de 1 à 2 mètres de hauteur ; au-dessus se dressent les montants des angles et des portes reliés par des traverses en charpente, les intervalles sont remplis par des clayonnages en branches, le plus souvent en tresses de paille maintenues par des branchages droits puis enduites sur les deux faces avec de la boue argileuse bien préparée. Ce genre de construction, encore conservé en ces endroits, a ses origines dans le mode adopté par les Gaulois, et ces constructions typiques se sont encore perpétuées jusqu'à nos jours.

Contournant l'enceinte jusque vers l'étang, nous retrouvons encore des matériaux antiques et des débris de vases pulvérisés, comme tous ceux que nous avons pu voir.

Au moment où nous avons reconnu ces vestiges, deux cabanes de bûcherons, couvertes en chaume et construites en bois, ajoutaient l'illusion à ce que pouvait être ce misérable village, assez facile à reconstituer par les vieux arbres décrivant la courbe des fossés, plantés comme limite depuis de nombreux siècles ; le feu allumé le soir par les bûcherons devant leurs cabanes, le repas pris autour de ces feux, semblaient faire

(1) *Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais*, 1893. Tom. 1, page 387.

revivre les vieux habitants de ce clan disparus depuis vingt siècles !

Mais l'image la plus réelle que nous ayons vue, rappelant la vie à ces époques lointaines, était l'aspect que présentait l'exploitation d'une partie de la forêt de Mulnay, près Moulins, l'hiver : le soir, plus de trente feux étaient allumés devant ces cabanes de bois, couvertes en terre gazonnée ; le va-et-vient de la cabane au foyer, des vases au bord d'un fossé pour en puiser l'eau, quelques hardes sordides accrochées aux branches des arbres, et, pour terminer la perspective, le *dun* gigantesque de Mulnay s'élevant majestueusement des profonds fossés qui l'entourent, et dont la silhouette se dessinait sur le fond du ciel brillamment éclairé par les derniers reflets du soleil couchant, et semblait encore garder et protéger ces paisibles bûcherons préparant avec leur femme et au milieu de leurs enfants, le repas du soir. Ce tableau réel, si bien encadré, semblait une réminiscence véritable des temps antiques.

La caractéristique de ce village est qu'aucun fragment de vase en terre rouge fine, ornementée et lustrée, n'y a été rencontré, bien que des tuiles à rebords y aient été constatées ; mais, comme nous l'avons dit, leur présence ne change rien à voir dans ce village une agglomération fondée à l'époque gauloise, ces tuiles dites romaines pouvant être le fait d'une réparation ou d'un emploi postérieur.

Il existe près de ce village une autre butte carrée, au château de Marcellanges (1).

Le chemin que nous avons retrouvé de ce village à Bourbon-l'Archambault devait relier cette partie de notre territoire avec le Berry. Il est donc sûr que Bourbon était un oppida, un vicus avant la conquête et que Saint-Menoux et Marigny sont d'antique origine puisque ces deux localités sont traversées par ce chemin ; leurs églises romanes ont dû remplacer

(1) Exploration archéologique de la rive droite de l'Allier par M. Bertrand. *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*. Tome IX, page 321.

l'oratoire antique; souvent, comme à Châtel-de-Neuvre, à Diou et ailleurs, le temple païen, plus tard utilisé par le catholicisme, se trouve entièrement conservé entre les murs de l'église romane.

A Marigny, la tradition du passage de sainte Radegonde milite beaucoup en faveur de cette localité existant dès le VIe siècle ; une chapelle de cette église est dédiée à cette reine de France.

Nous empruntons à Polybe, qui vivait cent cinquante ans avant notre ère, l'esquisse qu'il fait des Gaulois cisalpins et transalpins. « Quelques peuplades s'étaient habituées à habiter des villes, d'autres avaient fondé beaucoup de petits villages. La plus grande partie des populations se trouve dispersée et campée dans des villages, centres de résidence fortifiés de fossés, de murs en terre, parfois en pierres sèches, ou bien faits avec des poutres sur des éminences naturelles.

» Ils sont bien inférieurs aux Asiatiques, conservent leurs libertés ; ils sont indisciplinables, manquent du génie d'organisation ; ils fournissent des mercenaires à toute l'Europe (1). »

De Strabon, nous extrayons le passage suivant : « Les Gaulois vivent dans des repaires faits de branchages et de boue délayée, ordinairement cachés au fond des bois ; leurs villages sont entourés de fossés, et leur soi-disant cité est, de plus, entourée d'une enceinte formée de troncs d'arbres abattus et posés verticalement les uns à côté des autres faisant ainsi une enceinte grossière et rude, ils décorent l'entrée de leurs cabanes des trophées qu'ils ont faits avec des têtes coupées sur leurs ennemis. »

Le bas-relief du Louvre, quoique incomplet, donne bien l'idée de la cabane gauloise décrite par Polybe et Strabon. C'est une hutte faite en clayonnage, cimentée de terre glaise sur les deux faces, et couverte de branches et de gazon.

(1) Lib. IV, p. 164.

Tacite (1) s'exprime ainsi : « Les Gaulois ne peuvent même pas souffrir que leurs cabanes se touchent, ils les établissent séparément les unes des autres, selon qu'un bois, une source les ait attirés. Dans la distribution de leurs villages toutes les cabanes sont isolées, soit pour parer au danger de l'incendie, soit par ignorance de l'art ; ils ne se servent dans leurs constructions que de bois brut. »

L'oppidum n'est qu'une forteresse construite en vue de fournir un refuge contre l'ennemi. C'est bien le cas du village de Marcellanges qui concorde si exactement avec les descriptions données par les anciens historiens.

César désigne uniformément ces villages d'un nom générique, *urbs* ; et en lisant les *Commentaires* on voit bien que l'*urbs* était d'un ordre inférieur, une simple agglomération de peu d'importance. D'Auville, dans sa dissertation sur Bibracte, le dit très bien.

Urbs est tout autre chose que ville. D'autres anciens auteurs désignent communément l'*urbs* par *vicus* dont il est le synonyme, l'un et l'autre n'étant que la réunion de huttes et de chaumières (2).

« Le vicus ressemble à tous les autres, dénué de tout caractère, point d'aménagement, de confort ; aucune trace d'organisation politique ne régnait à l'intérieur », comme le dit Michelet (3). Le monde gaulois est le monde de la tribu. Ce fut là l'une des principales causes qui facilitèrent les conquêtes de César.

Vitruve (4) nous donnera la forme du vicus de Marcellanges : « le tracé du vicus gaulois ne sera ni carré ni formé d'angles « saillants, il doit être à peu près circulaire afin que l'enceinte « soit en vue sur le plus de points possible. »

(1) *De moribus Germanorum*, XVI.
(2) *De Bell. Gal.*, lib. I., Ch. V.
(3) *Hist. de Fr* — Tom. I, p. 18.
(4) VITR., *De Archi.*, lib. I, C. V.

C'est absolument dans ces conditions qu'a été édifié le vicus qui nous occupe : sa rotondité est imparfaite, et ne présente aucun angle saillant.

Le savant Bulliot, dans sa belle étude : *La cité gauloise* (1), dit en parlant du vicus : « Ce noyau d'habitations d'une tribu sédentaire se réduit à de misérables cabanes et de vestiges que le temps nous a laissés et que l'archéologue a pu décrire ; le vicus n'était guère habité que par quelques artisans occupés d'industries grossières que la nature des travaux n'appelait point au dehors. »

A Marcellanges, en effet, nous avons rencontré les vestiges de l'industrie du fer avec des moyens bien primitifs, mais qui devaient suffire aux besoins de ce temps.

La conquête des Gaules modifia profondément les habitudes, les mœurs et la vie tout entière des vaincus. Le Gaulois n'ayant plus à se défendre, l'*oppidum* n'a plus sa raison d'être, il sera remplacé par le *vicus* ou la cité, et le Gaulois de Marcellanges fera comme celui de Bibracte du Mont-Beuvray, lequel a abandonné ses huttes pour suivre le vainqueur à Augustonemetum, devenu Autun dans la suite ; le Boïen descendra de Marcellanges, escorté du Romain, jusqu'à Saint-Bonnet et Plaisance, pour y fonder l'*Urbs*, la *Manse*, et c'est ainsi que la vie à la romaine se substituera presque subitement à la vie pastorale du Gaulois, qui, perdant son autonomie et son indépendance, formera la nouvelle société gallo-romaine.

Nous avons cru devoir faire remarquer que, dans notre contrée, la désinence des lieux dits se terminant par *ange*, *ance*, pourrait bien avoir la même valeur que celles en *ac*, *iac*, particulières à l'Auvergne, à la Dordogne, au Limousin, et qui désignent la possession :

(1) Autun, Dejussieux, 1877.

Croissance, Yzeure.

Plaisance, Yzeure.

Seganges, Seg. Sex. Yzeure.

Marcellanges, le domaine de Marcel. Ce nom se retrouve à Saint-Léon et à Yzeure.

Cressanges.

Coulanges. Ce nom est au nombre de quatre dans l'Allier.

Cossanges, à Saint-Priest et à Arpheuilles.

Paillanges, hameau de Bourbon-l'Archambault.

Vousances, à Loddes.

Les Vousances, à Saint-Hilaire.

Préveranges en Berry.

Sauxillanges, en Auvergne, etc.

Dans les noms de famille, l'adjectif possessif s'est raccordé au nom, comme dans :

Fressanges, Frès, frèze, Fraize (commun en Auvergne).

Florange (possesseur du *mas,* manse de Florus, Florien).

Moranges.

Monanges.

Dans le prénom, il se retrouve : *Solange.* Nom très commun sur les confins du Bourbonnais, arrondissement de Montluçon, et en Berry.

Le substantif Merlange, variété de raisin, communément appelé Marlange, nom populaire en Bourbonnais.

Il n'en est pas de même pour Fontanges, du latin : *Fons.*

Francis Pérot.





1813

LES GARDES D'HONNEUR

DE L'ALLIER

« On avait fait appel en Allemagne à toutes les classes (1), mais en commençant par la jeune noblesse. En France, les appels ne portaient en général que sur les classes moyennes ou inférieures. Les classes élevées échappaient à la conscription par le remplacement qu'elles payaient à des prix excessifs depuis que la guerre était devenue horriblement sanguinaire. Elles n'avaient contribué également aux dons volontaires que par leur fortune. Napoléon, cette fois, voulait s'en prendre aux personnes mêmes. . . . .

Comme on ne pouvait pas procéder à leur égard par la voie de la conscription, à laquelle ils avaient déjà satisfait et satisferaient encore par le remplacement, et qu'on était réduit à les prendre arbitrairement, ceux-ci pour leur fortune, ceux-là pour leur nom, Napoléon pensa qu'il fallait investir les préfets du pouvoir de les désigner à volonté, en donnant pour excuse d'une manière de procéder aussi peu régulière, la raison d'égalité, fort singulièrement alléguée ici, puisque l'égalité c'était la conscription. . . . . »

Un décret du 3 avril 1813 décida la création de quatre régiments de garde d'honneur, destinés à servir à côté de l'empereur et à porter un brillant uniforme. C'était un véritable

(1) Thiers, *Histoire de l'Empire*, tome III, édition Lheureux 1867.

corps de noblesse; les jeunes gardes devaient s'équiper, s'habiller et se monter à leurs frais. Ils avaient la solde des chasseurs de la garde, 1 fr. 25 par jour, et après 12 mois de service, devaient être nommés sous-lieutenants.

Le costume avait été dessiné pour flatter l'amour-propre des gardes : pelisse vert foncé doublée de flanelle blanche, bordure et tours de manches en peau noire, gants olive et tresses blanches. Le fond du dolman était vert foncé, doublé de toile à la partie supérieure et de peau rouge à la partie inférieure, avec collet et parements écarlates, décoré de tresses au collet et de fausses poches. Les parements étaient de la même couleur que la pelisse. Les gardes portaient une culotte hongroise de drap rouge ornementée de dessins de tresses blanches. Les boutons de leur dolman étaient blancs. La ceinture était fond cramoisi avec garnitures blanches. Le schako écarlate, plumet vert avec le bout blanc.

Le décret du 5 avril 1813 fixa à 60 le nombre maximum des jeunes gens à prendre dans l'Allier, pour la formation du 4e régiment qui s'organisa à Lyon.

Aussitôt après l'appel fait par le préfet, 20 jeunes gens se firent inscrire ; 40 furent désignés d'office.

Inscrits volontaires :

ALAMARGOT DE VILLIERS Jean-Baptiste, à Montluçon ;
ARLOING fils aîné, à Cusset ;
BALADIER, à Montluçon ;
BERGEON, à Mariol ;
BODIN Gabriel-François-Edme, à Moulins ;
BOURDERYE jeune, à Cérilly ;
CADIER DE VEAUCE Marie-Amable, à Moulins ;
CHALLIER jeune, à Saint-Germain-des-Fossés ;
CIBOT Nicolas, à Montluçon ;
CONCHON Annet-Bravi, à Moulins ;
DELABRUYÈRE Armand-Edme, à Ygrande ;
DEFFONTY Jacques, à Moulins ;

DRIGEARD DES GARNIERS Antoine, au Mayet-de-Montagne ;
DROITEAU Claude-Sébastien, à Moulins ;
DUCHIER Jean-Francis-Auguste, à Cérilly ;
GORY DES CHAUX Prosper, à Yzeure ;
LACHAISE Amédée, à Yzeure ;
GUETTE Antoine-Joseph, à Saint-Pourçain ;
MEILHEURAT Antoine-Alphonse, à Gannat ;
MESEURET André-Nicolas, à Saint-Pourçain.

Inscrits d'office :

AUBRY jeune, à Montaignet ;
AUPETIT-DURAND, 3e fils, à Colombier ;
BACQUELOT, à Molinet ;
BOIROT Antoine, à Veauce ;
BERNARD Pierre, à Vallon ;
BIZET J.-B., à Mazirat ;
BUJON Vincent-François, à Ainay ;
CHOUVIGNY Gilbert-Amable, à Cusset ;
CHOTARD J.-T., à Moulins ;
DEQUEIRAUX Michel, à Saint-Victor ;
DE LA DURE Joseph, à Moulins ;
DELAPLANCHE Pierre, à Bellenaves ;
DESBRESTS jeune, à Vichy ;
DU LIGONDÈS Hercule, à Coulandon ;
DE LOUAN Henri, à Courçais ;
D'EYSSAT DU PRAT Louis, à Moulins ;
DUPRAT Etienne-Charles, à Montluçon ;
DUFOUR Gilbert, à Hérisson ;
DUBOUYS DE PRAVIER Alexandre-Joseph, à Meillers ;
DE SALVERT Gilbert-Marie, à Moulins ;
DUVERNEIX, de Bardais ;
DULIGNER, fils de Pierre, à Trezelles ;
FOURNIER DES CORATS, à Moulins ;
GALIEN, fils puîné de Gilbert, à Saint-Gérand-le-Puy ;
GIVOIS Jean-F., à Vesse ;

GRAND Guillaume, de Treteau ;
GUESTON jeune, de Chavenon ;
HASTIER DU MOUSSET J.-B., à Paray ;
DE SAINT-HILAIRE Roch, de Moulins ;
IMBERT DE BALORRE, de Moulins ;
LE GROING, de Saint-Sauvier ;
MAUGENEST A., de Viplaix ;
MÉPLAIN Michel-Hippolyte, du Donjon ;
MIOCHE, d'Ussel ;
DE MONTEYNARD, de Loddes ;
NEUVILLE Michel, du Mayet-d'École ;
NOAILLY, de Droiturier ;
PICARD DU CHAMBON jeune, de Varennes ;
PONTHENIER Gabriel, de Vicq ;
VERNOY DES DURANDS, du Pin.

Quelques jours après l'arrêté préfectoral, on modifia cette liste ; on raya, pour des raisons qui ne furent pas exposées, Baladier, Bourderye, Dulignier, du Ligondès, Grand, Fournier des Corats et Ponthenier, et on désigna d'office pour les remplacer : Collas aîné, de Laferté ; Grand, le plus jeune, de Saint-Léopardin ; Josset-Lamaugarnie, d'Audes. Quatre volontaires s'étaient fait inscrire : Bellin, de Cusset ; de Combes des Morelles, de Broût ; Grenet, de Bourbon ; Mousson, légionnaire de Montluçon.

En quelques semaines, les gardes furent prêts, et le 2 juillet, le premier détachement partit de Moulins pour Lyon. Il était composé de 27 hommes complètement habillés, équipés et parfaitement montés ; deux autres gardes avaient déjà précédé le détachement, en vertu d'autorisations particulières et avaient, à cause de leur zèle, obtenu le grade de sous-officier.

Le préfet confia le commandement des 27 Bourbonnais à M. de Saint-Hilaire (1), « l'un des descendants du célèbre » lieutenant-général d'artillerie tué à côté de Turenne. »

(1) *Bulletin de l'Allier* du 8 juillet 1813.

Le départ des gardes d'honneur fut l'occasion d'une fête publique ; toute la ville se porta au lieu où étaient rassemblés les jeunes soldats, et où s'étaient rendus le préfet, le général commandant le département, le secrétaire général de la préfecture, remplissant les fonctions d'inspecteur aux revues, les commandants du 4ᵉ régiment de dragons, de la gendarmerie et de la compagnie de réserve. La compagnie d'artillerie de la garde nationale, en grande tenue, précédée de la musique, ouvrait la marche. C'est avec ce cortège que les gardes traversèrent la ville, au milieu d'une foule immense, et aux cris de : « Vive l'Empereur ! »

A la barrière du faubourg de Lyon, le préfet voulut haranguer « cette brillante jeunesse qu'on peut appeler l'élite du » département, leur retracer en peu de mots les avantages de » la glorieuse carrière qui s'ouvrait devant elle. Mais sa voix » étouffée par l'émotion profonde qu'il éprouvait, ne lui a pas » permis de se faire entendre ; elle a été couverte par les cris » animés de : « Vive l'Empereur ! » et les acclamations de la » foule qui l'environnait. C'est au milieu de ce tumulte » patriotique et attendrissant que le commandant du détache- » ment a reçu les embrassements et les adieux du préfet, du » général et de tous les fonctionnaires et officiers venus avec » eux.

» Les gardes s'éloignèrent aux cris longtemps prolongés » de : « Vive l'Empereur ! »

A Lapalisse, le sous-préfet Cossonnier attendait les jeunes soldats et les accompagna jusqu'à Droiturier où ils déjeunèrent chez M. Noailly, père de l'un d'eux.

Le deuxième détachement quitta Moulins, le 29 juillet, sous le commandement provisoire d'un de leurs camarades, de Monteinard, petit-neveu de M. de Monteinard, ministre de la guerre sous Louis XVI, et de M. Cossonnier, sous-préfet de Lapalisse.

Peretton de la Mallerée, capitaine adjudant de la garde nationale sédentaire de la ville de Montluçon, avait demandé

à faire partie du 4e régiment, et avait été nommé sous-lieutenant par décret du 26 mai 1813.

Comme pour le premier détachement, le préfet, son secrétaire général, le général, le maire, les adjoints, le commandant de gendarmerie, celui de la compagnie de réserve et une foule de Moulinois accompagnèrent les gardes jusqu'à la barrière de Lyon.

Moins ému que le 2 juillet, le préfet put exprimer à la troupe les vœux que le pays faisait pour elle, les espérances que ses bonnes dispositions faisaient concevoir ; il embrassa le chef, et le détachement s'en alla aux cris de : « Vive l'Empereur ! »

Quatre jours plus tard, les gardes partis le 29 juillet retrouvaient à Lyon leurs compatriotes.

Le 4e régiment des gardes d'honneur eut pour colonel un général de division, le comte de Saint-Sulpice ; pour colonel en second, le général de brigade Merlin ; il comptait parmi ses officiers, un grand nombre de représentants de la noblesse française. Nous ne voyons que deux noms pouvant appartenir à notre département, ceux des lieutenants en second, de Champflour et de Chazelles.

Le régiment fut complètement organisé le 8 juin 1813, et un ordre impérial, daté de Mayence, le fit passer, avec les trois autres régiments, dans la garde impériale, et l'attacha aux lanciers polonais.

Les gardes d'honneur se distinguèrent dans plusieurs combats :

1° Campagne de Saxe, 1813 : Leipzig, Hanau.

2° Campagne de France, 1814 : Montmirail, Reims, Champaubert, Château-Thierry, Mormant, Montereau, Craonne, Laon, Saint-Dizier.

Le 4e régiment fut licencié à Versailles le 15 juillet 1814.

C. Grégoire.





CHRONIQUE

M. Mony, notre confrère, vient de livrer au fondeur le modèle du buste qui figurera sur la tombe du peintre Sylvestre Milanolo, notre regretté collègue. Le buste est ressemblant et M. Mony, qui ne connaissait pas Milanolo et n'avait pour le guider que quelques photographies, ne pouvait faire mieux, quel que soit son talent.

C'est M. Baër, architecte, qui est le dessinateur du monument auquel sera adossé le buste en bronze, et c'est à l'initiative de ses anciens élèves et amis que ce monument va être édifié.



La crypte de l'église d'Yzeure a été rendue publique depuis le 1er août dernier, à la suite d'intelligentes réparations qui en ont rendu l'accès possible.

Ce monument intéressant est assurément antérieur à l'église actuelle, et il est heureux que les réparations exécutées permettent de le visiter. Sa description et celle des autres cryptes du Bourbonnais ont été faites d'une manière complète, par M. l'abbé J. Clément, dans un travail publié dans le *Bulletin-Revue*.



Le rapport sur le déplacement de la caserne de gendarmerie établie dans le pavillon d'Anne de Beaujeu, a été présenté à la session d'août au conseil général de l'Allier.

Il serait à désirer qu'une solution en faveur du fusionnement des Musées départemental et municipal eût lieu, et que le si charmant pavillon construit par Mme de Beaujeu soit affecté au dépôt des collections.





BIBLIOGRAPHIE

Excursions aux environs de Vichy, au Château-Robert (anonyme). — Cusset, imp. Barthelat, in-16 de 24 pp., 1897. — Tirage : 100.000 exemplaires.

La dispute de l'antimoine, par Emile GILBERT, lauréat de l'Institut. — Montluçon, grande imprimerie du Centre, Herbin, 1897. Grand in-8° de 13 pp.

Suppurations au cou, consécutives aux affections de l'oreille, etc., thèse pour le doctorat en médecine, présentée par Paul COLLINET. — Moulins, Crépin-Leblond, imprimeur, in-8° de 266 pp., 1897. — Tirage : 850 exemplaires.

Réunion de l'Association amicale des anciens élèves du Petit Séminaire (18 février 1897). — Montluçon, Herbin, grande imprimerie du Centre, 1897, in-8° de 58 pp.

Etude sur quarante cas d'ovariotomie pour tumeurs ou kystes de l'ovaire, par le Dr BOUSQUET. — Montluçon, grande imprimerie du Centre, Herbin, in-8° de 9 pp., 1897.

Association amicale des anciens élèves de l'Institution Saint-Joseph de Montluçon (année 1897). — Montluçon, Herbin, imprimerie du Centre, in-8° de 30 pp.

Notre collègue, M. Francis Pérot, vient de publier une intéressante étude dans le *Centre médical et pharmaceutique*, organe de la Société des sciences médicales de Gannat : *Du caractère ethnique du Bourbonnais, en deux parties.* Il y étudie dans chacun des arrondissements ce qu'il y a de saisissable pour établir ce caractère assez différent dans ces arrondissements, caractère qui répond encore à celui des provinces aux dépens desquelles le Bourbonnais a été formé.



Recherches historiques sur la persécution religieuse dans le département de Saône-et-Loire pendant la Révolution.

Cet important ouvrage comprendra autant de volumes qu'il y a d'arrondissements, à savoir cinq : Chalon, Mâcon, Autun, Charolles et Louhans.

Deux volumes ont déjà paru : l'*arrondissement d'Autun*, par M. MIGUET ; l'*arrondissement de Chalon*, par M. BAUZOÉ.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.





LES CARMES DE MOULINS

APPENDICE

(*Suite*)

ARRÊTÉ DU REPRÉSENTANT DU PEUPLE GUILLERAULT
CONCERNANT L'EXERCICE DE LA RELIGION A MOULINS

(*Archives de la ville de Moulins*, 577.)

17 juillet 1795.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Représentant du peuple délégué par la Convention nationale dans le département de l'Allier.

Vu les différentes pétitions qui lui ont été individuellement présentées, soit par écrit, soit verbalement, depuis son séjour dans le département de l'Allier, et notamment dans la commune de Moulins chef-lieu du département desquelles il résulte que la presque totalité des habitans de cette commune qui renferme environ dix huit mille âmes désire ardemment reprendre le libre exercice des cultes en se conformant aux loix,

Arrête ce qui suit :

ART. 1.

Les citoyens de l'un et de l'autre sexe, habitans de la commune et municipalité de Moulins auront à compter de ce jour la jouissance provisoire et le libre usage des édifices précédemment connus, sous les noms de Notre-Dame, des Carmes, et des Jacobins, tous les trois situés dans l'intérieur de la dite commune de Moulins. Des quels édifices les dits citoyens jouiront tant pour exercer librement le culte que chacun d'yceux professe, que pour tenir les assemblées déterminées par la loi.

17

ART. 2.

Les citoyens et citoyennes professant le même culte demeurant dans la même section et désirant prier en commun, s'assembleront les jours et heures déterminés par la municipalité, dans celui des trois édifices cy dessus indiqués qui servoit d'église aux habitants de la ditte section avant le 1er vendémiaire de l'an 2. Ce qui remonte au 21 7bre 1793.

ART. 3.

D'après les dispositions de l'article cy dessus la jouissance de la cy devant église de Notre Dame est et demeure provisoirement attribuée aux citoyens des sections du centre et de Paris. Celle de la cy devant église des Carmes est attribuée aux citoyens des sections liberté et égalité et celle de la cy devant église des Jacobins est indiquée et attribuée aux citoyens des sections Brutus et Allier.

ART. 4.

Les dits édifices seront pris et remis par les dits citoyens dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans que sous quelque prétexte que ce puisse être les citoyens auxquels la jouissance en demeure quant à présent assurée puisse se plaindre de l'état de dégradation dans lequel ils peuvent être ni rien demander au gouvernement à cet égard sauf les réclamations de droit contre les particuliers qui pourroient avoir opéré ou occasionné les dittes dégradations, et être tenus de les réparer suivant les dispositions des loix.

ART. 5.

Il ne pourra être délibéré, imposé, ni perçu aucune contribution forcée pour l'entretien et réparation des dittes églises.

ART. 6.

Aucun ministre d'un culte quelconque ne pourra exercer son ministère dans l'un des édifices indiqués par l'art. 1er quelle que soit la secte à laquelle il appartienne, sans en avoir fait la déclaration à la municipalité, et s'être soumis aux loix de la république et sans avoir demandé et reçu acte de cette déclaration, et de cette soumission, sous les peines prononcées par la loi du 11 prairial dernier.

ART. 7.

Dans le cas d'exercice de différents cultes, sur la même section, la municipalité à laquelle il en sera donné connoissance réglera les jours et les heures pendant lesquels ces différents exercices auront lieu, et les citoyens seront tenus de s'y conformer sous les peines de droit.

ART. 8.

La municipalité de Moulins surveillera et empêchera par tous les moyens qui sont en son pouvoir qu'il soit fait abus de la liberté des cultes

pour troubler l'ordre et la tranquilité publique, contrarier ou arrêter la marche du gouvernement et porter atteinte aux loix de la république.

ART. 9.

L'exercice libre des cultes étant autorisé par les loix du gouvernement dans l'intérieur des temples qui leur sont destinés il est expressément défendu à tous citoyens de le troubler sous quelque prétexte que ce soit sous les peines déterminées par les mêmes loyx.

ART. 10.

Il est également déffendu à tous citoyens de quelque religion qu'ils soient d'exposer aucun signe, ni marque de distinction appartenant à un culte quelconque, à l'extérieur des temples sous les peines de droit.

ART. 11.

Le présent arrêté sera lu et publié et affiché par tout où il appartiendra à la diligence du procureur général sindic provisoire du département de l'Allier, qui en fournira ampliation à qui il sera par lui jugé convenable.

Fait et arrêté à Moulins le vingt neuf messidor l'an 3e de la république française

Signé le représentant du peuple,

GUILLERAULT.

Pour copie conforme signé ROSSIGNOL procureur général sindic et MERLIN secrétaire.

Pour ampliation BOIROT secrétaire.

ADDITIONS

P. 40. — La *générale* Demoux devait être Catherine Maigret, femme d'Antoine Feydeau, seigneur de Chapeau et Demoux, *trésorier général* de France à Moulins. Son père avait, sans doute, à Paris, une charge de finances analogue.

P. 50. — Le tombeau de la famille de Bressolles « élevé en pierre » était placé, non comme le dit l'*Ancien Bourbonnais* (T. 2, p. 91), dans l'une des chapelles de l'église des Carmes, mais « vis-à-vis le grand autel » ; ainsi que cela résulte de l'indication de cette sépulture : « 1720, 30 mars, Marie Anne B. de Touteville, épouse de messire Jean Daniel Sommerecker, seigneur et baron de Bressolles, premier baron du Bourbonnois, âgée de 22 à 23 ans, fut placée dans le tombeau de Bressolles, vis-à-vis le grand autel. » Il aurait été détruit au moment de la Révolution.

P. 93. — Relativement à la grande vitre de la chapelle Saint-Antoine, au lieu de donner, comme nous l'avons fait, un nom au personnage agenouillé aux pieds de saint Jean Baptiste, nous pensons devoir transcrire simplement le passage des mémoires du P. Cuissot s'y rapportant : « un Cottebrune en capitaine, avec sa femme. Au bas de leurs portraits leurs armes : une roue de sable (1). Et ces mêmes nous les avons veu en un vieil tableau de la concéption qui a longtemps trainé en la chapelle St-Etienne, depuis que les patissiers y firent mettre le tableau du crucifix..... »

D'après une note de M. Dufour, écrite au crayon au revers de l'un des deux croquis de vitraux des Carmes en la possession de M. Francis Pérot, voici, autant que nous avons pu lire son écriture, la description de ce curieux vitrail de la renaissance : Les trois panneaux forment un ensemble de trois arcades en marbre blanc. A droite du spectateur, Saint Jean Baptiste et un chevalier. Le manteau du saint est vert, doublé de bleu et sa tunique jaune; il tient un livre de la main droite appuyé sur sa poitrine. Le chevalier agenouillé a la tête découverte et les mains jointes. Il est revêtu d'une dalmatique violette. Son armure est complète, avec sabre d'argent. A côté de lui est son casque. Dans le panneau à gauche était sa femme ornée d'une tunique et d'un manteau blanc avec fichu bleu attaché sur la poitrine. Trois écussons plus ou moins bien dessinés sont reproduits : un isolé, au-dessous du chevalier, porte trois objets difficiles à déterminer ; les deux autres accolés semblent porter, du côté du mari, d'argent à la roue de sable et, du côté de la femme, une roue ou une rose surmontée d'un lambel. Il nous a été impossible d'attribuer ces blasons et de trouver le nom de Cottebrune ; tandis que celui de Cotterouge est très connu, un maire de Moulins portait ce nom en 1522.

P. 93. — La maison du Riau ou Ryau, près Aurouer, était probablement l'importante famille des Popillon.

P. 93. — La *générale* Palierne, Marie d'Espineuil ou Despineu, femme de Jean Palierne, conseiller du roi, *trésorier général* de France à Moulins.

P. 94. — Il existe, dit M. Du Broc de Segange, que je remercie des différents renseignements qu'il a bien voulu me communiquer, de nombreux documents sur Jean Petit ou Petitdé, général des armées du roi en Italie, financier bien connu comme ami du connétable de Bourbon. (Voir les pages 139, 140 et 141 des Extraits des archives du château de Segange.)

(1) Sur le manuscrit, le mot « gueule » avait été effacé.
Le Père Cuissot n'aurait-il pas confondu Cottebrune avec Cotterouge, comme il semblait confondre le rouge et le noir dans la couleur d'un blason de ce 5e vitrail ?

P. 121. — Questionnaire extrait du procès-verbal de la première visite du commissaire des grands jours de Clermont aux Carmes de Moulins, le 12 décembre 1665 : « Quel nombre de religieux il y avoit dans led. couvent à présent et quel nombre il y debvoit avoir par l'establissement d'icelluy, sy le service divin s'y fesoit régulièrement, despuis quand led. couvent estoit estably, quelles fondations il y avoit et sy elles estoient exécutées, combien de confrairies dans leur esglise, qui estoient les administrateurs desd. confrairies et sy elles estoient fondées, sy le revenu s'employoit utilement pour le service et réparacions desd. chapelles où se font lesd. confrairies, sy les maistres d'icelles n'ont point proffité du revenu et converty à leur usage particulier, s'ils tiennent bon registre de ce qu'ils reçoivent et randent compte à la fin de leur administration, entre les mains de qui ils randent leur compte, quel est le revenu de leur esglise et couvent et en quoy ils concistent et quel en est l'employe, sy leur esglise est garnie de livres et ornements nécessaires, sy elle n'a point besoing de reparacions et sy leur couvent est en bon estat, s'ils n'ont rien aliéner de leur entiens fonds et s'ils n'ont rien acquis despuis dix ans, s'ilz jouissent paisiblement de leurs revenus, s'ilz ne sont point inquiétés par personnes puissantes et aultres et qu'ils ayent à nous justiffier par tiltres et livres de comptes. »

P. 153. — Le P. André de St-Nicolas. — En 1873, M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, faisait paraître une brochure sur *le P. André de St-Nicolas et l'érudition franc-comtoise à la fin du XVIIe siècle* (1) que M. Claudon, son collègue de l'Allier, a bien voulu nous communiquer. Dans ce travail, notre prieur des Carmes est jugé bien différemment que par l'archiviste Chazaud. Nous nous faisons un plaisir d'en extraire quelques passages.

« Le P. André de Saint Nicolas, à la science et à l'obligeance duquel dom Martène rend un si complet témoignage, n'était devenu historien franc-comtois qu'après une vie laborieusement occupée à la prédication, à l'enseignement et aux travaux historiques.

» Né à Remiremont en 1636, il avait pris à Dijon l'habit des Carmes de l'ancienne observance ; préparé par de sérieuses études classiques à instruire les novices de son ordre, il professa successivement la théologie à Clermont et la philosophie à Mende, jusqu'au moment où l'évêque *Serroni* le nomma directeur de son séminaire dès qu'il eut apprécié sa valeur et l'étendue de ses connaissances par ses sermons et par ses écrits. Ces derniers s'étaient bornés jusqu'alors à l'examen de divers points d'histoire ou de discipline ecclésiastique, car ce ne fut qu'à Cler-

(1) Besançon, imprimerie Dodivers et Cie, p. 8 à 10.

mont que notre écrivain s'occupa de véritables travaux d'érudition, en recherchant les origines de la maison d'Auvergne. Nommé prieur des Carmes de Moulins, chargé par Colbert de vérifier les archives du Bourbonnais, le P. André acquit bientôt une rare habileté à déchiffrer, à interpréter, et peut-être à imiter les anciens textes. Cette science lui devint fatale, car sa notoriété de diplomatiste lui fit attribuer plus tard, à tort où à raison, la confection de plusieurs chartes bourboniennes, parfaitement fabriquées d'ailleurs et assez vraisemblables pour tromper des yeux moins exercés que ceux de Mabillon et de Baluze, qui jugèrent de leur fausseté. Le Père carme était-il vraiment l'auteur de cette supercherie littéraire ; s'il le fut, était-ce par spéculation ou par simple désir de mystifier des confrères ? Tout cela n'est pas démontré. Mais ce qui porterait à justifier André de Saint-Nicolas, des accusations portées de nos jours contre sa mémoire, ce sont les relations amicales qu'il conserva jusqu'à la mort avec ses juges et l'estime qu'ils avaient de lui. »

En note, l'archiviste du Doubs ajoute : « Cette accusation grave et que nous ne trouvons pas complètement prouvée a été portée pour la première fois contre le P. André par notre savant collègue, M. A. Chazaud, archiviste de l'Allier, dans une remarquable *Etude sur la chronologie des sires de Bourbon* (Moulins, 1865). — Nous persistons, après lecture de toutes les pièces du procès, à croire de préférence à l'innocence du Père carme dans l'affaire des Chartes fausses de Souvigni. »

P. 153. — Nous remercions M. l'abbé Joseph Clément d'avoir bien voulu dessiner le sceau du couvent des Carmes de Moulins qui orne notre travail.

P. 210. — Procès-verbal d'estimation de la chapelle de Mibonnet (Toulon) et de ses dépendances, 18 novembre 1791. — « Avenue la dite heure de huit du matin de ce jour, dix huit de ce mois, nous soussigné susdit nous sommes rendu au village de Mibonnet où nous avons reconnu, toisé et visité une petite chapelle dite de Mibonnet, avec une maison joignant et contigue à la dite chapelle, laquelle chapelle et maison sont construites en maçonnerie de moilons, briques et pierres de taille aux pilliers buttans à la dite chapelle et couvertes en tuilles, excepté le petit clocher en forme de dôme pointu, lequel est couvert en ardoises, la dite chapelle et maison situées dans un enclos environné de hayes vives et de fossés et dans lequel dit enclos sont des marronniers et une charmille du côté du midy, laquelle charmille a environ soixante toises de longueur, et l'enclos comprenant environ trois boisselées de surface et les bâtiments de la chapelle ainsy que ceux qui forment l'emplacement de la maison produisent une surface de soixante treize toises, non compris vingt une toises de surface que contient le porche ou gallerie qui joint la dite cha-

pelle du côté du couchant et d'une partie du côté du Nord. Nous proposant, dans l'estimation qui sera faite cy après par nous, de ne comprendre que les objets de maçonneries, charpentes, couvertures, carrelages et l'emplacement des bâtiments ainsi que de l'enclos et charmille, excéptant de notre dite estimation tout ce qui est meubles, menuiseries, grilles, statues, tableaux, cloches et ornements dans l'intérieur qui seront probablement enlevés avant que l'acquéreur puisse faire aucune disposition de propriété. Nous soussigné susdit nous sommes retiré en notre logis à trois heures de relevé de ce jour..... »

Benoist, ingénieur des ponts et chaussées de l'Allier.

Ladite chapelle de Mibonnet, ensemble la maison et enclos, arbres et charmille ont été estimés la somme de 1451 livres (*A. D. Allier*, Q. A. N° 11.)

P. 232. — La sentence de la sénéchaussée du dernier mars 1665 fut suivie de différents autres jugements, arrêts et actes de procédure mentionnés à la suite de cette première pièce signifiée, aux pères Carmes, le 24 octobre 1676, « en parlant à un desd. religieux qui n'a voulu dire son nom de ce sommé. après avoir timbré plusieurs et diverses fois le clocher dud. couvent ».

Le mercredi 16 novembre 1672, sur la demande de dame Charlotte Regnaud « relictte » de Rodolphe de Saconin, confirmation de la première sentence, « nonobstant l'appel interjetté d'icelle. » Nous relevons les noms des magistrats qui tenaient l'audience : Gilbert Roy, écuyer, seigneur des Bouchaines, conseiller du roi, lieutenant général ; Dubuisson, lieutenant particulier ; Berger, assesseur ; Dobeilh, Meaune, Coiffier, Giraud, Demay, Roy, Senin, Brirot, Rouer et Revengé, conseillers du roi ; Jean, François de Labaume, chevalier, seigneur, marquis de La Vallière, étant gouverneur, maréchal et sénéchal en Bourbonnais.

Suit un extrait des registres du parlement, à la date du 8 février 1674 par lequel la cour a reçu la dame Regnaud, veuve Saconin, tutrice de leurs enfants, « opozente à l'exécution dud. arrêt du 20 décembre 1672 et levé les déffences portées par icellui, condenne le déffendeur es dépens ».

La dernière pièce que nous connaissons est l'instance intentée, par les pères Carmes, à la même dame Charlotte Regnaud, par devant messieurs les présidiaux de Moulins. « Pour satisfaire à l'apointement en droit prononcé le 7 juillet 1676 », la veuve de Rodolphe de Saconin, au nom et comme tutrice de ses enfants, dit « que la demande contient trois chefs : le premier, pour voir déclarer exécutoire le testament de dame Henriette Feydeau, première femme dud. deffunt sieur de Bressolles, exécutoire pour la somme de trois cents quarente neuf livres restant du

legs de cinq cens livres à eux fait par lad. déffunte dame ; la seconde, pour avoer payement de l'enterrement, vigilles, messes dites pour le repos de l'âme dud. desfeunt sieur de Bressolles ; et le troisième, pour l'annuel de bout de l'an fait et cellebré pour led. desfeunt. » Tour à tour, ces trois chefs sont combattus par la défenderesse. « En un mot, dit-elle, les demandeurs renouvellent, en cette cour, ce qui a esté jugé en la sénéchaussée et quoiqu'ils ayent interjetté apel de la sentence, la nonobstence ayant esté jugée, elle ne peut estre reformée que par arrest de nos seigneurs de la cour pardevant lesquels l'apel est encore indécis. »

La solution définitive de ce long et curieux procès se trouve probablement dans les papiers du présidial renfermés dans sept cents cartons environ et non encore inventoriés.

BOUCHARD.

(FIN)





LE SANGLIER

Le soleil étincelle au bois chargé de givre,
C'est le temple éclatant du Froid...

. . . .

« Qu'il fait bon d'être fort, fier et libre... et de vivre,
De boire à pleins poumons l'hiver qui nous enivre,
D'être roi des forêts dont mon père était roi !

Mon père m'avait dit que de pâles visages
Courant sur des chevaux, suivis de chiens hurlants,
Par les calmes forêts promenaient leurs ravages.
Les hommes — c'est leur nom — seraient-ils si sauvages,
Rois du monde, leurs jeux seraient-ils si sanglants ?

Mais les temps sont passés de ces vieilles alarmes
Et j'ai vu nos grands bois silencieux toujours ;
Les loups seuls... — mais contre eux solides sont nos armes.
— De nos fourrés profonds goûtons en paix les charmes,
Jouissons de la vie et vivent les amours.

Les hommes, disait-on, s'arment comme l'orage
De la foudre et du fer ; leurs poignards ?... j'ai les miens ;
Ma foudre est mon élan, ma force et mon courage,
Et si grand soit leur nombre et si forte leur rage
Contre des sangliers qu'est-ce donc que des chiens !

Allons ! — Mais qu'est ce bruit ?... Des abois, des fanfares,
Cors sonnant, chiens criant à tout faire trembler !...
Maîtres, valets et chiens, les voilà, ces barbares ;
Mais il n'est pas besoin, mon fils, que tu t'effares,
Rien que d'un grondement tu les fais reculer.

Que faire ?... les frapper, les tuer ?... est-ce utile ?
Je n'aime pas le sang ; l'aiment-ils, ces lions ?
Ce n'est qu'un jeu sans doute, un plaisir vain, futile ;
En chasse donc ! La bête est rapide et subtile,
Où je les mènerai me suivront-ils ?... Voyons.

Vous ignorez l'horreur de nos retraites sûres ;
Ces forts cerclés de dards, de ronces et de houx
Que comme un trait je perce, insensible aux morsures,
Votre pelage fin s'y rougit de blessures ;
Ces rocs, ces troncs brisés, comment les trouvez-vous ?

Attendez ; sous la neige, au bas des rudes pentes,
Sont des gourgs noirs masqués de leur cristal épais ;
Des lianes au fond vous saisissent rampantes ;
Vous roulerez meurtris dans les glaces coupantes.....
— Ils sont loin ! — Je puis boire et respirer en paix.

Mais non ; leurs voix toujours... oh ! rares, incertaines ;
Quoi ! Terreur des chevreuils, êtes-vous si tôt las ?
Qu'est-ce encor ?... par ici d'autres voix plus prochaines,
Des trompes et des cris tonnant sous les grands chênes...
C'est un relais qu'on donne... Allons par là... non pas.

Par là finit le bois ; ce sont champs et prairies ;
Si je sors des fourrés ils me verront... — Après ?
S'il vous faut pour moi seul tant de chevaucheries,
Tant de meutes pour rire, eh ! bien, vos seigneuries,
Je ne suis point fâché de vous voir de plus près.

En plaine ! — Les voici, chasseurs et chasseresses,
Chiens et piqueurs mêlés en ardent tourbillon ;
Mais en tête... hardi !... les joyeuses tigresses
Au sanglier perdu cravachent leurs ivresses,
Tel l'épervier fondant sur l'oiseau du sillon.

Salut, les cavaliers ; belles sont vos compagnes ;
Les nôtres, par bonheur ont les cœurs moins ferrés.
Vites sont vos coursiers ; par ces rases campagnes
Vous me gagnez, je crois ; mais viennent les montagnes,
Nous verrons au revers si vous les gravirez.

La rivière d'abord, franchissez la rivière
Etroite mais profonde en son lit de glaçons,
Ses bords coupés à pic dans la molle tourbière ;
Sans un fier coup de rein l'on retombe en arrière
Et le bain n'est pas chaud, mes beaux Messieurs. — Passons.

Qu'aux avis d'un ragot les humains réfléchissent,
Voilà sur les glaçons vos chevaux renversés ;
D'autres dans la tourbière enfoncent et fléchissent ;
Cependant d'un élan quelques-uns la franchissent... —
Une femme, un piqueur... — et les chiens sont passés.

A la montagne, donc ; c'est un mur que la côte,
Il y faut des jarrets et des crampons de fer.
Pour votre haleine aussi la roche est un peu haute ;
Si vous soupiez de moi vous comptiez sans votre hôte.
— Au revoir, pauvres loups ; cherchez une autre chair.

Enfin je suis tranquille et tout a fait silênce ;
A l'ombre des sapins je puis souffler un peu.
— Non ; ils ont fait le tour et d'en-bas tout s'élance...
Ah ! si jusqu'à ce roc la bande me relance
Malheur !... assez courir et ce n'est plus un jeu.

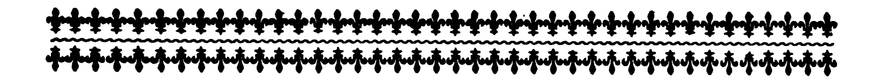
Les chiens!... un, deux, dix; bien; lâches qui vous arrête ?
Attaquez donc! Bravo! Tes crocs ne sont pas doux;
Mais vous roulez déjà rien que d'un coup de tête;
D'autres... combien ?... encore!... allons, vive la fête,
Vous voulez de mes crocs... au cœur!... qu'en dites-vous ?

Ce n'est plus un chenil, c'est une fourmilière;
Je ne puis plus frapper, j'étouffe sous leurs corps;
Trompes sonnant, la bande arrive tout entière;
Un homme, fer en main, se glisse par derrière
Et me frappe impuissant sous un monceau de morts.

Ah! vous avez la foudre?... alors frappez en face...
Comme un porc lâche et vil faut-il être égorgé!
Debout!... le sang m'aveugle; arrière, immonde masse...
Et toi, l'homme au couteau, la guerre vaut la chasse,
A toi ce dernier coup... — Père, je meurs vengé.

A. Môny.





NOTES D'HISTOIRE LOCALE

SUR LES RIVES BOURBONNAISE & AUTUNOISE DE LA LOIRE

Le Fief et le Village de Putey

I. — DE PUTEY-VIRY (1285-1575)

(*Suite*)

6. — Jeanne de Putey. — 1428 ! Ce sont les passages des bandes armées ; partout la division, les luttes intestines, les patries reconnues différentes d'un château à un autre. La France, mutilée par ses propres habitants, se débat faiblement aux griffes du léopard. Dans la nuit des guerres de Cent ans, 1428, c'est aussi l'aube miraculeuse de la Pucelle transpirant, dit-on, dans le vague d'une prophétie populaire. Le Bourbonnais est resté à peu près fidèle, à côté de la Bourgogne qui est toute anglaise ; à peu près fidèle, non pas entièrement. A Pierrefitte, Châteaumorand a, sans aucun doute, sur ses tours neuves munies de bombardes depuis 13 ans, dressé ferme sa bannière pour le roi de France ; mais dans un autre puissant castel des alentours, à Saligny, Lourdin n'était-il pas naguère, s'il ne l'est encore à cette heure, l'un des plus actifs tenants du parti de Bourgogne ? Il y a quelques années, en 1422, ne fut-il pas envoyé, par le duc de Bedford, de Paris en Angle-



terre pour solliciter des renforts immédiats? Et il ne réussit que trop bien à les obtenir (1).

Que devenait alors Putey, tiraillé par son étrange situation, bourguignon par sa paroisse, bourbonnais par son territoire civil ou féodal ? On ne sait. Un événement domestique paraît montrer cependant son pont-levis abaissé à la croix rouge de Henri V plutôt qu'à la croix blanche de Charles VII. En effet, parmi ces vicissitudes, le 2 août de cette année 1428 (2), Jeanne, fille et unique héritière de Philippe et de Catherine de La Forest, épousait Guillaume de Viry (3), de la cour des ducs de Bourgogne. Ce gentilhomme, qui avait déjà pris part aux batailles de son temps, avait été chambellan de Jean sans Peur. Son mariage le fixe en Bourbonnais où son nom figure jusqu'à la Révolution. Putey, plus petit, ou peut-être décou-

(1) A l'avènement de Charles VII, afin de prévenir ou d'arrêter le mouvement qu'ils redoutaient en sa faveur, « les Parisiens et le duc de Bedford » envoyèrent en Angleterre pour faire venir incessamment de nouvelles » troupes. Louis de Luxembourg, évêque de Terouanne, Lourdin de Saligni » et quelques autres furent chargés de cette commission. Ils allèrent par Lille » où ils s'abouchèrent avec le duc de Bourgogne; ils s'embarquèrent à Calais » et revinrent d'Angleterre peu de temps après, avec assurance d'être bien » secondés. » (P. G. Daniel, S. J. — *Histoire de France*, tome VII, p. 10.) — Ce passage se réfère à Monstrelet. — Dans son étude érudite sur : *Jeanne d'Arc en Bourbonnais*, p. 5, M. Francis Pérot, citant plusieurs Bourbonnais célèbres présents au siège d'Orléans, y voit figurer Lourdin, sgr de Saligny, avec Poton, La Trémouille, etc., au conseil du roi de France. Comment donc ce seigneur bourguignon avait-il changé de parti ? Peut-être en trouvera-t-on le motif dans ce fait, qu'en 1429, au siège d'Orléans, et avant l'intervention de Jeanne d'Arc, le duc de Bourgogne s'était brouillé avec le duc de Bedford et avait, mécontent des Anglais, envoyé à ses troupes l'ordre de quitter le siège. (*Histoire de France* de Daniel, t. VII, p. 54.) — Lourdin qui avait des attaches au parti français par les biens qu'il possédait dans le domaine du duc de Bourbon, a pu se laisser gagner alors à l'armée royale où il trouvait le sénéchal Jacques de Chabannes et le maréchal de Brosse, baron d'Huriel.

(2) Cette date de 1428 est indiquée par M. Victor Meilheurat dans sa notice sur la famille de Viry (*Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, t. X, p. 386). Le travail sur *le Fief de La Forêt* donne 1438. Nous nous en tenons à la première de ces indications, qui est appuyée sur ce fait, cité par le docte auteur, que le fils aîné de Guillaume de Viry et de Jeanne de Putey, nommé Louis de Viry, dit avoir 80 ans en 1509. Il est donc né, au plus tard, en 1430.

(3) M. Victor Meilheurat donne sa famille comme originaire de Savoie.

ronné par le heurt des gens de guerre, si nombreux au début du xv[e] siècle dans la région de Pierrefitte (1), fut délaissé par les époux pour le château de La Forest, à Liernolles. Le nom primitif de Putey, après celui de La Forêt, disparaît alors comme famille, parce que Catherine et sa fille Jeanne n'ont point eu de frère qui en soutînt le titre; il n'en restera, comme de tant d'autres, que les noms de lieux, qui souvent d'ailleurs avaient nommé déjà leurs premiers possesseurs ou habitants. Et ce cas se présente, en général, lorsque le nom de famille (Du Lac, Dubois ou Dubosc, etc.) a un sens qui ne convient qu'à des lieux.

7. — **Louis de Thélis et ses enfants.** — Avant de poursuivre, par Louis de Viry, fils de Guillaume et de Jeanne de Putey, la liste des seigneurs de notre fief, il faut avouer une difficulté et poser un problème.

Dans sa documentée et intéressante notice sur les Viry (2) où nous avons puisé beaucoup de renseignements relatifs à cette famille entre 1428 et 1570, M. Victor Meilheurat donne à ceux des gentilshommes de cette race qui ont possédé La Forest, depuis Guillaume jusqu'à Antoine, 2[e] du nom, le titre de *seigneurs de Putey*. Il le donne notamment à Louis de Viry qui vivait en 1488 et en 1506. Or, à ces deux dates, deux actes d'hommage et d'aveu, cités par dom Bétencourt, affirment que Putey (et bien celui que nous étudions, précisé par la châtellenie de Moulins, avec des dépendances en celle de Chaveroche) appartenait à cette famille de Thélis dont un membre, Jean, seigneur de Forges et de Cornillon en Forez, avait épousé Marie de La Forest. En 1488, Louis de Thélis, écuyer, héritier sans doute de Jean, parce qu'il possède comme lui la seigneurie de

(1) D'après le Protocole de Jean Miart, cité plus haut, et dont M. l'abbé Reure a publié, dans les *Archives historiques du Bourbonnais*, de très intéressantes citations.

(2) Publiée dans le *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, tome X. S'y reporter pour les détails généraux sur la famille de Viry.

Cornillon, déclare la seigneurie de Putey (1) et, en 1506, Marguerite de Letoux, sa veuve, fait la même déclaration comme tutrice de Pierre, Antoine, Zacharie, Guillaume et Louis leurs enfants.

S'il sortit de la branche de Putey-Viry, le fief aurait pu y rentrer par le mariage, en 1544, de Claude de Viry avec Louise de Thélis, fille de Guillaume, seigneur de Pierrelas et de Cornillon, et de Françoise de Rougemont. — Il faudrait savoir si les Viry (ou, du moins, Louis susnommé) étaient, à cette époque, seigneurs de Putey comme M. Victor Meilheurat les qualifie. L'autorité de cet archéologue distingué dispose

(1) Voici les principaux passages de l'acte original de la chambre des comptes tels qu'ils ont été extraits des archives nationales :

« Pierre duc de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Clermont, de la » Marche, de Forestz et de Gien, seigneur de Beaujeuloiz, per et chamberier de » France, a noz amez et feaulx gens de noz comptes, senechal de Bourbonnois » et a tous noz autres justiciers et officiers ou à leurs lieuxtenans, salut et » dilection. — Savoir vous faisons que nostre amé et feal Loys de Thellis, » escuier, nous a aujourduy fait les foy et hommaige que tenu nous estoit de » faire es mains de nostre amé et feal chancellier, pour raison de sa seigneurie » de Putay, ses appartenances et appendences, tenue et mouvant de nous à » cause de nos chastellenies de Molins, de Chaveroche et générallement de » tout ce qu'il peut tenir en nosdiz duché de Bourbonnois, ausquelz foy et » hommaige nous l'avons fait recevoir, sauf nostre droit et l'autruy, et nous a » promis et juré de tenir et accomplir tout ce qui est contenu es chappitres de » fidélité vielz et nouveaulx... Ainsoys, se sa dicte terre et seigneurie de Putay... » ou autres de ses biens sont ou estoient... [pour raison desdictes foy et hom- » maige à nous non faiz] « prins, saisiz, arrestez ou aucunement empeschez, » mectez les luy ou faictes mectre incontinant et sans délay au premier estat » et deu et à pleine délivrance, pourveu que bailhera sa nommée et dénom- » brement en nostre chambre des comptes dedans quarente jours, et fera et » paiera tous les autres droiz et devoirs pour ce deuz et accoustumez, se faiz » et paiez ne les a.

» Donné à Molins, le XVIe jour de décembre, l'an mil CCCC IIII XX et » huit. ».....

S'ensuit l'octache de messieurs des comptes.

« Les gens des comptes de monseigneur le duc de Bourbonnois et d'Au- » vergne... etc. » attestent que Louis de Thellis a « le jourduy fait bailler sa » nommée et dénombrement en la chambre desdiz comptes » etc.

» Donné à Moulins soulz noz signetz le XXIIIIe jour de mars l'an mil » IIIIc IIII XX et huit. Et estoit actachée es lettres de mondict seigneur » devant régistrées soulz ung cachet à cire rouge, et au marge scellée de » quatre petiz signetz aussi à cire vermeilhe et signée : Arabi. »

Archives nationales, 5484, folio 145 v°.)

sans doute à croire qu'il en était ainsi. Dans ce cas, Putey aurait été vendu ou échangé *en partie* aux Thélis. — C'est dans cette supposition que nous continuerons de nous acheminer vers La Forest pour y reconnaître à Louis et à Etienne de Viry, qui y habitent successivement, des droits partiels sur cette terre de Putey que Jeanne, leur mère et leur aïeule, portait inscrite dans son nom.

8. — **Louis de Viry,** écuyer, chambellan du duc de Bourbon, comme son père l'avait été du duc de Bourgogne, est né vers 1430. Marié à Jeanne, fille de Hugues de La Fin, seigneur de la Fin et de Beauvoir-sur-Besbre, il hérite de son frère Antoine mort sans postérité. A l'âge de 80 ans, en 1509, il assiste, comme témoin, à l'acte du renouvellement du terrier de Chaveroche (1). Ses possessions en cette châtellenie : la seigneurie et la dîme de Chignart en la paroisse de Varennes-sur-Tesche et en celle de Tresail, la prévôté, terre et seigneurie de Hunières, l'intéressaient assez à la rédaction de ce terrier (2). En 1488, il faisait aveu et dénombrement de ces biens au roi et en 1505, si je ne me trompe, il faisait même aveu des fiefs de « La Fourest et de la Berthière », en prenant comme procureur, en son absence, Antoine de La Fin, seigneur de Beauvoir (3). Ce dernier, notons-le en passant, maître-d'hôtel ordinaire d'Anne de Beaujeu, duchesse de Bourbonnais, ramène, une fois de plus, la mémoire d'une famille déjà plusieurs fois rencontrée, par « Jeanne de Teillis », sa femme, dont il tenait, entre autres biens, la seigneurie de Montbaillon (4).

9. — **Etienne de Viry** avait épousé le 30 novembre 1504 Jeanne, fille de Claude d'Anlezy, écuyer, seigneur de Meneton, à qui appartenaient aussi Montherin (fief et seigneurie), Rouzières et la Grange-au-bois, dans la châtellenie de Germigny

(1) M. Victor Meilheurat, *lieu cité*.
(2) *Noms féodaux*, tome II (édit. 1826), art. Viry.
(3) *Id.*, id., ibid.
(4) *Noms féodaux*, tome I, p. 413.

et probablement dans celle de Bourbon. Attaché aux armes de Louis XII et de François Ier, Etienne combattit sous le premier de ces rois à Agnadel et sous le second à Pavie d'où il sortit manchot. François Ier, après l'avoir nommé capitaine du château-fort de Billy, en 1527, confirma, dit M. Victor Meilheurat, l'érection en baronnie de la terre de La Forêt.

10. — **Claude,** son fils, nous apparaît en une carrière assez brillante dans la notice de l'annaliste de sa famille. Baron de La Forêt-Viry (1), chevalier de l'ordre du Roi, ces titres répondent à la distinction de ses débuts. — « De toute ancien» neté, dit un de ses contemporains (2), nos rois ont accous» tumé de prendre les enfants des grandes et illustres maisons » de leur royaume, et en tirer du service, ou auprès de leurs » personnes, ou les mettre avec nos princes leurs enfans » pour apprendre la vertu, afin que devenant en l'aage de » porter les armes, ils soient employez aux charges d'impor» tance..... pour à quoy parvenir ils s'esvertuent à toutes » louables actions et exercices, méprisants la mort et la vie, » de cette sorte qu'ils ne pensent qu'au point d'honneur. » — Claude de Viry, en son adolescence, avait été admis à cette école tant recherchée des jeunes nobles ; il était page, ou, comme on disait aussi, *enfant d'honneur* du Dauphin fils de François Ier. Avec les jeunes gentilshommes de la Cour qu'un enthousiasme guerrier avait fait voler en volontaires en Italie dès que le roi eut permis de risquer la bataille, il prit part en 1544 à la victoire de Cérisoles. En 1546, il épousait Louise de Thélis. Elle était petite-fille de Louis de Thélis, le déclarant du fief de Putey en 1488. Dès lors, si ce fief avait jamais été scindé entre Thélis et Viry,

(1) L'auteur de l'*Armorial du Bourbonnais* récuse cette érection en baronnie du fief de La Forêt.

(2) Noble homme Vincent Carloit, dans les *Mémoires de François de Scepaux sire de Vieuville,* maréchal de France, — mémoires qui s'étendent sous François Ier, Henri II, François II, et ont dû être achevés sous Charles IX.

cette union put le ramener entièrement, comme nous l'avons dit, à ces derniers. — Le nom de Thélis était bien connu au XIV[e] siècle et au XV[e] dans la noblesse du Haut-Beaujolais. Cette province, entrant avec le Forez dans le domaine des ducs de Bourbonnais, la facilité et la fréquence des rapports qui en résultaient et dont nous voyons de nombreux exemples, surtout quand la duchesse Anne unissait au nom de Bourbon celui de Beaujeu, l'existence en Forez d'un Pierre de Rougemont en 1374, ancêtre possible de Françoise de Rougemont, mère de Louise de Thélis, tout cela rend probable l'identité des deux familles beaujolaise et bourbonnaise (1).

*
* *

Durant toute cette période, quels que soient ses seigneurs, l'humble manoir de Putey n'a guère eu de part au récit. Depuis Pierre en 1353, qui l'habite, les documents ne nous ont permis que d'y entrevoir ses maîtres. Un peu plus détaillés et plus locaux désormais, ils ouvriront la porte du logis. Nous verrons le châtelain dans sa résidence, parmi les joies ou les douleurs de son foyer. Dans une petite revue chronologique entreprise autour du manoir et du village, nous essayerons de ne le point isoler de son centre social : heureux si nous pouvons découvrir, au reflet du château, quelque obscur mérite abrité sous la chaumière, et quelque exemple de la

(1) La souche beaujolaise figure au moins dès le XIV[e] siècle, surtout dans les environs de Thizy, ville qui confine au Forez. La présence à Putey, vers 1580, d'un tisserand natif de Mardore, près Thizy que nous citons plus loin, pourrait être un nouvel indice des relations entre les deux provinces, dues à l'influence d'une famille seigneuriale possessionnée à la fois dans l'une et dans l'autre. Parmi les Thélis du Beaujolais, on peut citer : Jean, nommé lieutenant-général de ce pays en 1369, par Antoine sire de Beaujeu. Il avait eu une transaction avec Jeanne de Châteauvillain, en 1347. Son fils Jean a une rente en la châtellenie de Thizy, en 1380. Guillaume de Thélis avoue le four bannier de Thizy, en 1375. Jocerand de Thélis dénombre, de 1465 à 1477, diverses terres et seigneuries en Beaujolais. Antoine, qui fait aveu des mêmes biens, en 1505, était écuyer des écuries d'Anne de France, duchesse de Bourbonnais (V. *Noms féodaux*).

sympathique solidarité, entre les classes, que la Religion avait souvent réussi à infuser à travers cette ancienne société, dont la nôtre critique à bon droit les torts, mais plutôt en les remplaçant qu'en les corrigeant.

II. — Antoine DE VIRY et Charles PERNIN

(1575-1641.)

10. — **Antoine de Viry,** écuyer, second fils de Claude et de Louise de Thélis, saluant son frère aîné Jean du nom de seigneur de La Forêt, n'eut en partage que Putey ; mais, du moins, il l'habita. Il vécut, semble-t-il, plutôt d'une existence de gentilhomme campagnard que de celle d'un homme d'armes. En tous cas, les documents le rencontrent fidèle à son domicile depuis 1575 environ jusqu'au début du siècle suivant. Plus modeste en apparence que ses devanciers, c'est sur sa période pourtant que nous allons nous étendre davantage et c'est lui qui nous fera connaître le mieux les limites et la composition de son fief. M. Victor Meilheurat dit à tort qu'il n'eut point de postérité. Nous le suivrons, avec Péronne de La Vesvre, sa femme, dans les vicissitudes d'une vie pleine du deuil de leurs enfants.

1583. — Le 6 novembre, leur fille Françoise est baptisée. La coutume du temps et du pays donnait souvent deux parrains et deux marraines à chaque enfant, sans doute afin que si l'un d'eux manquait, l'autre y suppléât. Françoise eut, en effet, deux marraines : « Madame Jehanne de Toursy et » damoiselle Catherine de Saint-Tellier, femme de noble » Jehan de Viry, seigneur de La Forêt. » Le parrain était François de Ramilly, seigneur de Charnay, cousin du père.

1586. — La seconde fille, « Cathelline », était née au commencement de novembre 1586. A cette occasion, Putey voit arriver un chevalier de Malte, Annet, *alias* Amé de Viry, frère de l'écuyer, qui sera parrain de l'enfant, et damoiselle Catherine de Beaulmont, veuve de ce Claude de Buffevan dont les ancêtres ont été capitaines de Saligny (V. g. 1509) ; elle vient de cette paroisse, où s'élevait la maison seigneuriale de Beaumont, de nos jours remplacée par un domaine. Elle sera marraine avec damoiselle Catherine de Saint-Tellier, femme de Jean de Viry l'aîné. Mais cette petite « Cathelline » mourait dès le mois de février suivant.

Vers cette date se place l'issue d'un procès (mars 1586) qui avait été porté au Parlement de Paris et dont nous n'avons vu que le jugement sans détail. Il condamne Antoine de Viry défendeur, à payer à « Pierre Meillin dit Pillet, Martin Defraiz » et Loys de Sainct Aulbin escuier, s[r] de La Varenne, à » Saligny, la somme de 225 escus sol, 17 sols, 9 deniers ». (*Archives départementales*, E. 753, série classée par M. Claudon, archiviste.)

1588. — Une troisième fille naît et est tenue sur les fonts du saint Baptême par un autre chevalier de Malte, autre frère de l'écuyer, Claude de Viry, commandeur de Blanday. Peu de titres apportaient avec eux autant de légitime honneur que celui d'être apparenté à ces moines-héros, qui avaient mis en ce siècle le comble à leurs services et à leur gloire, en défendant l'Europe contre les Turcs et en retardant les conquêtes de leurs sultans, par de sublimes sacrifices. La famille de Viry comptait trois autres chevaliers de cet ordre (1) : Jean, commandeur de Bellecombe, frère d'Etienne de Viry, qui vivait à la fin du xv[e] siècle ; Luc et Georges, frères de Claude, sg[r] de Laforêt, et oncles, par conséquent, de l'écuyer Antoine. Ces deux derniers ont dû se trouver sous l'illustre maîtrise de Villiers de l'Isle-Adam.

(1) *Cfr.* M. Victor Meilheurat, *Notice sur la famille de Viry.*

1589. — Baptême d'un fils, Jehan de Viry. Messire Jehan Damas, assisté du seigneur du Vergier et de Champardon Jehan de Cointereau, écuyer, lui donne son nom; la marraine est madame Philiberte de Doyen, fille du feu seig[r] de Ferlagne. Dès le 25 octobre, décès de l'enfant. Il est remplacé dans son berceau, le 18 août 1591, par Phillibert, qui bientôt le suit dans la tombe. Ce dernier était le filleul du seig[r] de Vesvres, Phillibert des Serpens ou d'Esserpens (*al.* Isserpent). Mais pourquoi dire le seig[r] de Vesvres? Il est aussi seig[r] de Magny, à Cublize, et baron de Gondras, dans les montagnes du Haut-Beaujolais; il possède les terres de Lodde, de Saint-Saturnin, de Boz, celle de Mortillon en partie, et d'autres encore. Ce chevalier de l'Ordre du Roi fournit un exemple de ces grands seigneurs dont les multiples et distantes possessions étaient alors, par les voyages qu'ils y faisaient, par les rapports qu'ils établissaient entre des pays éloignés, un agent continuel de circulation et de mélange entre les provinces. Si ce n'était à l'influence supposée des Thélis du Beaujolais, c'était peut-être à la sienne qu'était due la présence au village de Putey, en 1581, d'un « Pierre de Montouchon tixier de taille », dont nous avons déjà signalé le pays d'origine, Mardore au voisinage de Thizy, aux confins occidentaux du Haut-Beaujolais et non loin de Cublize.

En *1593*, naissance et mort de Policienne ou Adrienne, et, en 1594, mort de Marguerite de Viry, filles de l'écuyer.

Antoine et Péronne de La Vesvre eurent encore plusieurs enfants. Nous connaissons : Gilbert, né et mort en 1597, et Liénore (diminutif d'Eléonore). Cette dernière, que nous reverrons dans la suite, devait son nom à damoiselle Léonore de Saligny, fille de haut et puissant seig[r] le baron de Saligny et autres lieux, Gaspard Lourdin, et de dame Françoise de la Guiche. La mère et la fille, marraines l'une et l'autre, étaient venues à Putey-Gilly le 27 décembre 1590. Le sieur de La Brolière, noble Jehan de Villeneuve, s'y trouvait aussi à titre de parrain.

Enfin, comme dernier enfant, nommons Jeanne, née au mois de mai 1601 (1). Dès l'hiver suivant, la mère, damoiselle Péronne de La Vesvre, mourait et était enterrée, le 23 décembre, à Gilly, dans le chœur de l'église, où étaient creusées les tombes des sieurs de Putey et où les restes de ses enfants avaient été « ensépulturés ».

Avant de nous éloigner davantage du XVI[e] siècle, jetons un coup d'œil sur les événements ou les détails caractéristiques qui se meuvent dans l'horizon de notre châtelain. Des extraits de livres de raison, papiers de famille, recherches aux archives, nous fourniront peut-être quelques traits instructifs.

En visitant les alentours de Putey, nous avons aperçu plusieurs châteaux sur la rive de Bourgogne : Sommery, Charnay, Saint-Aubin, La Bondue, La Motte Saint-Jean. Ils existaient tous au XVI[e] siècle et, sans doute, bien avant. Leurs possesseurs, comme nous l'ont indiqué déjà les parrainages des enfants d'Antoine de Viry, étaient en rapport de voisinage ou d'amitié avec ce gentilhomme. A ce titre, il est bon d'animer le paysage, des personnages qui le peuplaient alors.

A *Sommery*, le seig[r] porte encore le nom de sa terre. C'est Nicolas de Sommery, chevalier, seig[r] du Coude, de Chauvanche, du Deffan, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, gentilhomme servant de la maison de la Reine (1575), capitaine de Chevagne, « maistre des eaux et forêts de Bourbonnois, entre les deux rivières ». Sa femme est Jehanne de Toursy. François de Toursy sg[r] de Fonjeron, qui possédait aussi une partie de Sommery, avait épousé D[elle] Claude de Sallezar. Il était mort avant la fin de 1575. — Bientôt Sommery passe à une autre famille. En 1588 apparaît messire Jehan Damas, chevalier de l'Ordre du roi, gentilhomme de la chambre, seig[r] de Meulay, St-Riran, St-Bonnet, Chauvanche,

(1) Elle eut pour parrain « noble Pierre de Buffenan, sieur de Beaulmont (de Saligny), et pour marraine damoiselle Jehanne d'Ambly, femme de M. Louis de Ramilly, sieur de Charnay, assistée de la femme de M[e] François Fromental, marchand à Pierrefitte ».



Sommery, baron de Chandenay-le-Châtel. Je le crois frère de Christophe de Damas, seig[r] des Plantais au Donjon, décédé avant juin 1588, époque à laquelle Gilbert, son fils, est présent à Sommery (1). Ce messire Jehan était capitaine du château et ville de Beaune (1569). Sa femme, « haute et puissante Dame » Claude d'Anglure, habite le château de Sommery avec ses enfants et une suite nombreuse. Le seigneur, retenu sans doute dans son gouvernement, figure peu dans le pays. Cette famille quitte Sommery au début du XVII[e] siècle, vers 1605. En avril de cette année, « puissante dame Eléonore de Coligny », épouse de Claude de Gardaigne seig[r] de Beauregard, est marraine d'un métayer de Sommery. Puis, ils ont une fille, le 19 juillet, même année, qui est baptisée dans la chapelle de Sommery. Nous voyons ensuite noble André Mont, seig[r] de Sommery et Fonteste, et Olympe Daget, sa femme (1632).

Saint-Aubin, *Chirat* et *Chauvanche* en partie, appartenaient à messire Claude d'Ambly, capitaine de Bourbon-Lancy, époux de Tristaine d'Aulenay (1580, id. 1588-1593-1598). Il était père de Jeanne d'Ambly, mariée à Louis de Ramilly.

Claude d'Ambly-Ramilly, écuyer, possédait Saint-Aubin en 1620.

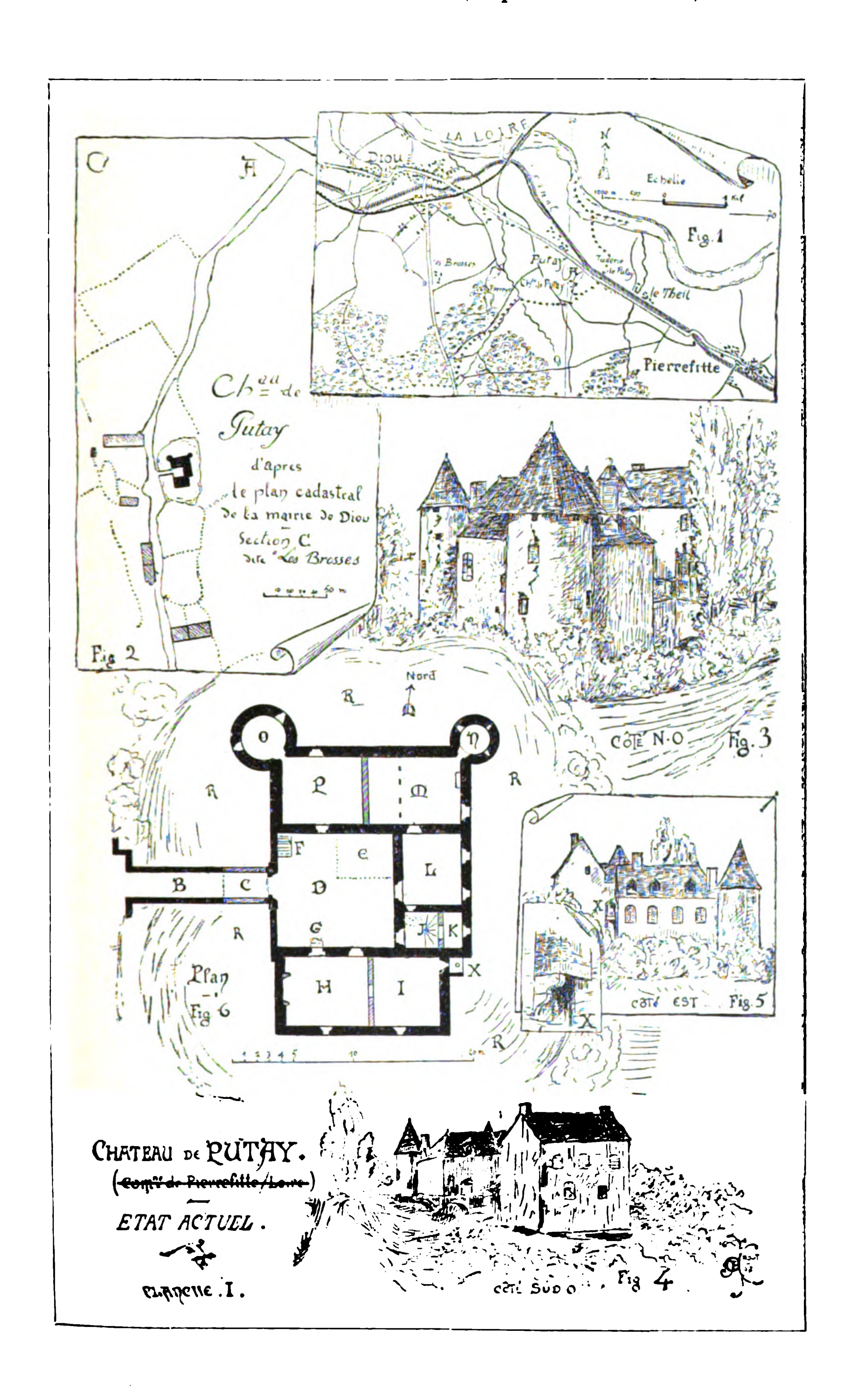
Charnay et *La Bondue* avaient pour maître : François de Ramilly, écuyer (1583) ; puis Louis de Ramilly, écuyer, époux de Jeanne d'Ambly (1588) ; puis Claude de Ramilly, fils de Louis et de Jeanne d'Ambly, dit *Alias* de Charnay (1596).

L'imposant châtel de *La Motte Saint-Jean* était aux mains de Gaspard Lourdin, *alias* Lordin, qui possédait aussi le Rousset et dont le fief héréditaire était surtout sa baronnie de Saligny. Cette dernière nous ramène sur la rive gauche et bourbonnaise de la Loire, à laquelle appartient Putey, et où

(1) Suzanne, fille de Christophe Damas, était aussi à Sommery, le 24 janvier 1593. Une autre de ses filles, Jehanne, épousa, le 25 8[bre] 1593, en la chapelle de Sommery, noble Pierre de Buffenan, sieur de Beaulmont, de la paroisse de Saligny.

Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts

DU BOURBONNAIS (Septembre 1897).



Pierrefitte élevait encore quelque tour de ce puissant château-fort, qui avait été restauré par l'illustre Jean de Châteaumorand, en 1415 et 1416 (1). Ruiné dans le courant du xvie siècle par des guerres que l'on n'a pu préciser jusqu'à ce jour, ce château, ou plutôt la seigneurie dont il était le siège, appartint jusqu'à 1793 à la célèbre famille de Lévy-Châteaumorand. Il ne servait plus guère, en 1580, de résidence seigneuriale et son possesseur était alors le bailli de Forez, Anne d'Urphé, qui le tenait de l'héroïne de l'Astrée, Diane de Châteaumorand, sa femme.

En poursuivant la route vers Digoin, l'on rencontrait *Vesvres* et *Mortillon*, dont le seigneur, à cette date, nous est déjà connu, et le *Péage* appartenant à noble François Daval, écuyer (1596).

A côté de ces voisins, il en était un, plus grand seigneur qu'eux tous et avec lequel ils avaient à compter. Généreux, mais quelquefois terrible, il répandait l'abondance et, de loin en loin, la désolation dans la vallée. C'était la Loire. Elle faisait, dans la fécondité séculaire et renouvelée de son chambonnage, pousser ce froment qui donnait aux charretiers et bouviers du château de Pierrefitte, au xve siècle, des miches de pain blanc signalées dans les comptes du Receveur. Mais, par contre, avec quelles préoccupations les riverains épiaient, après les longues pluies, la voix grossissante du fleuve ! Dans chaque bourg, il avait ses chroniqueurs. C'était, avec les surprises des saisons, les gelées, les « *battures* » (orage de grêle), les grandes nouvelles que les historiens domestiques notaient dans leurs livres de raison.

Où est le temps où, comme pour le bon curé (2) qui écrit l'un de ces « mémoyres », planter une vigne était un événement paroissial, où un grand vent, une épidémie, un pèlerinage, une procession, formaient, de loin en loin, un point culminant

(1) Communication de M. l'abbé Reure.
(2) M. Charbonnier.

de la vie publique. Nous avons les journaux. Mais ils n'ont plus ce goût de terroir, cet arome d'intérieur, cette chaleur du foyer.

N'importe ! « heureux les peuples sans histoire » ; car, si petite soit la leur, c'est souvent l'épreuve qui l'écrit.

1576. — « Nota que le 29 apvril, le 1 et 3 may, la gellée a » gasté grant quantité de blé et vignes et mesme en le village » de Putay. »

1582 est une année mouvementée. Le 11 août, la grêle saccage les vignes et, le 26 août, l'inondation couvre tout le chambon de Gilly, si vite, que Me Broussut (*al.* Brossut) n'a que le temps d'aller « quérir les pontheniers de la Bourse avec leur » chevière pour enguester les vaches qui estoient audit cham- » bon » et « le mitier (métayer) de Chauvanche print ung » lievre sur ung genest où il s'estoit mis à cause de l'eau. »

1586. — La peste est signalée ; en août la mortalité augmente. De plus, en septembre, très forte crue de la Loire, qui noie beaucoup de gros bétail.

1587. — Autre inondation, aussi désastreuse où elle passe. N'oublions pas que nous sommes encore dans les troubles des guerres civiles et au cœur de la Ligue. En juin, du 25 au 27, passage de gens de guerre qui, durant ces deux jours, séjournent dans le pays et font de « grands dégâts aux fro- » ments, soigle, tramois et grande ruyne de tout le bestial et » meubles ». Ils arrivent à Gilly, vers 2 h. de l'après-midi, le jeudi 25. C'étaient les régiments de « M. de Sacemore (1) et de M. de Villebouche ».

(1) Ce capitaine devait être ligueur et je crois le reconnaître dans le « Sacremore », dont le journal d'un contemporain, quelques mois après ce passage à Gilly, relatait la mort tragique :

« En ce tems (30 xbre 1587), vinrent à Paris nouvelles de la mort du capi- » taine Sacremore, tué à Dijon par les mains du duc de Mayenne son maistre, » à cause de quelques fâcheux propos que ledit Sacremore avoit esté si témé- » raire de luy tenir à sa barbe touchant le mariage d'entre ledit Sacremore » et Mademoiselle de Villars, fille aisnée de Madame du Mayne, laquelle

1594. — Un fait bien rare se présente : les gens de Putey, qui n'ont pour arriver à leur clocher que la « route du Pontonier », traversent la Loire, pendant un mois, sur un pont immense s'étendant depuis la Cornière jusqu'à Digoin. « Le » sabmedy 24e jour de décembre, Vigille de la Nativité nre » Seigneur Jésus-Christ, la rivière de Loyre à force de glace est » prinse environ l'heure de Vespre et le lendemain... on a passé » lad. rivière à pon de glace en cedit lieu de Gilly... mesme » messire Jacques Boisseau dict Tevenet prêtre de la paroisse » de Pierrefitte qui vint ledit 24e pour ayder à dire matine à » messire Pierre Charbonnier prêtre curé de Gilly ; et incon- » tinent que Jehan de la Motte pontenier de Gilly l'eût passé » et moings d'un demy quart d'heure après ladite rivière fut » prinse de glace, et ledit jour de Nativité, le matin envyron » soleil levé ung nomé Denis Cernin passa sur ladite rivière » à pon de glace ; ainsi fit ung nomé Jacques Belin dict Colin, » et ledit jour de Nativité nostre Seigneur J.-C. après que ledit » messire Jehan Boysseau eût aydé à dire Vespre audit curé, » il s'en retourna à Pierrefitte et y passa à pon de glace et on » a passé ladicte rivière à pon de glace sans rompre, despuys » ledit 24e décembre 1594 jusques au vendredy 22e janvier » 1595, feste de Monsieur sainct Sébastien et sainct Fabien » que ladicte glace se rompit, envoyron les onze heures ou » midy. »

(*A suivre.*)

Léon PICARD.



» ledit Sacremore maintenait luy avoir esté promise par le Duc de Mayenne » et sa femme, et bien davantage, ladite fille s'estre obligée à l'espouser. »

(V. *Journal des choses mémorables advenues durant le règne de Henri III,* dans le *Recueil des pièces servant à l'histoire de Henri III.* (Cologne, 1699, t. I, p. 106). Ce journal est de Pierre de l'Estoile ; il a été imprimé aussi sous le titre de : *Mémoires pour l'histoire de France* (Cologne, 1719, t. I, p. 233).

NOTICE
SUR UN TABLEAU
DU MUSÉE DÉPARTEMENTAL


E Musée départemental de l'Allier possède un curieux petit tableau, mesurant $0^{m},56$ de hauteur sur $0^{m},43$ de largeur, catalogué sous le n° 72 (1).

Il représente une religieuse nimbée, agenouillée et soutenue par saint François d'Assise ; elle est vêtue d'une robe grise ; son voile noir est liséré de blanc ; elle paraît âgée de 50 à 55 ans. Cette religieuse est sainte Colette, recevant de Dieu le Père et de la Vierge les règles de l'ordre qu'elle venait de réformer, et nous pensons que ce tableau est le souvenir de la fondation du monastère de Sainte-Claire à Moulins.

Sainte Colette est en prière dans le sanctuaire d'une église, celui de la chapelle Sainte-Claire ; elle est agenouillée sur un prie-Dieu de bois dont la facture rappelle la fin du xve siècle, recouvert d'un tapis vert, sur lequel repose un Christ en croix. L'autel est revêtu d'un voile rouge avec nappe blanche frangée d'or ; il est en bois peint, de forme cubique et des arabesques en peinture ornent le côté. Il est surmonté d'un retable dont

(1) *Catalogue du Musée départemental*, 2e partie, page 8.

on ne voit que deux arcatures, celle du côté gauche n'ayant pu être figurée : au centre, est la Vierge tenant l'Enfant Jésus ; à droite, le buste de sainte Claire, fondatrice de l'ordre des Clarisses ; dans le fond, mais un peu sur le côté, se voit une décoration architecturale qui paraît faite en bois.

Dans le haut du retable, est une apparition de Dieu le Père et de la Vierge entourés de nuages ; on ne voit que leurs bustes couronnés ; de la main droite, Dieu bénit, et de la gauche, il tient un phylactère sur lequel se lit : REGULA × ORDIS × S × CLAR ×.

Dans le bas du tableau, se lit en caractères du XVe siècle, mais altérés : STA · COLE A .... REFORMATRIA ORD. S. CLAR+.

Ces caractères et d'autres détails du tableau peuvent faire attribuer cette œuvre aux dernières années du XVe siècle.

Sainte Colette est née à Corbie, en Picardie, le 13 janvier 1380 ; elle était fille de Robert Boilet, ouvrier charpentier ; elle mourut à Gand, le 6 mars 1447, âgée de 66 ans.

Lors de son passage à Moulins, sainte Colette avait 52 ans ; c'est bien l'âge que nous lui avions attribué d'après cette peinture.

Le monastère de Moulins dépendait de la Custoderie d'Auvergne.

Le P. Fodéré, parlant de cette fondation en son livre « *Narration historique des couvens de l'Ordre de saint François* », dit : « Nous avons vue comment l'heureuse sœur Colette brusloît » dun sainct désir de multiplier les monastères de sa » réforme......... Elle désiroit aller en Bourbonnoys pour » donner atteincte à l'érection de quelques aultres monas- » tères, comme elle savait par expérience combien elle estoit » affligée de madame Marguerite de Bavière, duchesse de » Bourgogne, pour l'érection des monastères d'Auvergne, et » elle sçait aussy que Dame Marie, duchesse de Bourbon, » n'estoit pas moins portée à toutes œuvres de piété, le » duc de Bourbon résistoit aux factions de Jean, duc de

» Bourgogne, lesquels alloient par de là tous les termes de » l'humanité, laquelle duchesse vacquoit en continuelles » prières. »

« La bonne Mère sœur Colette, passe à Rouvre, va trouver » la duchesse de Bourgogne, et s'achemina ensuite à Molins » treuver Marie, duchesse de Bourbon, qui la reçeut autant » honorablement qu'humainement. »

Sœur Colette lui ayant parlé du projet d'établir un couvent de son ordre à Moulins, la duchesse lui demanda d'en référer au duc de Bourbon, et elle dépêcha l'un de ses gentilshommes à Rouen, où le roi d'Angleterre le retenait captif; le duc consentit à cet établissement et autorisa la duchesse à faire construire le monastère. Le pape Martin V en fut avisé, et envoya sans retard l'autorisation de cette fondation. La Duchesse acheta les terrains et maisons « prés et joignant la tour de la geole » et la première pierre en fut posée le 18 novembre 1421.

C'est au retour de la visite que fit sainte Colette à son couvent d'Aigueperse, la seconde maison de sa réforme, qu'elle passa la seconde fois à Moulins, pour se rendre de là à Decize, où elle avait fondé un autre couvent en 1425; elle voulut y revoir Marguerite de Bavière qui avait pris le voile dans son monastère de Moulins.

C'est précisément à ce moment que Jeanne d'Arc passait à Moulins, le 7 novembre 1429, pour se rendre à Riom (1). Sainte Colette avait une affection toute particulière pour la Pucelle (2), et toutes les présomptions sont en faveur de la rencontre de ces quatre femmes extraordinaires au monastère de Moulins, sainte Colette, Jeanne d'Arc, Marguerite de Bavière, Marie duchesse de Bourbon, les deux premières

(1) *Jeanne d'Arc en Bourbonnais*, par Francis Pérot. Orléans, Herluison 1889, p. 13.

(2) *Hist. de sainte Colette*, p. 198-200.

poursuivant le même but sous la puissance des mêmes noms, JHESUS - MARIA.

Le tableau du Musée départemental rappelle donc la visite de sainte Colette lors de son second passage à Moulins, en 1429, puisque, à ce moment, les bâtiments ainsi que l'église étaient terminés et l'artiste qui fit cette œuvre (1) ne pouvait mieux représenter la fondation de ce couvent qu'en y faisant figurer sa réformatrice et fondatrice, sainte Colette, recevant des mains de Dieu et de la Vierge, dans l'église même qu'elle venait d'édifier, les règles de cet ordre, qui disparut avec tant d'autres dans la tourmente révolutionnaire.

Francis PÉROT.



(1) Par sa facture et son genre, on devine bien que ce tableau a été fait sur place, et par un artiste médiocre, comme on pouvait en trouver en ce moment dans nos petites villes.



CHRONIQUE

EXPOSITION INTERNATIONALE DE BRUXELLES

SECTION DE SCULPTURE

Notre compatriote, Jean Coulon, a exposé un marbre, « *Rêve d'amour* », qui est très remarqué à cette exposition.

Notre Société est heureuse de signaler le succès obtenu par Coulon.

***

LE LEGS ROBICHON

Dans sa dernière séance, le Conseil général a accordé le legs Robichon à Lucien Penat, graveur, né à Vallon-en-Sully, en 1873. Il lui a également alloué une somme de cinq cents francs pour l'aider à continuer ses études artistiques.

On ne peut qu'applaudir à ces deux décisions de l'assemblée départementale.

L. Penat était deuxième Grand Prix de Rome en 1895; premier Grand Prix en 1896 et premier Grand Prix cette année; ces deux récompenses lui ont valu l'attribution des prix Duffert et Chenavard; Penat a terminé des œuvres remarquables : *Saint Paul ermite, la barque du Dante, le Christ au tombeau.*

La valeur artistique du lauréat du legs Robichon, ses travaux, les succès qu'il a obtenus, le désignaient au choix du Conseil général, qui ne pouvait hésiter entre Penat et les postulants inscrits pour la plupart, sans aucun de ces titres qu'exigent les volontés du testateur.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



NOTES D'HISTOIRE LOCALE

SUR LES RIVES BOURBONNAISE & AUTUNOISE DE LA LOIRE

Le Fief et le Village de Putey

(*Suite*)

II. — Antoine de VIRY et Charles PERNIN (1575-1641.)

Le 19 juillet 1604, une trombe d'eau rompt les 3 chaussées des moulins de Saint-Aubin. Signalons enfin une très forte inondation du 12 au 17 octobre 1608. Les meules de paille et blé qu'on appelait dans le pays *muches* et *meaulx* sont emportées, notamment chez Me Sébastien Vaillant, pre à Gilly. Beaucoup de bétail est noyé.

Mais il est temps d'arrêter cette trop longue exploration pour relater quelques renseignements qui se présentent sur l'état social et essayer d'entrer, après cette course en plein air, dans l'âme même de nos contemporains d'un moment à la distance de trois siècles.

Sous l'influence de l'impartiale école historique moderne, les esprits libres de préjugés reconnaissent aujourd'hui le long effort accompli par l'Eglise pour plier l'antique orgueil à voir dans les déshérités d'ici-bas non plus des esclaves, mais des frères d'origine et de destinée : conception qui nous est naturelle et sacrée, mais qui était, il y a deux mille ans, socia-

lement méconnue et, pour ainsi dire, inconnue dans l'éclat de la civilisation. Depuis lors, si ce sens de la dignité humaine, relevé par la charité du Christ, a trouvé dans le paganisme toujours subsistant des passions soit mondaines, soit batailleuses, d'opiniâtres résistances et de cyniques mépris, du moins, sa marque n'est absente d'aucun siècle de nos annales; elle se rencontre, à côté des abus, des violences ou des crimes, jusque dans les documents de nos villages. C'est au pied des autels, dans la touchante cérémonie du Baptême, où tous les chrétiens naissent enfants du même Dieu, et en laquelle Hermès (1) avait affranchi ses 1,250 esclaves, que l'Eglise avait convié le premier patronage des puissants. Chacun sait que dans les temps où les usages catholiques étaient vivifiés par l'esprit qui les avait produits, les parrainages des riches étaient une coutume très recherchée des uns, fort bien accueillie des autres. Les personnes influentes d'un pays voyaient se multiplier dans les jeunes générations les liens de cette parenté spirituelle que la noblesse et la bourgeoisie contractaient avec leurs métayers et leurs voisins peu fortunés. Cet usage prévalait alors dans le centre que nous étudions. Nous en citons, en note, pour ne pas trop retarder le récit, quelques exemples, pris entre beaucoup d'autres, et relatifs surtout à nos châtelains ou villageois (2).

(1) Il est ici question du baptême d'Hermès, préfet de Rome sous Trajan.

(2) *1578* (10 juillet), « a esté baptisé Anthoine, fils de Gilbert Landriot et de » Claude Bourday sa femme. Ses parrains : noble Anthoine de La Foretz, » seigneur de Putay » (Antoine de Viry ainsi nommé parce que ses auteurs étaient seigneurs de La Forêt d'où il était sorti), « et Anthoine Baillon dict » Cornu, et sa marraine Louyse Pariset femme François de Bourna. » (*Registres Gilly*.)

— *1581*. « Le 3e jour de septembre a esté baptisé Anthoine fils de Jehan » Beugnot et de Bonnette Davendre sa femme et ont esté ses parrains noble » Anthoine de Viry, seigneur de Putay et Jehan Briganlt dict Baillon, et sa » marraine Damoyzelle Claude de Sallazar. » *Ibid.*

On voit que, par la coutume de prendre plusieurs parrains et marraines, les parents savaient satisfaire aux droits de leurs familles, sans se priver de la tutelle du seigneur.

— *1582*. « Damoizelle Perronne de La Vesvre femme de noble Anthoine de Viry », est marraine de Pierre, fils de Symon Desboys, avec Pierre Debourna et Pierre Baillon pour compères.

Un trait plus significatif et moins connu peut-être, c'est la réciprocité affectueuse et chrétiennement familière qui faisait choisir à des nobles, puissants par les charges, la naissance et la fortune, leurs métayers ou serviteurs comme parrains de leurs propres enfants. A cette époque, où les familles étaient nombreuses, quand les parents avaient eu leur tour auprès des fonts baptismaux, c'était celui des amis, et les bons métayers d'alors étaient du nombre.

Citons :

« Jehan et Margueritte, frère et sœur, filz et fille de haut et » puissant seigneur messire Jehan Damas... et de haute et » puissante Dame Claude d'Anglure sa femme et compagne » ont été baptisés, et ont été parrains audit Jehan, Bastien de » Beaufran et Blaise Fabet mitiers dudit seigneur Damas, » demourant au village de Sommery, et marraine, honneste

— Le dimanche 22 juin, « frère Claude de Viry, chevalier de St-Jehan de » Hierusalem, commandeur de Blanday », étant à Putay, est parrain à Gilly de la fille d'un paysan du village.

— Le 10 février 1603, est baptisé, en l'église de Diou, François « filz de ». Morise Voysin ; ..... marraine damoizelle Françoise de Viry, fille de noble » Anthoine de Viry, sieur de Putay. »

Ces actes se continuent, plus ou moins répétés, pour les divers possesseurs qui se sont succédé à Putey. Mais parmi les noms qui reviennent le plus souvent, il faut citer surtout Madame d'Anglure, dame de Damas, à Sommery, ou ses fils et ses filles, alors adolescents. Il ne se fait pas quatre baptêmes dans les paroisses où s'étendent ses domaines, notamment à Gilly et à Fonteste, sans qu'elle y soit comme marraine ou y envoie ses enfants. Parfois, ils ne peuvent venir. Alors, ils sont représentés : madame, par des demoiselles de service, nobles elles-mêmes, et les jeunes Damas, par des pages. En 1589, paraissent dans de telles circonstances « damoizelle Philiberte Prevost, fille de noble homme Gracien Prevost, au service de madame d'Anglure » ; — « damoizelle Jacqueline des Héronneaux, fille de feu noble Martin des Héronneaux dit de Von Vignebour et damoizelle de chambre de ladite haute et puissante dame » (cela rappelle le testament de Diane de Châteaumorand) ; — en 1600, « noble et honneste filz Claude Tivalet, page de Mons[r] de St-Riran » (Jehan Damas). — Les traditions germaines, subsistantes durant le moyen âge, et que l'Eglise, gardienne de la dignité humaine, avait en ce point, fortifiées, se prolongeaient jusqu'à cette époque, en attachant à l'état de serviteur un caractère honorable qui n'existait pas dans le monde romain. Il y avait une domesticité noble à côté de la servile : les jeunes gentilshommes commençaient par servir dans les châteaux. De page on passait écuyer : toute la hiérarchie féodale était une longue chaîne de services, depuis le serf jusqu'au roi

» femme Dame Phelippe Chauffault; — et a esté le parrain
» de ladite Margueritte, Berthollomier Pelletier serviteur
» domestique dudit seigneur... etc..... et ont esté baptisés en
» la chapelle de Sommery, paroisse de Fonteste, ce jourd'huy
» sabmedy 5 may 1590. (1) »

— « Policienne, fille de noble homme Anthoine de Viry et
» de Damoiselle Perronne de La Vesvre sa femme et com-
» pagne, a esté baptisée ce jourd'huy mardi 5 janvier 1593 et
» est née le sabmedy 2e dudit moys et a esté son parrain
» Bastien Ralle (2) et ses marraines Marie Begua, femme de
» Claude Moreau, mitier audit sieur de Putay, et Louyse fille
» de Léonard Jacquet. »

— « Gilbert, filz de noble homme Anthoine de Viry, sei-
» gneur de Putay, et de damoizelle Perronne de la Vesvre, sa
» femme..., a esté baptisé... se jourd'huy 28e jung 1597, et ont
» esté ses parrains, *Guillaume Bourday* et Anthoine Pasquet et
» sa marraine Marie Begua, femme de Léonard Moreau. »
(Laboureurs de Putay ou habitants du village.)

Ce n'est point ici le lieu d'apprécier l'idée de solidarité sociale, la sagesse pratique de cette institution du métayage, ancienne comme les besoins qui l'ont produite sans l'intervention arbitraire et théoriste de l'Etat, vénérable comme ces coutumes dont la durée provient d'une entente exacte des droits et qui empruntent la permanence de la Justice même qui les inspire. Mais nous donnerons ici une liste de ces laboureurs, nourrisseurs du pays, dont le rôle obscur n'est certes pas inférieur, devant Dieu, à celui des défenseurs du sol.

Dépourvue d'événements pittoresques et saillants, la petite histoire d'un village n'a qu'un intérêt local (et, encore, beaucoup ne lui en trouvent aucun), à moins qu'elle ne présente la peinture vraie des vicissitudes communes à tous et ce qu'on appelle « *les faits humains* ». Elle tire alors de cette source de notre nature des émotions que tous partagent,

(1) *Registres*, Gilly, Fontanes.
(2) Bastien Ralle était « escareur de bois ».

parce qu'ils y reconnaissent un battement de leur cœur. Il n'y a si étroite maison, ni hameau si caché, auxquels le passé ne donne ce privilège de solenniser les moindres détails par de brusques ouvertures sur la destinée humaine et par la majesté de la mort. A ces titres, les seigneurs n'ont pas de privilèges. Il convient de descendre de la tourelle à la chaumine. Quand les humbles qui ont passé là sans bruit n'auraient laissé d'eux que des traces imperceptibles, c'est quelque chose d'imposant que ce silence plein de derniers soupirs éteints, et c'est un voile auguste, celui de ce vaste oubli, étendu sur tant d'existences, tissé de tant de douleurs et d'espoirs au delà.

MÉTAYERS DE PUTEY ET HABITANTS DU VILLAGE

(1353-1645 environ.)

— L'acte de 1285, que nous avons indiqué en commençant ces notes, parle déjà du village de Putey, qu'il désigne en latin sous le nom de « *villa* », lequel avait aux XIIIe et XIVe siècles le même sens que *vicus* ou *villagium* (1) : « *apud Putei et in pertinenciis dicte ville* ».

— L'acte de 1353, aussi relaté, par lequel Pierre de Putoy fait aveu à Pierre duc de Bourbon, comte de Clermont, à Palluet en Auvergne, de cens et droits à Putey, cite les premiers habitants du village que nous connaissions. Ce sont des tenanciers, possesseurs de ténements situés « *in villagio seu bordelagio vocato de Putay* ». Savoir :

Jean Graculet *al.* Gatulet ; — les enfants de Pierre Natis ; — les héritiers de Bernard Natis ; — Jean et Robert Natis ; — Jean Natis qui doit 12 sols, 3 bichets seigle sur un ténement nommé « Dieu-le-fit » ; — la veuve et les enfants de

(1) D'après un docte et obligeant archiviste qui se réfère à de bons textes, et entre autres à du Cange. Il y est dit que *villa* après avoir été synonyme de ville (*civitas*) et d'agglomération rurale et mas agricole, prit, vers le XIIe ou XIIIe siècle, plus spécialement la signification de village : « *ubi villa sensu usurpatum pro* « *vicus* » gall. village », ann. 1251-1386.

Hugues Partier; — Catherine veuve de Jean Gatulet et ses enfants; — enfin les enfants d'André Moreaul (1).

Deux cent cinquante ans plus tard, nous allons retrouver quelques-uns des mêmes noms; revenons à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle. Nous rencontrons :

« Jehan DESVAUX, mitier de M. de Putey » (1580); — Mathieu DESVAULX et Pierrette BARDET sa femme « demeurant en la métairie de M. de Putay » (1578); — François DESVAULX, id. (1580); — Claude *al.* Léonard MOREAU, « à présent mitier de M. de Putey » (1588), sa femme Marie BEQUA, qui est marraine d'une fille du seigneur de Viry (1593); — Gilbert BERGER (1593), « habitant la métairie de M. de Putey », paraît être dans une position aisée : il fait enterrer son fils dans l'église; — Antoine PAQUET, parrain de Gilbert de Viry (1593); — VOYSIN (Maurice), métayer, épouse une jeune fille de Châtelperron, Catherine du PESSEAU (28 octobre 1600); — les VILLENEUFVE, labrs (1640), l'un d'eux signe; — les VALLETAN (1640); — Claudine BRUGNON, femme Villeneufve (1640); — Jehanne BAUPIN (1640); — Estienne BASLIER et Sébastienne DEBORNAT du village de Putey (1642); — Marc GOUSSET et Jehanne DES VERNOYS, « mestayers à Putey (1642); — Jehan » GOUSSET et Antoinette JACQUET, mestayers demeurant en » la métairie proche le château et maison de Putay » (1643); — Jehan DOYEN et Mayette TERNAT, « laboureurs, métayers du Perroyer au village de Putay »; — Gilbert RAPPIAT et Angé-

(1) L'acte fait ensuite mention des habitants suivants du village de Diou « *in villagio de Dio* » qui tenaient des biens du fief de Pierre de Putey : Jean Polinart; — la veuve de Melhet; — Douceron, veuve de Jean Petit; — Perrin fils, à la Marilher; — le nommé Tion ou Tiona, Jean Torranc, Guilhimat au lieu et place de Marilher; — Jean Jantiz; — la veuve de Copane ou Companc; — Pierre Litanz; — Guillaume Chilote; — Guillaume Meygnart; — Cosin de Dio; — Jean fils de feu Perraud à la Soule; — la nommée Bonigerse; — Jean Mathée; — Morel de la Tiere « Morellus de la Tiere »; — Gaillaut de Dio; — le nommé le Bonhomme; — Jean Jaudiz; — Denis Champart décédé. — L'acte est daté du jeudi, fête de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, « *anno Domini* M° CCC° *quinquagesimo tercio* ». Signé : « *Durantus Cochoni. Ita est.* » (*Archives nationales*, P 4544, cote IIc XC.)

lique Doyen sa femme, métayers au Perroyer en même temps que les précédents (1644).

Entre tous, donnons une place à part à Guillaume Borday (*al.* Bourday, *al.* Bordel), père d'une nombreuse famille qui habite le village. Il y est propriétaire et tenancier du seigneur de Putey, et chef de sa communauté. Né vers 1547, marié à Gilberte Landrin, Péronne de La Vesvre, la dame de Putey, avait été marraine de son fils Pierre en 1587, comme lui-même avait été, ainsi que nous l'avons vu, parrain de Gilbert de Viry, fils du seigneur. — C'était un travailleur juste et craignant Dieu, portant une âme saine dans un corps sain et, en 1647, âgé de cent ans, ce patriarche du village gagnait encore sa vie au travail, entouré de l'estime, de la vénération de ses voisins, quand, pour des difficultés de tailles, les sergents du fisc font irruption chez lui, prennent son bétail, ses meubles et le contraignent d'abandonner sa maison, lui et ses enfants, et d'aller se réfugier à la Chaulme, village situé, je crois, en Bourgogne, où il meurt après trois ou quatre mois. M. l'abbé de Fontjeans, qui l'avait consolé dans cette extrémité, raconte le fait avec indignation en faisant de cette vénérable victime de la dureté du fisc un éloge ému. « Il a toujours » vescu, dit-il, dans une grande réputation et probité de bien » faire. » — Il l'enterra dans son église.

Quelques Domestiques de Putey. — Nicolle Boyvin, servante de M. de Putey (1582) ; — « honneste filz Jacques de la Pierre natif du bourg du Donjon représente l'écuyer comme parrain (17 may 1592) » ; — Toussaint Dorard et Martine de La Forest sa femme, demeurant en la maison de Putey (1639, m^ire^ Pernin et Eléonore de Viry étant alors seigneurs).

Sans pouvoir en tirer une conclusion, nous ferons encore une remarque ayant trait aux rapports des classes et à leur mélange. Les mêmes noms de famille sont portés dans le même temps et les mêmes lieux par des nobles et des paysans

ou marchands. — Ex. : Damas, à Gilly, une paysanne et des baronnes ; — De La Vesvre, de petits propriétaires et madame de Putey ; — un de Villeneufve seigneur, des de Villeneufve laboureurs. — Une Charlotte de Lespinasse, femme du peuple, et des Lespinasse d'antique noblesse.

Connaissant quelques-uns des travailleurs de la terre, nous avons maintenant à visiter la terre elle-même. Nous le ferons en l'année 1609. C'est l'année du dénombrement de Putey par l'écuyer. M[e] Chantereau est alors procureur du roi à Bourbon-Lancy. Le notaire royal, Jacques Guerry, de cette vieille famille de tabellions et de châtelains qui instrumentent et jugent à Pierrefitte depuis plus d'un siècle à cette date, vient recevoir les déclarations d'Antoine de Viry qui fait serment devant lui. Suivons-les vers les confins et notons les grandes lignes.

PUTEY EN 1609

Putey est de Bourbonnais, châtellenie de Moulins, de la vassalité du Roi, de la justice des Basses-Marches du Bourbonnois, au siège de Diou.

Tout d'abord, observons « la maison de Putay, la mothe, » les foussés, granges, estableries, coulombiers, garaine, » jardin, chenevière ».

A côté, sont les bâtiments d'un des domaines de la terre, celui qui est appelé la métairie du château. Ils consistent en une maison, une grange et une vacherie.

Autour des fossés, du jardin et de la chenevière, s'étend un pré nommé le « pré dessoulz la maison ».

Le long des fossés, à l'ouest, du côté du pont du château, passe un chemin venant du nord au sud-ouest qui communique avec le grand chemin de Diou à Pierrefitte et, en ce point, à l'angle des deux chemins, s'élève un grand chêne (1).

(1) Une croix existait à cet angle en 1752. (*Terrier de Sept-Fons, à cette date.*)

Après avoir dépassé Putey, le chemin dont nous parlons monte vers l'étang du Perroyer (1), en longeant la métairie du Perroyer qui appartient aussi à Putey. Il s'engage ensuite dans les bois et se continue sans doute vers le Miez et vers Saligny. Un troisième chemin, suite du premier, s'embranche avec la route de Pierrefitte à Diou, et se dirige vers la Loire au nord ; c'est celui que les habitants de Putey prennent pour aller par le bac à Gilly leur paroisse, dont l'église et les maisons dominent le fleuve du haut d'un banc de rocher appelé le *Perron de Gilly*. Tels nous apparaissent les débouchés dans l'année 1609.

Propriété Foncière. — Elle comprend :

1° Le Pourpris de Putey, dit aussi *ténement de Putey*, s'étendant autour du château et contenant : en prés, l'œuvre de 40 hommes ; — en terres labourables, 40 bichetées ; — en bois et pasturaux, 30 bichetées environ.

2° Un pré, appelé de *la Voie* ou de *la Voix*, « contenant à » croistre 25 charetées de foing ou environ, situé proche » dudit ténement de Putay, avec un bois y adjoignant ».

3° Un ténement de terres labourables de 25 bichetées d'étendue, appelé les *Graives* et situé près de Putey, le long de la rivière de Loyre au nord et confinant, d'autre part, au Chambon de Gilly et aux ganches de Putey.

4° Un ténement d'héritages inondé en partie par la Loire et dans lequel sont des ganches et eaux mortes délaissées par le fleuve, appelé les *ganches de Putey*.

5° Un autre ténement, alors en bruyères, dit *les Beluzes*,

(1) L'*étang du Perroyer* dépendait des seigneurs de Pierrefitte. *Cfr.* le Terrier de cette seigneurie en 1525 (*Archives départementales de l'Allier*). On y lit : « ung estang appelé l'estang du Perroyer, lequel empoissonne de » 3 milliers de poissons ; ensemble la pescherie au-dessoulz avec ses aysances, » qui contiennent envyron 200 bichetées de terre, tenant de soleil levant et » midi et soleil couchant ès terres appelées du Perreux, appartenant par » portion audit chevalier (de Lévy-Châteaumorand) ; de vers bize ès terres de » ceulx de Putay, un foussé entre deux. »

situé entre le village de Putey et les ganches. On ne donne pas son étendue.

6° L'*étang de la Dame* (1), « de l'empoissonnement de 300 de nourrins », qui joint d'orient les terres des Tâches et de midi et occident les *bruyères communes* dudit lieu de Putey, pacages où les habitants du village ont le droit de mener paître leur bétail. On les appelle : *Bruyères de Gevaudan*. — Au nord, l'étang de la Dame confinait à la métairie du Perroyer dudit seigneur.

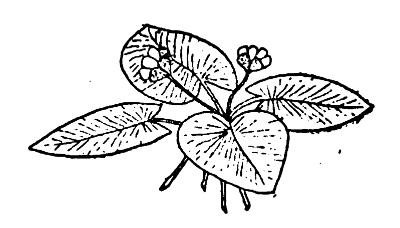
7° Trois domaines, au territoire de Putey, qui sont, si je ne me trompe, la métairie de Putey, les Branquets et le Perroyer ; chacun d'eux a 6 bœufs de labour.

L'écuyer et ses métayers ont un droit absolument gratuit de pacage et de chauffage dans « les bois et brossailles appelés *les Bosses de Diou* ».

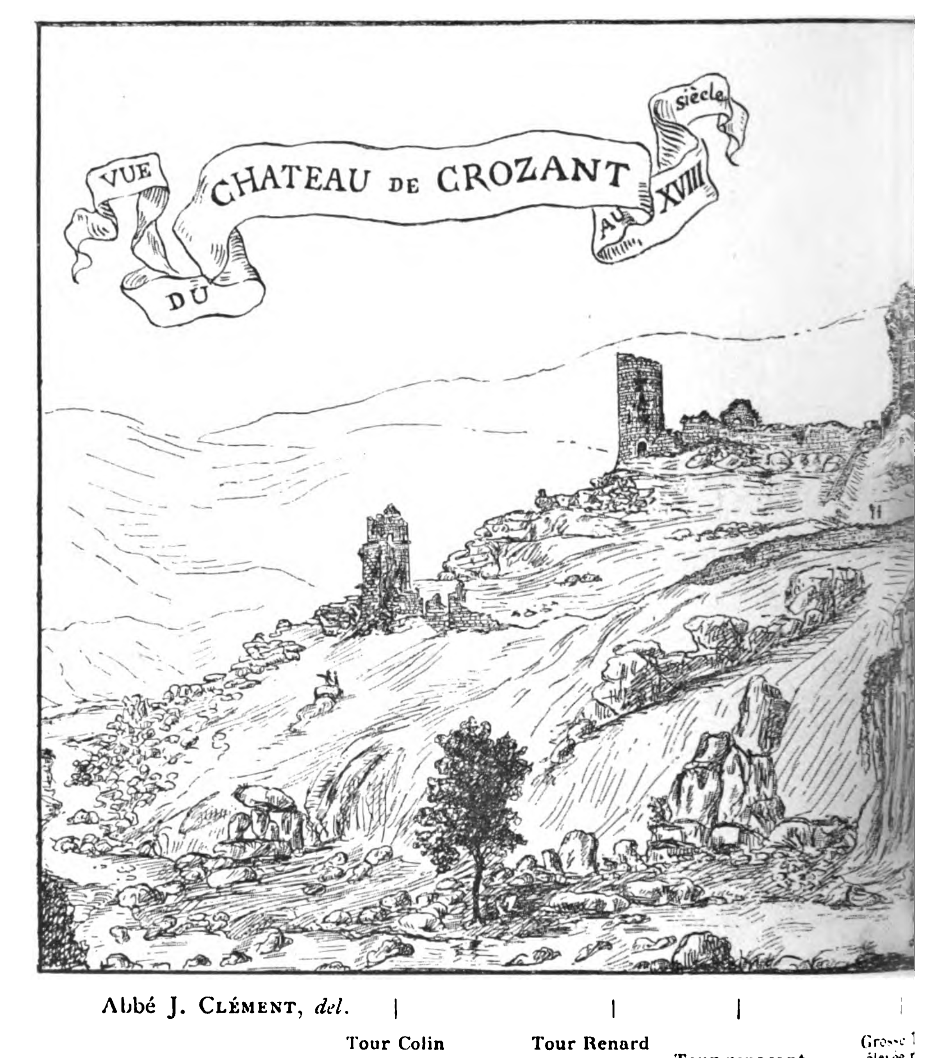
Voilà le domaine territorial du fief ; voici les droits seigneuriaux qui y étaient alors attachés :

(*A suivre.*)

Léon Picard.



(1) Il appartient actuellement à M. Bernachez, de Diou, agronome bien connu.



Abbé J. CLÉMENT, *del.*

La Creuse, riv. *La Sédelle*, riv. Tour Colin Tour Renard Tour reposant sur une crypte.

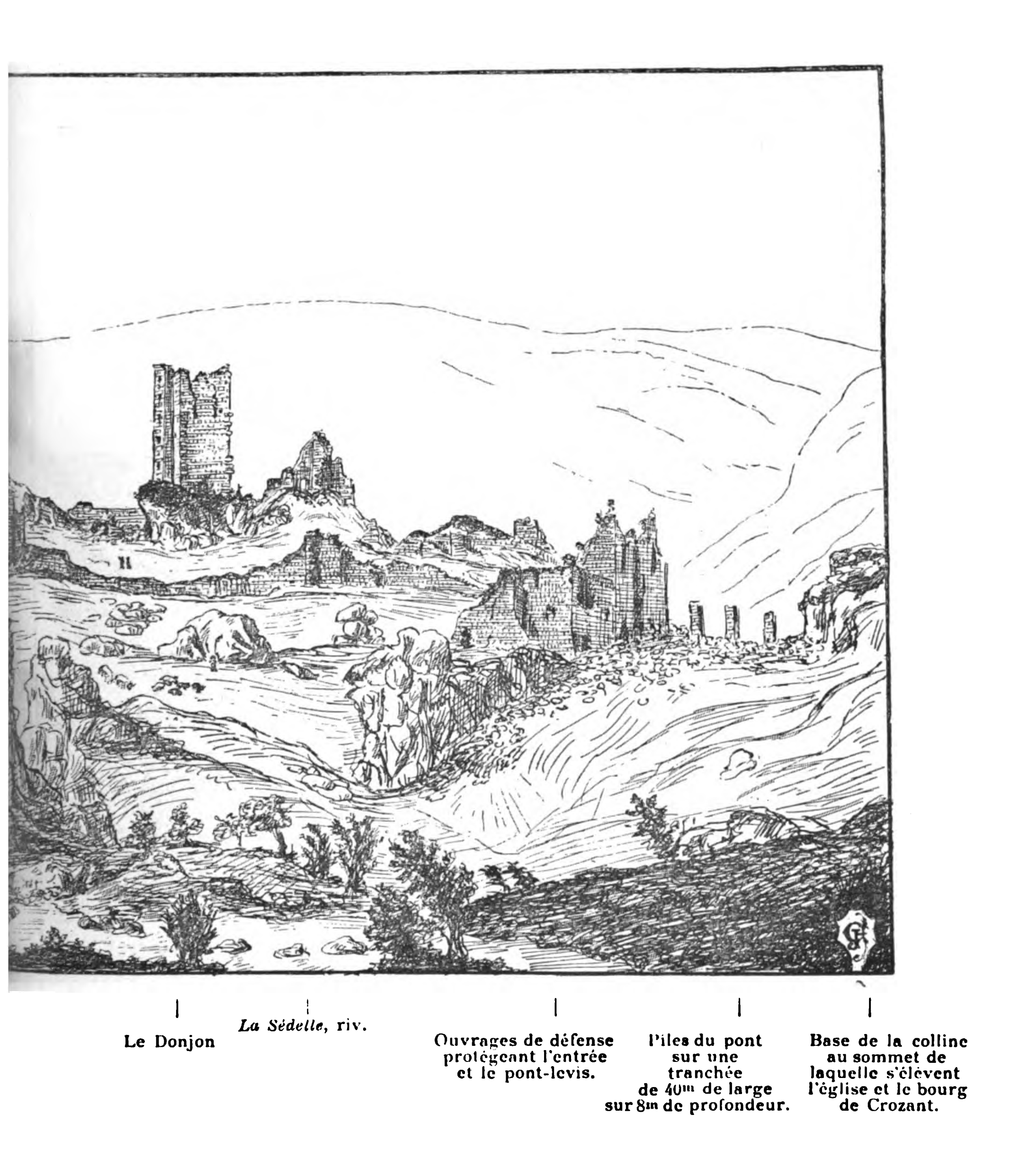
RUINES DU CHATEA

Autrefois à Louis Ier, Pierre Ier, Jean II, Pierre II, Suzanne de Bourbon, le connétable de Bo

Vue prise du

(d'après un tableau de Parmentier daté de 1801. et

Moulins — Imp. AUCLAIRE.



DE CROZANT (CREUSE).

on, ducs du Bourbonnais, et aux comtes de la Marche, descendant de Louis Ier, duc de Bourbonnais.

té de la Sédelle.

'état où elles se trouvent, à peu près, encore aujourd'hui.)



LE CHATEAU DE CROZANT

(CREUSE)

ET

SES RAPPORTS AVEC LE BOURBONNAIS

Ruines gigantesques. — Cinq de nos ducs, une duchesse de Bourbon, et les fils puînés de notre duc Louis Ier de Bourbon, propriétaires de Crozant. — Nos Bourbonnais dans les offices de ce fief. — Ce qu'était le château sous nos Bourbons, comtes de la Marche. — Aventures extraordinaires de l'un d'entre eux, Jacques de Bourbon...



Les ruines gigantesques du château fort de Crozant, un des plus beaux et des plus grands du centre de la France, qui couvre de ses débris un énorme promontoire, aux confluents de la Creuse et de la Sedelle, méritent une visite toute spéciale des Bourbonnais, autant par leur pittoresque grandiose, l'importance et l'intérêt général historique et archéologique qui s'y attache, que par ce fait qu'il fut longtemps possédé par nos propres ducs de Bourbon et surtout achevé de construire par les fils de notre Louis Ier, les comtes de la Marche.

Ce château a été l'objet de nombreuses publications, le sujet de tableaux célèbres (1). Il reste encore, chaque année, le but de promenade de très nombreux touristes.

(1) Des descriptions archéologiques, historiques et géographiques ont été faites de ces ruines dans plus de 33 mémoires de sociétés savantes ou dans des



L'aimable M. l'abbé Rouzier, curé de Crozant, vient de publier (1), sur le château et l'église paroissiale, une savante et très captivante étude qui, en faisant revivre en nous les souvenirs et les impressions que nous a laissés la visite (2) que nous fîmes en 1896 aux immenses ruines, nous a inspiré la pensée de conduire, à sa suite, les artistes et les archéologues du Bourbonnais, à travers l'histoire et les importants bâtiments de ce curieux château fort, historiquement « mi-partie » marchois et « mi-partie » bourbonnais.

Description

AUJOURD'HUI.



N a souvent tort — à notre humble avis du moins — d'aller chercher parfois très loin et par des déplacements dispendieux, des spectacles, des points de vue, des édifices, des ruines même, dont on peut voir des spécimens plus intéressants tout à fait chez soi...

C'est surtout à propos du château de Crozant que cette

notices spéciales ; cinq romans signés : George Sand, Jules Sandeau, H. de Latouche, Blanchet, les ont prises comme théâtre d'exploits imaginaires ; des poésies et diverses chroniques leur ont été consacrées ; des artistes comme MM. Ernest Hareux, Prosper Galerne, Gaston Vuillier, Marc de Lajaumont, M.-J.-E. Bergeron, Paul Lemoine, en ont dessiné ou peint les restes imposants. On a pu en admirer les reproductions fidèles ou les tentatives de reconstitution aux salons de ces dernières années. Enfin d'innombrables dessins, estampes, gravures, ont popularisé ces ruines et même... le pinceau si pittoresque de M. F. Hugo d'Alès a transporté sur les affiches de la compagnie d'Orléans, qu'on trouve dans toutes les gares de son réseau ferré, la silhouette des « ruines de Crozant ».

(1) Les deux travaux les plus récents et les plus complets sur l'antique forteresse sont : *Crozant par M. Albert Mazet* (Limoges, imp. veuve H. Ducourtieux, 1875 ; et à la même librairie, en cette année 1897, *Histoire illustrée des châteaux de Crozant et des Places*, par M. l'abbé Rouzier, curé de Crozant, à la prière duquel nous avons fait les deux dessins qui accompagnent la présente étude.

L'ouvrage de M. Rouzier se présente sous une forme séduisante, où les récits de batailles sont tempérés par de gracieuses légendes sur le castel, le tout rehaussé de jolies illustrations dues particulièrement à Madeline.

(2) En compagnie de M. l'abbé Bournichon, le distingué curé-doyen d'Ay-

remarque, qui n'est point d'une philosophie morose mais d'une observation pratique quotidienne, est, sans doute, à sa place.

En effet, où trouver tableau plus empoignant et ruines plus impressionnantes que ce qui reste du magnifique château féodal qui nous occupe ? (1)

Quand on descend, par des pentes rapides, dans les vallées formées par la Creuse et la Sedelle, à leur confluent, on a devant soi, — comme un géant de 700 mètres de long couché sur le dos, au soir d'une de ces gigantesques batailles de Titans, dont la légende a créé de merveilleuses épopées, — un promontoire qui s'avance, à pic, comme au milieu de deux précipices, entre les deux torrents roulant, le premier avec fracas, « des bouillonnements d'eau noire », le second « les glissements de son eau rougeâtre ».

Et tout autour, comme décor tout ensemble d'une poésie sauvage, d'une désolation étrange et d'un aspect troublant, des étages de montagnes ondulées et sauvages, dont les roches nourricières de sombres et vigoureux châtaigniers percent çà et là le sol, d'aiguilles menaçantes, au milieu de touffes de fortes bruyères roses et de genêts d'or.

George Sand (2), qui est une si triste moraliste, une si mauvaise historienne et particulièrement une si pauvre archéologue — ce qui est son moindre défaut, — a cependant fait de ce spectacle une description très littéraire et fort juste.

On nous permettra de citer la fin d'une page qui est le résumé fidèle des impressions qu'on éprouve à Crozant : « Tout cela, dit-elle, est d'une désolation si pompeuse et si riche d'accidents, que le peintre ne sait où s'arrêter. L'imagi-

gurandes, l'auteur de romans historiques et de pièces de comédies très goûtés, et qui devrait bien choisir l'impressionnant Crozant comme cadre d'une de ces histoires palpitantes qu'il sait si bien conter.

(1) Il faut lire toute la description d'une belle littérature et d'un rendu saisissant que le géographe Onésime Reclus consacre à ce merveilleux spectacle, dans le *Messager de la Creuse*, du 27 mai 1894.

(2) Dans : *le Péché de Monsieur Antoine*.

nation du décorateur ne trouverait qu'à retrancher dans ce luxe d'épouvante et de menace. »

Le peintre Hareux, qui, au musée du Luxembourg, a une fort belle toile intitulée : « Nuit d'août à Crozant », écrivait dans ses études de paysages, publiées chez Dentu, en 1894 : « qu'il n'a jamais vu un décor semblable à celui-là par un clair de lune... ».

« Semblable, dit M. de Beaufort, aux squelettes pétrifiés de ces gigantesques fossiles qui étonnent par leur grandeur, le château de Crozant offre encore des restes qui peuvent donner une idée de sa splendeur première. »

Il est inutile, je pense, d'ajouter que l'imagination populaire, vibrant devant l'aspect imposant des ruines qui surgissent au milieu d'un si dramatique paysage, entourées de torrents qui produisent, à travers des blocs de rochers énormes, un mugissement perpétuel, conserve encore le souvenir des splendeurs d'autrefois, et mélange, comme partout, les récits des assauts supportés par la forteresse, aux sombres légendes des chevaliers bardés de fer, se battant sur la crête des hautes murailles ou jetés vivants dans d'imaginaires cachots creusés sous les tours, et aux gracieuses chevauchées des rayonnantes châtelaines ou aux ébats des « gentes pastourelles »...

Nous n'écouterons pas les échos de ces légendes... parce qu'elles ne viennent pas à notre sujet, et que d'ailleurs notre Bourbonnais est assez riche en ces sortes de récits pour n'avoir point à emprunter aux pays voisins.

Mais on s'explique facilement ces enthousiasmes d'artistes et ces épouvantes populaires, quand on parcourt, à travers les murailles branlantes qui croulent, ces immenses vestiges déchiquetés de l'antique forteresse ; quand on va des ouvrages dressés pour la défense du pont-levis jusqu'à la tour Colin, en passant par le donjon en ruine, la grosse tour et la tour Renard, à travers les enceintes crevées, les murailles écrêtées et les chambres souterraines béantes...

AUTREFOIS.

Les historiens de ces majestueux restes de splendeurs féodales disparues se sont demandé depuis quand le château de Crozant est ainsi en ruine ?

Quelques-uns avaient pensé qu'il fallait attribuer cet état d'abandon, puis de dévastation, à l'ordonnance de 1626 par laquelle le grand ministre d'Etat, le cardinal de Richelieu, ordonnait, pour donner le dernier coup à la féodalité dans sa puissance et dans sa force, d'abattre les murailles derrière lesquelles les grands seigneurs rebelles ou mécontents pouvaient encore tenter de braver l'autorité royale. D'autres reportaient l'état de ruines à 1632, date de la mise en exécution de l'ordre du Cardinal par René le Voyer d'Argenton, intendant de notre généralité de Moulins pour les châteaux de la province.

Mais il paraît prouvé aujourd'hui qu'il faut chercher ailleurs la cause de la décadence de cette forteresse, car le président Chorllon (1), dans ses *Mémoires écrits de 1635 à 1685*, dit de ce château « qu'il y a desjà long temps qu'il est en ruine, ce qui est sans doute arrivé par négligence que par aucun ordre de raser ce chasteau, qui apparemment avoit esté basty par nos comtes de la Marche, plus tost comme un lieu de force et de retraite que pour une maison de plaisance et lieu de longue résidence »...

Il suffit d'ailleurs de faire observer qu'en 1626, ce château relevait de la couronne, puisqu'il avait été confisqué avec les autres biens du connétable de Bourbon, et qu'ainsi, appartenant au roi, il ne pouvait être compris parmi ceux qu'on devait démanteler parce qu'ils portaient ombrage au souverain et pouvaient servir à troubler l'ordre public...

Crozant n'était qu'une forteresse, qui fut abandonnée à la fin de l'ère féodale, au moment où le pouvoir absolu d'une part

(1) *Mémoires du président Chorllon, 1635-1685*. Publiés d'après le manuscrit original, par M. F. Autorde, archiviste de la Creuse, à Guéret, chez P. Amiault, 1886, p. 82 et 83.

et de l'autre l'apparition de l'artillerie dans la stratégie militaire dépouillaient tout vassal du rôle de chef militaire local pour en faire bientôt un courtisan résidant à Versailles.

Pour bien se rendre compte de l'état ancien du château, il faut se reporter à l'époque où les fils de nos ducs en étaient possesseurs, à la fin du xve siècle, qui est d'ailleurs le terme du régime féodal et aussi l'apogée de la splendeur et de la puissance des forteresses et des manoirs.

Alors, le voyageur ou l'artiste qui aurait voulu visiter le château aurait dû se présenter devant le pont-levis tourné du côté du bourg de Crozant et que surmontaient des ouvrages de défense admirablement combinés, protégés encore par l'immense donjon. On traversait, sur un pont, la tranchée profonde qui sépare la colline sur laquelle s'élève le bourg de Crozant du promontoire couronné par le château, puis on passait sous la herse, laissant derrière soi le front flanqué des deux tours carrées d'angle. On se trouvait dans la cour basse ou baille extérieure, entourée d'écuries et autres bâtiments. C'était là, la partie la plus accessible peut-être, puisque les autres, en outre des courtines chargées de tours et de bastions, reposaient sur des rampes inaccessibles. Mais, cependant, un ennemi n'aurait pu pénétrer plus avant, parce qu'il aurait été attaqué par quatre points différents, par les défenseurs logés aux quatre extrémités de ce carré, et il se serait trouvé pris comme en une souricière.

Quant à la partie centrale du château, elle était absolument imprenable avant l'invention de l'artillerie, sauf le cas où les vivres seraient venus à manquer. Mais pour parer à cet aléa, les constructeurs successifs de cette immense forteresse avaient très intelligemment construit dans le bas de chaque tour des salles en sous-sol aménagées de manière à conserver très longtemps des provisions considérables. Ce sont ces pièces souterraines que les guides, *cabaretiers* du lieu, indiquent d'ailleurs, avec horreur, comme d'épouvantables oubliettes...

Un gigantesque donjon carré, constituait l'habitation seigneuriale et guerrière, et s'élevait dans la seconde cour, réservée au logis et à ses dépendances, au centre du promontoire, flanqué vers le nord d'une grosse tour destinée à tenir en respect les assaillants qui se seraient rendus maîtres de la baille.

Ce donjon est fort curieux à étudier, c'est une tour très haute mesurant treize mètres de côté, à trois étages non compris le rez-de-chaussée. L'entrée en était défendue par un ingénieux système et par les mâchicoulis du couronnement qui s'élevait peut-être à 20 mètres du sol. L'escalier, qui desservait tous les étages, ainsi que les amorces des hottes de cheminée, sont encore debout et en partie visibles. Ces aménagements sont du xve siècle.

Une citerne, construite en granit, a été creusée entre le donjon et l'entrée de la seconde cour.

Dans la troisième, la plus élevée du plateau, étroite de 16 à 18 mètres et longue de 140 mètres, s'élevait la grosse tour, édifiée par Isabelle d'Angoulême entre 1217 et 1245, mesurant 12 mètres de diamètre et dont les ruines imposantes dominent encore majestueusement tout ce paysage.

Quand on allait de cette tour à la « tour du Renard » située à l'extrémité méridionale de la cour, on rencontrait à droite une petite poterne qui s'ouvrait sur un raidillon conduisant à la « Tour de l'eau », tour détachée, nichée dans une échancrure de rochers, dont les pieds baignent dans la Creuse et qui paraît avoir été construite pour permettre aux assiégés d'aller en sûreté à la provision d'eau, si la citerne de la seconde cour tombait par extraordinaire entre les mains d'assiégeants, ou ne fournissait plus de liquide en quantité suffisante.

La tour du Renard, qui fermait et protégeait au midi cette enceinte, se composait, au rez-de-chaussée, d'une chambre octogonale voûtée d'arêtes avec consoles sculptées, et possédait un escalier tournant dans l'intérieur de ses murailles.

Enfin, à l'extrémité et sur la dernière pente du promon-

toire, se dressait la « tour Colin », construite également au XIIIe siècle, mesurant 10 mètres de diamètre, et renfermant des salles carrées éclairées par d'étroites meurtrières.

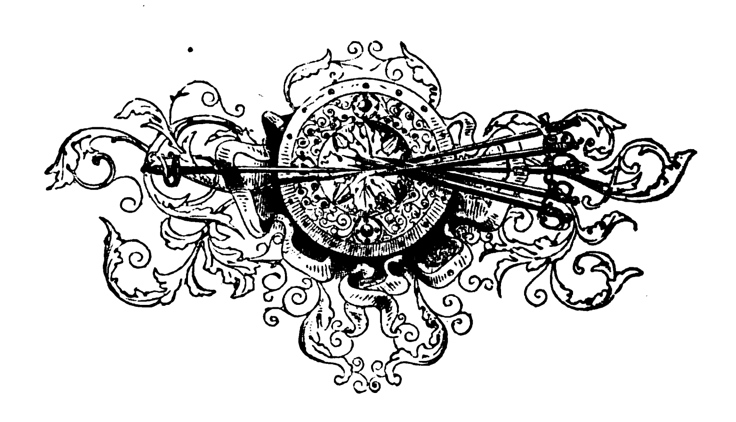
Tous ces ouvrages, dont des débris imposants subsistent encore, étaient reliés par une double enceinte de courtines que défendaient de loin en loin des tourelles et des bastions percés de meurtrières, placées de façon à tirer en écharpe et à empêcher toute tentative de minage et de sape.

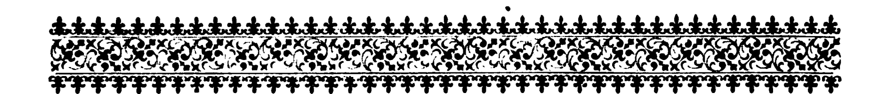
Ajoutons que le château est orienté du sud au nord et couvre une surface qui mesure environ 450 mètres de longueur, sur 82 mètres dans sa plus grande largeur et que, comme le faisait remarquer M. Jouilleton, 10,000 hommes auraient pu s'établir dans son enceinte.

Tel est, à grands traits, l'aperçu archéologique et descriptif de cette vaste forteresse, qui constituait une place de premier ordre à l'époque féodale.

(*A suivre.*)

Abbé J. Clément.





LA NOBLESSE MILITAIRE

DU BOURBONNAIS

SOUS LOUIS XIV

Les anciens lecteurs des *Annales bourbonnaises,* qui, probablement pour la plupart, reçoivent maintenant le *Bulletin-Revue de la Société d'Émulation*, se souviennent sans doute d'un intéressant document publié par M. de Quirielle dans le 3e volume des *Annales bourbonnaises*, p. 312, 347 et 366. Cette pièce, tirée des manuscrits de la Bibliothèque Nationale (vol. 277 des cinq cents de Colbert), comprend une énumération des gentilshommes bourbonnais vivant en 1664, avec des notes confidentielles sur chacun d'eux. Elle est donc d'une grande importance pour l'histoire du Bourbonnais; malheureusement la plupart des noms, surtout vers la fin, sont tellement dénaturés et estropiés qu'il est presque impossible de les reconnaître, à moins de se livrer à de véritables efforts d'imagination, et en ayant sous les yeux les divers inventaires des archives publiques bourbonnaises. Beaucoup de gentilshommes sont simplement désignés par des noms de terre, mal écrits eux-mêmes, ce qui augmente la confusion. M. de Soultrait avait connu ce document, car il en parle assez longuement dans l'introduction de la deuxième édition de l'*Armorial du Bourbonnais*, mais il semble ne lui avoir fait aucun emprunt, probablement à cause de la grande difficulté de

rétablir l'orthographe des noms ; sans cela, il aurait pu ajouter dans son bel armorial un assez grand nombre de familles.

Nous avons entrepris de retrouver les noms de familles et de terres, et encore de désigner par leurs prénoms tous les personnages de la liste. Rien de plus téméraire assurément que cet essai, car nous en sommes réduits à constater qu'il nous faudra mettre beaucoup de mentions « *inconnu* », mais nous espérons que parmi nos lecteurs, il s'en trouvera qui pourront nous donner les renseignements désirés, et nous permettre de faire un article supplémentaire pour les familles définitivement reconnues.

On s'accorde à attribuer ce document à l'intendant de Pommereu, qui d'ailleurs à cette époque était un des plus habiles de ces nouveaux agents de centralisation. C'est lui que plus tard on choisit pour aller acclimater l'intendance en Bretagne, où elle n'avait pas encore été installée : *il trouva moyen d'y apprivoiser la province*, dit Saint-Simon.

Lorsque fut établi le mémoire qui nous occupe, Louis XIV, à l'étonnement de tous, venait de commencer à gouverner par lui-même, et son activité s'appliquait à toutes les branches de l'administration. Aidé de son ministre Louvois, encore plus jeune que lui, il chercha tout d'abord à avoir une armée disciplinée, pouvant servir au dehors ses ambitieux desseins, et ne devant plus au dedans représenter le triste spectacle donné par la Fronde. De grands progrès furent immédiatement réalisés, et dès lors commença l'organisation de l'armée française déjà ébauchée par Richelieu. Un bon corps d'officiers étant la première base d'une armée, Louis XIV fit rechercher dans les provinces les gentilshommes sur lesquels on pouvait compter pour remplir ce rôle : il chargea évidemment de cette mission délicate les intendants dont il avait fait les représentants directs du pouvoir royal. Dans notre statistique bourbonnaise, il n'est donc question que de militaires ou tout au moins d'individus susceptibles de l'être ; c'est pourquoi on y

trouve peu de représentants de la société moulinoise, dont presque tous les membres occupaient alors des emplois de robe ou de finance.

L'auteur du rapport, après avoir noté chacun au point de vue de son caractère, de son intelligence, de sa moralité, de sa naissance, insiste surtout sur les services militaires rendus ou à rendre, et à cet effet classe les gentilshommes en deux catégories, mettant dans la première *les plus grands seigneurs ou ceux qui ont le plus servi dans les armées ou qui sont les plus riches.*

On voit donc que déjà il était tenu grand compte du passé militaire de chacun, et, dans les notes de nos gentilshommes, il est facile de saisir l'ironie contenue dans quelques appréciations du genre suivant : « *homme de paix plutôt que de guerre* » ou « *vit doucement chez lui.* »

La naissance avait toujours son prestige, mais elle dut s'incliner devant le grade, qui seul pouvait assurer la hiérarchie de l'armée. Voltaire constate ce fait en racontant la campagne de 1667, et dit dans son *Siècle de Louis XIV :* « Le grade militaire commença dès lors à être un droit beaucoup au-dessus de la naissance. Les services et non les aïeux furent comptés, ce qui ne s'était guère vu. »

Ajoutons que le grade était accessible à tous (1), et que le nombre des officiers dits *de fortune,* ou plutôt sans fortune, commençait à s'accroître sensiblement. Saint-Simon, dans ses *Mémoires* (2), reproche à Louvois d'avoir organisé l'ordre du tableau et des promotions, « ce qui égala tout le monde, rendit l'application et le travail inutiles à tout avancement qui ne fut dû qu'à l'ancienneté et aux années, avec toujours

(1) C'est seulement en 1781 sous le ministère du maréchal de Ségur, qu'on décida maladroitement de ne donner le grade d'officier qu'à des gentilshommes ou à des fils de chevaliers de Saint-Louis. Il faut remarquer qu'à cette époque le nombre des nobles avait singulièrement augmenté, car il existait 4,000 charges vénales qui fournissaient aux roturiers le moyen de s'anoblir ainsi que leurs descendants. On a calculé que dans l'espace d'un siècle ces emplois avaient formé 18,000 familles privilégiées, ce qui amoindrissait singulièrement le budget de l'Etat. (Maugard. — *Remarques sur la noblesse,* 1788, p. 15.)

(2) Deuxième partie, ch. xv.

de rares exceptions, etc... » On peut voir là le commencement de la vieille querelle entre l'ancienneté et le choix, mais il faut applaudir Louvois qui, tout en forçant les officiers à remplir les obligations de leur charge, fit respecter le grade avant tout, et récompensa par l'avancement les bons et loyaux services. Le prix élevé des grades de colonel ne les rendait accessibles qu'aux grands seigneurs ; aussi Louvois fut-il souvent obligé de mettre à la tête des régiments des gentilshommes de cour peu expérimentés, ou même des enfants comme le marquis de Grignan qui n'avait que 18 ans. Dans ce cas, il y avait généralement un lieutenant-colonel et un major, qui suppléaient à l'insuffisance du commandement. Ces derniers grades étaient donnés ordinairement à des officiers capables et instruits : le roi se réservait même un certain nombre de ces emplois pour les donner aux officiers sans fortune, méritant cet avancement. Louvois d'ailleurs obligea les officiers à résider dans les garnisons et à s'occuper de leurs troupes ; s'il prenait volontiers des colonels riches, c'était dans le but d'avoir des régiments mieux tenus et bien équipés.

Après ce ministre, qui mourut en 1691, il y eut du relâchement, et l'organisation de l'armée s'en ressentit. Pendant la campagne de 1703, en Allemagne, nous voyons par la correspondance échangée entre Chamillart, ministre de la guerre, et le maréchal de Villars (1), commandant des troupes, que ce dernier se plaignait des *gens de faveur* qu'il recevait comme officiers. Le même Villars, écrivant au roi le 18 juin suivant, lui dit : « Je dois me louer, Sire, de presque tous vos colonels, et outre le courage je vois une application parmi les jeunes, qui promet à V. M. de très bons officiers généraux. M. le marquis de Nangis (2) a eu une très maligne petite vérole

(1) *Campagne de M. le maréchal de Villars en Allemagne en 1703*, I, p. 8, lettre du 13 avril, et p. 321.

(2) Louis Armand de Brichanteau, marquis de Nangis, fut colonel à la place de son père à l'âge de huit ans ; il eut le régiment de *Bourbonnais* en

pendant une marche continuelle ; il est, Dieu merci, hors de péril ; c'eût été une perte pour V. M. et ce sera un jour un très bon officier général, mêlant à beaucoup de courage bien de l'esprit, et plus de sagesse que l'on n'en peut d'ordinaire trouver à son âge. »

La famille de Brichanteau de Nangis est citée dans notre statistique bourbonnaise ; c'est pourquoi nous reproduisons l'appréciation donnée par Villars sur un de ses membres. Elle prouve que parmi les *jeunes*, il s'en trouvait qui savaient mériter le haut grade dont on les honorait quelquefois si prématurément. Quant à la faveur, n'est-il pas vrai qu'elle est inhérente à notre nature, et que sous tous les gouvernements et sous tous les régimes, on trouvera mille motifs de s'en plaindre ?

Après les services et la naissance, viennent des notes sur la fortune de chacun, et l'auteur en donne le chiffre quand il le peut. Remarquons que parmi 199 gentilshommes dont on connaissait la situation, neuf avaient de 15,000 à 35,000 livres de revenus ; vingt-neuf de 5,000 livres à 10,000 ; soixante-dix-huit de 2,000 à 4,000, et cinquante-deux de 1,500 et au-dessous.

Malheureusement pour l'humanité, la fortune a toujours singulièrement rehaussé le mérite d'un individu, mais, dans le cas qui nous occupe, il faut reconnaître qu'elle était nécessaire. Tout d'abord il en fallait pour acheter les grades, et Louvois, pour plusieurs raisons, ne put remédier à cet abus qui était encore trop ancré dans les mœurs de l'époque (1). Il se contenta de taxer les grades de colonel et de capitaine dont le prix était devenu excessif, ces officiers voulant en cédant leurs charges trouver un dédommagement pour les

1700 à l'âge de dix-huit ans, et le commanda à la prise de Kehl en 1703 : il fit très brillamment les campagnes de la fin du règne de Louis XIV, et devint lieutenant-général en 1718.

(1) En 1664, la vénalité des charges fut complètement abolie dans les gardes du corps du roi.

dépenses considérables qu'elles leur avaient causées. Le marquis de la Fare dit dans ses Mémoires qu'il vendit la sous-lieutenance des Gendarmes-Dauphin 90,000 francs au marquis de Sévigné, qui devait avoir le commandement de la compagnie, M. de la Trousse, son capitaine, étant lieutenant-général, mais il s'agissait là d'un corps d'élite (1), dans lequel les grades et leurs prix devaient être plus élevés que dans les autres régiments. Après le tarif établi par Louis XIV, nous voyons le jeune marquis de Grignan acheter le régiment de cavalerie de son oncle pour la somme de 2,000 pistoles (2).

Il ne suffisait pas d'avoir l'argent nécessaire à l'achat du grade ; il fallait encore pouvoir équiper, monter et entretenir ses hommes, et ceci regardait principalement les colonels (3) et les capitaines qui étaient devenus de véritables entrepreneurs de troupes. Ces officiers, après avoir reçu une commission du roi pour lever une compagnie ou un régiment, touchaient une somme fixe pour l'enrôlement de chaque homme, puis ensuite une solde journalière pour eux et leurs soldats, mais l'habillement, l'achat et l'entretien des armes, la remonte et tout le matériel, étaient à leur charge ; ils n'avaient que le droit de prélever seulement *un sol* par jour sur la solde de leurs hommes (4). Le roi donnait le pain et le fourrage, et, à partir de 1670, l'uniforme de l'infanterie ; pour

(1) Sous Louis XV en 1735, le marquis de Scorraille, seigneur de Villelume-la-Barre, près Saint-Pierre-le-Moutier, acheta 60,000 livres, au marquis de Pracomtal, sa sous-lieutenance des chevau-légers de la garde du roi : cette somme n'était pas encore payée en 1745. (Arch. de Segange.)

(2) Lettre de Mme de Sévigné du 11 décembre 1689. Dans une autre, du 22 janvier 1690, elle raconte l'embarras que donne au jeune colonel le commandement de son régiment, et aussi les embarras financiers qui en résultent pour sa famille ; elle finit par conseiller à sa fille, Mme de Grignan, de vendre sa terre de Bourbilly en Bourgogne.

(3) Chaque colonel avait le commandement et l'administration d'une compagnie dite *colonelle ;* il en était de même du lieutenant-colonel qui commandait la 2e compagnie.

(4) Autrefois l'Etat ne supportait qu'une partie des dépenses de l'armée, le reste devait être acquitté par les officiers eux-mêmes — C. ROUSSET, *Histoire de Louvois*, I, 168.

tout le reste, le malheureux capitaine n'avait qu'à *se débrouiller*. Après un excès de centralisation, on en revient un peu aujourd'hui à encourager l'initiative individuelle dans l'armée, et le mot nouveau, officier *débrouillard*, est pris en très bonne part, mais on donne les fonds nécessaires pour arriver à un résultat nettement défini. Ceux qui, de nos jours, ont commandé des unités administratives militaires, et qui par conséquent connaissent les recettes et dépenses minutieusement prévues par les règlements, envisageront avec surprise la situation faite sous Louis XIV aux commandants de compagnie. C'était donc pour ceux qui payaient déjà l'impôt du sang, un autre impôt qui devait singulièrement alléger leur bourse. L'expression souvent répétée : *il a dépensé toute sa fortune au service du roi* (1) était très exacte pour le plus grand nombre. Quelques capitaines, moins honnêtes, imaginèrent pour se tirer d'affaire l'expédient des *passe-volants* (2), mais Louvois les fit rechercher et punir sans pitié ; tout officier qui en présentait était cassé sur le champ. Il est juste de dire que les militaires à cette époque aimaient le faste et la dépense, et que de ce côté on pouvait trouver les motifs de leur ruine. C'est bien l'argument qu'employait Louvois dans un mémoire justificatif de ses actes (3) ; il y expose qu'on voyait des capitaines de chevau-légers avoir jusqu'à 30 chevaux, 20 ou 25 valets, porter des justaucorps de 500 écus et jouer cent pistoles en un quart d'heure. Malgré cela, le roi reconnaissait bien la difficulté de pourvoir les hommes de ce qui leur était nécessaire ; aussi venait-il souvent en aide aux régiments par des dons gratuits d'effets ou d'argent : il forçait les grandes villes à en faire dans le même genre aux troupes de leur garnison.

(1) A. Mazas. *Histoire de l'ordre militaire de saint Louis*, 17.

(2) On appelait *passe-volants* des hommes qui figuraient dans le rang les jours de revue, uniquement pour faire croire l'effectif complet, et par suite permettre de toucher la solde de ces faux soldats.

(3) Capitaine Quarré de Verneuil. *L'armée en France depuis Charles VII jusqu'à la Révolution*, 192.

Il est encore un point sur lequel insiste singulièrement l'intendant de Pommereu dans ce mémoire qui lui est attribué, c'est sur le nombre d'amis que possède chaque individu. Avoir beaucoup d'amis semblait alors une très bonne note. Il est évident que celui qui a de nombreuses et intimes relations le doit à son caractère, sa fortune ou son influence ; c'est déjà une preuve en sa faveur, mais autrefois il s'y ajoutait d'autres considérations très importantes. Les compagnies et les régiments formés au moment d'une guerre se levaient sur les terres mêmes des gentilshommes qui en prenaient le commandement, ou tout au moins dans leur région : il fallait aussi choisir les officiers subalternes dans les familles amies ou voisines, et se faire aider par eux pour le recrutement et l'organisation rapides de la troupe. Un homme influent et bien vu de la noblesse de province était donc précieux pour les services que le roi pouvait en attendre à un moment difficile.

D'un autre côté, on n'était pas alors comme aujourd'hui dans le siècle du bien-être, et en même temps de l'égoïsme. Il était mille circonstances où l'aide d'un ami était indispensable, et on se rendait mutuellement une foule de services qui ne sont plus nécessaires dans notre société policée. Pour un motif souvent futile, pour une entreprise plus ou moins légitime, on réunissait facilement autour de soi un groupe d'amis prêts à affronter tous les périls et à épouser toutes les querelles. De nos jours, on dit ironiquement que l'amitié ne va que jusqu'à la bourse exclusivement ; autrefois au contraire les prêts d'argent étaient extrêmement fréquents entre gens du même monde, et on se les explique facilement en voyant les maigres revenus attribués à la plupart de nos gentilshommes bourbonnais. Le règlement de ces petits comptes amenait quelquefois des procès entre les meilleurs amis, ou plutôt entre leurs héritiers, et il est étonnant de voir la quantité d'obligations souscrites, que l'on se repassait à titre de paiements lorsqu'on achetait une terre ou un grade.

Après ces quelques observations sur l'armée du grand Roi, nous allons examiner l'un après l'autre tous les noms de la liste, tels qu'ils sont dans le mémoire publié par les *Annales bourbonnaises*, et en prenant seulement dans les notes de chacun les indications qui peuvent les faire reconnaître ; nous les ferons suivre des renseignements que nous aurons pu trouver sur les individus ou leurs familles. Tout ce qui aura été extrait de la statistique sera en lettres italiques. Les noms seront laissés dans le même ordre ; pourtant nous réunirons ceux qui sont de la même famille.

PREMIÈRE CLASSE

M. le Prince. — Louis II, dit le grand Condé, devenu duc de Bourbonnais par suite d'un échange en 1661 ; sa femme, Claire Clémence de Maillé-Brézé, fit une entrée solennelle à Moulins le 5 octobre 1663.

De Crevant (Louis), marquis d'Humières, fut gouverneur du Bourbonnais, et fit son entrée à Moulins le 24 octobre 1660. Il conserva jusqu'en 1670 ces fonctions, qui, depuis la création des intendants, ne conféraient à leurs possesseurs qu'une autorité presque illusoire. Il épousa en 1653 Louise-Antoinette-Thérèse de la Châtre, devint maréchal de France en 1668, et duc d'Humières en 1690.

Lévy, comte de Charlus (Roger), lieutenant-général du roi en Bourbonnais, fit en cette qualité son entrée à Moulins le 28 novembre 1649, et céda cette charge à son fils en 1686. Il avait épousé en 1642 Jeanne de Montjouvent, et était seigneur de Poligny dans la paroisse de Lurcy. Cette terre prit le nom de Lévy ou Lévis lors de son érection en duché-pairie en 1723.

Lévy, marquis de Chateaumorand (Jean-Claude de), seigneur de Pierrefitte et Monestay en Bourbonnais, épousa en 1625 Catherine de la Baume.

Coligny (Jean comte de), seigneur *de Dornes en partie*, né en 1617, épousa en 1661 Anne-Nicole Cauchon de Maupas du

Tour, et mourut en 1686. Il fut d'abord dans le parti du prince de Condé, et on le trouve en 1652 occupé à lever des troupes autour de Moulins pour les conduire au secours de la forteresse de Montrond. Le cardinal de Retz parle de lui dans ses Mémoires à l'occasion du danger qu'il courut (août 1651) en traversant le parquet des huissiers au Palais à Paris. Il rapporte que M. de la Rochefoucault, après l'avoir arrêté entre deux portes, cria à MM. de Coligny et de Ricousse de le tuer, mais « le premier se contenta de ne le pas croire, et le second lui dit qu'il n'en avait pas l'ordre de M. le Prince ». Plus tard Coligny se brouilla avec ce dernier, et en 1664 il commandait le corps de 6,000 hommes envoyés contre les Turcs, et mis sous les ordres du célèbre Montecuculli. « Grandement né, brave, intelligent, vif d'esprit et robuste de corps, le comte de Coligny joignait à la hauteur et à la fermeté du caractère, cette sollicitude pour le soldat, cette facilité de manières, et cette verve de langage qui, dans tous les temps, ont fait la bonne popularité de nos meilleurs hommes de guerre. » Tel est le jugement que porte sur lui M. Camille Rousset dans son *Histoire de Louvois*. Il raconte en détail le combat de Saint-Gothard, et, certains historiens ayant reproché à Coligny de ne pas s'être trouvé sur le champ de bataille, il le disculpe pleinement de cette accusation propagée par son maréchal de camp La Feuillade, et les amis de celui-ci. Chargé de défendre la gauche de la ligne de bataille, appuyée au monastère de Saint-Gothard sur le bord du Raab, Coligny se dirigea sur Grossdorf au centre de la ligne, quand les Impériaux débordés de toutes parts l'appelèrent à leur secours. N'ayant laissé au monastère qu'un faible détachement, il arrivait déjà à Grossdorf, lorsqu'on vint lui dire que son détachement de Saint-Gothard était attaqué et ne pouvait plus se maintenir. Il y courut, laissant le commandement à La Feuillade avec des ordres précis, mais en y arrivant, il s'aperçut que ce n'était qu'une fausse alerte. Pendant ce temps le futur duc de La Feuillade dirigea la fameuse charge qui

précipita les Turcs dans le Raab; Coligny, lorsqu'il revint, put constater que la rivière ressemblait à un « cimetière flottant » comme il l'écrivit ensuite à Le Tellier. Après cet éclatant succès, il se forma un parti dans l'armée pour attribuer la victoire à La Feuillade, et Robert, intendant du corps expéditionnaire, fit de son côté à Louvois un rapport dans ce sens. Déjà à cette époque on voit le désaccord entre le commandement et l'administration, mais Coligny n'admettait pas que le chef d'une armée pût voir au milieu d'elle une autorité rivale de la sienne : il est probable qu'il s'attira ainsi l'inimitié de son intendant.

Le 8 janvier 1665, en déposant à Metz le commandement qu'il y avait pris huit mois auparavant, il fermait sa correspondance avec Louvois par ces nobles et simples paroles (1) : « Je suis venu finir ma course où je l'ai commencée avec une grande reconnaissance et une profonde humilité envers Dieu de l'avoir fait réussir si heureusement à la gloire du roi et à l'honneur de toute la nation. »

Les intrigues de La Feuillade et de l'intendant Robert réussirent, car en 1667 Coligny fut le seul officier général n'ayant pas de commandement, malgré la justice que Montecuculli lui-même avait rendue à ses brillants services. Il voulut suivre l'armée en volontaire, mais la goutte l'en empêcha. Le comte de Coligny a laissé des mémoires estimés, et aussi des lettres pleines d'une certaine verve railleuse, qui peut-être lui ont fait du tort, car on craint toujours les gens intelligents lorsqu'ils savent, par la langue ou par la plume, raconter les événements d'une façon ironique sans altérer la vérité.

(*A suivre.*)

Commandant DU BROC DE SEGANGE.



(1) ROUSSET, *Histoire de Louvois*, I, 73.



CHRONIQUE

La préfecture de l'Allier a reçu du ministère des Beaux-Arts le tableau donné par l'Etat, pour être placé dans la salle de l'assemblée départementale. C'est une belle marine du peintre Alphonse Stengelin, élève de Cabane. Stengelin n'est pas inconnu à Moulins, attendu que tous ceux qui ont visité l'exposition de 1896 se rappellent la toile qu'il y avait envoyée : « Motif hollandais ».

Le tableau de Stengelin, qui appartient au département de l'Allier, représente des barques de pêcheurs se détachant sur un ciel gris très fin et très lumineux. Au premier plan, quelques vagues brillantes viennent mourir sur le sable du rivage. Le tout est d'une tonalité grise, très calme, qui plaît à l'œil.

Nous avons remarqué également, dans la salle du conseil général, les deux excellentes gravures au burin données par Lucien Pénat, le dernier lauréat du legs Robichon, la « barque du Dante » et le « Christ au tombeau ».

Ces diverses œuvres vont garnir un des grands panneaux de la salle du conseil général, et il n'y a plus qu'à désirer que l'Assemblée demande, chaque année, à l'Etat, une œuvre d'art, tableau, gravure ou sculpture, pour compléter la décoration de ses locaux.

Pourquoi ne ferait-on pas à Moulins ce qui se fait dans bien des départements, et ne mettrait-on pas, dans la salle des séances du conseil général, les portraits de quelques hommes éminents qui ont présidé ses délibérations, et qui ont laissé un nom dans la politique, l'administration ou les sciences ?

***

Dimanche, 3 octobre dernier, a eu lieu l'inauguration du pont de Saint-Gal traversant la Sioule à Chouvigny.

La route qui arrive à ce pont sera, après son achèvement, l'une des plus pittoresques du Bourbonnais ; elle est en grande partie taillée dans le rocher le long de la Sioule.

***

M. Henri Jutier, notre compatriote, relève en ce moment tous les monuments intéressants des environs d'Ebreuil ; habile photographe, il ne laisse



ni un château ni une église sans en prendre un cliché ; il va photographier les peintures murales de l'ancienne église abbatiale d'Ebreuil.

Grâce à ces reproductions, ces restes de peintures qui peuvent disparaître nous seront conservés ; elles sont d'un grand intérêt archéologique.

Nous engageons nos collègues, qui possèdent des loisirs et un appareil photographique, à prendre les vues de tous les monuments curieux qu'ils connaissent : ces collections photographiques conserveraient le souvenir des anciens monuments que le temps ou le pic du démolisseur peuvent faire disparaître chaque jour.

Notre confrère, A. Capelin, a déjà remis à notre Société des photographies très intéressantes de plusieurs monuments.



SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DE LA NIÈVRE (*2e exposition des Beaux-Arts*). — La Société artistique de la Nièvre a ouvert, du 18 septembre au 31 octobre 1897, sa 2e exposition annuelle, dans les salons de l'hôtel de ville de Nevers. La plupart des artistes qui ont envoyé des œuvres, sont du département de la Nièvre. Un petit nombre de peintres de Paris, de Lyon et d'autres villes, ont participé à l'exposition. Nous retrouvons, dans le catalogue, des noms connus : Allonge, Bail, Baye, Biva, Bourgogne, Mlle Chavanat, Couty, Dupain, Isembart, Martin des Amoignes, Le Blant, Bellevaux, Merlin, Moreau de Tours, Mure, Pail, etc.

La sculpture n'a que six numéros.

La faïence a quelques travaux exposés par Chalandre, Chauveau, Garby et Niver. Nous pensions que les décorations faïencières auraient, dans l'exposition de Nevers, à cause des fabriques importantes qui existent dans cette ville, une place beaucoup plus importante.

En définitive, l'exposition de Nevers n'a qu'un intérêt secondaire, et prouve combien il est difficile d'organiser, dans nos villes de province, une réunion artistique annuelle.

BIBLIOGRAPHIE

Compte rendu des travaux de la Société des sciences médicales de Gannat (1896-1897), par le Dr ALLOT. — Montluçon, Herbin, imprimeur ; in-8°, 131 pp.

A toutes les personnes éprouvées par la catastrophe du 4 mai, lettre de consolation, par M. l'abbé CHAUMET. — Moulins, Auclaire, imprimeur ; in-12 de 21 pp. (tirage 200 exemplaires).

Souvenirs et coutumes de Rome, Fioretti di Roma, par Mlle FOULHOUZE. — Moulins, Auclaire, imprimeur ; in-8° de 200 pp. (tirage 1,000 exemplaires).

Voyage du Président de la République à Saint-Quentin (juin 1897), par Paul BELON et GERS. — Moulins, Auclaire, imprimeur ; in-4° de 9 pp. (tirage 200 exemplaires).

Voyage du Président de la République en Vendée, par Paul BELON et GERS. — Moulins, Auclaire, imprimeur ; in-4° de 32 pp. (tirage 1,000 exemplaires).

Notes de voyages extraites d'un ouvrage en préparation : du Vernet à Ax-les-Bains par la montagne, par A. MONY. — Moulins, Auclaire, imprimeur ; in-8° de 28 pp.

Cantique à saint Sernin ou Saturnin (concours de Toulouse du 1er juin 1897), par Joseph MORET. — Montluçon, Herbin, imprimeur ; in-4° de 3 pp.

Prière à Marie, par Joseph MORET. — Montluçon, Herbin, imprimeur ; in-4°, 3 pp.

Cantiques des Saints du diocèse de Limoges, par Paul RIFFATERRE. — Montluçon, Herbin ; in-8° de 169 pp.

Hôpital-hospice du Montet (règlement). — Moulins, Charmeil, imprimeur ; in-4° de 20 pp. (50 exemplaires).

Excursions en province, par RUAT. — Montluçon, Herbin ; in-12 de 51 pp.

Une corbeille de miracles eucharistiques, cueillis au musée du Sacré-Cœur de Paray-le-Monial, par M. l'abbé CHAUMET. — Moulins, Auclaire, imprimeur ; in-12 de 261 pp. (tirage 500 exemplaires).

La Charente monumentale, notice archéologique sur l'église abbatiale de N.-D. de Chartres, par Raymond BARBANT. — Montluçon, Herbin, imprimeur ; in-4° de 43 pp.

Notes sur quelques formes médicamenteuses, par PANNETIER. — Montluçon, Herbin, imprimeur ; in-8° de 7 pp.

Apollon, dieu tutélaire des eaux de Vichy, par Francis PÉROT ; in-8° de 4 pp. avec bois gravé. — Montluçon, Herbin, imprimeur.

Clinique chirurgicale d'Autun (fistule vesico-utérine et guérison), par le Dr LETOUCHE. — Montluçon, Herbin, imprimeur ; in-8° de 7 pp.

Aux électeurs de Franchesse, par Paul PETITJEAN. — Moulins, Crépin-Leblond, in-4° (tirage 500 exemplaires).

Biographie de Joseph Hennequin, ancien député de l'Allier 1748-1837, par J. BONNETON. — Gannat, imprimerie-papeterie F. Marion, Grande-Rue, 1897 ; in-12 de 38 pp.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.





PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1897.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. DE LABOULAYE

Étaient présents : MM. de Laboulaye, baron Le Febvre, Bertrand, Pérot, Tiersonnier, Seulliet, Grégoire, de Vauchaussade de Chaumont, l'abbé J.-H. Clément, Vié, Claudon, de Quirielle, Frobert, l'abbé Berthoumieu et G. Bernard.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion. Parmi eux se trouvent offerts : *La collégiale de Moulins*, par notre confrère M. Du Broc de Segange, et *Le puits artésien de la Croix du Retz, à Yzeure, près Moulins*, par notre confrère M. Pérot.

— Il est donné lecture du programme du Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne en 1898.

— M. Vié fait passer sous les yeux de la Société le n° 1 de 1897 de la *Revue populaire des Beaux-Arts*.

— M. l'abbé Flachard, curé de Barrais-Bussolles, envoie, par l'entremise de M. l'abbé Clément, un travail sur saint Lupicien, et il demande que cette notice soit insérée le plus tôt possible dans notre *Bulletin-Revue*.

— M. Bertrand donne lecture des notes suivantes :

« Le Bulletin n° 8, du mois d'août dernier, contient un article de notre confrère, M. Francis Pérot, sur un village gaulois qu'il prétend avoir découvert à Marcellanges, commune d'Yzeure ; je crois devoir faire, à ce sujet, les observations suivantes :

» 1° Il n'y a aucune trace de village ; seulement au midi de la butte de défense et au nord, se voient des fragments de vases gallo-romains, sur une



surface d'environ 25 à 30 mètres; ils ont été, ceux de l'aspect nord, épandus sur le sol, il y a quelques années, par le métayer actuel du domaine qui a nivelé une petite butte circulaire qui les contenait; aucun fragment de poterie rouge fine, en effet, ne s'y fait remarquer, mais il y a des morceaux équivalents de poteries blanches à plusieurs zones ou filets de peinture jaune, complètement inconnus avant la conquête; les autres fragments de poteries noires, pour la plupart, sont de la même époque et ont été façonnés à l'aide du tour; ils ont été ramenés à la surface, avec quelques fragments de moellons de Coulandon, par les ouvriers qui ont fait le dessouchement de ce bois. — Je n'ai remarqué aucun débris de cloisons clayonnées et enduites d'argile cuite; j'ai vu quelques rognons de silicate de fer, mais aucun culot indiquant qu'il y ait eu là une exploitation de ce minerai pour le transformer en fer utilisable.

» Du reste, M. Prieur, le parent de M. Barathon, le nouvel acquéreur de Marcellanges, se propose de fouiller et niveler, prochainement, la butte de défense; il m'a fait l'offre de suivre avec lui ce travail, qui nous édifiera complètement sur le désaccord qui existe entre moi et notre confrère.

***

« J'ai reçu en don pour le Musée, de M. Mornay, caissier au Crédit Lyonnais, 16 eaux-fortes de notre confrère et compatriote Belin-Dollet, qui sont pour ainsi dire la genèse de son talent et qui montrent les difficultés qu'il a eu à vaincre pour se rapprocher du faire des maîtres graveurs; mais notre artiste que j'ai vu plusieurs fois, ces jours-ci, nous prie, avec sa modestie habituelle, de conserver ces dessins en carton, au lieu de les exposer et nous promet quelques-unes de ses meilleures œuvres; M. Belin a également donné une Madeleine, peinture à l'huile d'après Morel, qu'il a exécutée en 1863 et pour laquelle il fait la même réserve.

» 54 gravures de différents artistes modernes.

» 26 lithographies modernes.

» 2 photographies reproduisant d'anciennes gravures légères du XVIIIe siècle. »

***

« M. Jourdier, propriétaire de la Charnay, nous a fait remettre, par notre confrère M. Tiersonnier, des restes d'armes romaines, en fer, arrivées en très mauvais état, on y voit néanmoins trois restes d'épées, ceux de deux lances, avec amorce des douilles, une pointe de javelot et enfin un grand bronze de Trajan fruste et nettoyée, au revers de la Paix, Ier au IIe siècle, qui ont été recueillis il y a longtemps, sur la propriété du Charnay, commune du Veurdre (Allier).

***

« Dernièrement, sur l'indication de notre confrère, M. de Charry, qui avait été avisé par M. Gagnon, notaire à Ygrande, qu'une découverte d'objets antiques avait été faite à Saint-Aubin, canton de Bourbon-l'Archambault, je m'y suis transporté et j'ai pu acquérir, pour le Musée, les restes, en grès, d'un buste adossé aux trois quarts à une partie arrondie, sur laquelle sont sculptés assez grossièrement (ce grès ne se prêtant pas à être délicatement travaillé) des feuilles et branches de lierre et des losanges ; malheureusement, la face du personnage a été ou hâchée intentionnellement dans les temps antiques, ou éclatée par le soc de la charrue ; ce buste semble avoir surmonté une tombe ou un ædicule, dont il y avait une partie de la base à très petits degrés, sur laquelle est la naissance de deux petits pilastres carrés ; avec cela, une petite rosace en relief qui faisait peut-être remplissage d'un caisson ; on rencontre en sous-sol beaucoup d'autres pierres, et des tuiles à rebords, à la surface ; mais le champ venait d'être ensemencé : il faudra attendre la levée de la récolte pour extraire ce qui peut rester de ce monument gallo-romain.

» Le même propriétaire m'a remis une demi-meule à bras romaine en arkose rougeâtre, trouvée à l'extrémité d'un de ses champs, transformé en pré, non loin de sa ferme. »

***

« J'ai reçu pour le médailler du Musée, de M. Félix Watelet, deux pièces de 30 sols de Louis XVI, auxquelles j'ai joint du même monnayage, la pièce de 15 sols. »

— M. l'abbé J. Clément fait passer sous les yeux des membres de la Société, des fragments d'un superbe obituaire de l'abbaye de Chantoin, à Clermont, dont ces pages ont malheureusement servi à recouvrir, au commencement de ce siècle, des sermons. M. l'abbé Clément a pu obtenir les feuillets qui restaient et recomposer ainsi une partie de ce précieux manuscrit in-folio qui intéresse l'histoire de notre Bourbonnais, en ce sens qu'il renferme la mention et les donations de nombreuses personnes appartenant au clergé ou, par des alliances, à la noblesse de notre pays. Ces restes d'un important document feront l'objet d'une étude que notre confrère se propose de donner au *Bulletin*, avec reproduction d'un des feuillets.

— Sur la demande de notre collègue, M. F. Pérot, membre de la commission du Musée, est chargé par la Société de s'entendre avec M. Bouchardon pour l'acquisition d'une pièce au nom de Postumus qui porte le signe de la croix et a fait le sujet d'un article de M. l'abbé J. Clément dans notre *Bulletin* de janvier de cette année.

— M. Grégoire fait la proposition de voter une somme de 400 fr. pour que M. Bouchard publie une histoire de Saint-Pourçain, à laquelle il travaille depuis plusieurs années, et dont il a lu plusieurs fragments à notre Société.

Cette proposition est adoptée sans discussion ; il y a des précédents. Chaque membre de notre Société recevra un exemplaire de l'ouvrage de M. Bouchard et la somme de 400 fr. sera, vu l'exiguïté de nos ressources, payée en deux annuités.

— M. Pérot donne lecture d'un travail dont il est l'auteur et qui a pour titre : *La Butte Jolard au Donjon.*

— M. Claudon communique à la Société un fragment de l'inventaire des Archives conservées au château de Moulins au milieu du xviiie siècle. De cet inventaire, rédigé de 1743 à 1747, par un sieur Fontaine l'aîné, commis à l'administration des affaires du prince de Condé à Moulins, on n'a retrouvé jusqu'ici que cet extrait concernant les vicomtés de Carlat et Murat en Auvergne et conservé aux Archives du palais de Monaco. C'est là que se trouvent un certain nombre de titres originaux relatifs à ces vicomtés, que le traité de Péronne (1641) attribua à Henri II de Grimaldi, prince de Monaco. D'autres titres étaient gardés au château de Moutiers depuis 1489, c'est-à-dire depuis l'époque où ces seigneuries furent achetées sur le duc de Nemours par Pierre de Beaujeu et Anne de France. Ces seigneuries furent confisquées par François Ier avec l'ensemble des possessions du connétable de Bourbon.

La plupart des titres conservés au château de Moulins ont été brûlés en 1793. La découverte de leur inventaire comblerait, en partie du moins, une lacune énorme dans l'histoire du Bourbonnais aux trois derniers siècles ; on le cherchera peut-être longtemps. Ce fragment communiqué à la Société contient, par suite d'une erreur commise par Fontaine entre Murat en Bourbonnais et Murat en Auvergne, quelques analyses d'actes intéressant notre région. Ces courtes mentions ne peuvent que nous faire regretter plus vivement les mesures injustifiables prises, il y a cent ans, par le directoire du district de Moulins, contre le chartrier du Bourbonnais.

— M. Grégoire signale de curieuses peintures murales qui existent au Fay, commune de Louchy-Montfand ; sur sa proposition, la Société l'autorise à s'entendre avec M. Verdeau, photographe, pour la reproduction de ces peintures, et le Secrétaire est chargé de demander l'autorisation nécessaire à M. le comte de Pardieu, propriétaire du Fay.

— M. Tiersonnier communique : 1° le texte de la lettre de faire part du service célébré le 27 janvier 1735, pour le repos de l'âme du duc de Villars ;

2° Une note montrant que les vins de Saint-Pourçain étaient recherchés jusqu'en Picardie, au xive siècle ;

3° Une note sur quelques documents des anciennes archives du château de la Charnée, qui intéressent le Bourbonnais.

— M. de Quirielle montre à la Société un petit broc en cuivre rouge,

portant sur la panse les armes des Lazaristes et celles des Bénédictins de Saint-Pourçain ; autour de ces dernières est gravée cette inscription : « Armes du prieuré de Saint-Pourçain. » Ce broc pouvait servir de mesure au couvent des Bénédictins, ou était peut-être un ustensile de table.

— M. Hackspill, à Montmarault, envoie le croquis d'un ornement en bronze, qui aurait été trouvé, dit-il, près du château de Louchy-Montfand, canton de St-Pourçain. D'après les renseignements fournis par M. Hackspill, cet ornement est rond et a $0^{m},065$ de diamètre et $0^{m},002$ d'épaisseur, et représente un dragon ailé ; la bordure est décorée de feuilles de saule.

— M. le sous-préfet de Bar-sur-Aube a demandé à la *Société d'émulation* de le renseigner sur un sceau matrice trouvé aux Malavaux, près Vichy, au nom de *Jonnart ;* il lui a été répondu qu'il était impossible de répondre sans avoir vu l'original, contre lequel il est permis d'élever des doutes, tout ce que l'on prétend avoir été découvert aux Malavaux étant ordinairement le produit de faussaires.

— M. Vié fait passer sous les yeux de la Société un dessin artistement exécuté par lui, d'une cheminée en pierre qui se trouve rue du Pont-Ginguet, à Moulins.

— Il est procédé ensuite à la nomination du bureau pour l'année 1897-1898. Sont nommés :

Président : M. le baron Le Febvre ;

Vice-président : M. Roger de Quirielle.

MM. Bernard, *secrétaire-archiviste* ; Pérot, *secrétaire-adjoint et bibliothécaire ;* Frobert, *trésorier ;* Grégoire, *directeur du Bulletin-Revue,* et Bertrand, *conservateur du Musée départemental,* sont maintenus dans leurs fonctions.

— Sont présentés, en qualité de membre titulaire dans la classe des lettres : M. J. Perceau, licencié en droit, par MM. l'abbé J. Clément, F. Pérot et P. Tiersonnier, et M. l'abbé Chenillat, docteur en théologie et ancien chapelain de l'église de Saint-Louis des Français à Rome, par MM. le baron Lefebvre, l'abbé Melin et G. Bernard.

Dans la classe des sciences : MM. Grand-Pacha, par M. F. Pérot et Bernard, et M. Guy de Villette, par MM. F. Pérot et Bernard.





LE CHATEAU DE CROZANT

(CREUSE)

ET

SES RAPPORTS AVEC LE BOURBONNAIS

(*Suite*)

Historique



EN évoquant l'histoire du château de Crozant et en ressuscitant, par la pensée, la forteresse dans sa splendeur féodale, nous estimions qu'elle méritait d'être rangée à côté de celles de Bourbon-l'Archambault et de Murat qui intéressent si vivement notre histoire bourbonnaise.

Il semblait à M. Onésime Reclus que, d'une aire aussi fièrement accrochée à l'antique frontière d'oïl et d'oc, il aurait dû sortir une de ces familles de seigneurs dont le temps a fait des dynasties royales...

Ce géographe n'était pas autorisé à trop plaindre le château de Crozant, puisque nos ducs de Bourbon, dont le temps « a fait une dynastie royale », ont par eux-mêmes ou par les fils puînés de leur maison, et ce pendant trois siècles — de 1327 à 1622, — possédé le château et la terre de Crozant.

Sans nous étendre plus qu'il ne convient ici sur les *origines* historiques de cette vaste forteresse, disons, en passant, qu'on

constate l'existence, vers la fin de l'ère mérovingienne (1), d'une habitation militaire dans le lieu où devait s'élever plus tard le château de Crozant.

D'après Jouilletton (2), en 780, Charlemagne, après avoir proclamé son fils Louis roi d'Aquitaine, avait confié ce prince, âgé de trois ans, au duc Arnold, et s'assurait par lui-même que ce sage ministre avait pourvu toutes les marches ou frontières, de chefs de garnisons et de forteresses destinés à les garder et à les défendre. C'est ainsi que le grand empereur aurait regardé Crozant comme une des quatre résidences princières du royaume et y aurait pris plusieurs quartiers d'hiver : « *ivit Carolus in castellum Crosæ* » (3).

Louis le Débonnaire, après avoir tenu une diète à Orléans, en 832, se serait rendu dans la Marche, à Crozant, *maison royale*, et, de là, aurait envoyé à Pépin, qui gouvernait l'Aquitaine, l'ordre de venir le rejoindre. Ce dernier, avec lequel le roi avait d'assez graves démêlés, souleva la province dont il était gouverneur, et Louis, ne se sentant pas en sûreté à Crozant, aurait quitté son manoir et se serait replié sur la Loire.

Mais, comme en ce monde-ci, toute chose, même glorieuse, connaît tôt ou tard la décadence, Crozant, de *maison royale*, tomba bientôt en propriété seigneuriale et fut successivement possédé, au XIe siècle, par une famille qui empruntait son nom même au fief (4) et, au XIIIe siècle, par les célèbres Lusignan (5), dont

(1) M. Antoine Thomas fait venir Crozant de *Crosenc*, formé du nom de la Creuse (*Crosa*), et du suffixe roman *enc*, étymologiquement de *Creuse*, c'est-à-dire château sur les bords de la Creuse ; ce qui exclut, fait remarquer M. Mazet, toute origine antérieure à la période mérovingienne très avancée.

(2) *Histoire de la Marche et du pays de Combraille*.

(3) *Cfr. Histoire illustrée du château de Crozant et des places*, par M. l'abbé Rouzier, qui cite, p. 12, les archives de Lourdoueix-Saint-Michel.

(4) Jouilleton cite en effet, en 1018 « un Gerald, vicomte de Crozant », *ouv. cité*, p. 131.

(5) Hugues X de Lusignan, comte de la Marche, s'étant, sur les conseils de sa femme « la vindicative Isabelle d'Angoulême », rendu coupable d'injures graves envers le comte de Poitiers, frère de saint Louis, fit sa paix avec lui et, le 3 août 1242, s'engagea, comme preuve de ses bonnes dispositions, à lui remettre, en garantie, trois de ses châteaux : *Crozant*, Merpin et Château-Larcher ; le premier étant estimé valoir à lui seul les deux autres réunis. — *Cfr. Crozant*, par M. Albert Mazet, p. 16.

l'un d'entre eux, Hugues XII, en 1301, céda Crozant et le comté de la Marche à Philippe le Bel, « malgré, dit M. l'abbé Rouzier, les efforts de son frère Guy pour conserver ce fief à la famille ». Marie de Lusignan ratifia cette vente en 1308, et le roi érigea le comté en pairie en faveur de son plus jeune fils, devenu roi de France sous le nom de Charles le Bel.

Ce fut ce prince qui échangea avec son cousin, notre Louis Ier, *duc de Bourbonnais*, le fils de son grand oncle Robert de France, sixième fils de saint Louis, le comté de la Marche, dont la forteresse de Crozant dépendait, contre le comté de Clermont en Beauvaisis.

A la mort de Louis Ier, ce fut son fils Pierre Ier, *duc de Bourbonnais*, qui hérita de Crozant comme comte de la Marche (1), titre qui passa à son frère Jacques Ier, seigneur de Ponthieu, capitaine général pour le roi en Languedoc, connétable de France, tige des comtes de la Marche, de la famille de Bourbon, qui mourut en 1361.

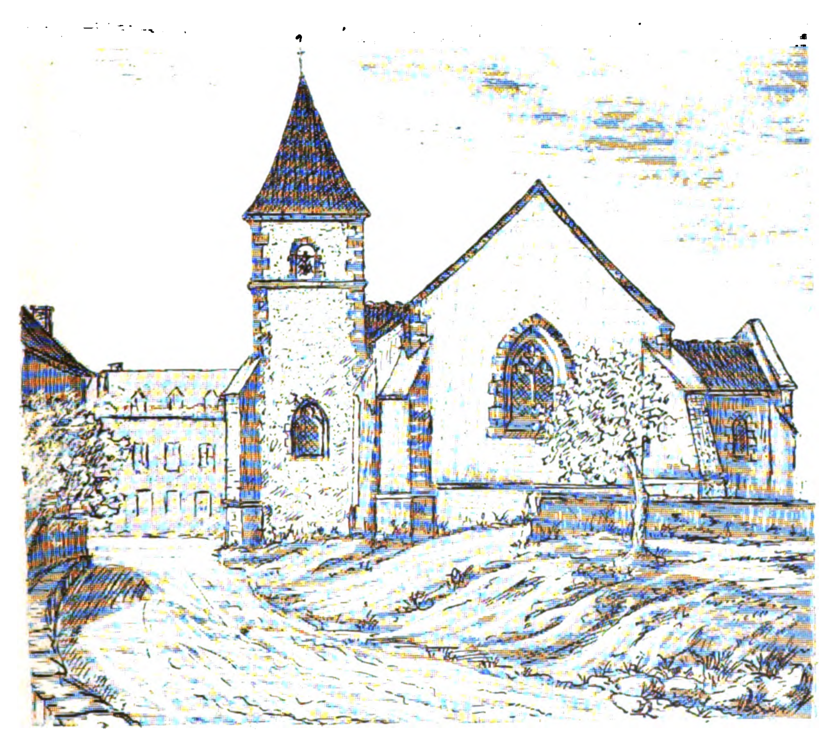
Il eut pour successeur dans ses biens, et par le fait Crozant comme possesseur, son fils, Jean Ier *de Bourbon*, comte de la Marche et de Vendôme, auquel Guy de Chauvigny, seigneur de Châteauroux et vicomte de Brosse, qu'on retrouve dans l'*Histoire de la terre d'Huriel*, rendit foi et hommage, comme vassal des fiefs de la Marche, en 1373. Jean mourut en 1393.

Jacques II de Bourbon, son fils, lui succéda en 1393 dans la possession du comté de la Marche. Ce Jacques est une des plus curieuses figures de ce temps, plein pourtant de si extraordinaires personnages. Né en 1370, grand chambellan de France en 1397, il avait épousé en 1406 Béatrix de Navarre, fille de Charles III, roi de Navarre, et d'Eléonore de Castille. Devenu veuf en 1415, il ne tarda pas à se remarier avec

(1) Pierre Ier nomma Guillaume Foucault, fils de Gui Foucault, seigneur de Saint-Germain-Beaupré, à la fonction de capitaine-gouverneur du château de Crozant, et, par lettres patentes du 3 juin 1347, lui donna plein pouvoir de contraindre ses sujets à prendre les armes pour la défense de cette place (*cfr. Histoire des châteaux de Crozant*, etc., par M. l'abbé Rouzier, p. 19, qui cite Jouhanneaud).

Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts

DU BOURBONNAIS (Novembre 1897).



Abbé J. Clément, *del.*

ÉGLISE DE CROZANT

A gauche de l'église, on aperçoit le commencement de la « Grand'rue » qui va à l'église et dans laquelle se trouvait « l'hostel avec toutes appartenances, jardin, places et masures » concédés par Jacques II à Pierre de Troussebois. La maison que l'on voit en face du chemin et en bordure de la rue située devant l'église, parait avoir été construite sur les restes de « l'hostel » de Troussebois et peut-être sur ses fondations.

Moulins. — Imp. Et. Auclaire.



Jeanne II, reine de Naples et de Sicile, et devint, par ce fait — dès 1415, — roi infortuné de Naples.

Olivier de la Marche a raconté ses malheurs singuliers et sa fin extraordinaire. Il y a là une page d'un haut intérêt anecdotique et historique qu'on lira, croyons-nous, avec plaisir, et que nous donnons plus loin tout entière, sous forme *d'appendice* à cette étude.

Jacques de Bourbon, alors roi de Naples et destiné à mourir sous le froc d'un franciscain, entra en possession de la forteresse de Crozant comme des autres biens des comtes de la Marche. Et c'est en qualité de seigneur de Crozant qu'on le voit donner, par lettres du 31 mars 1416, datées de Naples, en présence de la reine Jeanne, sa femme, à son « très chier varlet de chambre, *Pierre de Trousseboys* », écuyer, de la famille bourbonnaise si connue, « un hostel, maison et masure sis en la ville de Crozant », dans « la grant rue qui conduit à l'église, en considération des services rendus au temps passé, fait encore chascun jour en plusieurs et maintes manières » (1).

(1) Voici la copie de ce titre extrait de l'ouvrage de M. Mazet, dont l'extrême obligeance en a autorisé la reproduction intégrale.

Don par Jacques de Bourbon, comte de la Marche, à Pierre Troussebois, écuyer, son valet de chambre, d'une maison, sise à Crozant, près de l'église (31 mars 1416, n. st.).

Jaques, par la grace de Dieu, roy de Hongrie, Jerusalem, Sicile, Dalmacie, Croacie, Ranie, Servie, Galice, Lodemerie, Comanie et de Bulguerie, conte de la Marche, de Castres et de Provence, de Forcalquier et de Piemont, a tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Savoir faisons que nous, pour consideracion de plusieurs grans et.... services que nous a faiz au temps passé, fait encores chascun jour en plusieurs et maintes manieres et esperons que face ou temps advenir, nostre b[ien]....... et tres c[hier] varlet de chambre Pierre Trousseboys, escuier, a icellui Pierre et Jehanne de Landes, sa femme, et aux hoirs et successeurs dud. Pierre de lui nez [et a naistre en] legitime et loyal mariage, de nostre certaine science, grace especial, plaine puissance et auctorité, avons donné et octroyé et par ces présentes donnons et oct[royons des maintenant a tous] jours mais perpetuelment par manière de don irrevocable, un certain hostel et maison et masure et place tenant et appartenant aud. hostel avecques [to]utes....... appartenances, jardins, places et masures et appendences et revenues dud. hostel et masure que nous avons et nous appartient en nostre ville de Crosent..... depuis... temps en ca advenuz et escheuz pour certaines et justes causes, icellui hostel et masure situez et assis

Nous voyons, quelques années plus tard, Jacques de Bourbon investir Messire Guerin, seigneur de Brion, des importantes fonctions de capitaine du château de Crozant, à la place de son « très chier et amé cousin » le sire de Perrusse, l'invitant à prendre possession « des provisions, garnisons, garnimens d'artillerie et autres habillements de guerre existant à Crozant » (1).

L'extrait que nous donnons des *Mémoires* d'Olivier de la Marche nous apprendra bientôt comment et quand mourut le seigneur de Crozant, « roy de Naples, de Hongrie, de Jérusalem, Sicile, Dalmacie, » etc...

Jacques laissait une fille, Eléonore, comtesse de la Marche, qui porta, en 1435, Crozant et les terres du comté à Bernard d'Armagnac, qu'elle avait épousé six ans auparavant.

ainsi qu'ilz se comportent devant l'église....... ville de Crossant tenant d'une part a la grant rue qui va de la dite eglise a l'ostel de Jehan Sayer, bouchier dud. lieu, et d'un autre coste a....... par derriere la dite eglise en la ville et aux champs a iceulx hostelx, maison et masure avecques toutes leurs dites appartenances, revenues et appendances....... et icelle franchement et quittement par ledit Pierre et sa femme et pour les hoirs et successeurs dud. Pierre nez et a naistre de lui....... en legitime et loyal mariage comme dit est, sans aucun devoir ou redevance quelxconques. Si donnons en mandement a noz gouverneurs....... de noz terres et pays de France ou a son lieutenant, a nos seneschal de nostre conté de la Marche et a tous nos autres justiciers et officiers ou a leurs lieuxtenans presens et advenir et a chascun d'eulx qu'il appartiendra que dud. hostel, maison et masure dessusdiz et de leurs d. appartenences, mettent et instituent, facent mettre et instituer lesd. Pierre et sa femme en possession et saisime et d'iceulx, ensemble desd. appartenances, revenues, appendances lez facent, seuffrent et laissent et leurs d. hoirs joir et user plainement et paisiblement en la manière dessus dite a tous jours mais, perpetuellement sans contredit ou empeschement aucun, car ainsi nous plaist il et voulons estre fait, nonobstant quelxconques ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffenses ad ce contraires. En tesmoing desquelles choses nous avons fait mettre nostre scel a ces presentes et icelles signées de nostre main. Donné en nostre chastel neuf de Naples, le penultieme jours de mars lan mil C C C C et quinze, et de nostre regne le premier. Jacques. — Et sur le repli : Par le roy en son conseil auquel estoient messeigneurs le grant connestable, l'admiral, le seigneur de Saint Morice, conte Cambellan, messire Tristan de Clermont, messire Jaques de Mailli, grant seneschal, l'arcevesque de Conches, le seigneur de Bryon et plusieurs autres presens. — Verdevonne. — Orig. en parchemin, jadis scellé ; signature autographe de Jacques de Bourbon. (*Arch. nat.*, p. 1363^2, n° 1225.)

(1) *Archives nationales*, p. 1363^2, n° 1207.

Leur fils, Jacques d'Armagnac, leur succéda dans la possession des propriétés de la Marche. Il eut, lui aussi, comme son grand-père, d'extraordinaires aventures, encore plus tristes et d'un dénouement plus tragique. Né, en 1437, duc de Nemours en 1462, pair de France, comte de Pardiac, de la *Marche* et de Castres, vicomte de Carlat et de Murat, il entra dans la Ligue du Bien public, obtint son pardon, fut nommé gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France en 1465. Comme il avait noué, à nouveau, des intrigues contre le roi, il fut arrêté et enfermé à la Bastille dans une cage de fer, en 1476, condamné à mort et exécuté l'année suivante, à l'âge de 40 ans. On sait qu'on plaça ses enfants sous l'échafaud pour qu'ils fussent baignés dans son sang !...

De son mariage avec Louise d'Anjou, en 1462, l'infortuné Jacques avait eu deux fils et deux filles. Ce fut Catherine d'Armagnac, sa dernière fille, qui hérita de Crozant et des autres fiefs du comté de la Marche, un instant confisqué par Louis XI. Elle porta ces biens à notre *duc de Bourbonnais*, JEAN II, par son mariage, en 1484.

Ainsi Crozant et le comté de la Marche revenaient une seconde fois dans le patrimoine de nos ducs de Bourbonnais.

Ils ne devaient pas y rester bien longtemps.

Notre duc Jean, étant mort sans postérité légitime, bien qu'il se fût marié trois fois, le comté de la Marche, avec Crozant, passa aux mains de son frère. Pierre de Beaujeu, qui devint, par l'accord passé avec son frère aîné, le cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, PIERRE II, *duc de Bourbonnais* et d'Auvergne et fut plus tard gouverneur du Languedoc, chef des conseils du roi, régent de France, en 1483, comte de Clermont, de Forez, etc., lieutenant général du royaume en 1494. Pierre mourut en 1503, laissant ses biens à notre *duchesse* SUZANNE, qu'il avait eue de « Madame Anne de France » et qui, deux ans après la mort de son père, épousa le *connétable de* BOURBON.

C'est sur lui que le comté de la Marche fut saisi, réuni à

la couronne en 1522 et donné seulement en apanage aux princes et princesses de la maison de France (1).

La terre et seigneurie de Crozant ne restèrent attachées directement au domaine royal que jusqu'à Louis XIII.

Ce prince, pour subvenir, dit l'acte de cession, « aux besoins pressants de la guerre », vendit, en 1646, Crozant et ses dépendances à Henri Foucault, seigneur de St-Germain-Beaupré, capitaine de chevau-légers, à la suite de deux adjudications.

Messire Jean *Brinon*, sieur de Beaunai, « trésorier de France, général des finances, à Moulins », s'était transporté sur l'ordre du roi à Crozant, en février 1640, pour estimer la valeur du château déjà en ruine, comme le constate son rapport (2).

Enfin, des Foucault (3), la terre et seigneurie de Crozant passa en 1766 entre les mains d'Anne-Nicolas Doublet de Persan qui, lui-même, la revendait en 1786, 145.960 livres, à Sylvain de la Marche, des anciens comtes de la Marche dont les descendants sont encore propriétaires indivis des importants débris de la forteresse.

Au milieu de ce siècle, en 1858, un jugement du tribunal

(1) C'est ainsi que ce comté fut successivement l'apanage de la jalouse Louise de Savoie, mère de François Ier, qui héritait des biens du connétable, faute de l'avoir eu lui-même à discrétion ; de Louis-Charles de Bourbon, fils d'Antoine, roi de Navarre ; de Jean, duc d'Anjou, qui devint notre roi Henri II ; d'Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX ; de Louise de Lorraine de Vaudemont, sa veuve ; de Marie de Médicis ; d'Anne d'Autriche ; d'Henri de Bourbon, fils du prince Henri de Condé ; de Louis Henri de Bourbon, le frère du précédent ; de François-Louis de Bourbon-Conti ; de Louis-François-Joseph de Bourbon-Conti qui le possédait en 1789. (*Cfr.* l'ouvrage cité de M. l'abbé Rouzier, p. 23. Le docte curé raconte toute l'histoire de ces derniers siècles, en mêlant aux récits de luttes que dut soutenir le château de Crozant, des légendes qui s'y rapportent et qui forment un récit très captivant.)

(2) *Archives nationales* Q[1] 168-170. — *Cfr.*, Dans les ouvrages cités de M. Mazet et de M. l'abbé Rouzier, l'acte *in extenso*, dont la lecture est fort intéressante parce qu'on se rend compte de l'état avancé de ruine de la vieille forteresse.

(3) Henri Foucault mourut le 12 septembre 1678, et Crozant, après lui, devint la propriété de son plus jeune fils Gabriel-François et, plus tard, de son aîné, Louis Foucault ; puis, en 1719, du fils de ce dernier, Armand-Louis-François ; en 1732, d'Anne-Françoise Foucault, mariée à Anne-Bonne Doublet de Persan.

civil de Guéret, rendu au profit de M. le comte de la Marche, décida, contre le bourg de Crozant, que toutes les ruines étaient la propriété de la famille du demandeur (1).

Et, aujourd'hui encore, on ne parcourt les restes de la forteresse féodale, ruinée chaque jour davantage (2) depuis la fin du XVe siècle, que sur l'autorisation et souvent la conduite d'un hôtelier, mandataire de M. le comte de la Marche, qui en est constitué le *gardien*, le surveillant et aussi, parfois, le cicérone...

Nous avons vu l'importance militaire du château de Crozant et les principaux seigneurs qui le possédèrent, nous croyons utile de donner en terminant cette étude et pour faire apprécier la puissance de la châtellenie dont la forteresse était le siège, la liste des *arrière-fiefs* qui relevaient de lui.

C'est grâce à l'aveu des seigneurs de Châteauroux à notre Jean de Bourbon, comte de la Marche, qu'on peut se rendre assez exactement compte de l'importance de la châtellenie au XVIe siècle.

Guy de Chauvigny reconnaît que « *Soubz le chastel et chastellenie de Crozent ressort les choses qui s'ensuivent*, c'est-à-dire :

Dun-le-Palleteau, avec toutes ses dépendances ; « l'estang de Lagemorin » (*commune de Saint-Sulpice-le-Dunois*) ; les forêts, bois, garennes de Chabaneis (*commune de Naillat*) ; la « quarte partie de la justice » de Naillat, la justice de Faguierseise ; la terre et justice d'Eguzon, les terres de Château Clos (*autrefois*

(1) M. le comte Attale de la Marche, fils du comte Antoine et de mademoiselle Antoinette de Loubens.

(2) Le bourg aujourd'hui assez important de Crozant s'est, en partie, reconstruit avec les pierres, souvent armoriées, arrachées aux murs de la forteresse. Ce bourg, pourtant, est presque aussi ancien que le château. On y rencontre dès le XVe siècle (1462) « deux écoles, très florissantes, l'une où les enfants du peuple recevaient gratuitement un enseignement proportionné à leurs aptitudes et à leurs besoins sociaux, l'autre où les jeunes gens qui se destinaient à la carrière ecclésiastique apprenaient les lettres grecques et latines et recevaient une éducation conforme à leur vocation. » (M. l'abbé Rouzier, *ouv. cité*, p. 60.) — La Bibliothèque nationale conserve quatre manuscrits copiés au XVe siècle, par un savant prêtre de Crozant, M. Michel Gounot (*cfr.* M. MAZET, *Crozant*).

paroisse d'Anzême) ; la terre et la justice de Murat (*commune de Saint-Plantaire* ; la terre et justice de Vouhet (*commune de Dunet*) ; une rue à Aigurande (1) ; le château de Malval ; les terres de Lourdoueix-Saint-Michel et de Meanes (*canton de Bonnat, Creuse*) ; le château de Moutier-Malcard (*id.*) qui appartenait par moitié au seigneur de Saint-Sévère et à celui de Malval ; la terre de Montmartin (?) (*commune de Lourdoueix-St-Pierre*) ; les terres de Nouziers (*canton de Châtelus-Malvaleix, Creuse*) ; le châtel de Moneroux (*commune de Clugnat, Creuse*) ; ses terres de Clugnac (*canton de Châtelus-Malvaleix*) ; ses biens à Frescelines (*canton de Dun*) ; à Nouzerolles (*canton de Bonnat*) ; les villages de Villechiron (*commune de Lourdoueix-Saint-Pierre*) ; de Virly (*id.*), et de Le Repeire (*commune de Chéniers*) (2).

Tel était, comme forteresse, comme fief et comme châtellenie, Crozant, dont les ruines si intéressantes pour l'historien et l'archéologue, devaient être signalées à l'attention des Bourbonnais érudits...

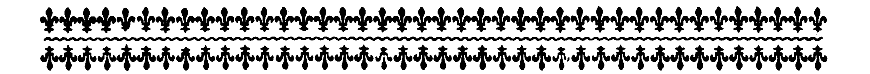
Il ne nous reste plus maintenant qu'à poser la plume et à ouvrir les *Mémoires* de Messire Olivier de la Marche, pour y lire la curieuse page que l'excellent homme consacre aux faits et gestes et à la mort édifiante d'un des possesseurs de Crozant, Jacques de Bourbon...

(*A suivre.*) Abbé J. CLÉMENT.



(1) « Nous cognoissons et havehons a tenir de nostre dit seignour en fiex et homage la rue de Gurande, laquelle est assise juxte le cementiere d'Agurande (*arrondissement de la Châtre*), le chemin entre deux, eussi comme l'on vait de Malval (*canton de Bonnat, Creuse*) [a] Argenton ou a Cluys (*auj. Cluis, canton de Neuvy-Saint-Sépulcre, Indre*), et les homes demorans en la ditte Rue en toute justice aulte, basse, meane et impere. »

(2) Ce document ajoutait : « Et supplions à nostre dit seigneur (Jean de Bourbon) que si aucunes chouses avons oblié à metre en ceste presente nommée que nous deyons tenir de li, qu'il li plaise de le nous fere assavoir, quar nous sommes tous pretz de lavoher a tenir de luy. »



NOTES D'HISTOIRE LOCALE

SUR LES RIVES BOURBONNAISE & AUTUNOISE DE LA LOIRE

Le Fief et le Village de Putey

(*Suite*)

II. — Antoine de VIRY et Charles PERNIN (1575-1641.)

Droits. — I. La nomenclature de ces droits nous présente tout d'abord un vaste espace de bruyères et de landes giboyeuses, et des ouvriers occupés à les défricher pour y récolter le seigle ou le froment. Ce sont les *Tâches de Putey*, dont les *dixmes* et les *tailles* appartiennent pour un quart au sieur dudit lieu et pour les 3 autres quarts aux seigneurs de Pierrefitte et de Vesvres.

II. Un droit de dixme qui se lève dans les varennes de Putey, où il se partage entre le seigneur du lieu, le roi, les religieux de Sept-Fons, le curé de Gilly et d'autres encore. Il peut valoir « par commune année » 6 bichets de blé à la part du sieur de Putey.

III. Un dixme perçu dans la paroisse du Pin et lieux circonvoisins, appelé « le *dixme de Putey*, valant en moyenne, toutes charges déduites, « 20 bichets de bled ».

IV. Le droit à prélever sur les terres et bruyères de la *Font du Fourt* en la garenne de Diou.

V. Les droits en argent et denrées à percevoir sur les biens des tenanciers dont les noms suivent :



1. Sur Benoît *Bruley*, 22 sols 6 deniers, 2 bichets de seigle et 4 coupes d'avoine, mesure de Pierrefitte, une poule, une corvée « et les charrois selon la coutume », le tout dû sur la moitié des héritages appelés le *Branquet* au village de Putey ; l'autre moitié en a été acquise par Antoine de Viry, de Toussaint Bruley, père de Benoît.

2. Guillaume *Bourday* doit, pour des biens au village, 18 sols 8 deniers tournois, 2 bichets seigle et 8 coupes avoine, mesure dudit Putey qui est celle de Pierrefitte, 2 poules, 2 corvées avec les charrois ordinaires prescrits par la coutume du Bourbonnais.

3. François *Brugnon*, Jean *Ducrot* et autres successeurs de Claude de Villeneufve dit Daneaudrier doit 38 sols 6 deniers blé seigle 6 coupes, avoine, 7 poules et 7 corvées, de taille, pour le ténement des Daneaudrier au village de Putey.

4. Sur la famille de Jean Gonnin dudit village : argent 3 livres 9 deniers, seigle 8 bichets 3 coupes et 3/4, avoine 6 coupes moins 1/4, corvée 1, géline 1, de taille, à cause de leur ténement des *Jean-Gonnin*, et sur le ténement de la maison des *Cornus*, au même village, argent 4 sols, 3 deniers, 9 coupes seigle, 1 poule, 1 corvée, de taille.

5. Le ténement des *Danaux* (s. d. aussi Devaux) paye : argent 2 sols, seigle 2 coupes 1/2.

6. Albin du *Metz* (aujourd'hui Miez), pour sa maison au village, 2 poules, 2 corvées, de taille.

7. François *Lonjot*, dit Danaux dudit village, 1 poule.

8. Antoine *Quiard* pour 1 maison et héritage au *Perroyer*, 4 sols, avoine 7 coupes, 2 gellines, 2 corvées, de taille.

9. Me Gaspard *du Vernoy*, de Diou, à cause des biens qu'il tient du sieur de Putey, 5 sols, 2 coupes 1/2 seigle.

10. Gilbert *du Vernoy*, aussi de Diou, 3 sols.

11. Marien *Voisin*, encore de Diou, 3 sols, 4 deniers.

12. Toussaint *Regnaud* et Anthoine *Gangue*, du village du Theil, pour un pré porté de Putey, 7 sols.

13. Gaspard, Marc et Jacques *de Paray* pour leur bien de

Paray en la paroisse de Saligny, 5 livres, 10 sols, 20 bichets seigle, mesure de Saligny et 1 poule.

14. Claude *Sotty* dit du Pesseau et ses personniers, à cause de la maison *du Pesseau,* paroisse de Monestay-sur-Loire, doivent 3 livres 10 sols, 12 bichets de seigle, avoine 15 boisseaux, mesure du Donjon, et 2 poules.

15. Claude *Bayard,* Georges-Henri de *Mazilles* pour les héritages qu'ils tiennent de Putey 12 sols, 6 deniers.

16. Jean, Jacques et autres de la maison des *Gourlier,* en la paroisse de Monestay-sur-Loire, à cause du ténement des *Forges* en la même paroisse, 20 sols, 9 coupes avoine, mesure du Donjon.

17. Jean *Taing,* de Vosmas, doit 58 sols.

18. Claude, François et autres personniers des *Reys* (*al. Rays*) en la paroisse d'*Huvers,* à cause de leur ténement des *Reys,* 25 sols, 2 bichets seigle, 12 coupes d'avoine, mesure du Donjon.

19. Jean *Liarmier de Gevaudan,* pour une terre qu'il tient de Putey aud. lieu de Gévaudan, 1 bichet avoine, mesure de Pierrefitte.

Telles sont les redevances extérieures dues au fief en vertu des aliénations, primitivement consenties par ses anciens seigneurs, du fonds desdits héritages, sous la condition d'une rente annuelle. Ces droits, qui sont l'extension mouvante de sa propriété, représentent souvent des portions de l'état originaire de cette propriété, qui a vu se détacher de son centre, à des époques sans doute diverses, mais anciennes pour la plupart, ces parcelles de son ensemble, livrées à des particuliers qui, recevant ce capital territorial sans l'acheter, s'engageaient seulement à payer, pour sa jouissance, illimitée en durée, une redevance perpétuelle sous le nom de taille, de cens, de dixme, selon les conditions. Les droits comme les devoirs s'exerçant dans la *mouvance* d'un fief reposaient sur les biens-fonds et restaient, dans la suite, indépendants de la

qualité des personnes. Ce genre de mainmorte, que des abus nés en lui par l'effet du poids du temps et de l'excessive multiplicité des charges qui s'y ajoutèrent du fait de l'Etat, ont rendu odieux, était assurément équitable dans son principe et a été un point de départ et un acheminement du servage vers la propriété.

Peut-être le lecteur aura-t-il trouvé bien longue et monotone cette visite où notre écuyer nous a ouvert son armoire d'archives et exhibé son terrier. La venue de tous ces tenanciers, amenant au jour de « St-Bartholomier » leur géline et leurs coupes de blés, n'est pas, toutefois, sans quelque animation. Nous y avons aperçu des habitants assez nombreux du village. Sept années se passent et nous les retrouvons pour la plupart, accompagnant dans le bac, au branle de la Loire, qui berçait là les cercueils comme les berceaux, la dépouille [illegible] d'Antoine de Viry. Le 3 octobre 1617, il était inhumé [illegible] de sa femme [illegible] de ses enfants, dans le chœur d[illegible]

Ce [illegible]homme représentait dans le fief qui nous occupe le type de vieille race, le passé chevaleresque, non par lui-même, qui ne semble pas avoir joué un rôle important en dehors de son manoir, mais par sa famille et ses alliances. — Cependant, les temps modernes sont nés. La puissance féodale achèvera de disparaître sous la rude main de Richelieu et plus encore, plus tard, sous les fleurs de la Cour. Dans peu de temps, va s'effacer le type bien accusé et bien vivace de ces seigneurs habitants et patrons de leur terre, qui ont vie, action et influence au pays, où on les voit partir armés pour la défense du sol et revenir avec de nobles cicatrices ; qui coudoient leurs paysans, sont parrains de leurs enfants et les font parrains des leurs. Versailles va faire croître sur la mémoire des nobles les ronces de l'absentéisme ; on les connaîtra seulement par leurs receveurs, bras et mains impersonnels de leur luxe, qui urgent pour la dîme et les taxes à payer. Le pouvoir central, qui les efface, leur ouvre, pour briller,

un tourbillon de plaisirs et de vie factice qui les emporte loin des bases sociales de la réciprocité des services. Et si, parfois, ils redescendent de leur Olympe en leurs châteaux, ils auront perdu le diapason local. Ceux qu'ils appellent de loin, et un peu dédaigneusement, *leurs gens*, les penseront étrangers. — D'ailleurs ils vendent (1). La bourgeoisie des charges et du travail prend dans les bourgs, les fiefs et les champs la place qu'ils ont laissée vide. Le peuple recourt à ses offices. Parfois issue des cadets pauvres de la noblesse, cette classe tend à y revenir ; elle pénètre dans les châteaux en fermiers ; bientôt elle les achète et rattache à ses rameaux de vieille souche le grelot d'un titre de sieur.

Ces réflexions, n'ayant trait qu'à une portion de l'aristocratie, ne nous sont pas inspirées par nos châtelains, entrevus à travers les deuils, mais par plusieurs de leurs puissants voisins.

La mort a donc battu « *l'hôtel* » de Putey de son aile sombre. Il reste un temps silencieux. Pourtant, le nom de Viry bruit encore sous ses tourelles. Le baptême d'un petit paysan en fait sortir deux personnages nouveaux.

(*A suivre.*)

Léon Picard.



(1) A l'époque où parvient notre petit récit, la propriété, dans nos campagnes, perd peu à peu de son caractère traditionnel. D'un côté, les *Communautés* commencent à se disperser, après avoir été au moyen âge la citadelle familiale de la vie agricole populaire en Bourbonnais.

D'un autre côté, surtout dans le courant du XVIIIe siècle, on voit de simples cultivateurs acquérir des biens seigneuriaux. Dans les seuls « *Noms féodaux* », et principalement dans les provinces du centre, on compte près de 30 laboureurs, possesseurs de fiefs, en tout ou en partie, de la fin du XVIIe siècle à 1770 environ.



LA NOBLESSE MILITAIRE

DU BOURBONNAIS

SOUS LOUIS XIV

(Suite)

Coligny, marquis de Saligny et de Dornes (Gaspard de), neveu du précédent, servit sous ses ordres en Hongrie. Revenu en Bourbonnais, il eut l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique, car on l'appelait dans les dernières années de sa vie l'abb[illegible] Coligny. Quelques mois avant de mourir, il servit de [illegible] au mariage de Claude Chrestien et de Marie-C[illegible] de Bianki, avec la qualification de clerc tonsuré du diocèse d'Autun. En 1681, il abandonna sa terre de Saligny à sa sœur Elisabeth, épouse du marquis de Dio-Montpéroux, et reçut en échange celle de Dornes. Après son décès en septembre 1692, son corps fut transporté de Moulins à Saligny, par Dompierre. Sa succession donna lieu à un long procès qui ne fut terminé qu'en 1743 (1).

La Guiche, comte de Saint-Geran (Bernard de), est celui dont la naissance donna lieu à un procès célèbre. Né en 1641, il servit en Hongrie en 1664, épousa en 1667 Françoise de Warignies, devint lieutenant général des armées, et mourut

(1) Les archives de Segange contiennent plusieurs mémoires imprimés relatifs à ce procès très compliqué. Le marquis de Montpéroux, qualifié seigneur de Dornes en 1686, semble avoir conservé cette terre, qui en 1714, était à sa fille la comtesse de Damas d'Anlezy ; son fils en 1700 était qualifié marquis de Saligny.

subitement à l'âge de 55 ans, dans l'église Saint-Paul à Paris, en sortant du confessionnal.

Andraud, comte de Langeron (Philippe), baron de Vaux, Cougny, gentilhomme de Gaston d'Orléans en 1637, du duc d'Enghien en 1672, maréchal de camp en 1655, gouverneur de Nevers, épousa Claude Faye d'Espesses.

Nouaillat, seigneur de la Brosse et du Vousset. — Melchior de la Tour, comte de Noaillat, seigneur de la Brosse-Raquin (Tortezay), était le deuxième mari de Catherine Billard, qui épousa d'abord Jacques de Chamborant, et fit donation en 1677 à sa fille Isabelle de Chamborant, épouse de François de la Croix, de sa terre du Vousset ou du Housset (1), paroisse de Monestay-sur-Allier. En 1577, Jean Billard était seigneur du Vousset; vers 1640, c'était Pierre Billard, vice-sénéchal du Bourbonnais (2), père de Catherine. En 1717, la petite-fille de cette dernière, Françoise-Antoinette de la Croix, veuve de Melchior de Bonneval, fit aveu de cette seigneurie. (*Noms féodaux.*)

D'Allègre, comte de Beauvais, paroisse d'Echassières. — Claude d'Alègre, marquis de Beauvoir, baron de Saint-Désiré et la Creste, grand sénéchal d'Auvergne, capitaine de Montaigut-en-Combraille, épousa en 1654 Marie du Ligondès, fille du seigneur de Rochefort; il en eut deux fils et une fille (3). Il fut un des seigneurs qui, en 1651, poussèrent le prince de Condé à agir contre le pouvoir royal, et probablement il dut être englobé dans la chute de Montrond et des forteresses voisines.

D'Aschon, seigneur de Saint-Germain. — Louis d'Apchon était qualifié, en 1656, marquis de Saint-Germain et Charmeil, et lieutenant-général des armées du Roi : il épousa, croyons-nous, sa cousine Claude d'Apchon de Saint-André (4). Quant

(1) Le Housset est maintenant dans la commune de Verneuil.

(2) C'est lui qui avait fait mettre ses armes parlantes sur un vitrail de l'église des Carmes de Moulins.

(3) M. l'abbé Richerolles (*Revue bourbonnaise*, II, 248) s'est trompé en ne lui attribuant qu'une fille.

(4) Et non pas Madeleine Gadin, comme on le lit dans les *Fiefs du Bourbonnais*, 189. Celle-ci, après avoir épousé Jean Dugué, était en 1680 femme de Jean d'Apchon, seigneur d'Usseau.

à son fils « *qui promet beaucoup* », c'était sans doute Philippe, qui fut en 1669 exempt aux Gardes du Corps, et fit, en cette qualité, les campagnes de 1672, 1673 et 1674 ; il se distingua à Senef, et devint enseigne. Nommé lieutenant en 1677, il combattit à Kokesberg, mais mourut deux ans après. L'histoire des d'Apchon, seigneurs de Saint-Germain-des-Fossés au XVIIe siècle, nous semble assez peu connue. A la fin du XVIe siècle, cette seigneurie appartenait à Jacques d'Apchon, troisième fils d'Artaud et de Marguerite d'Albon, chevalier de l'ordre du roi, chambellan du duc d'Alençon, auteur d'un livre publié en 1588 sous le titre de l'*Irénophile* (l'ami de la paix), et qui fit paraître en 1589 une « Remonstrancé au roy » (1). Il s'était marié avant 1578 à Catherine Séguier. Après lui, on trouve Jean d'Apchon, ensuite Claude, mestre de camp en 1634 au service du roi, et employé à ses affaires importantes (*sic*), puis Jacques d'Apchon, fils du précédent, qui épousa en 1633 Claude de Bonnay, et en 1642 Claude-Marie d'Andelot. Ce dernier mourut avant 1660, laissant sa baronnie de Saint-Germain à Louis, qui était probablement son frère, car, à notre connaissance, il n'eut qu'une fille, mariée en 1673 à François Saladin de Montmorillon. Mais pourquoi, en même temps que Louis, trouvons-nous dans notre statistique un autre seigneur de Saint-Germain en la personne de Gaspard de Foudras, qui avait épousé, avant 1660, Claude-Marie d'Andelot, veuve de Jacques d'Apchon ? Celle-ci avait-elle des reprises à exercer sur la succession de son premier mari ? Nous l'ignorons, mais nous savons seulement que Louis d'Apchon avait des dettes en 1656, et que les Foudras finirent par rester seuls seigneurs de Saint-Germain. Les derniers d'Apchon de cette branche signaient : « de Saint-Germain d'Apchon », reprenant ainsi le nom primitif de leur famille. — *D'Achon, seigneur de Cérenat :* Jacques-Artaud, comte d'Apchon, seigneur de Sérezat (Creuzier-le-Neuf), marié en 1644 à sa cousine Philiberte d'Apchon de Saint-André. C'est lui

(1) STEYERT, *Armorial du Lyonnais, Forez, Beaujolais,* 232.

peut-être, ou son cousin Jacques d'Apchon de Saint-Germain, qui signa, le 18 janvier 1649, le serment d'union des chefs de la Fronde avec le Parlement de Paris. Le cardinal de Retz le cite dans ses Mémoires, et dit qu'en février 1649, il repoussa les gendarmes de la Reine, qui donnaient sur la queue d'un convoi, près la barrière de Saint-Denis. Ce d'Apchon fut compris dans l'amnistie de mars 1649 (1).

Bigny, seigneur de Saint-Amand. — Philippe de Bigny, comte d'Ainay-le-Viel, avait épousé en 1621 Catherine du Bellay. Le comte d'Ainay, qui était dans le parti de la Fronde, commandait en novembre 1651 la cavalerie qui voulait se rendre d'Hérisson à Montrond; il fut battu à Reugny par le comte de Saint-Geran, qui faillit le prendre.

Saint-Quentin, baron de Blet, sur la limite du Berry. — Daniel de Saint-Quentin, époux de Marguerite Payen, fille du seigneur de Chauray *en Poitou.*

Grivel, marquis de Pesselière. — Hubert de Grivel, seigneur de Grossouvre (Cher), gouverneur de Saverne, épousa Anne de Gamaches en 1624.

Gamaches, vicomte de Rosmond, a la terre de Genetay. — Claude de Gamaches, mari de Catherine Nizier, fille de Balthasar Nizier, qui était fermier général, bailli de Saint-Amand, et seigneur de Genetais (commune de Lurcy-Lévy).

Gamaches, son oncle. — Jean-Frédéric de Gamaches, qui, veuf d'Aimée de Gaucourt, épousa Marie-Françoise de Montmorin, par laquelle il eut le château de Montaret, près Souvigny, et le Châtelard, près Ebreuil. Les Montmorin possédaient Montaret par suite d'une alliance avec les Marconnay, vers la fin du XVI[e] siècle. M[me] de Sévigné, écrivant à sa fille, le 14 octobre 1676, lui parle ainsi de la femme de notre gentilhomme : « Vous y verrez (à Moulins) madame de Gamaches qui est de la maison de Montmorin ; elle est vive, elle est jolie femme ; elle ne m'a pas quittée pendant quatre ou cinq

(1) *Mémoires du cardinal de Retz,* annotés par Alphonse Feillet, II, 205, 207, 290, 473.

jours, en deux fois que j'ai été à Moulins ou chez madame Fouquet ; enfin elle est ma première amie de Moulins. »

Monnestay, baron des Forges, paroisse de Malicorne. — Les Forges dépendent de Commentry, mais Gabriel de Monestay était aussi seigneur de Malicorne. Il avait épousé en 1640 Marguerite du Fos. Son fils, Claude-Julien, qui d'après notre document « *a du cœur, des amis* », prit pour femme en 1661 Marie-Catherine Cadier. *Le seigneur de Chazeron, frère du seigneur des Forges*, était Maximilien de Monestay, mari d'Anne de la Mer de Matha. Il y eut un troisième frère qui porta aussi le nom de Chazeron, et fut un officier général distingué. C'était François de Monestay, seigneur de Chard (Creuse) ; né vers 1615, au château de Chazeron, près Riom, il devint lieutenant-général des armées, gouverneur de Brest, chevalier des ordres du Roi. Il se distingua à Senef et en Espagne, et mourut en 1697 ; il appartenait à la Marche plutôt qu'au Bourbonnais.

De Cluis, baron de Gouzon (Creuse). — François de Cluys, qui, en 1632, devint le mari de Marguerite de Durat ; il n'existait plus en 1676.

Fromentaux, seigneur de Fougerolles. — Cette famille est dans l'*Armorial du Bourbonnais :* nous ne savons rien sur elle. D'un autre côté, dans l'*Armorial de la généralité de Bourges*, on trouve Charles Buchepot, seigneur de Fromenteau et Fougerolles. Cette coïncidence de noms nous fait croire que le personnage désigné était Jean de Buchepot, marquis de Fougerolles, nommé mestre-de-camp de cavalerie en 1652.

Chasteaubodeau, seigneur de Ligondais et Rochefort. — Il ne s'agit pas d'un Châteaubodeau, comme on pourrait le croire, mais de Jean du Ligondès, seigneur de Rochefort, près Ebreuil (et non pas *Arpheuille*), par suite de son mariage en 1632 avec Jeanne Chartier de Rouvignat. Son fils, « *qui est bien fait et homme de mérite* », s'appelait Louis, et fut nommé en 1654 capitaine-lieutenant des chevau-légers du prince de Joinville ; il épousa en 1657 Diane-Madeleine de la Rovère de Guédon.

Le nom de Châteaubodeau venait d'une seigneurie située dans la Marche, et achetée en 1534 par François du Ligondès à ses beaux-frères Gilbert et Gabriel de Châteaubodeau. On voit combien était grande l'habitude de se faire appeler du nom de la terre la plus importante de la famille. Châteaubodeau en 1664 appartenait à Gaspard du Ligondès, neveu de Jean, et chef de la branche aînée. Quoiqu'il appartînt à la Marche, nous rappellerons qu'il fut un officier fort distingué, qu'il devint brigadier des armées, et qu'il possédait un des régiments de cavalerie les mieux montés de France.

Popillon, baron du Riau, paroisse d'Aurouer. — François Popillon, époux d'Anne de Choiseul-Traves, qui était veuve en 1682.

Sousternon, seigneur de Saint-Germain. — Gaspard de Foudras, seigneur de Souternon en Forez. Nous avons déjà parlé de lui et de sa femme Claude-Marie d'Andelot. Tous deux habitaient, en 1677 (1), le château de Saint-Germain-des-Fossés, lorsqu'ils marièrent leur fille à Claude de Coubladour. Armes des Foudras : « d'azur à trois fasces d'argent. »

La famille de Brichanteau, marquis de Naugy (Nangis). — Elle était représentée par un enfant, Louis-Faust de Brichanteau, qui possédait le magnifique château de Meillant (actuellement dans le Cher). Il devint brigadier des armées et mourut d'une blessure en 1690, laissant un fils dont nous avons précédemment fait l'éloge. La seigneurie de Bannegon, moitié en Bourbonnais, moitié en Berry, était en 1664 à un cousin des précédents, François de Brichanteau, capitaine de cavalerie.

Chaumejean, seigneur des Ternes et de Serre, et son frère, seigneur de Serre. — Il nous semble que vers cette époque les de Chaumejean avaient quitté le Bourbonnais, faisant même transporter leur marquisat de Fourilles sur une terre de Touraine (2). La seigneurie de Chaumejean (Verneuil) était passée

(1) Arch. de l'Allier, B, 746.

(2) Les de Chaumejean ont fourni au XVII[e] siècle plusieurs officiers généraux distingués : l'un d'eux, le chevalier de Fourilles, fut le premier inspecteur général de la cavalerie ; il succomba à Senef.

par alliance dans la famille de Chambon, et comme nous trouvons, vers 1664, les deux fils du maréchal de camp Louis de Chambon qualifiés, l'un seigneur de Serre ou Sarre, l'autre seigneur des Ternes, nous croyons qu'il s'agit de ces deux frères. L'aîné, Sébastien de Chambon, seigneur de Talayat et de Sarre, dans la paroisse de Blomard, près Montmarault, épousa, vers 1650, Gabrielle de Sarre, veuve d'Annet de Rochedragon ; l'autre, nommé Jacques, était seigneur des Ternes, près de Montaigu-en-Combraille, et devint seigneur de Marcillat par son mariage, en 1652, avec Marie-Sylvie de Rochedragon, fille de sa belle-sœur Gabrielle de Sarre et de son premier mari Annet de Rochedragon. Quant à la terre de Chaumejean, dont le nom était sans doute donné à tous les membres de la famille, elle devait appartenir à : — *Chambois, seigneur de Chaumejean.* Nous ignorons son degré de parenté avec les précédents, et nous croyons voir en lui Annet de Chambon, seigneur dudit Chaumejean et de la Chaumette, mari d'Allanette de la Rivière, encore vivant en 1690. — *Chambon, seigneur des Saignes :* Sébastien de Chambon, seigneur de Larzat et des Deux-Aigues (Chirat-l'Eglise), était frère de Louis de Chambon, maréchal de camp, cité plus haut ; il servait devant Turin en 1639 (1) comme lieutenant de la compagnie de chevau-légers du sieur des Ternes (son frère ?) au régiment du Terrail. Il épousa d'abord en 1632 Anne d'Anfreville, puis en secondes noces Hélène de Saulnier ; il n'existait plus en 1662, ce que semble ignorer l'auteur de notre statistique, mais il laissait deux fils, François et Jean, qui moururent sans alliance avant 1670. Les Deux-Aigues vinrent à sa fille Renée, épouse de François de Durat.

(*A suivre.*)

Commandant du Broc de Segange.



(1) Certificat du duc de Longueville du 9 août (Arch. de la famille de Durat).





LA SOCIÉTÉ POPULAIRE

DES BEAUX-ARTS

Fondée depuis quelques années seulement, cette société compte, à ce jour, plus de 10,000 adhérents. Elle doit ce succès à l'excellence de son programme, à la haute protection des membres de son comité, parmi lesquels on peut citer MM. Bonnat, Poincarré, Puvis de Chavannes, Bouguereau, Carolus Duran, Detaille, Gervex, etc., et à l'initiative de son dévoué président M. Benoît-Lévy, avocat à la cour d'appel de Paris.

Son but est d'acheter leurs œuvres aux artistes, de les encourager, de les faire connaître, de répandre dans le grand public, les notions d'art, le sentiment et la compréhension des belles choses. Elle emploie, comme moyens de vulgarisation, les conférences avec projections et les expositions de tableaux.

Loin de centraliser son œuvre, elle cherche, au contraire, à l'étendre à toute la France.

La Société populaire des beaux-arts ne se contente pas d'être utile aux artistes et au public. Elle voudrait encourager toutes les sociétés d'art existantes, et pouvoir réunir « en un seul faisceau ces chercheurs passionnés qui vont tous les ans au Congrès des Sociétés savantes et leur procurer une publication prête à accueillir leurs manuscrits, fruits de leurs patientes études ».

Cette publication, depuis longtemps désirée, vient de voir le jour : c'est *la Revue populaire des beaux-arts.* Le choix de

ses articles et le luxe de ses illustrations la désignent pour prendre place à côté des meilleures conceptions du genre. Tous ceux qui ont lu, dans le premier numéro, les articles de MM. Roger Milès, de Marthold, Virenq, etc., et qui ont admiré les gravures de MM. Geoffroy, Jeannin, Vavasseur, sans parler de la charmante composition qui orne la couverture et dont M. Jules Benoît-Lévy est l'auteur, ont été étonnés de la modicité de son prix qui n'est que de 12 francs par an. La presse parisienne a été unanime pour féliciter la Société populaire de la publication de sa revue, et lui souhaiter le succès qu'elle mérite.

Pour se couvrir des dépenses qu'elle fait, la Société demande à ses adhérents une cotisation annuelle de 5 francs. Mais en revanche elle les fait participer à des avantages qui n'ont rien de banal. Ainsi chacun des sociétaires reçoit une splendide gravure, de grand format, exécutée spécialement pour eux. En même temps il leur est délivré un billet de loterie qui peut leur permettre de gagner une œuvre acquise au salon de Paris ou dans les expositions de province. Enfin il vient d'être décidé que le service de la Revue serait fait gratuitement à tous les membres qui placeront un carnet de 20 parts.

Les personnes désireuses de s'associer à l'œuvre dont il vient d'être question et de bénéficier des avantages qu'elle procure, peuvent s'adresser à M. Vié, professeur de dessin au lycée Banville, 5, rue de la Monnaie, à Moulins (Allier), qui est chargé de donner tous les renseignements désirables.





CHRONIQUE

La Loire navigable. — Le congrès de la Loire navigable a eu lieu à Tours, le 26 octobre, et une conférence a été faite par M. Maurice Schwod, sur le programme élaboré par les comités d'action C'est une étude complète de la transformation économique que pourrait apporter dans la France entière la régénération du grand fleuve.

Nous empruntons au *Temps*, les renseignements suivants :

« Cette amélioration du fleuve par les moyens qui ont si bien réussi sur le Rhône et fait naître à l'embouchure du fleuve le port déjà considérable de Saint-Louis, serait cependant inutile si l'on ne remédiait, par le reboisement, aux causes de l'ensablement et de l'exhaussement du lit de la Loire. Voici à ce sujet un passage topique de la conférence de M. Schwob :

» Je viens de vous parler du remède à la maladie aiguë de notre Loire. Mais après l'avoir guérie, il faudra éviter les rechutes, et, pour cela, il faudra la soumettre à une hygiène sévère. Je veux parler de la protection des berges de la Haute-Loire et du Haut-Allier et du reboisement des montagnes, du gazonnement des pentes.

» Il est nécessaire de vous expliquer en deux mots le mal dont souffre notre fleuve. Séduits par la vente facile de leurs coupes pour le boisage des mines, les propriétaires forestiers dans les régions du Centre ont ravagé leurs bois sans souci du lendemain. Les terres à flanc de coteau, n'étant pas maintenues par les racines d'arbres, n'ont pas tardé à glisser dans la vallée, laissant à nu le rocher. Celui-ci, tour à tour exposé à l'humidité et à la sécheresse, à la gelée et aux chaleurs, s'est bientôt fendillé, désagrégé, les blocs ont roulé le long des pentes, entraînés et usés par les eaux, galets dans l'origine, plus loin graviers, enfin se transformant en sable fin et mobile qui encombre la rivière de ses bancs mouvants.

» Mais ce n'est pas tout. Ce n'est pas même le plus grave. Ces pentes dénudées n'absorbent plus l'eau. Les pluies d'orage, les neiges fondues vont, d'un seul coup et sans arrêt, au fond de la vallée former ces crues subites et désastreuses que nous connaissons tous, jetant partout le désastre, la ruine et l'épouvante, dévastant le lit même du fleuve, à demi comblé par les terres arrachées aux rives. La seule crue de 1856 a enlevé un million et demi de



mètres cubes aux berges de la haute Loire et plus de six millions de mètres cubes aux rives de l'Allier. Cela représente une épaisseur d'un mètre sur près d'un millier d'hectares ou, si vous aimez mieux, une pyramide ayant trois hectares de base et neuf cents mètres de hauteur.

***

Dix-huit écus d'or ont été trouvés par M. Demontferrant, propriétaire à Couleuvre.

La plupart sont au type à la croix fleurdelisée de François Ier; d'autres sont de Louis XII; il y a enfin un écu d'or de Charles IX.

Toutes ces pièces sont dans un bel état de conservation.

***

La municipalité de Moulins vient de faire poser une plaque sur la façade de la maison de cette ville où est né le sculpteur Thomas Regnaudin.

***

Les travaux exécutés pour la plantation d'arbres, dans la cour du quartier Villars, à Moulins, ont mis à découvert plusieurs pierres destinées peut-être à la décoration d'une corniche d'entablement de l'un des bâtiments des casernes ou du pavillon central.

Ces pierres, en grès de Coulandon, mesurent environ un mètre de longueur, sur $0^m,60$ de hauteur; le sommet est taillé en dents de scie de $0^m,30$ sur $0^m,30$ environ.

***

EXPOSITION DE BRUXELLES. — Dans la liste des récompenses décernées aux exposants français à l'exposition internationale de Bruxelles, nous relevons les noms suivants :

Beaux-Arts (Sculpture).

Diplôme de médaille de 2e classe, M. Jean Coulon, d'Ebreuil.

Epargne, Prévoyance, Crédit et Philanthropie.

Diplôme d'honneur, MM. Louis Bignon et fils, à Theneuille.

Arts pharmaceutiques.

Compagnie fermière de l'Etablissement thermal de Vichy (exposant hors concours en sa qualité de juré).

Diplôme de médaille d'or, l'Etablissement thermal de Néris.

Diplôme de mention honorable, Source des Etoiles, à Vichy.

Industries du livre.

Diplôme de médaille de bronze, M. Jules Compagnon, à Moulins.

M: Compagnon figure également dans le Cercle de la librairie, de l'imprimerie et de la papeterie qui a obtenu un diplôme de grand prix en participation.

***



Lettre de part du maréchal de Villars. — « Vous estes priez d'assister au service solemnel pour le repos de l'âme de Très Haut et Très puissant sgr, Mgr Louis-Hector duc de Villars, pair et maréchal général de France, grand d'Espagne, chevalier des Ordres du Roy et de la Toison d'Or, prince de Martigues, vicomte de Melun, marquis de Nocle, comte de la Roche-Millay, gouverneur général pour Sa Majesté des pays et comté de Provence, ministre plénipotentiaire à la Paix de Rastadt, ministre d'Etat, ambassadeur extraordinaire à Turin, et général des armées de France en Italie, l'un des quarante de l'Académie françoise ; qui sera célébré jeudy, 27e janvier 1735 à 10 heures du matin en l'église Saint-Sulpice, sa paroisse.

» Messieurs et Dames s'y trouveront s'il leur plaist.

» Un *De profundis.*

» L'oraison funèbre sera prononcée par M. l'abbé Seguy, abbé de Senlis et prédicateur du Roi. »

(Extrait de l'*Annuaire du Conseil héraldique de France 1897.* — Vieux us et coutumes, billets d'obsèques et lettres de faire part, par le vicomte de Poli.)

C'est peut-être ici le lieu de faire remarquer que le maréchal de Villars, issu d'une famille du Lyonnais, portait : *d'azur à trois molettes d'éperon d'or, au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules.*

On ne connaît aucun lien entre la maison du maréchal et celle de Villars en Bourbonnais qui s'armait : « *d'hermine, au chef de gueules chargé d'un lion issant d'argent.* »

C'est donc à tort que l'on a voulu rattacher le maréchal à ses homonymes. Cette erreur ne peut s'expliquer que par sa naissance à Moulins.

Philippe Tiersonnier.

***

Le Vin de Saint-Pourçain en Picardie. — Saint-Pourçain s'est toujours enorgueilli de son vin, au point que la bonne ville s'empressa de mettre en son blason la joyeuse futaille, source de sa richesse.

Le passage suivant d'un compte de la ville de Beauvais montre qu'au Moyen-Age on appréciait jusqu'en Picardie le vin récolté sur les coteaux de la Sioule. Même ce n'était point régal pour manants, qu'on en juge :

« Au roy nostre sire qui vint à Beauvais le dimence devant l'Ascension l'an mil CCC IIII XX et VII, auquel fut présenté IIII queues de vin franchoises, qui furent achettées es lieux Jehan de Feuquières (1), XXIII fr. Et une queue de vin de Sainpoursain qui fut achettée à Laurens Dauce (2), XXII fr. »

(1) Feuquières, vieille famille de la noblesse picarde portant : « de gueules au maillet sommé d'une couronne, le tout d'or. »

(2) Dause ou Dauce, à Beauvais : « d'azur au chevron accompagné en chef de 2 épis de blé et en pointe d'une grappe de raisin, le tout d'or. »

Ce « compte des dépenses faites » par la municipalité de Beauvais « pour dons et courtoisies » figure en original dans les archives de M. Charles aux Cousteaux. M. Labaude, archiviste paléographe, l'a publié dans son livre : *Histoire de Beauvais et de ses institutions communales jusqu'au commencement du XVe siècle. Imprimerie nationale 1892.*

A ceux qui s'étonneraient de trouver une « queue » de St-Pourçain si loin de son lieu d'origine, je rappellerai seulement que les transactions commerciales étaient au moyen âge plus nombreuses qu'on ne le croit communément.

De plus, il ne faut pas perdre de vue que, depuis 1269, les cadets de la maison de France qui devinrent aussi seigneurs du Bourbonnais (ducs de Bourbon) étaient comtes de Clermont en Beauvoisis ; des relations de commerce avaient donc dû se nouer tout naturellement avec le Bourbonnais.

Il me resterait à traduire en monnaie de notre temps le prix de la queue de vin de Saint-Pourçain offerte en 1387 au roi Charles VI, mais je n'ai aucune idée de la valeur du franc de 1387, ramené à notre étalon actuel. Je laisse à un émule du vicomte d'Avenel le soin d'éclaircir ce point intéressant.

Philippe TIERSONNIER.

BIBLIOGRAPHIE

Ville de Vichy. *Mémoire présenté par le conseil municipal, au sujet du transfert de l'Hôtel des postes ;* LASTEYRAS. — Vichy, Bougarel, imprimeur : in-4° de 19 pp. — Tirage 1,200 exemplaires.

France et Russie (Souvenir de l'alliance russe), poésie dédiée à M. le Président de la République, par A. MOTET. — Montluçon, Herbin, imprimeur ; in-4° de 3 pp.

Chants de la Solitude, Gerbes de Ruth, Miroir du bien, par Paul RIFFATERRE. — Montluçon, Herbin, imprimeur ; in-8° de 370 pp.

Question sociale et ouvrière (Les droits à l'entrée des blés étrangers), par DE MONTAIGNAC. — Montluçon, Herbin, imprimeur ; in-8°.



Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



PROCÈS-VERBAUX

ANNÉE 1897.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON LE FEBVRE

Etaient présents : MM. le baron Le Febvre, de Quirielle, Bertrand, Tiersonnier, Guillaumier, Vié, Girard, Claudon, de Vauchaussade de Chaumont, Seulliet, Capelin, Bernard.

— Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

— Il est déposé sur le bureau les ouvrages reçus depuis notre dernière réunion.

— M. le Secrétaire lit une note par laquelle M. Francis Pérot, notre confrère, répond aux observations faites par M. Bertrand, dans la dernière séance, au sujet de son travail signalant l'existence de vestiges gaulois, remparts et habitations, à Marcellanges.

M. Pérot soutient qu'il a vu des restes de l'époque gauloise, un quartier d'argile durcie par le feu et portant des traces de clayonnages, des fragments de poterie sans engobe, que l'occupation gallo-romaine a couverts des traces de son séjour. M. Pérot développe cette thèse que les romains n'ont rien créé dans les Gaules, que ce qu'ils y ont laissé a été édifié par les Gaulois asservis ; que paresseux, adonnés à la mollesse, à tous les vices, ils ne pouvaient concevoir de grandes choses ; que les arènes de Nîmes et d'Arles sont des témoignages de la servitude gauloise et ne pourront jamais servir à la gloire du peuple romain. (Nous résumons la thèse de notre confrère.)

La Société espère que les travaux projetés par le propriétaire de la butte de Marcellanges mettront fin au différend qui est survenu entre nos deux collègues, et qui n'offre rien qui puisse blesser la susceptibilité de l'un ou de l'autre.

A propos de cet incident, la Société désire que la commission du *Bulletin* se réunisse de temps à autre pour juger s'il est opportun d'insérer certains travaux dans notre *Bulletin*.



— M. de Quirielle trouve que la somme de 400 fr., allouée à M. Bouchard pour l'aider à publier son *Histoire de Saint-Pourçain*, est insuffisante et propose de la porter à 600 francs.

— M. Seulliet pense que M. Bouchard devrait demander le prix Robichon, car notre confrère est l'auteur de plusieurs ouvrages touchant le Bourbonnais, entre autres d'une *Histoire du collège de Moulins.*

Sans rejeter la proposition de M. de Quirielle, il est décidé qu'après l'exposé de nos ressources par notre Trésorier, la proposition de M. de Quirielle sera adoptée, si nous le pouvons.

— M. de Quirielle fait passer sous les yeux de la Société un ouvrage qui, à son avis, n'a pas grande valeur historique, *Les ducs de Bourbon*, par M. G. Depeyre, Toulouse 1897.

— M. de Quirielle signale un document que possèdent les Archives départementales de l'Allier : le procès-verbal de la visite effectuée au château et à la ville de Lapalisse, en mai 1724, par Julien Berger, lieutenant-général enquêteur et commissaire examinateur de la sénéchaussée du Bourbonnais ; c'est une des pièces de la procédure faite à l'occasion de l'érection, au profit de Gilles Brunet d'Evry, intendant des finances en la généralité de Moulins, de la seigneurie de Lapalisse.

Il y a, dans ce procès-verbal, des renseignements fort intéressants concernant le château de Lapalisse, et la ville. Notre confrère en fera prochainement l'objet d'un travail pour notre *Bulletin-Revue.*

— La Société s'entretient ensuite des pourparlers engagés entre le département et la ville de Moulins pour la création d'un musée ; la commission qui s'occupe de cette affaire a, dit-on, jeté les yeux sur les terrains de l'avenue Victor Hugo. La Société fait des vœux pour que ce projet aboutisse ; car cet emplacement serait très convenable pour un musée, et l'Exposition des Beaux-Arts de 1896 a montré que l'on pourrait y placer de vastes locaux.

— M. Pérot a reçu de M. G. Vallée, sous-préfet de Bar-sur-Aube, la matrice en cuivre du sceau de Jonnart dont il a été parlé dans la séance précédente, et qui avait été trouvée, dit-on, dans les ruines du temple des Malavaux.

Comme il le prévoyait, M. Pérot a reconnu que cette matrice a été fabriquée par un de ces faussaires très habiles qui écoulent à Vichy et dans les environs, les produits de leurs industries.

— Il est procédé à la nomination des différentes commissions ; sont nommés :

Membres de la commission du « Bulletin » : MM. l'abbé J.-H. Clément, Capelin, Trimoulier, l'abbé Melin, C. Grégoire, Claudon, Bernard.

Commission du Musée : MM. l'abbé J.-H. Clément, Vié, Pérot.

Commission des comptes : MM. Seulliet, Grégoire, Girard, Delaïgue, Crépin-Leblond.

Commission d'histoire naturelle : MM. le docteur Méplain, Ernest Olivier, Treyve, Bourdelier.

Sont admis en qualité de membres titulaires dans la classe des lettres : MM. J. Perceau et l'abbé Chenillat.

Dans la classe des sciences : MM. Grand-Pacha et Guy de Villette.

G. B.



LE CHATEAU DE CROZANT
(CREUSE)
ET
SES RAPPORTS AVEC LE BOURBONNAIS
(*Suite*)

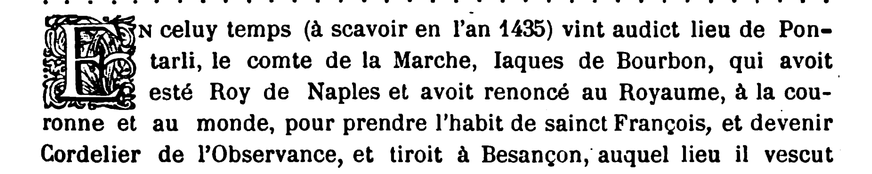
APPENDICE

EXTRAIT DES « MÉMOIRES DE MESSIRE OLIVIER DE LA MARCHE » (1)

(*Premier livre, chapitre premier, page 113.*)

« **Comment messire Jaques de Bourbon, comte de la Marche, mari de la dernière Royne Jehanne de Naples, se rendit Cordelier à Besançon.** »

. . . .



En celuy temps (à scavoir en l'an 1435) vint audict lieu de Pontarli, le comte de la Marche, Iaques de Bourbon, qui avoit esté Roy de Naples et avoit renoncé au Royaume, à la couronne et au monde, pour prendre l'habit de sainct François, et devenir Cordelier de l'Observance, et tiroit à Besançon, auquel lieu il vescut

(1) *Les Mémoires de messire Olivier de la Marche,* troisiesme édition, reveuë, & augmenté d'un Estat particulier de la Maison du duc Charles le Hardy, composé du mesme auteur et non imprimé cy devant. A Bruxelles, chez Hubert Antoine, imprimeur de la Court, à l'Aigle d'or près du Palais, 1616.
Bibliothèque de feu M. Cholet, à Cublize (Rhône) : communiqué par M. Léon Picard, qui a bien voulu transcrire pour nous ce long passage concernant Jacques de Bourbon. — Les « Mémoires » qui s'étendent de 1435 à 1492 furent publiés pour la première fois à Lyon en 1562, in-fol., et souvent réimprimés à cause de leur intérêt militaire et anecdotique ; ils ont même eu l'honneur d'être insérés dans la *collection de Mémoires sur l'Histoire de France*.



depuis longuement Cordelier : et de son cas et de son estat ie deviseray cy-après ; qui fut tel qu'il s'ensuyt. — Peu de temps avant trepassa de ce siecle le Roy Lancelot de Naples, et ne laissa nuls enfans de son corps ; mais demoura Royne et heritiere du Royaume de Naples et de Sicile, une sienne sœur, nommée Madame Iovenelle. Celle Royne se maria à un moult bel et vertueux chevalier, du sang Royal de France, & de la maison de Bourbon, de nom et d'armes ; et se nommoit messire Iaques de Bourbon, comte de la Marche : et par iceluy mariage fut celuy de Bourbon Roy de Sicile et de Naples. Ceste Royne Iovenelle fut de tres grand esprit, et Dame qui sçavoit et valoit beaucoup, et dont le Royaume en generalité, se tenoit fort content ; et par aucun temps, le Roy Iaques et elle, regnerent à Naples en grande prosperité, amour et union : mais par succession de temps, celle union se changea et mua entre eux deux, en soupçon et defidence, dont i'ay ouy recorder diversement. Les uns disoyent que le Roy Iaques vouloit trop maistrisamment vivre avec elle, tant sur le gouvernement du Royaume, comme sur les plaisances et passetemps. Autres disoyent, que la Royne ne prit pas bien en gré aucunes assemblées de Dames, par maniere de festimens, que iournellement faisoit le Roy ; dont elle conceut aucune ialousie ; qui moult empira le repos des courages de chacune partie. Fut par l'une ou par l'autre voye, il advint, que par succession de temps, elle se voyant Royne, et Dame de la terre, aimée et obeye de tous, et cognoissant que son mary estoit estrangier, non Roy ne Seigneur en celle seigneurie que par elle, soubtivement et par grande malice, se fit forte de ses gens et suiets, et prit et emprisonna le Roy Iaques son mary, et le mit en l'une des plus fortes tours du Chastel de Constans en Naples, auquel Chastel il demoura long temps prisonnier et enfermé ; et toutesfois luy monstra ladicte Royne telle amour, et affection par longue espace, qu'elle mesme luy portoit et bailloit les mets de son boire et de son manger, doutant qu'autre, non scachant l'amour qu'elle lui portoit, et cuidant complaire à elle, ne l'empoisonnast.

Tant dura celle estrange amour et ceste seureté, sous main fermée et close, qu'elle elongna privauté, et par fois se tenoit la Royne en autres de ses palais et de ses chasteaux, et le Roy Iaques (qui moult bel chevalier estoit et en fleur d'aage) s'ennuyoit en celle prison, et avoit regret d'user sa vie en telle captivité. Si s'appensa que la mer flotoit assez pres d'iceluy Chastel : et tant soubtiva avecques aucunes de sa fiance, qu'un petit batel luy fut amené, où il entra secretement, et se tira iusques hors du Royaume, où il demoura certain temps : et disent les aucuns, qu'il echapa par soubtivité et par aide de serviteurs et d'amis : et d'autres disent, et me semble assez vray-semblable, que la Royne (qui

ne vouloit ne sa mort ne sa compaignie) avoit fait iouer et consentir le personnage de son echapement et de sa delivrance.

Longuement demoura le Roy Iaques en Italie en grand regret, et à peu de plaisances ; toutesfois menant moult belle et honneste vie de sa personne ; et en lieu de pompes et grandes cheres passées, il prit le ply, et la devotion de mener vie contemplative et très devote.

En celuy temps regnoit une moult saincte et devote femme, Religieuse de Saincte Claire, au pays de Bourgongne, nommée sœur Colette *.

Celle femme alloit par toute la Chrestienté, menant moult saincte vie, et edifiant maisons et Eglise de la Religion s. François, et de saincte Claire : et ay esté acertené que par son pourchas, et par sa peine, elle, avoit edifié de son temps, trois cens quatre vingt Eglises de femmes encloses et enfermées ; dont il advint que celle sœur Colette fut advertie du cas du Roy Iaques, ou par la voulonté de Dieu, ou par rapport ou autrement : et pourtant se trouva devers luy, et tant luy monstra des variances du monde et des tours et retours de fortune, ensemble de la brieveté de ceste mortelle vie, qu'il prit confort en son adversité, advis sus les dangers à venir, et resolution d'attendre la mort asseurée, au chemin de religieuse pénitence, et se delibera de prendre l'habit de sainct François, et de se rendre en l'observance, en la tierce ordre, (car encores vivoit la Royne sa femme) et choisit le lieu de sa demeure à Besanson, en la comté de Bourgongne. Ce qu'il fit et executa : et de present ; je me tay de parler et d'escrire de telz commencemens, par moyens non veus, pour deviser ce que i'ay veu de ceste matiere, & comment, ne pas quelle maniere, il entra au lieu de Pontarli, où ie fus present, comme dessus est dict.

Le Roy Iaques de Naples se tira des Italies, au pays de Bourgongne, au lieu de Besanson ; et me souvient que les gens d'Eglise de la ville de Pontarli, ensemble les Nobles, les Bourgeois, et marchans, firent une congregation et une assemblée, par procession, pour aller au devant du Roy Iaques, qui venoit en ladicte ville, et y mena le maistre de l'escole ses escoliers, duquel nombre i'estoye, et ay bien memoire que le Roy se

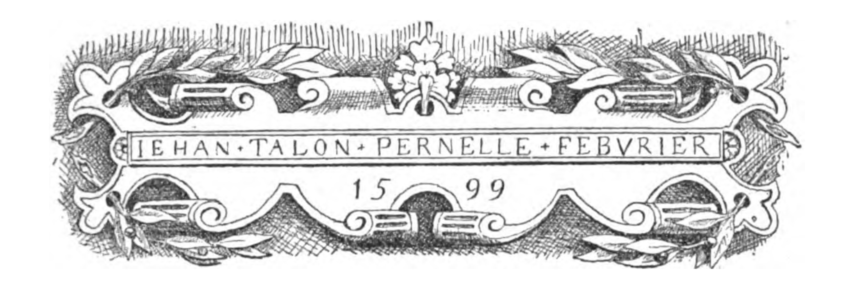
(*) Ceste Collette trespassa à Gand en l'an 1447 après avoir reformé les
» Religieuses de saincte Claire, de l'ordre desquelles elle estoit. C'est celle
» que Masseus au huictiesme livre de ses Croniques dit avoir desprisé en ses
» oraisons saincte Anne, pource qu'elle avoit esté trois fois mariée : iusques à
» ce que saincte Anne avec ces trois filles, qui furent les trois Maries, et ses
» nepveulx filz d'icelles luy fussent apparuz en vision, disant à ladicte Colette :
» ne me déprisez point fille, attendu que par ma generation, le Ciel et la
» terre sont aornez, apres laquelle vision Colette l'eust tousiours en grande
» veneration. » (Note de l'éditeur de 1616, je crois.)

faisoit porter par hommes, en une civiere telle sans autre different, que les civieres en quoy l'on porte les siens et les ordures communement : et estoit le Roy demy-couché, demy-levé, et appuyé à l'encontre d'un pauvre mechant derompu oreiller de plume. Il avoit vestu pour parure, une longue robe d'un gris de tres-petit pris, et estoit ceint d'une corde noueë à facon de Cordelier, et en son chef avoit un gros blanc bonnet (que l'on appelle une cale) noueë par dessous le menton, et de sa personne il estoit grand chevalier, moult beau et moult bien formé de tous membres. Il avoit le visage blond et agreable : et portoit une chere ioyeuse en sa recueillette vers chacun ; et pouvoit avoir environ quarante ans d'aages ; et après luy venoyent quatre Cordeliers de l'observance, que l'on disoit moult grans clercs, et de saincte vie ; et après iceux, un peu sur le loing, venoit son estat, où il pouvoit avoir deux cens chevaux, dont il y avoit litiere, chariot couvert, haquenées mules et muletz dorez et enharnachez honorablement. Il avoit sommiers couverts de ses armes et nobles hommes et serviteurs, tres-bien vestus, et en bon poinct ; et en celle pompe humble, et devote ordonnance, entra le Roy Iaques en la ville de Pontarli, et ouy racompter et dire, qu'en toutes villes où il venoit, il faisoit semblables entrées par humilité : et en cest estat fut conduit en son logis, et de là tira à Besanson, où ie le vis depuis Cordelier rendu et voüé en la religion (car sa femme estoit trespassée) et fut la venue du Roy Iaques en Bourgongne environ la Magdaleine mil quatre cens trente cinq : et combien qu'en ce ieune aage, où i'estoye, ie feisse de ceste chose plustost une grande merveille, qu'un grand extime, certes depuis en croissement de iours et d'aage, a rememorer ceste matiere, i'en fay et extime et merveille.

Quant à la merveille, ne fait-il pas à emerveiller de veoir un Roy, né et yssu de Royal sang, fugitif de son Royaume, et issant freschement de la prison de sa femme, et de la servitude de celle, qui par raison du serment de mariage lui devoit estre sujette ? Touchant l'estime, quand depuis i'ay pensé, et mis devant mes yeux l'autorité Royale, les pompes seigneurieuses, les délices et aises corporelles et mondaines, lesquelles en si peu de temps furent par cestuy Roy mises en oubli et nonchaloir, certes selon mon petit sens i'en fay une extime pleine de merveille, et a tant me tay, et fay fin à ma premiere aventure. »

(Pages 114 ad 119.)





LES

ÉCUSSONS ET INSCRIPTIONS

DE GODET

(COMMUNE D'ISEURE)



En passant devant la ferme de Godet, située contre le passage à niveau de la voie ferrée Moulins-Bessay, en face du parc de Fromenteau, on remarque sur un des bâtiments un grand écusson très compliqué, sculpté sur une pierre d'Apremont. Jadis, à la place de ces bâtiments ruraux, devait se trouver une maison de plaisance d'une certaine importance, car les murs à parements briquetés présentent encore, comme ouvertures, une porte cintrée et une fenêtre à moulures, autrefois consolidée par un meneau vertical.

Le blason qui nous occupe est surmonté d'un fronton et placé sur un cartouche, dont certaines découpures s'enroulent sous forme de cylindres cannelés, en s'entrelaçant avec deux rinceaux de lauriers. L'écu, qui est écartelé, a son premier quartier fort endommagé par le ciseau révolutionnaire : on croit y distinguer trois fleurs. Au deuxième sont les armes

connues de la famille Febvrier, c'est-à-dire : *écartelé, au 1 et 4, d'azur à la croix potencée d'or cantonnée de quatre croisettes de même, au 2 et 3, d'argent à un gland tigé et feuillé de sinople* (1). Remarquons en passant que les armes des Febvrier et celles des Vernin sont exactement semblables, ce qui peut s'expliquer par le peu de soin avec lequel se firent les déclarations et l'enregistrement des armoiries à la suite de l'édit de 1696 (2). Du reste il y eut alliance au milieu du XVIIe siècle entre Charles Vernin, sieur d'Origny, et Gervaise Febvrier.

Le troisième quartier de notre écusson peut se décrire : *d'..... à deux planches posées en bande, et entre les deux une fleur tigée et feuillée d'.....* Le quatrième quartier contient *une fasce chargée de deux croissants, et accompagnée de deux étoiles, une en chef, une en pointe.* Enfin sur le tout se trouve un écusson *d'..... à la croix d'..... cantonnée de quatre tourteaux ou besants d'.....* qui nous représente évidemment les armoiries du propriétaire de Godet ou de *Gaudet,* comme on l'écrivait quelquefois.

Immédiatement au-dessous de la pierre armoriée est scellé dans le mur un schiste ardoisier sur lequel on peut lire l'inscription suivante mutilée : I N..... G A V.. E..... Il n'est pas difficile de deviner qu'il s'agit là d'un de ces jeux de mots si fréquents autrefois, et que celui-ci, fort bon d'ailleurs, devait signifier : *in suâ (domo) gaudet.*

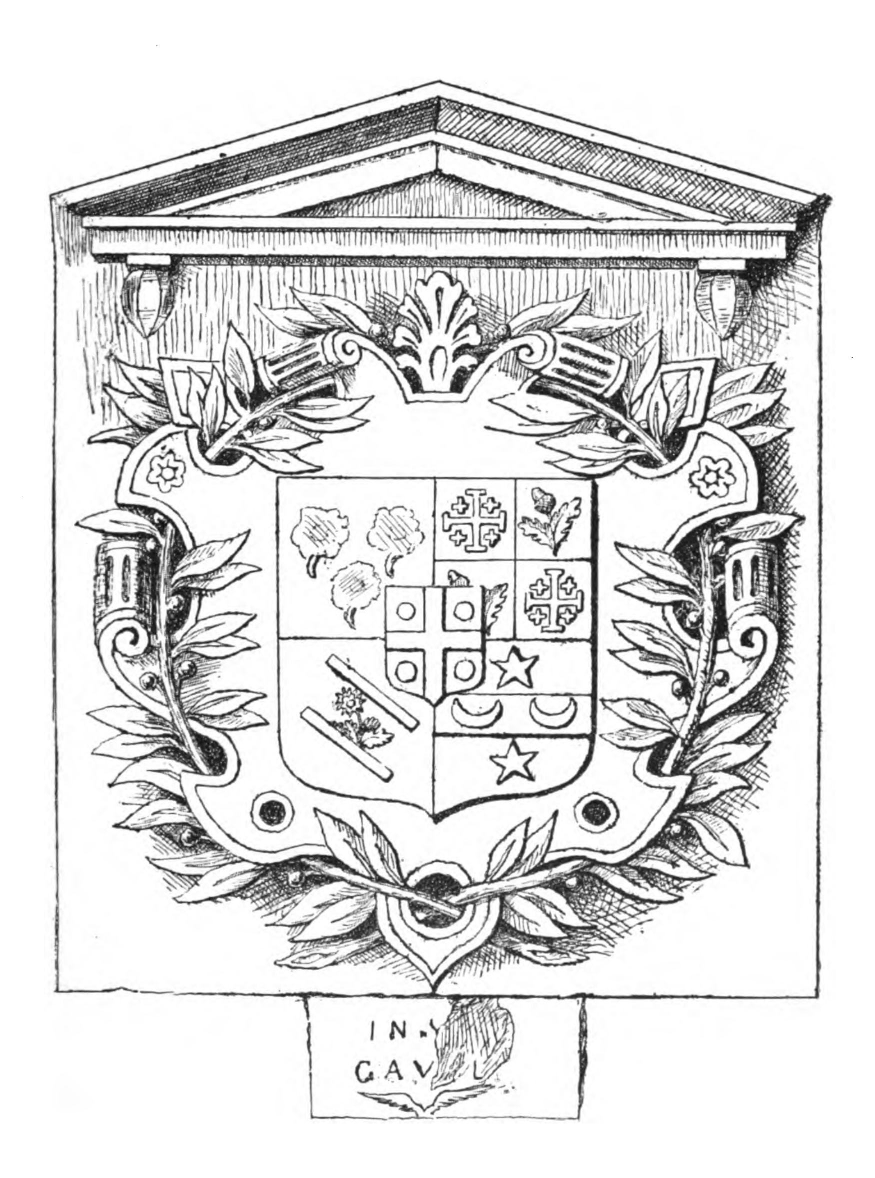
Ayant appris qu'un autre écusson et certaines inscriptions figuraient sur le moulin de Godet, dont nous apercevions le toit élevé entouré de verdure (3), nous nous sommes rendus à cet endroit situé à environ 300 mètres plus au nord, et de l'autre côté de la voie ferrée. En arrivant près du bief du moulin, qu'alimente le ruisseau venant de Bagueux, un char-

(1) Déclarées par Jean Février, avocat. Celles que fit enregistrer Jacques Febvrier, différent par les deuxième et troisième quartiers qui sont : *d'argent à trois oiseaux de gueules.*

(2) On peut en citer de nombreux exemples : un des plus frappants est celui de Marie Guillouet, veuve de Jacques Cadier, faisant enregistrer les armes de la première femme de son mari, Catherine Faverot.

(3) Nous écrivons en octobre.

Bulletin-Revue de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts
DU BOURBONNAIS (Décembre 1897).



ÉCUSSON DE LA FERME DE GODET

(COMMUNE D'ISEURE)

mant tableau s'offre aux regards du visiteur, et captive toute son attention. La pièce d'eau est large, entourée de beaux arbres, et couverte en partie par de grands roseaux empanachés qui, en cachant sa profondeur, lui donnent un aspect étrange et mystérieux. Du côté de la route de Lyon, la levée du chemin de fer, formant un rempart, semble isoler ce coin de terre du reste du monde, et le rendre absolument favorable à la rêverie ou au travail. Nous le recommandons aux artistes désireux d'esquisser un joli site, et à tous les amateurs des beautés de la nature. Mais n'oublions pas l'intérêt épigraphique, qui nous amène en ce lieu : pour satisfaire notre curiosité, il faut descendre dans une ruelle, et passer de l'autre côté du moulin adossé à la chaussée de l'étang. Là, sur une vieille façade en briques à losanges bleus, se trouve un bel écusson parfaitement intact, entouré des mêmes ornements que celui de la ferme, avec en plus la devise : « *Fais bien et luisse dire.* » Le blason est mi-parti : du côté du mari on voit les armoiries précédemment décrites « *d'... à la croix cantonnée de quatre besants,* et du côté de la femme, celles des Febvrier. Enfin, pour que nul n'ignore le nom des anciens propriétaires de Godet, un cartouche long et étroit, dont l'ornementation rappelle celle des écussons, est placé horizontalement sur le même mur ; il porte cette inscription « *Jehan Talon, Pernelle Febvrier, 1599* ». L'écusson était primitivement au-dessus de la clé de voûte d'un grand arceau servant de porte cochère : c'est le père du meunier actuel qui l'a déplacé pour ouvrir à sa place une fenêtre. Une autre pierre sculptée a, dit-on, été enfouie sous des décombres, ce qui est fort regrettable. Les trois qui restent sont finement sculptées, et présentent un ensemble gracieux, mais ce n'est déjà plus le genre inimitable des artistes de la première Renaissance, qui spécialement savaient tirer si bon parti des blasons et de leurs entourages.

C'est donc Jean Talon, époux de Péronnelle Février, qui, à cette époque, était seigneur de Godet. Nous remarquerons

que, s'il a jugé à propos d'entourer ses armoiries de lauriers, il ne les a pas timbrées, c'est-à-dire qu'elles ne portent ni casque ni couronne. Il s'agit donc d'armes bourgeoises, car sous Henri IV on observait encore les édits qui empêchaient les roturiers de timbrer leurs armoiries. Sous Louis XIV, on ne les observait plus du tout, et c'est depuis son règne que la couronne de comte est devenue un attribut banal sans grande signification.

En voyant le soin que Jean Talon mit à orner son moulin, tout en se faisant bâtir un peu plus loin un logement plus confortable, on croit voir en lui quelque riche meunier, devenu seigneur du *ban* de son moulin, que peut-être il habitait au moment de son mariage. Il fut probablement le père du jésuite Nicolas Talon, né à Moulins en 1605, qui se fit remarquer comme écrivain et orateur, et mourut en 1691 (1). En 1652, Godet était à un autre Jean Talon, conseiller du roi au siège présidial de Moulins, mari de Catherine Bergier, lequel, en cette même année, acheta la seigneurie de Montchenin (Toulon) à Philippe Brinon, et à son frère aîné, Jean Brinon, curé de Cressanges. A la fin du XVII[e] siècle, on trouve un deuxième Nicolas Talon (2), seigneur de Godet et Montchenin, juge et châtelain de Moulins : il fut enterré en 1725 dans la Collégiale de cette ville. Ce dernier fit bien enregistrer ses armoiries à la suite de l'édit de 1696 ; seulement, au lieu de déclarer le blason que nous voyons sur le moulin, il donna celui de la famille Talon, qui a fourni à Paris une suite de magistrats célèbres. Il prétendait sans doute avoir avec eux une commune origine, mais, dans leur généalogie par *Moréri*, on ne remarque aucun nom bourbonnais. A la vérité, deux membres de cette famille portaient le prénom de Nicolas : est-ce bien suffisant pour établir la parenté? Après 1696,

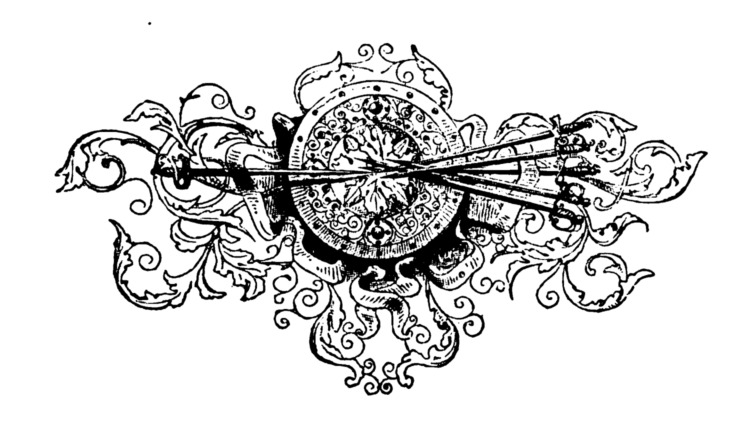
(1) Voir H. Faure : *Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais, 164.*

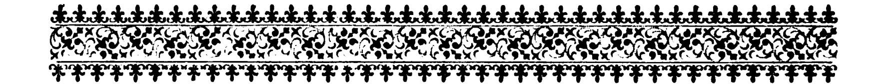
(2) Vers 1668, Gilberte Semyn était veuve sans enfants d'un Jacques Talon, seigneur de Longeville, qui probablement était de la même famille.

cette manière de faire fut commune à plusieurs familles : c'est ainsi que les de Culant du Bourbonnais prirent les armes de la grande famille chevaleresque des Culant du Berry. Jusqu'à plus amples informations, nous retiendrons donc, comme armoiries des Talon (omis dans l'*Armorial du Bourbonnais*), la croix cantonnée de besants, qui figure sur les écussons de Godet.

Au moment de la Révolution, Godet appartenait à Joseph de Faucompré, dont le père, originaire de Lille, avait installé une filature un peu au nord du moulin, à peu près à l'endroit où s'est élevée depuis la villa moderne dite château de Godet. Bien que cette industrie fît vivre un assez grand nombre d'ouvriers, les prétendus patriotes et amis du peuple n'hésitèrent pas à envoyer à l'échafaud le jeune fabricant qui, le 31 décembre 1793, fut compris à Lyon parmi les trente-deux victimes bourbonnaises.

Commandant du Broc de Segange.





LA NOBLESSE MILITAIRE

DU BOURBONNAIS

SOUS LOUIS XIV

Chasteaubodeau, seigneur de Saint-Palais, près Louroux. — Jean de Châteaubodeau, seigneur d'Epalais (Louroux-Hodement), vivait en 1638 avec sa femme Marie du Château ; leur fille Elisabeth épousa en 1656 Louis-Armand de Bigny, fils aîné du comte d'Ainay, cité précédemment. — *Chasteaubodeau, seigneur de Saint-Farjot* (Saint-Fargeol) : Julien, mari d'Anne de Bonelles, devint maréchal de camp, et n'existait plus en 1687. — *Chasteaubodeau, seigneur de Montjouan* (Viplaix ?) était Jean, en outre seigneur du Châtelard, la Valette et la Garde, qui épousa en 1652 Péronnelle de la Souche. — Chasteaubodeau, *seigneur de la Verrie :* Louis, frère de Jean le seigneur d'Epalais, possédait la Verrerie en même temps que Rimbé et Malsay (Cher) ; ayant épousé Anne du Bois en 1622, il n'en eut que deux filles, et mourut vers 1643. La Verrerie, attribuée à sa fille Anne, épouse d'Annet de la Roche, fut vendue 6.000 livres vers 1659 par le tuteur des enfants de ces derniers. Nous ne savons qui l'acheta, et quel en était le seigneur en 1664.

Chasteaubodeau, seigneur de la Pierre, mort laissant deux fils, allié aux Troussebois. — Ici la statistique nous semble encore en défaut. Il ne s'agit pas d'un Châteaubodeau, mais de Charles du Château, seigneur de la Pierre (autrefois Villenole, p. de Cérilly), qui épousa en 1635 Marguerite de Troussebois. Ses

fils, croyons-nous, s'appelaient Jacques et Louis. C'est évidemment Charles du Château, qui, sous le nom de M. de la Pierre, est cité avec M. de Franchesse (Claude Mareschal, son beau-frère) comme ayant voulu conduire des renforts aux assiégeants de Montrond en 1652 (1).

Chovigny de Blot, seigneur de Saint-Agoulin. — Gilbert de Chauvigny, époux d'Eléonore du Maine. Son fils, cité comme *honnête homme*, s'appelait Jacques, et épousa en 1678 Marie-Claude de la Roche-Aymon. — *Bellot, seigneur de Durbize* : Blain de Chauvigny de Blot, seigneur d'Urbize (Loire), époux de Jeanne du Peschin depuis 1630. Parmi ses fils, « *tous braves, mais violents* », nous connaissons deux Gilbert, Laurent, seigneur de Beaudéduit, et Gaspard qui était capitaine au régiment Lyonnais en 1700.

Josnas, seigneur de Boisseret. — Charles de Jonas, seigneur de Bisseret, près Montluçon, marié avant 1643 à Michelle Brotin. Voici, d'après Vertot, ses armoiries qui manquent dans l'*Armorial du Bourbonnais* : « d'azur à la bande engrêlée d'or. »

Ballore, seigneur des Forges, a la terre du Fond, paroisse de Garna. — François de Ballore, seigneur du Deffend (Garnat) et Montvillars, mari de Diane de Montjournal. Armes : « d'azur à la croix engrêlée d'or. »

Des Escures, seigneur du Rère et Sindré. — François des Escures, seigneur du Reray (Aubigny), et de Cindré, mari de Françoise de Montjournal. — *Des Escures, seigneur de Pontcharaud* (Ainay-le-Château) : autre François, qui épousa en 1655 Marie-Marguerite de Grasleuil ; c'est lui qui, sous le nom de M. de Pontcharraut, est cité comme un des principaux officiers de la défense d'Hérisson ; il fut compris dans la capitulation infligée par le comte de Saint-Geran le 9 décembre 1651. D'après d'Hozier, il reçut en juillet 1668 une commission de capitaine de cent hommes de nouvelle levée pour aller en

(1) E. Bouchard, *Les guerres de religion et les troubles de la Fronde en Bourbonnais*, 98.

Crète au secours de la République de Venise, menacée par les Turcs. Comme sa femme Marguerite de Grasleuil était veuve en 1670, nous pensons qu'il dût, dans cette expédition, partager le malheureux sort de son chef, le duc de Beaufort. — *Des Escures, seigneur de la Vivère* (Souvigny), était Claude, qui épousa en 1635 Marguerite de Mareschal de Franchesse, ou plutôt son fils aîné Jean, car il est à croire que le sieur de la Vivère tué pendant la Fronde sous les ordres du comte de Saint-Geran, à l'affaire du bac du Cher à Reugny (novembre 1651), n'était autre que Claude des Escures (1).

La Souche, seigneur de Saint-Augustin (Château-sur-Allier). — Philippe de la Souche qui épousa en 1655 Marguerite Bergier. — *La Souche, seigneur de Praviez :* Claude, cousin-germain du précédent, qui se maria en 1651 avec Jeanne de Troussebois, dame du Breuil. Leur fille Jeanne apporta Pravier (Meillers) en 1690 à Victor des Champs. — *La Souche, seigneur de Mazière*, était peut-être Gilbert de la Souche, seigneur de Mazières, dont on trouve, en 1635, le mariage avec Anne de Saint-Julien (2). — *La Souche, seigneur de la Forest* : La Forêt était le nom primitif de la seigneurie de Lurcy-sur-Abron, actuellement dans la commune de Toury-Lurcy (Nièvre). En 1659, Annet de la Souche est qualifié seigneur de La Forest.

Genetoux, seigneur de Valière, près Moulins. — Louis de Genestoux, époux de Cécile *Coiffier*, neveu de Louis Dinet, évêque de Mâcon. Il habitait Romenay en Mâconnais, et, croyons-nous, eut pour première femme Louise de la Fage.

Troussebois, seigneur de Ris et Saint-Aubin. — Jean Florimond, mestre de camp de cavalerie, était, en 1659, veuf de Geneviève de la Croix. Il épousa en 1661 Marie du Clédat, et n'existait plus en 1672. Son fils Pierre était en 1676 capitaine de chevau-légers au régiment de Saldaigne.

(1) *Archives historiques du Bourbonnais*, I, 74 et 136.

(2) La plupart de nos renseignements provenant des Archives départementales de l'Allier, nous indiquerons seulement les sources qui leur sont étrangères.

Meschatin, seigneur du Bouys (Theneuille). — Thomas, aussi seigneur de la Faye, du Breuil, marié en 1634 à Marie d'Albon, était alors écuyer du roi ; ces deux époux vivaient encore en 1683. Il y avait, en 1650, un autre Thomas de Meschatin, seigneur du Tilloux, mari de Marie Sanson, sœur du fameux Simon Sanson, seigneur de Bris, qui voulut s'emparer d'Hérisson au moyen d'un stratagème, et fut tué d'un coup de fusil par le gouverneur de la place, de Fougères du Creux. Ce Meschatin fut compromis dans cette affaire, mais on ignore ce qui en résulta pour lui (1). — *Meschatin, ci-devant seigneur de Tinon* (Tilloux ?), qui fut *comte de Saint-Jean de Lyon* : ce dernier était probablement Guillaume reçu chanoine et comte de Lyon en 1655, encore qualifié ainsi en 1659 (2) ; il devint évêque de Gap en 1675 et mourut en 1679 ; il était fils de Thomas et de Marie d'Albon. — *Meschatin, seigneur de la Flotte* : Jean, époux de Jeanne du Poirier, n'existait plus en 1685.

De Charry, seigneur des Gouttes (Thionne). — François, petit-fils de Renée d'Amanzé (et non pas *Mauzé*), capitaine au régiment de Conti, épousa en 1637 Jeanne du Buysson, dont il eut plusieurs fils. Dans sa vieillesse, il se remaria avec Anne-Françoise de Coubladour, veuve de Gaspard le Long.

Hugon, seigneur de Fourchaud (Besson). — Gaspard, ancien capitaine au régiment de Langeron, eut pour femme Marie-Sylvie de Saint-Hilaire, dont un fils Gilbert, capitaine de cavalerie en 1683. — *Hugon, seigneur de Givry, son frère* : Pierre, aussi seigneur de Pousy, écuyer du roi, maître d'hôtel de la Dauphine, vivait en 1683 ; sa femme s'appelait Elisabeth Guinot.

Mareschal, seigneur de Bonpré (Barberier). — Claude, qui épousa 1° en 1651 Suzanne *Feydeau*, 2° Marie de Jacquinet avec laquelle il vivait en 1679. — *Mareschal, seigneur de Villard, son frère* : Jean, époux de Catherine de Milles. — *Mareschal, seigneur de Fins* (Chatillon), troisième frère : François, marié à

(1) Voir à ce sujet, dans l'*Ancien Bourbonnais*, p. 231 à 233 du *Voyage pittoresque*, l'arrêt relatif au procès criminel de Simon Sanson et de ses complices.

(2) Registre paroissial de Saint-Plaisir.

Marie Feydeau de l'Espau. — *Mareschal, seigneur de la Mothe des Noix, leur oncle* : probablement Louis, aussi seigneur de la Salle, qui épousa à Chapeau en 1653 Etiennette de la Bardoche. — *Mareschal, seigneur de Franchesse et Bouquetreau :* Claude qui épousa en 1632 Charlotte du Château, sœur du seigneur de la Pierre. Nous avons dit que messieurs de la Pierre et de Franchesse commandèrent des troupes destinées à secourir Montrond en 1652. Claude mourut avant 1666.

Sacconnin, baron de Bressolles (Rodolphe de) épousa en 1653 Henriette Feydeau, qui mourut l'année suivante, et se remaria avec Charlotte Renaud, qui était veuve en 1673.

D'Arpheuille, seigneur de Douzon. — François d'Arfeuille-Audier, né en 1634, prit le nom de sa mère Madeleine-Aimée Audier. Il était en 1655 écuyer du duc d'Enghien, et commandait cent hommes d'armes en 1662 ; il fit les guerres de Flandre et Franche-Comté, et fut blessé au siège de Gand en 1678. Après avoir assisté à la prise de Mons et de Namur, il revint à Douzon (Etroussat), et épousa en 1694 sa voisine Jeanne de Breschard, veuve de Claude de la Roche. Il mourut en 1700, laissant Douzon à sa fille, qui l'année suivante épousa Philibert du Buysson (1).

Chabannes, seigneur de Jeaune. — Louis de Chabannes, seigneur de Seauve (Chavenon), et de la Condemine (Buxières-les-Mines), épousa en 1640 Marie Bodinat, dame de Panloup, près Moulins. La Condemine lui appartenait très probablement en 1650, au moment où cette forteresse fut prise par le comte de Saint-Géran, et son cousin Gilbert de Chabannes, comte de Pionsat, qui en expulsèrent la garnison. Louis de Chabannes avait acquis Seauve en 1646, pour 32.000 livres, de Jean de Beaufort, seigneur de la Nouzière. Après sa mort, survenue en 1668, et celle de son frère Gabriel qui était son héritier, cette terre fut vendue, en 1679, à Antoine Gaulmyn. Le fils de ce

(1) Généalogie manuscrite de M. le comte du Buysson. Les Audier prétendaient descendre de la famille royale de Lancastre et portaient dans leurs armes les trois léopards d'Angleterre.

dernier, Nicolas Gaulmyn, capitaine aux Dragons d'Estrades, vendit Seauve, vers 1726, au président Chrétien de Lamoignon, marquis de Basville. — *Chabannes, seigneur de Sarragousse :* Gabriel, seigneur de Faye, frère puîné du précédent, né vers 1619, était en 1632 page du maréchal de Schomberg. Il épousa en 1646 Julienne de Saint-Aubin, qui lui apporta le Bost et Saragousse (1) (Buxières-les-Mines) ; il mourut au Bost en 1673. Sa veuve vendit Saragousse et la Condemine à Charlotte du Buysson, veuve de Jean de Villaines (2).

Quirielle, seigneur dudit lieu. — François de James, qui épousa en 1664 Catherine de Chol, et en 1694 Catherine de Champropin de Chambord. Son frère Jean fut condamné à mort par contumace pour s'être battu en duel. Tous deux étaient frères (3) d'Armand de James qui habitait le Poitou, et fils de Prégent de James. Quirielle (Barrais-Bussolles) appartenait à cette famille depuis plus d'un siècle.

Bussolle, seigneur dudit lieu (même paroisse). — Jean d'Obeilh, seigneur de Bussolles et Montjournal, marié en 1654 à Catherine des Gallois de la Tour, dont un fils Jean-Jacques, qui fut évêque d'Orange.

Menudel, seigneur de Beaurepaire (Montaigut-le-Blin). — Philippe, seigneur aussi des Brosses, capitaine au régiment de la Couronne en 1638, des Vaisseaux en 1670. D'après les archives de M. le comte du Buysson et l'*Armorial général*, les armes des Menudel sont : « d'azur, semé de trèfles d'argent, à l'aigle de même brochant sur le tout. »

Langlades, baron des Esparvières, seigneur de Chiran (Chirat ?). — Paul de Langlade, mari d'Aimée de Bonneval, avait des biens situés en Vivarais. Sur l'état de capitation (4) de Mou-

(1) Saragousse manque dans le *Dictionnaire des noms de lieux* de Chazaud.

(2) Renseignements obligeamment communiqués par le comte Henry de Chabannes, qui publie actuellement une magnifique histoire de sa maison.

(3) Les auteurs des « *Fiefs du Bourbonnais,* p. 35 », nous semblent s'être trompés en disant François et Jean « fils d'Armand » au lieu de frères.

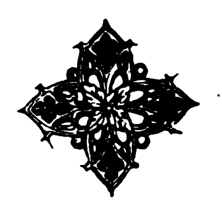
(4) Arch. de l'Allier, C, 91. Cet état très curieux contient le *Tout Moulins* de l'époque depuis les *Vénérables* de la Collégiale jusqu'aux plus humbles

lins fait en 1696, sa veuve est signalée comme ayant deux filles et un fils, avec très peu de biens : une de ses filles était mariée en Languedoc à François de Chanaleilles.

Rollat, seigneur de Brujat (Brugeat). — Jacques de Rollat était en 1655 l'époux de Louise de Louvière : c'est lui probablement qui, sous le nom de Burgat, est cité dans la *Gazette de France*, parmi les officiers qui prirent en 1651 la tour Saint-Martin du château d'Hérisson. — *Rollat, seigneur de Maizat, son frère :* François, seigneur de Marzat (Voussac). Comme on donnait toujours le titre de chevalier suivi d'un nom de terre aux cadets des familles, nous croyons que ce Rollat n'était autre que le chevalier de Marzat ou Marsac, sergent de bataille (1) commandant le régiment de cavalerie de Saint-Geran au siège de La Condemine (1650), et cité au siège d'Hérisson (1651) parmi les principaux officiers du comte de Saint-Geran (2). — *Rollat, seigneur des Coux :* Dans un accord fait en 1637, François de Rollat laissa à son frère aîné Jacques le château de la Coust. Il s'agit donc probablement d'un fils de ce dernier, peut-être d'un François qui était en 1651 cornette de chevau-légers au régiment de Palluau.

(*A suivre.*)

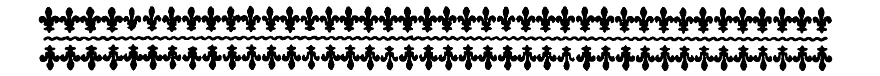
Commandant du Broc de Segange.



artisans. Remarquons que la noblesse n'était pas complètement exempte d'impôts, puisqu'elle payait la capitation, les vingtièmes, et les impositions communales.

(1) Le sergent de bataille, pris parmi les mestres de camp, avait des attributions analogues à celles de nos officiers d'Etat-Major.

(2) *Archives historiques du Bourbonnais*, I, 39, 104, 107, relations par C. Grégoire.



NOTES D'HISTOIRE LOCALE

SUR LES RIVES BOURBONNAISE & AUTUNOISE DE LA LOIRE

Le Fief et le Village de Putey

(*Suite*)

II. — ANTOINE DE VIRY et CHARLES PERNIN (1575-1641.)

12. — Charles Pernin. — *1625, juin.* — Charles du Mousseaud a pour parrain noble Charles Pernin, écuyer, sr de Putey ; sa marraine est noble Claude de Viry, religieuse demeurant en l'abbaye de Marcigny. Qu'était le nouveau seigneur (1) ? L'époux d'Eléonore de Viry, l'une des rares survivantes, sinon l'unique, de cette nombreuse lignée d'Antoine et de Péronne de La Vesvre. Elle avait fixé le foyer de leur ménage en ce Putey où elle était née. En 1637,

(1) Il appartenait à une famille de magistrats dont deux chefs sont désignés ainsi dans les *archives hospitalières* de la ville de Nevers.

a) « Echange de bordelages entre *Jean Pernin*, élu pour le roi en l'élection » de Nivernois et *Etienne Pernin* son frère, procureur du roi au siège pré- » sidial de Saint-Pierre-le-Moustier, d'une part et Guy Cotignon... » (B. 35, année 1591.)

b) « Dépenses des semaines à Jean Caffary voiturier par eau 16 livres » 10 sols, pour avoir mené, dans une cabane, jusqu'à Orléans, messieurs » *Pernin* et de Sainte Marie, députés par la ville auprès de Monseigneur » concernant les tailles. » (*Archives de la ville de Nevers*, cc. 256 ; année 1605.) Les mêmes noms et les mêmes personnes me sont indiqués dans la note suivante qui m'a mis sur la voie des origines de Charles Pernin et dont je dois la communication à une double obligeance. Je remercie M. le comman-



ils perdent une fille nommée *Polloxène*, âgée de huit mois, et peut-être l'une des victimes de l'épidémie de petite vérole qui sévissait alors à Putey. A la sinistre mortalité que produit ce fléau, l'on peut juger de l'importance de l'agglomération du village à cette époque (1).

1640. — Les derniers sévices de cette maladie nous ont révélé, dans le hasard d'une note, le dévouement de M. de Fontjehan, alors curé de Gilly, pour assister un malade à Putey. C'était Pierre de Villeneuve, pauvre père accablé, auquel l'épidémie avait enlevé quatre de ses enfants (quatre filles) en un mois. La Loire coulait à plein chantier, par les grandes eaux du mois d'octobre ; la nuit était noire. M. de Fontjehan, dès qu'il peut apprendre l'appel du malade, part. Il éveille les pontonniers. Devant le courant qui gronde dans les ténèbres, ceux-ci refusent de passer. Mais sourd au cri

dant du Broc de Segange, qui a bien voulu mettre, en ce point, au service d'un inconnu, un détail de ses savantes et solides recherches. « *Jean Pernin*, » frère d'*Etienne Pernin*, licencié ès lois, eut de sa femme, *Françoise du* » *Broc*, plusieurs enfants, entre autres *Charles*, baptisé le 23 janvier 1592 à » Saint-Jean de Nevers. C'est probablement ce Charles Pernin que nous » retrouvons, en 1633, mari d'Eléonore de Viry, seigneur de Putey en Bour» bonnais et père d'une fille nommée *Claude*...

« *François Pernin*, seigneur du *Mont-sur-Loire*, dont *Marie des Prés* était » veuve en 1634, était un frère du précédent. Charles Pernin eut pour parrain » Charles de Gonzague duc de Nevers. (Arch. du Cher. E.) »

(1) *1637.* — 22 novembre : Odille Boudaud du village de Putey, maison des Thibaud.

2 décembre : Mathia Villeneufve, du village de Putey, veuve de Crespin-Girard.

1638. — 18 février : Baillon dit Cornu, âgé de 15 ans.

13 novembre : Catherine de Villeneufve, 4 ans, fille de Pierre et de Marie Bernardin.

18 novembre : Claude de Villeneufve, 14 ans, sœur de la précédente.

19 novembre : Françoise de Villeneufve, sœur des deux précédentes.

21 novembre : Gilberte de Villeneufve, sœur des trois précédentes.

2 décembre : Jacqueline Batillat, femme mariée (métairie du Perroyer).

1639. — Benoiste Bourday, fille de Jehan et de Denise de la Croix.

Septembre : Benoiste Brugnon, fille de Toussaint.

Octobre : Antoinette Baillon, fille d'Antoine, un an.

Décembre : Camille de Paray, fils d'Antoine (métairie de la maison de Putey).

Décembre : Gilbert, fils de Toussaint Dorard et de Martine de la Forest, domestiques au château.

du danger, le prêtre entre seul dans la barque et, au péril de sa vie, « à grand'peine », à travers les rapides et les remous, il apporte au laboureur mourant les consolations éternelles et revient encore le lendemain l'assister jusqu'au dernier soupir.

1641. — Peu après ce bel acte de devoir, le 27 septembre 1641, mourait à Putey messire Charles Pernin sieur dudit lieu. Il paraît avoir, comme son beau-père, habité ordinairement ce château. Il y avait eu d'Eléonore de Viry, sa femme, deux enfants, outre Polloxène décédée, (et outre Claude dont la note de M. du Broc de Segange m'apprend l'existence), savoir Antoine né en 1632 et Olympe née le 27 octobre 1633. Je n'ai pas d'autres vestiges d'eux. Eléonore de Viry elle-même, à partir de la mort de son mari, ne figure plus dans les documents que j'ai pu consulter. Voilà Putey comme à l'abandon. Une autre famille va bientôt l'habiter.

III. — ANTOINE DESESSARDS ET SES DESCENDANTS

PUTEY DE 1642 A 1793

La famille Desessards (*al. des Essarts*, *al. Desessardz*) était, dans la magistrature, au XVIe siècle, l'une des plus répandues des Basses-Marches de Bourbonnais. Ignorant ses origines, nous la rencontrons, au temps de Henri III, rayonnant, au Donjon, à Coulanges et Saint-Agnan, à St-Léon, à Moulins, autour de son centre et de son berceau que nous croyons à Saligny. C'est dans cette paroisse que M. l'archiviste Vayssière place la maison seigneuriale des Essarts, citée vers 1560, parmi les fiefs vassaux « du chastel et chastellenie de Molins », par Nicolas de Nicolaï. Le village *Essardz* s'y voyait en 1644.

De nos jours, un domaine du même nom y existe encore. Aux alentours de la baronnie de Saligny, foyer féodal, s'étaient

élevés plusieurs hôtels nobles : *Beaumont*, *Gentes* (1), *les Essardz*, *Montrousset*, sembleraient avoisiner la terre des *Lourdin*, un peu comme les écuyers accompagnaient le chevalier banneret. Sans préciser ici des rapports plus anciens, nous voyons encore en 1582 (5 janvier) un Desessards en relation avec un baron de Saligny. C'est François, premier enquêteur en la sénéchaussée de Bourbonnois, auquel « h^t et puissant m^ire Lourdin Marc de Salligny, chevallier de l'ordre du Roy, gentilhomme ord^re de la chambre, » fait, pour reconnaître de bons et loyaux services, remise des droits dus par ce magistrat, comme vassal, sur la partie de la seigneurie de Coulon qu'il possède du chef de Renaude Gontier, sa femme (2). Citons, à la même époque, quelques autres chefs de cette famille : *Michel*, maître-ès-arts, habitant du bourg du Donjon, qui, en 1587, donne « 100 escus sols, valant 300 fr. » à son frère Germain *Balthazard*, Procureur du Roy aux Basses-Marches, le jour des noces de ce dernier avec Damoiselle Marie Jolly. Je ne sais s'il le faut confondre avec *Michel*, chanoine de N.-D. de Moulins (1586) (3) ; *Jean*, greffier au siège présidial de Moulins (1586) ; *Jean*, Bailly du Donjon (1617), frère de dame *Claude*, qui avait épousé Me *Claude Reignaud*, etc.

Tel est le cadre familial à travers lequel apparaît le nouvel hôte de Putey qui, bientôt, sera maître de céans.

13. — Antoine Desessards. — Descendant ou neveu des hommes que nous venons de nommer, Antoine Desessards arrivait comme fermier dans notre fief à la fin de 1641 ou dans le courant de 1642. Né sous Henri IV, sans que je connaisse la date, il était de la génération de Philippe Deses-

(1) *Gentes* a donné son nom à une famille importante ou l'a reçu d'elle. *Ythier de Baserne*, s^gr de Champeroux, d'une race de chevaliers possessionnée aux environs de Bourbon-Lancy, avait épousé Jeanne de Gentes (*al. Jantes*) qui lui avait apporté, je crois, les terres de *Saint-Léger-des-Bruyères* et *du Pin* (an 1401). — V. *Noms féod.*, art. *Baserne*.

(2) *Archives dép. de l'Allier*. B. 733.

(3) Cité dans une note due à la bienveillante communication de M. Aubert de la Faige.

sards, avocat en parlement au Donjon, et de celle de Denis Desessards, curé de Saint-Germain-d'Entrevault (1), assassiné en 1644 par un nommé Maillaud « d'un coup de pistollet dans le cœur » (2). Son frère *Jean*, avocat en parlement, habitait aussi le Donjon.

Avec Antoine, franchissent le ponceau du manoir, sa femme Marie Symonin et plusieurs de ses enfants. Assurément saint Antoine devait être honoré dans cette famille ; comme le père, deux des fils sont ses filleuls. On ne les distingue d'abord que par les désignations d'*aîné* et de *jeune*, puis par les fiefs que chacun d'eux possédera plus tard. Des filles, deux, tout au moins, accompagnaient leurs parents : *Jacqueline*, bientôt après mariée à Daniel Desbois (3) ; *Françoise*, âgée de 5 ans, (1642). Le 1er mars 1643, fête de saint Aubin, « Madame Deses-« sarts, honneste femme Marie Symonin, est venue à la messe « d'enfant et à la purification audit Gilly..., de laquelle l'en-« fant a esté baptisé à Pierrefitte (4) ». Nous supposons qu'il s'agit ici de la naissance de Marie Desessards.

(*A suivre.*)

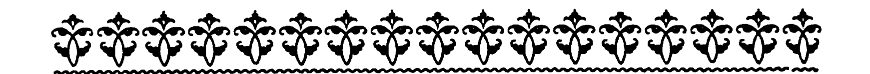
Léon Picard

(1) Actuellement réunie à la commune de Châtel-de-Neuvre, canton du Montet, près la rivière de l'Allier.

(2) *Cfr. Livre de raison du chanoine Symonin* (Archives départementales, Fonds Pierrefitte-sur-Loire).

(3) Ce mariage fut célébré à Pierrefitte, le 13 septembre 1648, « ès présence « de messire Jean-Claude de Chasteaumorand de Lévy marquis dud. lieu, « M. Claude Durgond, bourgeois de Bourbon-Lancy, beau-père du futur « époux, noble Jacques Challemoux controlleur de la maison de Monseigneur « le Prince, M. Adrien de l'Hospital, grenetier au grenier-à-sel de Bourbon-« Lancy, M. Jean de l'Hospital bourgeois dudit Bourbon cousin-germain dud. « futur époux, M. Robert Gay, marchand fermier de Beugnet et plusieurs « autres » parmi lesquels on remarque les signatures : le commandeur de Fontjean, Cymitière, de Fonteste, J. Baillon, curé de Coulange, Préveraud, Joly, etc. (Archives départementales.)

(4) *Registres Gilly.*



CHRONIQUE

Au banquet des vieux Montluçonnais, qui a eu lieu le mois dernier, M. Janin, président du Comité d'organisation, a fait un tableau très intéressant du développement industriel de la ville de Montluçon, en consacrant une notice détaillée à chacune des diverses usines qui se sont créées dans cette ville, depuis le commencement du siècle.

Ce sont des documents importants pour ceux qui voudraient écrire l'histoire industrielle de Montluçon, et cette histoire serait un des envois les plus intéressants que le Comité départemental de l'Allier pourrait faire à l'exposition universelle de 1900. Espérons qu'il se trouvera un Montluçonnais dévoué pour ce travail.

M. Janin a également émis un vœu que nous appuyons vivement, pour la restauration du vieux château et la transformation de ses abords en square; on créerait ainsi une charmante promenade, au centre de la ville, et il serait facile d'organiser dans les vieux bâtiments un musée industriel curieux.

***

Les Piroguiers de Guet-N'Dar, tableau de Marius Perret, exposé au dernier Salon, et qui a été acquis par l'Etat, vient d'être affecté au musée du Luxembourg. C'est le second tableau de notre compatriote qui est exposé dans ce palais.

BIBLIOGRAPHIE

Notre compatriote Lopisgich publie en ce moment, par voie de souscription, une gravure à la pointe sèche : *Le vieux saule*, planche mesurant $0^{m},55 \times 0^{m},45$, qui sera tirée sur parchemin à 50 exemplaires seulement; le tirage sera justifié par la signature de l'auteur, et une remarque différente pour chaque exemplaire; le prix est fixé, pour les souscripteurs, à 200 francs.

Sous le titre de *Lettres à un ami*, M. Lassimonne vient de publier un travail sur le *Métayage en Bourbonnais;* il y développe les principes généraux qui doivent servir de guide dans ce genre d'exploitation si bien apprécié en Bourbonnais.



C'est une étude qui a déjà été faite remarquablement par feu M. Méplain, juge au tribunal de Moulins, membre de la Société d'Emulation.

Notre compatriote M. F. Pérot a donné, dans le *Courrier de l'Allier* du 20 novembre dernier, une longue notice biographique sur Thomas Regnaudin avec l'indication de ses œuvres.

Conférences publiques sur l'alcoolisme, par le docteur WAGNIER, 1897. — Vichy, Wallon; in-8° de 108 pages.

Les Associations ouvrières en France depuis 1789. (Thèse de doctorat), Maurice MONANGES, 1897. — Montluçon, Herbin; 191 pages.

Guide-Souvenir du touriste au château d'If (3e édition), par P. RUAT, 1897. — Montluçon, Herbin; in-16 de 16 pages.

Prière à Marie. Académie de Clémence Isaure (concours du 1er avril 1897), par A.-J. MORET, 1897. — Montluçon, Herbin; in-4° de 4 pages.

Allez donc à Paris. Comédie en un acte, en vers, par H. FAURE, 1897. — Moulins, Crépin-Leblond, in-8° de 56 pages. — Tirage : 25 exemplaires.

Traité de coupe et montage pratique de Collet, par Henry BERNHAERT, 1897. — Cusset, Fumoux; in-8° de 15 pages. — Tirage : 500 exemplaires.

Essai de bilan algérien, par Marc LY. — Montluçon, Herbin, 1897. — In-8° de 52 pages. — Tirage : 500 exemplaires.

Tous bègues. Saynète. Paroles de MARC, musique de FEAUTRIER, 1897. — Montluçon, Herbin ; in-4° de 4 pages, 500 exemplaires.

Edouard Jeannez, 1827-1896. Eloge lu à la Société de la Diana, le 10 juin 1897, par R. Chassain de la Plasse. — Imp. El. Brassart, Montbrison, grand in-8° de 23 pages. — Beau portrait en photogravure.

M. Jeannez avait de nombreux amis en Bourbonnais; c'était un aimable érudit qui a laissé un nombre considérable de travaux sur l'histoire et l'archéologie.

Revue trimestrielle de l'Association amicale des Anciens Élèves de Saint-Gilles. Octobre 1897.

Dans ce numéro, M. LARROQUE termine son étude sur l'*Histoire de l'Imprimerie*, commencée dans le Bulletin d'avril, et dans laquelle on trouve beaucoup de renseignements sur les imprimeurs anciens et modernes de la ville de Moulins, et enfin la liste des imprimeurs actuels de l'Allier.





LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES

ASSOCIÉS LIBRES & MEMBRES CORRESPONDANTS

de la Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1897-1898

MM. Le baron LE FEBVRE ✠, président général.
DE QUIRIELLE, vice-président général.
G. BERNARD, secrétaire-archiviste.
F. PÉROT, secrétaire-adjoint.
FROBERT, trésorier.
C. GRÉGOIRE, I. ✠, directeur du *Bulletin-Revue*.
A. BERTRAND A., conservateur du Musée.

MEMBRES DE DROIT

M. le préfet du département de l'Allier.
Mgr l'Evêque du diocèse de Moulins.
M. le Maire de la ville de Moulins.

ASSOCIÉS LIBRES

M. le comte DE CHABANNES, à Lyon.
M. le Colonel LAUSSEDAT O. ✻, à Paris.
M. Louis AUDIAT I., à Saintes.

MEMBRES TITULAIRES

Classe des lettres, sciences et archéologie.

MM. AUBERT DE LA FAIGE (Genest-Emile) ✻, ancien capitaine d'Etat-major, au château de Bussolles, par Lapalisse.
AUCLAIRE, imprimeur à Moulins.
AVISARD, pharmacien au Veurdre.
BAILLEAU ✻, docteur en médecine à Pierrefitte.
BALORRE (le comte DE), maire de Contigny.
BATTU, avocat à Lusigny.
BERNARD, secrétaire-archiviste de la Société.

MM. BERTHOUMIEU (l'abbé), à Moulins.
BERTRAND A. ✪, conservateur du Musée départemental.
BOUCHARD, avocat, maire de Toulon.
BOURDELIER, ancien notaire.
BRINON (le comte DE), docteur en médecine.
BROC DE SEGANGES ✻ (DU), au château de Seganges (Avermes).
BRUEL I. ✪ ✻, Dr en médecine, ancien conseiller général de l'Allier.
BUJON, inspecteur honoraire des forêts à Aix-en-Provence.
CHANIER, greffier du tribunal de Commerce de Moulins.
CHARRY (DE), receveur de l'enregistrement à Moulins.
CHENILLAT (l'abbé), supérieur du Petit Séminaire du Réray.
CHOUSSY (J.-E.), maire de Rongères.
CLAUDON, archiviste départemental.
CLÉMENT (l'abbé Joseph), aumônier du pensionnat de la Madeleine.
DEFAYE, ancien notaire à Dompierre.
DELESVAUX, propriétaire à Charroux.
DESNOIX (l'abbé), curé de Couleuvre.
DESHOMMES, ancien avocat.
DESROSIERS (Auguste), ancien avocat.
DUBOST, inspecteur des arts et manufactures à Moulins.
Dr FABRE, à Commentry.
FAURE I. ✪ ✠, Dr ès lettres, membre de l'Institut de Coïmbre (Portugal).
FAYET (l'abbé), curé d'Hyds.
FROBERT, banquier, trésorier de la Société.
FUSTIER, notaire, docteur en droit.
GÉLIS-DIDOT, architecte à Paris.
GIRARD, ancien notaire.
GRAND-PACHA, ancien ingénieur en chef au Caire.
JALADON DE LA BARRE, avocat.
LA COUTURE, propriétaire à Franchesse.
LÉVEILLÉ, propriétaire à Saint-Hilaire.
LOUBENS DE VERDALLE (Vte DE).
MALLET, percepteur à Gallardon (Eure-et-Loir).
MELIN, chanoine archiprêtre de la Cathédrale.
MÉPLAIN, avocat, ancien député.
MÉPLAIN, docteur en médecine.
MORET (l'abbé J.), curé-doyen de Saint-Menoux.
OLIVIER (E.), directeur de la *Revue scientifique du Bourbonnais*.
OLIVIER (H.), ✻, ancien membre du Conseil général de l'Allier.
PATISSIER ✻, ancien député, vice-président du Conseil génal de l'Allier.
PÉROT (F.), secrétaire-adjoint et bibliothécaire de la Société.
PERCEAU (Joseph), licencié en droit, à Louroux-Bourbonnais.
PETIT ✻, docteur en médecine.
PICARD (Léon), à Saint-Léon.
PLAINCHANT (G.) A. ✪, avocat.

MM. POUILLEN (Alfred), propriétaire à Cusset.
RANQUET (DU), rue Savaron, à Clermont-Ferrand.
RENAUD DE FRÉMINVILLE.
RENOUX (l'abbé), curé de Lavoine.
ROBERT, docteur en droit, avocat.
SARROT, propriétaire à Gannat.
SARROT, docteur en médecine à Gannat.
SEULLIET, avocat, A. ✿, ancien membre du Conseil général de l'Allier.
TABOUET, château de Reterre, par Saint-Désiré.
THÉROND, rédacteur en chef de la *Démocratie du Centre*.
TIERSONNIER, sous-directeur de l'Assurance Mutuelle de l'Allier.
TIXIER (Charles), propriétaire à Saint-Pont.
TREYVE ✠, secrétaire de la Société d'horticulture.
VAUCHAUSSADE DE CHAUMONT (DE), à Moulins.
VILLETTE (Guy DE), propriétaire au château de Contresol, par le Donjon.
YVES, docteur en médecine à Moulins.

CLASSE DES BEAUX-ARTS

MM. BAER, A. ✿, architecte à Moulins.
BARATHON, notaire à Moulins.
BOISSIEU (DE), au château de La Forest, à Toulon.
BRUGIÈRE DE LA MOTTE, à Montluçon.
BUCHERON fils, négociant
BURE (DE), membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques
CAPELIN (Edgard).
CHABOT (Abel).
CHARLES, pharmacien de 1re classe.
CHARVOT ✻ A. ✿, agrégé en médecine, ancien médecin principal militaire.
CHAVIGNY (Frédéric DE), aquarelliste à Limoges.
COLLAS (E.), maire de la Ferté-Hauterive, vice-président de la caisse d'Epargne de Moulins.
CONNY (le baron DE).
CORDEZ (A.), propriétaire, ancien maire de Souvigny.
CORNE, maire d'Iseure, ancien Conseiller général de l'Allier.
CRÉPIN-LEBLOND (M.), directeur du *Courrier de l'Allier*.
DELAGENESTE ✻, ancien maire de Moulins.
DELAIGUE A. ✿, ancien directeur des *Annales bourbonnaises*.
DESROSIERS (Charles), ancien imprimeur-éditeur.
Mlle DUCHET (Léonie), à Montluçon.
MM. FAURE (M.) I. ✿ ✻, de l'Opéra, à Paris.
GAULMIN (DE) fils.

MM. GAUTIER, directeur de l'enregistrement et des domaines.
GRÉGOIRE I ✿ ✠, ancien chef de division à la préfecture de l'Allier.
GUILLAUMIER, professeur de dessin.
LABOULAYE (DE), artiste-peintre.
LAS-CAZES (DE) conseiller général, maire de Coulandon.
LE FEBVRE (baron) ✿, président de la Société.
LEPRAT, artiste-peintre, A. ✿, professeur de dessin, à Montluçon.
MARESCHAL (DE), docteur en droit, à Voussac.
MITTON, ingénieur-architecte.
MONY (Dr), sculpteur ✱, 9, rue Spontini, Paris.
MOREAU (René), A. ✿, architecte.
MORETTI (J.-B.), sculpteur.
QUIRIELLE (Roger DE).
Mme DE RIBEROLLES, château du Colombier, à Toulon.
MM. SAUROY A. ✿, artiste-peintre.
SORREL, A. ✿ ✱, maire de la ville de Moulins.
THONNIÉ (J.-B.) ✿, avocat.
TOURNON (le comte DE).
TOURTEAU, architecte.
TRIMOULIER, conseiller de préfecture de l'Allier.
TULLE (DE), notaire.
VIÉ A. ✿, professeur de dessin au Lycée.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. BILLET, percepteur à Saint-Pourçain-sur-Sioule.
DUNAN, professeur d'histoire au Lycée Louis-le-Grand et à l'école supérieure Arago, agrégé de l'Université.
HOSPITAL ✱, docteur en médecine, directeur de l'asile des aliénés de Bois-le-Cros, Clermont-Ferrand.
JULIEN, professeur de géologie à la Faculté de Clermont-Ferrand.
LASCOMBES, bibliothécaire au Puy (Haute-Loire).
ROY ✱, professeur à l'école des Chartes et maître de conférence à l'école pratique des hautes études.
FROMENT (DE), à Montlevic, près la Châtre (Indre).
MONERY, rue de la Sous-Préfecture, à Roanne.
RONDEAU, avoué honoraire, 10, rue Bleue, Paris.

Messieurs les membres de la Société sont invités à faire rectifier les erreurs ou les omissions qui auraient pu être commises dans l'inscription de leurs titres ou de leurs adresses, en écrivant au Directeur du *Bulletin-Revue* de la Société.



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES GRAVURES

Moulins. — Imprimerie Etienne AUCLAIRE.



MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 1re LIVRAISON. — JANVIER 1897.

TEXTE

GRAVURES

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».



MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 10e LIVRAISON. — OCTOBRE 1897.

TEXTE

GRAVURE

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».

NOTA. — *La Direction ne prend pas la responsabilité des articles insérés dans le « Bulletin-Revue »; seuls, les auteurs demeurent responsables de leurs œuvres.*



MOULINS
IMPRIMERIE ÉTIENNE AUCLAIRE
SUCCESSEUR DE C. DESROSIERS

SOMMAIRE

DE LA 12e LIVRAISON. — DÉCEMBRE 1897.

TEXTE

GRAVURES

Toutes Communications doivent être adressées à M. GRÉGOIRE, rue Pierre-Petit, chargé de la publication du « Bulletin ».

NOTA. — *La Direction ne prend pas la responsabilité des articles insérés dans le « Bulletin Revue »; seuls, les auteurs demeurent responsables de leurs œuvres.*



TIRAGES A PART

Les auteurs des travaux insérés dans le *Bulletin-Revue* pourront se procurer des tirages à part aux prix suivants :

	25 EX.	50 EX.	100 EX.	200 EX.
16 pages	5 fr. »	6 fr. 50	9 fr. »	14 fr. »
8 pages	3 »	4 50	6 »	9 »
Couverture blanche	» 50	» 70	1 »	2 »
Couverture imprimée	3 »	4 50	4 »	6 »

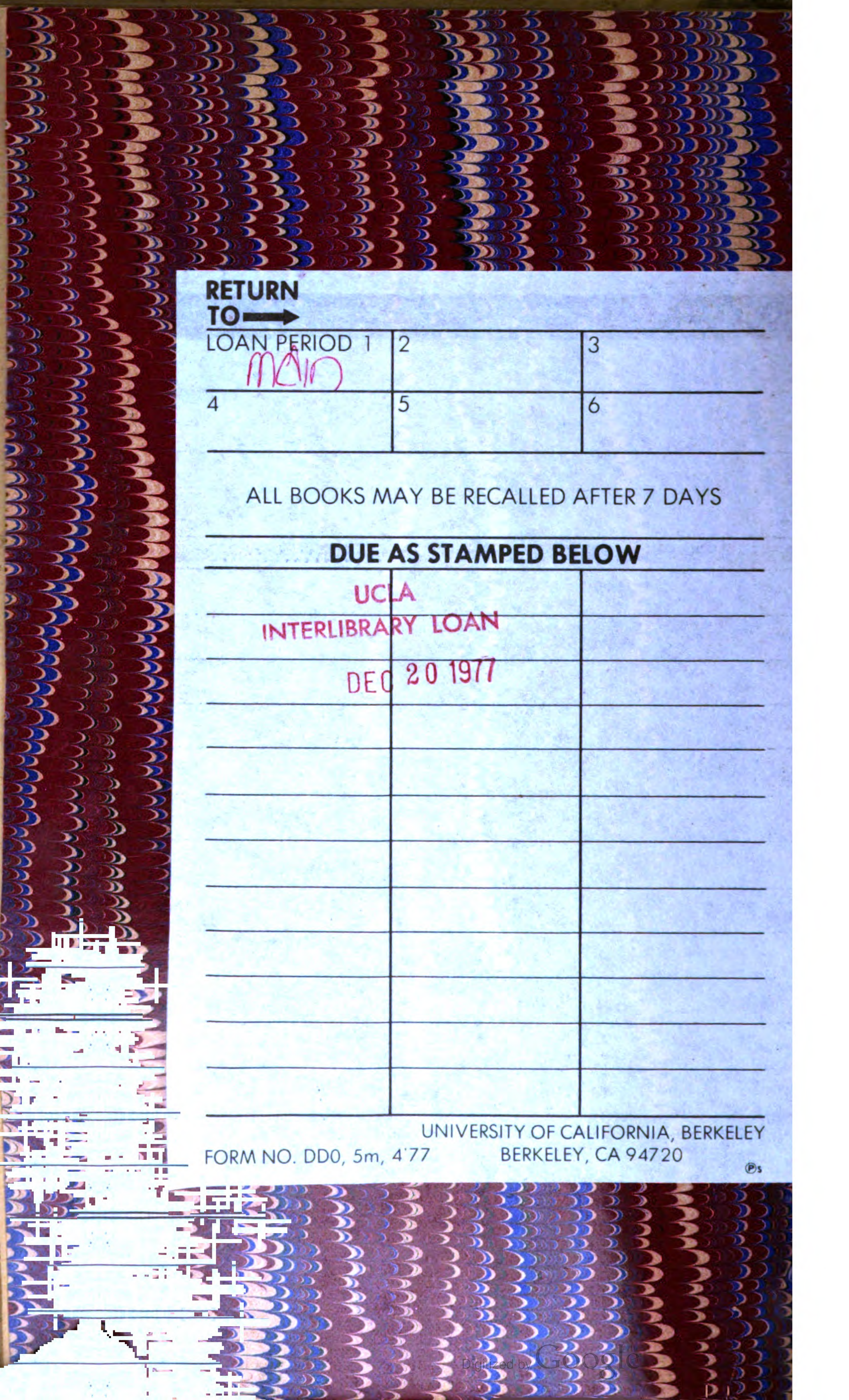
Les auteurs sont priés de vouloir bien faire connaitre leurs intentions à cet égard en envoyant leurs manuscrits et ils auront à traiter directement avec l'imprimeur.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Bulletin-Revue, un an : France. . . . . 8 »
— — : Etranger . . . . 10 »
— chaque numéro séparément. 0 75
La collection complète, moins le tome IV, des *Bulletins*, 17 vol. 50 »
Chaque volume pris séparément. . . . . 3 »
Les quatre années parues du *Bulletin-Revue*. — 1893-94-95-96. 24 »
Le Cartulaire de la Chapelle-Aude, par Chazaud. . . . . . 3 »
La Chronologie des Sires de Bourbon, par le même. . . . . 3 »
Le Catalogue illustré du musée départemental. . . . . . . 3 »
Le Catalogue sans illustrations. . . . . 1 »

Moulins. — Imprimerie Et. AUCLAIRE.





RETURN
TO
LOAN PERIOD 1
main
2
3
4
5
6
ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
DUE AS STAMPED BELOW
UCLA
INTERLIBRARY LOAN
DEC 20 1977
UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
FORM NO. DD0, 5m, 4'77
BERKELEY, CA 94720
Digitized by Google

